

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 36° SEANCE

Séance du Lundi 4 Décembre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 4092).
2. — Loi de finances pour 1979. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4092).

Tourisme (p. 4092).

MM. Yves Durand, rapporteur spécial ; Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Maurice Vérillon, Jean-Paul Hammann, Bernard Hugo, Eugène Bonnet, Raoul Vâdepied, Louis Perrein, Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs ; Gaston Pams.

Sur les crédits :

Titre III de l'état B. — MM. Sosefo Makape Papilio, le ministre, Louis Perrein, Jean Mézard. — Adoption.

Titre IV de l'état B. — Adoption.

Titre V de l'état C. — Adoption.

Titre VI de l'état C. — Adoption.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENTE DE M. MAURICE SCHUMANN

Jeunesse et sports (p. 4106).

MM. Gaston Pams, rapporteur spécial ; Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs ; Adrien Gouteyron, Guy Schmaus, Louis Boyer, Jean Francou, Franck

Sérusclat, Jean-Paul Hammann, Jean-Marie Girault, Francis Palmero, Noël Berrier, Adolphe Chauvin, Emile Durieux, Robert Schwint, Etienne Dailly.

Sur les crédits :

Titre III de l'état B :

MM. Sosefo Makape Papilio, le ministre, Robert Schwint.

Amendements n°s 168 de M. Henri Tournan et 213 rectifié de M. Guy Schmaus. — MM. Franck Sérusclat, Guy Schmaus, le rapporteur spécial, le ministre, Etienne Dailly, Louis Jung. — Rejet au scrutin public de l'amendement n° 213 rectifié. — Rejet de l'amendement n° 168.

Amendements n°s 169 de M. Franck Sérusclat et 212 de M. Guy Schmaus. — MM. Franck Sérusclat, Guy Schmaus, le rapporteur spécial, le ministre, Jean Francou, le rapporteur pour avis. — Rejet.

Adoption du titre.

Titre IV de l'état B :

Amendement n° 170 de M. Franck Sérusclat. — MM. Franck Sérusclat, le rapporteur spécial, le ministre, le rapporteur pour avis. — Rejet.

Amendement n° 171 de M. Franck Sérusclat. — MM. Franck Sérusclat, le rapporteur spécial, le ministre, Guy Schmaus. — Rejet.

Amendements n°s 172 de M. Franck Sérusclat et 234 de M. Guy Schmaus. — MM. Franck Sérusclat, Guy Schmaus, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

MM. Jean Mézard, Guy Schmaus, Robert Schwint, le ministre. Adoption du titre.

Titre V de l'état C. — Adoption.

Titre VI de l'état C. — Adoption.

Fait personnel : MM. Etienne Dailly, le président.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET

3. — Dépôt d'une question orale avec débat (p. 4131).
 4. — Loi de finances pour 1979. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4131).

Travail et participation (p. 4131).

MM. André Fosset, rapporteur spécial; André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales; Robert Boulin, ministre du travail et de la participation; Michel Giraud, Hector Viron, Gérard Ehlers, Jacques Henriot, André Bohl, Robert Schwint, Jean Béranger, Jean Chériou, Etienne Dailly, Pierre Gamba, Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail; M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail.

Adoption des crédits.

Article additionnel (p. 4153).

Amendement n° 241 rectifié de M. Michel Labèguerie. — MM. Michel Lebèguerie, le rapporteur spécial, le ministre, Etienne Dailly. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion.

5. — Demande d'autorisation d'une mission d'information (p. 4154).
 6. — Ordre du jour (p. 4154).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix heures cinq minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance du samedi 2 décembre 1978 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1979

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale [n° 73 et 74 (1978-1979)].

Jeunesse, sports et loisirs.

II. — TOURISME

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, section II: Tourisme.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au moment où nous constatons que va diminuant le temps consacré au travail par les hommes et qu'à l'inverse s'accroît naturellement le temps réservé à leurs loisirs, au moment où se multiplient les réflexions pour aménager le temps de travail et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, il paraît très opportun qu'un effort accru soit enregistré pour permettre à tous d'avoir un meilleur bénéfice de ces heures de détente, de repos et de loisirs, où le tourisme devient un facteur dominant.

Notre rapporteur général n'a-t-il pas récemment parlé de l'« explosion du tourisme »? Ce budget traduit-il un effort suffisant de l'Etat pour permettre cette évolution? Comme il en est pour beaucoup d'autres activités, le tourisme fait l'objet d'interventions menées par plusieurs ministères et la dispersion des crédits qui en résulte ne traduit guère, à nos yeux, la cohérence de l'effort public d'aménagement touristique.

En effet, les investissements touristiques financés par le budget du tourisme sont moins importants que ceux qui sont inscrits dans les budgets des autres ministères. Ainsi les autorisations de programme que nous allons voter ne se montent-elles qu'à 79 millions de francs pour un total de 194 millions de francs de dépenses de même nature, que nous retrouvons dans le budget d'autres ministères.

Par ailleurs, les tribulations au sein de l'administration centrale des services chargés du tourisme, successivement érigés en commissariats, en secrétariats d'Etat ou rattachés à différents ministères ne donnent pas davantage l'impression d'options bien définies ou de politique bien tracée.

Cette dispersion qui justifie la nomination récente d'un directeur pour la mise en œuvre de la politique touristique n'a heureusement pas empêché une définition d'objectifs clairs et précis, que développera, avec sa compétence éprouvée, mon distingué collègue M. Paul Malassagne.

Je rappellerai seulement que le VII^e Plan, la délégation à l'aménagement du territoire, puis la commission Jacques Blanc, sont venus donner des orientations au développement du tourisme dans notre pays, tandis qu'une meilleure coordination au niveau de l'exécution des objectifs pouvait être obtenue grâce aux échelons régionaux et locaux. Il faut, en effet, souligner que l'action touristique du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs doit être relayée par d'autres organismes publics ou privés, tels que les comités régionaux de tourisme, les associations départementales ou encore les syndicats d'initiative.

L'administration favorise ainsi la prise en charge par les collectivités locales de la promotion et du développement du tourisme, tout en déconcentrant la gestion des crédits consacrés à cette activité.

Cela explique que le budget du tourisme ne représente, en 1979, que 143 millions de francs en crédits de paiement.

Toutefois, ces crédits ont augmenté par rapport à 1978 de 15 p. 100. C'est une progression qui se situe d'ailleurs dans la moyenne de celle qui est constatée pour les autres ministères.

Par contre, le budget a augmenté de 14,4 p. 100 en autorisations de programme, chiffre supérieur à celui que l'on trouve dans la plupart des autres budgets.

Cet ajustement permettra aux services chargés du tourisme à l'intérieur du nouveau ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs de continuer à poursuivre trois objectifs: équilibrer notre balance des paiements touristiques; mieux répartir les équipements touristiques sur le territoire et élargir l'accès aux loisirs des Français.

L'action pour accroître le solde positif de notre balance doit être précédée d'une meilleure connaissance des résultats de nos échanges touristiques. Je vous renvoie ici à mon rapport écrit, dont je regrette qu'il n'ait pu être distribué ce matin malgré le dévouement et la célérité habituels des services.

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, je vous indique que votre rapport écrit a été distribué. On vient de me le remettre.

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Je vous remercie de cette précision, monsieur le président.

M. le président. De toute manière, il est très regrettable que les rapports ne puissent cette année être distribués en temps utile et je m'élève moi aussi contre ces retards qui ne sont pas, bien sûr, imputables à nos services, mais qui découlent de l'organisation de nos travaux, de plus en plus pénibles pour tous et notamment pour notre personnel.

M. Yves Durand, rapporteur spécial. Ma remarque ne voulait pas être désobligeante pour quinquonque, mais je pense qu'il était nécessaire qu'elle fût faite.

Dans mon rapport, vous trouverez la description des efforts accomplis en vue de l'amélioration des comptes nationaux du tourisme. Je constate que les chiffres obtenus ne sont pas absolument fiables, et cela notamment en raison de l'imprécision des données qui sont recueillies à l'occasion de l'enquête aux frontières et en raison de la comptabilisation de recettes qui n'ont probablement qu'un rapport lointain avec le tourisme, comme celles qui proviennent de certains échanges avec la zone franc ou encore avec le Maghreb.

Finalement, pour 1977, dernière année pour laquelle les résultats sont connus, la Banque de France a estimé que l'excédent de nos échanges avec l'étranger s'était élevé à 1 500 millions de francs, chiffre qui peut paraître satisfaisant, mais n'en doit pas moins être augmenté dans les années à venir, ce qui justifie

peut-être l'image du « fleuve d'or » qu'a récemment employée M. Roland Boudet, à l'Assemblée nationale, pour qualifier le tourisme.

Ainsi, le budget du tourisme poursuit deux actions destinées à augmenter le solde positif de nos échanges touristiques. L'une tend à attirer les touristes étrangers en France et l'autre tend à retenir les touristes français dans leur propre pays.

Près des trois quarts des dépenses ordinaires de ce budget sont consacrées à l'exécution de l'action n° 2 du PAP n° 9, qui prévoit « d'augmenter le tourisme étranger en France ». J'avais noté, l'an dernier, un certain relâchement de notre effort de propagande touristique à l'étranger. Aussi ne puis-je être que satisfait de l'augmentation de 20 p. 100 des crédits enregistrée cette année.

Cependant, je souhaiterais une meilleure justification de l'inclusion de certains crédits dans le total des dépenses qui relèvent du PAP n° 9.

Pourquoi, par exemple, la dotation du chapitre 44-01 relative aux actions d'intérêt touristique est-elle considérée comme exclusivement consacrée à l'exécution de ce programme d'action prioritaire ?

Cette remarque me conduit à en formuler une autre qui concerne, cette fois, les actions de propagande touristique en France : il serait utile de pouvoir mieux cerner les dépenses consacrées à la promotion de la France auprès des Français, car il s'agit, pour l'équilibre de notre balance touristique, d'une action très importante, qui est complémentaire de celle qui est menée à l'étranger, et qui mérite d'être mieux suivie par le Parlement.

Cette action du budget du tourisme, pour accroître l'excédent de nos échanges touristiques, doit s'accompagner d'un effort pour obtenir une meilleure répartition des équipements touristiques dans l'espace.

Conformément aux nouvelles orientations de l'aménagement du territoire, l'effort principal porte désormais sur l'espace rural et, à travers les autres espaces, sur la préservation des espaces naturels, notamment sur le littoral.

Il faut pourtant noter, cette année, une reprise des investissements en montagne. Les crédits de paiement augmentent de 32,59 p. 100. Toutefois, ils comportent une diminution de l'enveloppe moyenne montagne qui est destinée à l'exécution du PAP n° 23 « revaloriser les zones rurales ». Mais ce sont les crédits d'aménagement de l'espace rural qui augmentent le plus en autorisations de programme, près de 30 p. 100.

Cependant, l'augmentation des crédits d'aménagement du littoral est presque aussi forte, en autorisations de programme, que celle dont bénéficie l'espace rural, et elle est plus forte en crédits de paiement que celle des dépenses d'aménagement de la montagne, plus de 38 p. 100.

On notera que les investissements réalisés sur la côte aquitaine absorbent 60 p. 100 du total des dépenses effectuées sur le littoral.

On doit également rappeler que, d'après le PAP n° 24, ces dépenses, parce qu'elles sont surtout orientées vers le tourisme social, constituent une composante essentielle de la défense de notre patrimoine naturel.

Le développement du tourisme social sur le littoral constitue, en effet, l'une des actions de ce programme axé sur la préservation de l'environnement.

Afin de rendre compatibles le développement touristique et le maintien des espaces naturels, les services du tourisme mettent au point une politique de protection basée sur un inventaire des sites, en même temps que la réalisation de nouveaux types d'aménagements et d'équipements légers. Cette politique est renforcée par les actions foncières menées par les ministères chargés de l'environnement, de l'équipement et par le conservatoire de l'espace littoral.

A travers la politique menée sur le littoral, nous voyons donc que la répartition des équipements touristiques dans l'espace est bien conforme à la priorité accordée, par ailleurs, au tourisme social.

En effet, l'aide à ce type de tourisme concerne essentiellement des opérations localisées dans l'espace rural et surtout sur le littoral.

Cette aide au tourisme social est, en même temps, l'une des composantes principales de l'action menée par le budget du tourisme pour élargir l'accès aux loisirs des Français.

Pourtant, la progression des crédits consacrés au tourisme social ne sera pas spectaculaire cette année, bien que le pourcentage d'augmentation des autorisations de programme soit

supérieur à celui qui est enregistré dans les autres ministères. Quant aux crédits de paiement, s'ils n'augmentent cette année que de 7,2 p. 100, il faut rappeler que c'est après avoir progressé de 52,6 p. 100 en 1978.

D'autre part, cette faible augmentation est due surtout au recul des dépenses concernant les villages de vacances car les crédits destinés au camping et au caravaning, eux, progressent de 25 p. 100. Toutefois, les autorisations de programme destinées à ces mêmes villages de vacances augmentent quand même de 15 p. 100, ce qui devrait permettre, dans les années à venir, d'accélérer le rythme de consommation des crédits de paiement qui jusqu'ici a été ralenti par la nécessité de réaliser des montages financiers complexes en raison de l'insuffisance des subventions de ce budget.

Les services du tourisme recherchent activement les moyens de limiter le coût des investissements pour les hébergements de loisirs à gestion collective et, aussi, d'adapter l'offre à la demande en matière de camping. Il n'existe, en effet, que 900 000 lits de camping normaux pour 4,5 millions d'usagers réels sur le littoral où sont passés, il faut le rappeler, 60 p. 100 des journées de vacances des Français. Un touriste sur trois est un campeur dans les départements côtiers, j'en puis porter témoignage pour mon département. Aussi, le plan camping a-t-il prévu la réalisation de 375 000 lits dans cette zone de vacances.

Par ailleurs, il doit être possible de mieux intégrer les campings dans l'environnement et, aussi, de mieux les aménager sans augmenter ni leur coût d'investissement, ni leur coût de fonctionnement.

Toutefois, le refus de libérer les prix de l'hôtellerie de plein air tout en exigeant le respect des normes justifierait la possibilité d'accès à des emprunts bonifiés pour les équipements.

Certains campings bien équipés, rappelons-le, voient plus du tiers de leurs recettes comptabilisées en devises, sans aucune contrepartie. Je n'insisterai pas davantage sur cet aspect pourtant intéressant.

Enfin, pour que le tourisme social ne soit pas un tourisme « au rabais », il convient de continuer à démocratiser certains types de loisirs.

Je cite, dans mon rapport écrit, les résultats d'une très intéressante étude relative aux conditions de la démocratisation de la navigation de plaisance qui prend chaque jour une ampleur plus grande.

Je me suis également préoccupé, dans ce rapport, de l'accès aux loisirs de catégories sociales jusqu'ici défavorisées comme les personnes du troisième âge, ou encore les habitants des zones rurales.

Je souhaiterais, à ce propos, que l'on porte une particulière attention à l'organisation d'activités de loisirs pouvant bénéficier à la fois aux habitants des pays d'accueil et aux vacanciers. Ce faisant, monsieur le ministre, vous améliorerez le cadre de vie constant de zones où peuvent être créés des emplois permanents motivés par le nouveau rapport temps de travail sur temps de loisirs.

Cela donnerait satisfaction à tous ceux qui, à juste titre, souhaitent une nouvelle formule de vie, un aménagement de leur temps et recherchent un point de séjour permanent qui leur assure la proximité de leur lieu de travail et celle de leur lieu de loisirs. C'est un point que j'évoquais, d'ailleurs, au début de mon propos.

Avant de conclure, je rappellerai que si l'hôtellerie doit apprécier le taux réduit de TVA dont elle bénéficie depuis le 1^{er} janvier 1978, il reste que la distorsion avec le taux de 17,60 p. 100, maintenu pour la restauration est source constante de difficultés pour les assujettis et de contestation lors des contrôles.

Je n'ignore pas les impératifs de recettes et l'application de la censure pour leur diminution, mais j'aimerais que cet état de fait soit examiné avec une attention particulière.

En conclusion, je souhaite, monsieur le ministre, que le rassemblement, sous votre unique responsabilité, du tourisme, d'une part, de la jeunesse et des sports, d'autre part, vous donne l'occasion de définir une nouvelle politique des loisirs tendant à rendre l'homme plus actif et, même, plus créatif dans son temps de loisirs.

La commission des finances n'a pas d'objection majeure à opposer au choix des principales priorités de ce budget qui concernent l'accroissement de l'excédent de la balance des paiements touristiques, le développement du tourisme social, notamment dans l'espace rural et sur le littoral, enfin, la reprise des dépenses d'aménagement touristique en montagne.

Si je n'ai pas voulu insister sur certaines anomalies que nous constatons dans la gestion des crédits, comme des transferts

entre dépenses en capital et dépenses ordinaires, c'est parce que je sais bien que vous les connaissez et que vous êtes décidé à y mettre fin.

En revanche, je demande que la région soit davantage utilisée comme un échelon de coordination et d'impulsion en matière d'action touristique, et plus précisément que certains crédits classés en catégorie III le soient désormais en catégorie II.

Sous réserve de ces quelques remarques, votre commission des finances, dans sa majorité, vous demande, mes chers collègues, d'adopter le budget du tourisme. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si certains auteurs font remonter jusqu'au Moyen Age les premières manifestations du tourisme et si chacun s'accorde à reconnaître que c'est à la fin du XIX^e siècle que se sont développés les premiers voyages organisés, il est indiscutable que la véritable explosion du tourisme est un fait de notre temps.

Réservé longtemps à une petite élite de privilégiés voyageant pour leur plaisir et leur éducation, le tourisme n'a pris son véritable essor qu'avec la conquête des congés payés dans les années 1930.

D'abord très bas, les taux de départ en vacances ont progressé d'année en année, et cela à une cadence très accélérée. Certains ont pu alors penser que cette activité — veuillez excuser l'expression — « tournait toute seule » et qu'il n'était pas fondamental de la prendre en compte, d'autant plus que, jusque-là, l'activité touristique n'avait pas subi le contrecoup de la crise. Il ne fallait pourtant pas conclure à l'immunisation de cette branche.

Nous avons, l'an dernier, noté qu'en fait « l'arbre cachait la forêt », et le cri d'alarme que nous avons lancé s'avère malheureusement justifié aujourd'hui.

Je m'étais alors inquiété, à cette même tribune, de l'évolution défavorable de la balance des paiements. Or, en 1977, et pour la première fois depuis 1965, on a enregistré un taux de départ inférieur à celui de la saison précédente, se situant à 53,3 p. 100, alors qu'il était, en 1976, de 54 p. 100. Je vous accorde que cette diminution est limitée et que des facteurs défavorables se sont cumulés. Les conditions météorologiques qui sont intervenues dans une période de crise et de difficultés économiques ont dû décourager un grand nombre de « conditionnels » et la plupart des « occasionnels » à partir en vacances.

L'année 1977 n'était-elle qu'un accident de parcours ou la rupture d'une série en constante progression ? Les premiers résultats de 1978 portent plutôt à pencher pour la première hypothèse. Néanmoins, nous devons tous rester vigilants.

L'instabilité chronique des structures administratives du tourisme, en passant d'un commissariat général à un secrétariat d'Etat rattaché, suivant les cas, à des ministères différents, a rendu difficile la définition, à moyen ou long terme, d'une politique précise à son égard.

Votre présence ici en tant que ministre à part entière nous rassure quant à l'existence d'une politique efficace permettant ainsi de donner un vrai départ à ce secteur.

Nous espérons que la nouvelle structure ministérielle, bien qu'elle ne comporte pas, à notre regret, le mot « tourisme » dans son intitulé, sera le reflet de la prise de conscience de l'importance sociale, économique et humaine des loisirs et du tourisme.

Celui-ci doit trouver dans le nouveau dispositif ministériel, notamment avec la direction du tourisme, sa vraie place. Il doit garder sa spécificité et ne saurait se réduire aux loisirs. Le tourisme représente le loisir par excellence. En effet, aujourd'hui, chaque fois que cela lui est possible, le Français quitte son logement et part sur la route.

De plus, votre présence à chaque conseil des ministres, ainsi que le caractère interministériel de votre action, devraient enfin permettre une reconnaissance juste et efficace de ce domaine. Nous voilà rassurés : le tourisme ne sera plus absent, mais bien présent chaque mercredi.

A cette tribune, je vous ferai grâce, mes chers collègues, des nombreuses statistiques et autres pourcentages que vous trouverez dans mon rapport, d'autant plus que la partie financière vient d'être brillamment exposée par mon collègue et ami M. Yves Durand. Spécialiste du tourisme à la commission des finances depuis plusieurs années, il n'a pas manqué de souligner la progression budgétaire très lente, mais aussi le manque de crédits à certains chapitres.

Aussi, votre rapporteur, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, examinera-t-il plus le projet de budget sous son aspect technique, social et économique.

Votre budget est en hausse de 15 p. 100 par rapport à l'année précédente, et nous sommes heureux de le constater. Sans doute votre présence comme ministre, lors de l'arbitrage budgétaire, est-elle pour beaucoup dans ce résultat. Les dépenses ordinaires — elles s'élèvent à 70,470 millions de francs — enregistrent une augmentation de 17 p. 100, alors que les dépenses en capital croissent de 14,4 p. 100, passant à 79,250 millions de francs. Les crédits de paiement, eux, atteignent 72,6 millions de francs.

Bien qu'en hausse, votre budget demeure insuffisant. C'est devenu un lieu commun de le dire et je m'en voudrais d'insister car cela a déjà été précisé par mon excellent collègue.

Encore faut-il tempérer son apparente faiblesse par le fait que d'autres crédits concernant l'activité touristique sont dispersés dans différents budgets. Je le répète pour la cinquième fois à cette tribune, cette dispersion est regrettable et je me fais volontiers le porte-parole de votre commission pour qu'une présentation uniformisée des contributions publiques au tourisme soit faite sous forme d'un document annexe à la loi de finances, récapitulant ainsi l'intégralité des dotations intéressant ce secteur. J'ajoute qu'un tel document existe déjà pour l'environnement.

Voyons maintenant quelles sont les grandes lignes susceptibles d'être dégagées pour 1977, année pour laquelle nous disposons de tous les renseignements nécessaires.

L'évolution de la fréquentation touristique se caractérise par l'amélioration des taux de départ de particuliers, bien que nous ayons souligné une faible régression globale du nombre de Français partis en vacances.

Ces améliorations concernent particulièrement les catégories les moins favorisées, c'est-à-dire — toujours, hélas ! — les exploitants et les salariés agricoles, ainsi que les inactifs. En revanche, l'évolution est défavorable pour les départs en hiver des cadres moyens et surtout, pour les départs en été des ouvriers.

Le paramètre du lieu de résidence est significatif : l'urbanisation est une cause générale d'augmentation des départs en vacances. En France, le taux de départ atteint plus de 80 p. 100 dans l'agglomération parisienne, alors qu'il n'est plus que de 20 p. 100 dans les communes rurales.

Parallèlement à cette évolution, on constate une diminution quasi générale de la durée des vacances, mais il faut rappeler que le tourisme de fin de semaine se développe de plus en plus et ceci explique peut-être cela.

Il correspond, de surcroît, aux nouvelles définitions plus globales des loisirs et du tourisme. Pourtant, il ne fait pas l'objet de statistiques.

Or, l'augmentation du niveau de vie et la modification progressive des schémas de comportement des vacanciers devraient entraîner une évolution vers un fractionnement de la période des vacances annuelles et l'allongement des week-ends.

L'augmentation des temps de loisirs est un fait général. La répartition des loisirs quotidiens de fins de semaine ou annuels dépend, en fait, de la structure socio-économique de chaque pays et influence la nature et l'importance des infrastructures. Dans certains pays comme les Etats-Unis, la Suède ou le Royaume-Uni, des vacances relativement courtes sont complétées par de longs week-ends.

En France, nous commençons à constater une tendance analogue, d'où la nécessité que cette évolution soit prise en compte dans la définition de toute politique touristique.

Les Français qui sont partis hors des frontières ont fait preuve, contrairement au phénomène observé en 1976, de leur fidélité envers les pays où ils se rendent traditionnellement : Espagne, Portugal et Grèce, pour n'en citer que quelques-uns. Je pense que ce phénomène est dû plus à des contingences politiques et à l'état de fait qui régnait dans ces pays à cette époque-là qu'à un détachement de la tradition qui veut que les Français aillent dans tel ou tel pays. A noter que pour ce faire le moyen de transport utilisé marque la confirmation de l'accroissement très important de la part de l'avion.

Enfin, les touristes étrangers viennent plus nombreux en France, toujours de plus en plus nombreux, et la France se situe dans le groupe des pays de l'organisation de coopération et de développement économiques qui ont eu la plus forte croissance touristique en 1977.

Toutefois, il est bon de souligner que la tendance selon laquelle les touristes étrangers en France recherchent l'hébergement bon marché se confirme, qu'il s'agisse du camping, des villages de vacances, des gîtes ruraux ou d'hôtels non classés.

Pour 1978, nous ne disposons que de renseignements incomplets, mais les résultats provisoires que nous détenons sont optimistes et seront certainement confirmés. L'été 1978, je parle seulement de l'été, a vu 52,5 p. 100 des Français partir en vacances.

Voilà un chiffre prometteur qui permet d'espérer que lorsque nous disposerons de toutes les données statistiques, le chiffre de 1976, soit 54 p. 100, devrait être atteint et sans doute même dépassé.

En ce qui concerne la fréquentation touristique vue sous l'angle de sa répartition spatio-temporelle, nous sommes obligés, une fois encore, de constater que, malgré les accords et les actions entreprises notamment auprès des constructeurs automobiles, les résultats, bien que bénéfiques, sont largement insuffisants.

Il est vrai qu'en matière de séjours de vacances proprement dits, la majorité des pays européens se heurte à un phénomène de forte concentration des départs dans le temps, mais le record est malheureusement détenu par la France. Cette situation provoque de nombreux goulets d'étranglement dans les transports et les hébergements touristiques, ce qui entraîne de nombreux inconvénients, aussi bien humains qu'économiques et ce qui, de plus, accroît les inégalités.

Mais en matière d'étalement des vacances, je le rappelle, rien ne pourra être fait sans un assouplissement des rythmes de vie et sans l'adhésion du corps social à cette évolution.

L'aménagement du temps, par la délégation à la qualité de la vie, relève de la compétence de votre ministère. Peut-on espérer qu'enfin, et après des discussions longues et ardues déjà en cours, une modification substantielle intervienne dans le calendrier scolaire ? 1979 sera-t-elle l'année d'un accord sur un calendrier régional des vacances ?

Nul ne peut plus contester aujourd'hui que les vacances soient devenues un phénomène de masse et que le tourisme constitue un secteur important de l'activité économique du pays.

Le poids du tourisme dans l'économie nationale est méconnu et son appréhension fait l'objet d'appréciations différentes.

« Il est indispensable » — soulignait M. Racine, lors de la présentation des rapports du conseil supérieur du tourisme — « de définir une méthode d'analyse de la dépense touristique, de même que les effets de la dépense touristique globale ».

Or, jusqu'ici le tourisme n'a été considéré que par rapport à sa balance commerciale ; bien que la recherche de son amélioration soit une donnée évidente, il serait non moins inquiétant de ne prendre en compte que celle-ci, si l'on veut connaître la part réelle que ce large secteur apporte à notre pays.

La seule option économique retenue est l'établissement des comptes touristiques de la nation. Cette lacune est d'autant plus regrettable que la France dispose d'un potentiel touristique qui lui permet de prétendre à un accroissement substantiel de ses recettes touristiques, au même titre que des pays comme la Grèce ou l'Espagne.

Ce dernier pays a vu le nombre des touristes étrangers y séjournant dépasser le chiffre total de la population espagnole et les apports du tourisme en devises couvrent près de la moitié de ses importations, pétrole y compris !

C'est pourquoi, la promotion doit être l'une des priorités de votre ministère.

Les frais de promotion inscrits dans votre budget prouvent d'ailleurs, monsieur le ministre, cette volonté, puisqu'ils enregistrent avec 24 millions de francs une hausse de 22,1 p. 100.

En ce qui concerne l'effort à l'égard de l'étranger, il est nécessaire d'encourager la venue des touristes étrangers, notamment en dehors de la saison et de la réorienter vers des régions méconnues ou inconnues.

Dans la même optique, les représentations françaises à l'étranger devraient être renforcées et leur statut revu. En cette matière, je voudrais citer un exemple significatif : il concerne la représentation de la direction du tourisme à Londres que j'ai eu l'occasion, étant en mission, de visiter moi-même il y a quelques semaines. Je dois d'abord dire que j'ai été très agréablement surpris du dynamisme et de la foi qui animent les responsables de cet office. Mais ils m'ont fait part de l'insuffisance des crédits qu'ils recevaient et de la disparité qu'il y avait entre les chapitres de ces crédits et les contraintes qu'ils subissent.

En effet, par un assujettissement total aux impôts locaux, cet office voit une partie des crédits de fonctionnement tomber dans l'escarcelle du Trésor britannique pour une proportion assez élevée, puisqu'elle représente le quart des crédits qu'il reçoit ; cette part serait certainement plus utile à la promotion de notre pays.

Je pense qu'en la matière il devrait y avoir des accords de réciprocité et que ce que nous leur accordons à Paris nous devrions pouvoir espérer le trouver à Londres.

Enfin, les chambres de commerce à l'étranger doivent être également associées à cet effort de promotion.

Mais l'effort de promotion ne doit pas porter uniquement sur l'étranger, car si cette promotion est appréciée de tous les touristes du monde, les Français ignorent trop souvent, par manque de connaissance et d'information, que la France est un grand pays à explorer.

Notre commission s'est déclarée satisfaite de la création d'un office national du tourisme. Cet office national devrait notamment être la structure informant les Français sur les possibilités de vacances par la centralisation de l'information sur les vacances et les loisirs.

Parallèlement à la prise en compte du tourisme en tant qu'activité économique à part entière, et les conséquences qui en découlent, le deuxième objectif prioritaire concerne ses incidences sociales.

L'extinction des inégalités en matière touristique doit être, monsieur le ministre, l'objectif fondamental de votre politique. Dans nos sociétés urbanisées, où les conditions de vie deviennent de plus en plus éprouvantes, réduire les inégalités en matière d'accès aux loisirs est devenu partie intégrante de toute politique de justice sociale.

Il est inadmissible, aujourd'hui, que 44 p. 100 des personnes n'ayant pas pris de vacances cet été déclarent ne pas être parties pour des raisons d'argent.

Le tourisme social doit être développé tout en sauvegardant la liberté individuelle de choix. C'est pourquoi nous vous demandons, notamment, que soit précisé le calendrier d'application de la réforme envisagée par le Gouvernement en ce qui concerne le titre vacances. Celui-ci devrait constituer, compte tenu des conditions de mise en œuvre, une incitation à partir en dehors des périodes de pointe. On nous a longtemps parlé de ce titre vacances, il doit maintenant devenir une réalité.

D'un point de vue qualitatif un des problèmes clés pour la satisfaction de la demande de vacances se situe dans l'existence d'une offre d'hébergements accessibles financièrement.

Parmi ceux-ci, la petite hôtellerie joue un rôle essentiel, d'autant plus qu'elle permet une fixation « des gens aux pays ». En effet, un grand pourcentage des Français — 40 p. 100 — souhaite aller plus fréquemment à l'hôtel ; il s'agit en l'occurrence d'une clientèle moins fortunée que celle des habitués actuels, qui recherche de petits établissements. L'aide à la petite hôtellerie doit donc être une priorité.

Le volume des prêts du FDES accordés à des établissements non classés a été fortement augmenté ; nous saluons cet effort que nous avions demandé, en tant que rapporteur, plusieurs années de suite.

Nous nous réjouissons également de la création de la nouvelle catégorie des « hôtels rattachés tourisme », appelée à regrouper environ 10 000 hôtels de préfecture qui jouent un rôle incontestable et essentiel sur le plan touristique.

Dans le même esprit, l'extension aux zones rurales de montagne du régime privilégié de la prime spéciale d'équipement hôtelier — dix chambres et 350 000 francs au lieu de quinze chambres et 700 000 francs — est une amélioration sensible de l'aide à la petite hôtellerie ; de même l'institution d'une prime départementale à la modernisation des hôtels ruraux situés en montagne, prévue par le CIAT — le comité interministériel pour l'aménagement du territoire — est une excellente mesure. La politique en faveur de la petite hôtellerie doit être poursuivie et renforcée.

J'en arrive à un problème dont notre rapporteur, M. Durand, a souligné tout à l'heure toute l'importance, il s'agit du camping et du caravanning. Effectivement, la place de cette activité est considérable parmi les hébergements à caractère social.

La demande pour ce type d'hébergement est en progression constante, mais au regard des prescriptions des programmes d'action prioritaires, les dotations affectées au camping demeurent très inférieures aux prévisions.

La pratique du camping est devenue un phénomène de masse et presque tous les terrains sont saturés pendant l'été, les normes d'occupation étant fréquemment transgressées ; de là découlent souvent des conflits entre les populations réceptrices et les vacanciers.

Pendant la saison estivale, la fréquentation a tendance à se concentrer dans les régions littorales, où les conditions d'une croissance de l'offre se détériorent de plus en plus ; l'été 1978 a été, sur ce point, significatif.

L'espace se raréfiant, les conditions de séjour des vacanciers tendent à se dégrader; aussi n'est-ce que par une meilleure utilisation de l'espace et notamment par l'accroissement de la capacité d'accueil des terrains de camping en milieu rural, que le problème pourra être résolu.

Je voudrais appeler votre attention sur un problème qui se fait jour, à savoir la fixation des prix du camping et du caravanning. D'une part, de profondes disparités existent dans l'application de la réglementation des prix des camping communaux, et dans certaines conditions de classement. La disparité existe au sein d'une même région entre les départements. Cela est inadmissible.

D'autre part, et cela concerne tous les campings, des problèmes de rentabilité mettent en jeu leur existence même. De ce fait les collectivités comme les particuliers hésitent à investir alors qu'il y a seulement quelques années c'était le contraire. Si chaque commune désirait créer son camping, il n'en est plus de même aujourd'hui. Il y a là un problème sérieux.

En ce qui les concerne, aussi bien au niveau de l'hôtellerie que de la restauration, il n'y a qu'une libération des prix qui pourra assurer une saine concurrence, et permettre ainsi un meilleur développement de ces types d'hébergement.

Parallèlement à ces hébergements « à caractère plus spécifiquement social » l'hôtellerie classée au sein du parc hôtelier connaît cette année encore une progression, notamment des établissements à une et deux étoiles qu'il faut continuer à conforter et à privilégier.

Le montant des primes spéciales d'équipement hôtelier distribué en métropole a considérablement augmenté, mais comme me le faisait remarquer mon collègue M. Beaupetit, il y a encore des régions qui n'en bénéficient pas.

Il serait bon également que toutes les stations vertes de vacances soient primables au titre de l'équipement hôtelier.

Enfin un contrôle très strict de l'utilisation des crédits accordés par l'Etat devrait être mis en œuvre pour éviter certains abus regrettables, sur lesquels je préfère passer mais qu'il convient quand même de signaler.

La variété des besoins humains, le mode de vie urbain et l'aspiration à la détente des populations actives, entraînent une demande croissante des formes de tourisme et de loisirs, plus proche de la nature et des milieux locaux.

Si vous voulez faire davantage, monsieur le ministre, pour le tourisme social, il faut favoriser le tourisme diffus et donc créer plus de campings, de gîtes ruraux, de villages de vacances, mais aussi d'hôtels et d'auberges rurales.

Le tourisme en espace rural qui n'est pas le tourisme du pauvre — il faut que ce soit dit — ni un tourisme de deuxième zone répond à cette demande; il doit être encouragé et privilégié lui aussi.

De plus, il représente une source complémentaire non négligeable de revenus pour les habitants du milieu rural et cela m'entraîne à vous demander que soit établi ce statut de la pluri-activité, tant demandé, qui ne devrait d'ailleurs pas se limiter à l'agriculteur.

Ne serait-il pas bon d'inciter, par exemple, les propriétaires — agriculteurs ou non — à mettre sur le marché de la location de tourisme certains immeubles non occupés susceptibles d'être aménagés comme lieu de séjour de vacances?

Ce désir rejoint l'une des propositions de la charte de la qualité de la vie, demandant la simplification des régimes économiques, fiscaux et sociaux pour favoriser dans le monde rural l'exercice conjoint de plusieurs activités.

Nous sommes heureux de constater, monsieur le ministre, que la revalorisation de 29,8 p. 100 des autorisations de programme destinées à l'espace rural, en matière d'aménagement des espaces touristiques, traduit la priorité que vous accordez à ce secteur, de même que la majoration de 19,4 p. 100 des crédits affectés au tourisme vert.

En revanche, nous constatons que le déclin relatif des ressources consacrées à l'aménagement de la montagne persiste.

Si la mise en œuvre du plan-neige a permis d'accroître considérablement l'équipement de la haute montagne française, encore que dans des conditions financières critiquées par la Cour des comptes, les équipements existants doivent faire l'objet d'une gestion rigoureuse, et la création de super-stations entièrement nouvelles doit être repoussée au bénéfice d'équipements légers et de l'aménagement de petites et moyennes stations à partir de villages préexistants.

D'ailleurs, ce mouvement de refus se révèle désormais irréversible. Les vacanciers désirent un environnement à dimension plus humaine.

Enfin, la vogue du ski de fond se confirme. Les massifs français sont particulièrement adaptés à ce sport qui demande des aménagements peu coûteux. A ce sujet, une initiative est très mal accueillie, je tiens à le souligner. Il s'agit de celle qui consiste, pour plusieurs stations, à ouvrir leurs « boucles » de ski de fond moyennant un péage. Cela va entièrement à l'encontre du but recherché!

Une attention toute particulière doit être portée au développement de la fréquentation estivale en montagne. Elle est un élément fondamental tant en ce qui concerne une meilleure utilisation des équipements qu'en ce qui concerne la répartition dans l'espace.

Nous l'avons dit, le développement du tourisme doit se faire compte tenu de deux axes: l'un économique, l'autre social. L'élaboration de votre politique, vous nous l'avez assuré, monsieur le ministre, sera caractérisée par la concertation. En tant que président d'un comité régional, je pense qu'il serait bon que les comités régionaux de tourisme soient consultés avant toute décision touchant à la définition et à la mise en œuvre de la politique touristique française. Je sais que, sur le fond, vous êtes d'accord, mais j'aimerais vous l'entendre préciser.

Le rôle de conseil technique en matière de tourisme que remplissent les comités régionaux de tourisme est fondamental. Tous ces comités devraient se voir allouer des crédits de fonctionnement adaptés à leur mission, d'autant plus qu'actuellement certains trésoriers-payeurs généraux admettent le versement, aux comités régionaux de tourisme, de crédits d'études.

Il est temps de mettre un terme à ces différences de traitement et d'autoriser l'attribution généralisée de crédits de fonctionnement par les établissements publics régionaux à ces comités régionaux de tourisme, d'autant plus que la loi autorise à financer directement les parcs régionaux. Il ne devrait pas y avoir, à cet égard, deux poids et deux mesures.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Très bien!

M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis. Je m'en voudrais d'oublier de parler à cette tribune du thermalisme, que l'on semble, hélas! mal appréhender. Il traverse, certes, une crise, et cela en dépit de nos efforts communs. Cette crise est essentiellement due, je tiens à le souligner, comme l'a fait le président de la fédération nationale du thermalisme, à la désaffection d'une partie du corps médical à son égard, notamment des jeunes médecins. C'est très grave pour son avenir. En outre, la législation qui s'y applique est pratiquement absurde.

Avant de conclure, je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur l'intervention croissante et pressante de certains grands organismes financiers publics ou parapublics sur le marché de la vente de voyages. Si ce mouvement se précisait, un déséquilibre excessif dans les conditions normales de la concurrence ne manquerait pas de se créer, et les agences de voyages seraient, dès lors, en droit de protester.

Monsieur le ministre, l'Etat doit avoir — et votre budget en est l'expression — une politique du loisir et du tourisme bien définie.

Votre action doit consister à rechercher plus d'efficacité économique dans une période où les difficultés de la conjoncture exigent que soient mobilisés tous nos moyens et que se crée une plus grande solidarité entre les hommes.

Enfin, s'il est un domaine où la liberté peut et doit être respectée, c'est bien celui du loisir. Le général de Gaulle lui-même l'affirmait dès 1941, à Londres, dans un discours retransmis sur les ondes de la British Broadcasting Corporation. Il s'exprimait ainsi: « A la base de notre civilisation il y a la liberté de chacun dans sa pensée, ses croyances, ses opinions, mais aussi son travail et ses loisirs ».

Monsieur le ministre, votre budget est le reflet d'une volonté politique et de la définition d'actions prioritaires qui nous satisfont, mais nous ne pouvons porter un jugement sur votre action encore trop récente, votre ministère n'étant en place que depuis moins de huit mois.

Aussi, votre commission des affaires économiques et du Plan remettra-t-elle à l'an prochain la critique d'un bilan de votre politique. Elle vous a accordé à l'unanimité des présents sa confiance pour l'exécution de ce budget; j'espère que le Sénat vaudra bien la suivre dans cette voie. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1978 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants:

Groupe socialiste, dix-neuf minutes;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, treize minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, quinze minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République, dix minutes ;

Groupe communiste, sept minutes.

La parole est à M. Vérillon.

M. Maurice Vérillon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, représentant 21 milliards de francs, le tourisme n'est-il pas une chance de l'économie française ? C'est une « industrie » non polluante, créatrice d'emplois — près d'un million de personnes travaillent dans ce secteur, dont plus de 300 000 pour l'hôtellerie et la restauration — et importatrice de devises fortes, avec un solde positif de plus de deux milliards de francs en 1977. C'est la deuxième industrie exportatrice après l'automobile.

Or le budget reste celui d'un petit secteur artisanal.

Et pourtant, la création du ministère, les déclarations du ministre sur les avantages que présenterait désormais pour le tourisme la défense de ses intérêts à un niveau de responsabilité plus élevé que par le passé, les directives données par le Premier ministre pour une application rapide des principales propositions du rapport de la commission d'études pour la réduction des inégalités d'accès aux vacances — rapport Jacques Blanc — pouvaient faire naître quelque espoir de voir l'activité touristique enfin dotée de crédits qui permettent à un ministère de plein exercice et de compétence élargie de remplir sa mission avec efficacité. Cet espoir est déçu.

De fait, la restructuration des anciens services de l'administration centrale s'est accompagnée de la création d'une direction du tourisme, juxtaposée à celle de la jeunesse et des sports, au sein du nouveau ministère. Et cette modification n'a pas d'incidence budgétaire.

Le budget du tourisme conserve ses caractéristiques, que nous déplorions déjà l'an dernier. Il représente une bien faible part du budget de l'Etat : 59 dix-millièmes, soit 143 millions de francs, contre 124 millions de francs en 1978, soit 58 dix-millièmes.

Il ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble des dépenses d'intérêt touristique puisqu'une part des interventions de l'Etat continue d'être inscrite à d'autres fascicules.

Faute de pouvoir, avec un tel budget, tenir les promesses du VII^e Plan ou du rapport de Jacques Blanc, il faut procéder à un jeu de balance entre les priorités définies. En 1978, pour favoriser un tout petit peu le tourisme social, il fallait amputer toutes les autres actions du département, notamment l'action sur les marchés. En 1979, on remarque un ralentissement de l'effort en faveur des équipements sociaux, qui doit permettre un rattrapage dans l'action sur les marchés.

Si nous effectuons une analyse rapide du budget, nous constatons que les dépenses de fonctionnement vont dans le sens de l'effort de promotion prévu au VII^e Plan, mais qu'elles restent insuffisantes : 70,5 millions de francs.

Les frais de fonctionnement des services sont arrêtés à 44,5 millions de francs ; on note une limitation stricte des moyens de l'administration centrale, des délégations régionales et des commissions interministérielles.

Les frais de promotion, avec 24 millions de francs, sont sensiblement revalorisés. Encore convient-il de rappeler que cet effort succède à une compression des dépenses par rapport au budget de 1978.

La dotation aux organismes touristiques — syndicats d'initiative, comités régionaux — reste fixée à un faible niveau : 1,3 million de francs.

J'en viens aux crédits d'investissement concernant, en premier lieu, les espaces touristiques.

Pour l'espace rural, les autorisations de programme progressent de 29,8 p. 100 et s'élèvent à 11 200 000 francs. Pour l'espace littoral, elles s'accroissent de 27,8 p. 100 et atteignent 9 millions de francs. Les taux d'augmentation par rapport à 1978 sont importants, certes, mais ils s'appliquent à des sommes qui ne le sont guère. Pour la montagne, le déclin est relatif.

Pour ce qui est du tourisme social, les crédits de subvention d'équipement — terrains de camping, villages de vacances — sont assez défavorisés : plus 13,7 p. 100, soit 41 500 000 francs pour les autorisations de programme, et plus 7,2 p. 100 pour les crédits de paiement.

Les crédits d'équipement affectés à d'autres budgets montrent que la navigation de plaisance est très favorisée, que les ports de plaisance reçoivent des crédits supérieurs à ceux du camping, en augmentation de 150 p. 100.

Les crédits d'aide à l'équipement hôtelier, soit 50 millions de francs, connaissent une progression de 17,9 p. 100, progression faible si l'on considère que ce chapitre inclut aussi les primes d'équipement de terrains de camping.

Enfin, les dotations des missions interministérielles subissent une restriction globale.

Je parlerai maintenant des actions prioritaires et, en premier lieu, de l'action sur les marchés touristiques.

Pour que la balance touristique reste excédentaire, il faut intensifier la promotion du tourisme en France, tant sur les marchés étrangers qu'auprès des Français eux-mêmes. L'amélioration récente de notre balance, essentiellement due à l'évolution du rapport des changes avec l'Italie et l'Espagne, reste précaire. Cette double nécessité est inscrite dans le budget, mais les moyens mis à son service sont bien réduits.

Pour la promotion à l'étranger, la dotation passe de 42,3 à 50,8 millions de francs ; il n'est pas besoin de souligner l'insuffisance de cette revalorisation quand on la compare aux besoins.

Pour la promotion auprès des Français, un crédit supplémentaire est prévu — 0,3 million de francs — qui ne permettra pas de prendre le relais de l'initiative régionale, laquelle, cette année encore, restera peu soutenue.

J'en viens, en second lieu, à l'action financière en faveur des hébergements de loisirs.

La grande dispersion des crédits relatifs aux équipements d'accueil ne permet pas d'avoir une vue d'ensemble dans ce domaine.

L'aide à l'hôtellerie ne connaît pas d'aménagement nouveau important. Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée pour tous les meublés a été abaissé à 7 p. 100. Il faudra assouplir les conditions d'octroi des primes d'équipement, car celles-ci profitent surtout actuellement à l'hôtellerie à deux étoiles, alors que l'hôtellerie rurale a une étoile à de grands besoins. Le seuil retenu de quinze chambres pour les hôtels ayant un restaurant d'au moins cinquante couverts est trop élevé. Il a été abaissé à dix chambres et le seuil d'investissement de 700 000 à 350 000 francs pour le Massif Central. Ce régime doit être étendu aux autres zones de montagne et même au monde rural dans son ensemble.

Pour l'aide à l'hôtellerie de plein air, la promotion privée s'est ralentie au cours des dernières années ; aussi, un dispositif a-t-il été mis au point qui adaptait au camping le mécanisme de la prime spéciale d'équipement dont bénéficiaient les promoteurs privés de l'hôtellerie et des villages de vacances. Dans les cinq mois qui suivirent la mise en application de ce dispositif, trente-trois dossiers furent déposés pour 7 500 emplacements. C'est bien peu en regard des prévisions du Plan.

En ce qui concerne le tourisme social, quel écart, là aussi, entre les prévisions du Plan et les crédits accordés ! Mon ami Perrein donnera tout à l'heure quelques indications particulières à ce sujet.

Il était prévu pour les terrains de camping et les villages de vacances réalisés par des promoteurs non commerciaux, 277 millions de francs pour les quatre premières années d'application du Plan ; il en a été accordé 99 270 000, en francs constants 1975.

Conformément au Plan, le rapport de Jacques Blanc prévoyait la création de 15 000 lits de villages de vacances et 150 000 places de camping par an. On peut estimer qu'en 1979 c'est quelque 1 800 lits et 50 000 places de camping qui pourront être ajoutés. C'est un budget d'austérité ! Faut-il rappeler que la part consentie au tourisme social correspond à 1/10 000 du budget de l'Etat ? M. Malassagne le disait tout à l'heure.

L'augmentation de certains crédits de paiement par rapport à l'année dernière — camping, caravanning, notamment, car ceux des villages de vacances diminuent de 8 p. 100 — se trouvera pratiquement annulée par l'érosion monétaire et la hausse du coût de la construction. Or, le camping reste pour beaucoup — plus de 5 millions de personnes, soit 21 p. 100 des 26 millions de vacanciers — la seule forme de vacances possible.

La concentration dans le temps et sur les lieux, pour le littoral, rend criante l'insuffisance des 1 680 000 places de camping disponibles et entraîne le surpeuplement des camps existants ainsi que le camping sauvage, qui fait fi de toute condition d'hygiène et de sécurité.

Enfin, pour réduire les inégalités d'accès au tourisme, on avait repris aux organisations syndicales et associations de tourisme l'idée du chèque-vacances. Il devait figurer au budget de 1979. Il n'en est rien. Quand sera-t-il à l'ordre du jour ?

Il est d'autres « silences » bien inquiétants dans ce budget. J'en veux pour preuve que le thermalisme et le climatisme qui, après une période de stagnation, voire de régression, ont besoin d'être soutenus, sont en fait négligés.

Ce nouveau ministère du temps libre se doit de se préoccuper de l'aménagement du temps. Qu'en est-il de la modification des rythmes scolaires et de l'étalement des vacances, autre serpent de mer, qui concerne d'ailleurs également d'autres ministères ?

Il faut noter, enfin, que nous n'aurons parlé que d'équipements touristiques au moment où, concrètement, apparaît et se développe le besoin d'intégrer à la définition des loisirs et à leur pratique la dimension qualitative qui fait défaut à une conception qui reste par trop marchande et a tendance à prendre les moyens pour des fins.

Cela m'amène à mes conclusions.

Jusqu'à présent, tourisme et loisirs étaient traités séparément. Le premier, appréhendé surtout d'un point de vue économique, semblait né concerner que les populations extrarégionales alors que le second paraissait ne jouer un rôle que dans la qualité de la vie des populations locales. Il existe, de fait, des liens étroits entre tourisme et loisirs, les équipements et l'organisation étant en grande partie les mêmes. Les loisirs des touristes et ceux des populations régionales sont complémentaires ou confondus, et les loisirs de fin de semaine prennent de plus en plus un aspect touristique.

Deuxième conclusion : au moment de l'explosion vacancière, tout semble appeler un effort de cohérence dans les initiatives à venir. Ce processus de développement doit permettre d'éviter suréquipement et gaspillages aussi bien que négligences. On sait que des conflits peuvent naître entre population locale, bien souvent à économie fragile, et citoyens mis trop soudainement en présence. L'accroissement de la part du tourisme en milieu rural ne pourra donc intervenir sans heurts qu'en développant parallèlement une politique d'information et de formation des populations rurales pour leur donner les moyens de maîtriser cette croissance.

Dernière conclusion de ce bref exposé : les années à venir devraient voir la mise en valeur d'autres possibilités. Je pense à nos régions préméridionales avec leurs micro-climats plus ou moins secs et ensoleillés, selon qu'il s'agit des Alpes du Sud ou du Nord, et les climats de demi-altitude de la zone préalpine. Notre région est riche en possibilités de développement du climatisme : malades ou surmenés peuvent y trouver des conditions de repos dans un bon climat physique. La population locale se verrait offrir des emplois avantageux.

Telles sont, bien imparfaitement résumées, monsieur le ministre, les réflexions que me suggère l'examen du tourisme. Le menu touristique trop léger que vous nous offrez nous laisse malheureusement sur notre faim. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes. — M. Taittinger applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Hammann.

M. Jean-Paul Hammann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lorsqu'en août 1977, le rapport *Choisir ses loisirs* avait été présenté à M. le Président de la République et avait obtenu un accord élogieux, nous pensions pouvoir espérer que la mise en œuvre des propositions qu'il entraînait serait sinon immédiate, tout au moins envisageable à moyen terme. Aujourd'hui, un an et demi plus tard, dans les excellents rapports de mes éminents collègues, MM. Yves Durand et Paul Malassagne, qui ont introduit la discussion de votre budget, monsieur le ministre, on évoque rarement ce document.

Nous sommes, dans ma région, particulièrement attachés à la mise en pratique de certaines actions et mesures contenues dans le rapport de M. Blanc.

Tout d'abord, parce que la région Alsace avait été étroitement associée à l'élaboration du document. En effet, Mme la présidente du relais départemental du tourisme rural était membre de la commission Blanc.

Ensuite, parce que le volet consacré au tourisme vert concerne plus particulièrement notre région, où cette forme de tourisme a pris un essor considérable ces dernières années. En effet, 350 gîtes ruraux et autres équipements d'accueil chez l'habitant ont été réalisés en l'espace de cinq ans.

Enfin, parce que les mesures préconisées pour revitaliser, sur le plan touristique, les zones défavorisées et les zones de montagne, nous semblent particulièrement adaptées aux besoins d'une zone de moyenne montagne, comme le massif vosgien.

En effet, les associations de promotion du tourisme rural s'efforcent d'apporter aux ruraux, souvent avec des moyens financiers dérisoires en provenance des collectivités locales ou des compagnies consulaires, de réelles possibilités de promotion humaine, tout en assurant le complément économique leur permettant d'assumer leur vocation première d'agriculteur ou d'artisan.

De plus, elles s'efforcent d'apporter aux citoyens le moyen d'exercer effectivement leur droit à l'espace, au retour aux sources, tout en leur enseignant le respect de leurs devoirs vis-à-vis de la nature et aussi de ceux qui travaillent la terre et qui préservent le patrimoine foncier et naturel.

Il faudrait donc, monsieur le ministre, que votre budget prévoie des aides de fonctionnement importantes pour ces organismes régionaux ou départementaux de promotion du tourisme vert.

Il faudrait, également, que les aides à la création d'équipements d'accueil des types gîte rural, chambre d'hôte et camping à la ferme, essentiellement financés par des crédits du ministère de l'agriculture, d'ailleurs insuffisants, et des prêts bonifiés du Crédit agricole jusqu'alors réservés aux seuls agriculteurs et artisans, soient étendues à toutes les catégories de la population rurale, dans les zones défavorisées et de montagne, grâce à des crédits émanant de votre budget, monsieur le ministre.

Très souvent, en effet, dans ces zones, l'agriculture est en déclin et, dans certaines de nos vallées vosgiennes, il n'y a plus que très peu d'agriculteurs, le plus souvent âgés et peu enclins à investir dans les activités touristiques qui constituent, selon eux, une atteinte fondamentale à leur rythme de vie.

Il faudrait donc que l'ensemble des populations de ces régions puissent obtenir les mêmes avantages. Déjà, certains conseils généraux les accordent, mais il faudrait, pour accélérer le développement des possibilités d'accueil et pour sauver des vallées entières de la désertification, que, dans votre budget, monsieur le ministre, vous réserviez des crédits pour aider et favoriser ces investissements chez l'habitant. En outre, les crédits bancaires devraient être octroyés aux mêmes conditions à tous les postulants, agriculteurs, artisans et autres ruraux.

Toujours dans le domaine du tourisme vert, il faudrait revoir les contraintes fiscales qui pèsent notamment sur les propriétaires de gîtes équestres, et les loueurs d'équidés qui sont à la fois assujettis à la taxe professionnelle, à la taxe sur la valeur ajoutée au taux de 17,6 p. 100, aux bénéfices industriels et commerciaux et à la taxe sur les salaires.

De même, les signataires de la charte concernant les tables d'hôte, qui reçoivent des randonneurs ou qui disposent de chambres d'hôtes, qu'il ne faut d'ailleurs pas confondre avec les fermes-auberges, devraient également bénéficier d'un régime fiscal allégé.

Pour les campings à la ferme et les aires naturelles, le taux de la taxe sur la valeur ajoutée devrait être ramené à 7 p. 100, même si leurs créateurs n'ont pas bénéficié d'aides financières spécifiques.

Il faudrait d'ailleurs que les campings en zone rurale puissent être aidés à raison de 15 à 25 p. 100, comme c'est le cas pour les campings du littoral en vertu du programme d'actions prioritaires n° 24.

D'autres impératifs conditionnent le développement harmonieux des activités touristiques en milieu rural, notamment : le maintien d'un minimum de services publics dans les communes rurales ; le zonage et l'établissement de documents d'urbanisme du type « plan d'occupation des sols » ou « zone d'environnement protégée » ; l'assouplissement des conditions de reconnaissance de la pluriactivité sous l'aspect à la fois de la fiscalité et de la législation sociale ; une meilleure répartition de l'effort financier entre les collectivités d'accueil et les villes émettrices, en particulier pour les grands équipements collectifs à caractère social ; enfin, un meilleur étalement des vacances des Français, qui permettrait une meilleure rentabilisation des équipements par une augmentation sensible du taux d'occupation, qui n'est actuellement, en moyenne, que de l'ordre de deux à trois mois par an.

Je voudrais également attirer votre attention, monsieur le ministre, sur les difficultés que connaît la petite hôtellerie, plus particulièrement dans les zones défavorisées, mais aussi sur le reste du territoire. Il faudrait, en effet, généraliser à tous les hôtels en zone rurale, aux hôtels dits « de préfecture » donc non classés, l'abaissement à dix chambres du seuil donnant droit à la prime nationale d'équipement hôtelier. Le montant plancher du programme d'investissement devra être ramené, lui aussi, à un niveau plus accessible — 350 000 francs au lieu des 700 000 francs actuels. Ce ne sera qu'à cette condition qu'un jeune disposant par ailleurs d'une formation et d'une expérience suffisantes, pourra, dans l'avenir, accéder à la profession.

Pour faciliter l'information de la clientèle potentielle, autant française qu'étrangère, il faudrait que votre budget prévoie, comme par le passé, une contribution financière suffisante en faveur des publications régionales tels que les guides d'hôtels, en dépliants d'appel, etc.

Une participation ramenée de 50 à 30 p. 100 constituerait bel et bien un transfert de financement de l'État sur les collectivités locales, ce qui, effectivement, serait éminemment regrettable.

Enfin, il nous paraît indispensable de prévoir aussi des aides accrues au profit des communes rurales bien sûr, désireuses de créer des terrains de camping, compte tenu, notamment des nouvelles normes qui prévoient le renforcement des équipements sanitaires.

Le tourisme, en général, et le tourisme vert, en particulier, peuvent être une nouvelle chance pour l'économie de certaines régions, plus spécialement disposées à faire l'effort nécessaire à la base.

A vous, monsieur le ministre, de leur apporter les moyens adéquats, en tenant compte des suggestions et des propositions que nous venons de vous soumettre. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Hugo.

M. Bernard Hugo. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les Français ont de plus en plus besoin de vacances et de loisirs, c'est une évidence, et le tourisme, notamment, devrait permettre de satisfaire cette aspiration légitime.

Malheureusement, force est de constater que près de la moitié d'entre eux ne peuvent en bénéficier et que la majorité de ceux qui y accèdent ne le peuvent qu'au prix de privations et de sacrifices. Cette situation ne cesse de se détériorer du fait de l'austérité et du chômage grandissant.

Lorsqu'on demande aux travailleurs d'indiquer leurs trois principales préoccupations pour les vacances, ils répondent : se reposer et se détendre, c'est évident, bien manger — c'est bien français — et être hébergé dans de bonnes conditions.

Ces réponses, modestes, prouvent à quel point les vacances correspondent à un besoin social et sont indispensables au maintien de la santé, de l'équilibre physique et psychique. Pourtant, d'après des statistiques très officielles que vous connaissez bien, la moyenne des séjours se situe aux environs de quinze jours pour les familles, avec des disparités importantes suivant la condition sociale.

On assiste également à une baisse considérable — malgré la prise en charge, dans une proportion très importante par les municipalités et les comités d'entreprise — des fréquentations de colonies et centres de vacances pour enfants et adolescents.

Après M. Médecin en 1977, vous vous félicitez à votre tour, monsieur le ministre, de ce que 52,5 p. 100 des Français partent en vacances. Mais la question se pose pour les 47,5 p. 100 qui restent. Sans doute rappelez-vous que, dans la proportion de 13,5 p. 100, la population est âgée de plus de soixante-cinq ans. Mais pourquoi donc les personnes âgées, qui bénéficient enfin de la retraite, ne partiraient-elles pas en vacances ?

Vous rappelez également qu'« un nombre important de Français résident dans une région touristique ». Pour eux, les mauvaises conditions de vie et de travail, la fatigue, les soucis n'existent sans doute pas ? Le désir de détente et de liberté doit sans doute être annihilé par le soleil ou la beauté du site ? Vous devriez demander leur avis aux personnes âgées de Nice ou de Menton et aux travailleurs de Saint-Etienne ou de Grenoble. Je doute qu'ils apprécient vos explications !

L'été dernier, une région entière comme la Bretagne a été délaissée par les « vacanciers » à cause de la carence du Gouvernement quant à la prévention et à la lutte contre les pollutions des grandes compagnies pétrolières — nous en avons longuement débattu ici — et le dévouement des habitants de la région ou de ceux qui sont venus les aider, soldats y compris, n'a pas suffi à redonner confiance.

Dans le même temps, la Côte d'Azur a été saturée de campeurs, qui ont été présentés par la quasi-totalité des mass media comme les premiers responsables de cet entassement. Le manque de terrains de camping n'en serait-il pas plutôt la véritable raison ?

Des terrains de camping surchargés — c'est un usager qui vous le dit, et il sait de quoi il parle — des villages de vacances trop chers, le littoral, les sites montagnards, les lacs et cours d'eau, le patrimoine historique accaparés, défigurés, pollués trop souvent, à l'avantage d'une minorité de possédants et de privilégiés, tel est le visage du tourisme social en France.

Les communes rurales supportent de très lourdes charges d'infrastructure, d'équipements de loisirs ou d'hébergement. Elles en assurent souvent elles-mêmes le fonctionnement. Pour certaines d'entre elles, le tourisme rural est la seule activité qui permette de garder un peu de vie sur leur territoire.

D'importants retards ont été accumulés dans la réalisation du VII^e Plan par rapport à l'aménagement de l'espace rural.

Un effort semble être fait à cet égard dans le budget que vous nous proposez, mais ne serait-ce pas au détriment d'autres secteurs ?

Des aménagements touristiques réalisés, il ressort qu'ils engendrent plus souvent des déséquilibres ou des situations conflictuelles — on vient de l'évoquer — au sein de la région, qu'une contribution au développement économique, social et culturel.

Or population d'accueil et population touristique ont des intérêts semblables qu'il est nécessaire de prendre en considération.

Seule une recherche concertée et une démarche démocratique à tous les niveaux, entre les différents intéressés et intervenants — collectivités locales des lieux d'accueil et de départ, associations, comités d'entreprise, etc. — permettraient une politique cohérente d'aménagement et d'équipement touristiques, qui réponde aux besoins des populations concernées.

Mais la mise en œuvre de cette politique implique, d'une part, que chacune des collectivités intéressées dispose des moyens nécessaires et que, d'autre part, il soit mis un terme à la recherche du profit qui dicte les grandes orientations de l'aménagement touristique. J'ai cru entendre, tout à l'heure, M. Malasagne y faire allusion, mais avec une certaine discrétion.

Malgré les promesses, quel est l'avenir du tourisme social, tourisme qui permet le départ chaque année dans les villages, les maisons familiales ou les centres de vacances, de millions de Français ?

Faute de temps, c'est surtout au tourisme social que je consacrerai le reste de mon propos.

Pour traduire dans les faits les besoins minimum définis dans le rapport Blanc, le budget du tourisme social devrait atteindre, en 1979, selon mes comptes, 253 125 000 francs. Non seulement les prévisions du rapport sont loin de correspondre aux besoins réels — il faudrait 155 000 lits en villages et 1 500 000 places de camping-caravaning — mais les autorisations de programme n'augmentent que de 13 p. 100 par rapport à l'an dernier, contre 30 p. 100 de 1977 à 1978, et ne représentent que 1/10 000 du budget de l'Etat comme l'a souligné M. Vérillon.

Les crédits s'élèvent à 41,5 millions, en progression de 13,7 p. 100, c'est-à-dire moins que l'évolution annuelle du coût de la construction, qui s'élèverait, si j'en crois *Le Moniteur*, à 15 p. 100.

Avec ce budget, qui ne consacre que 19 millions à la création de villages et 22,5 millions au camping-caravaning — et en ne considérant que les 25 p. 100 de subventions actuellement prévus alors que ce taux devrait atteindre 50 p. 100 — on ne pourra réaliser que 1 700 lits et 20 000 places de camping, contre 15 000 lits et 150 000 places nécessaires annuellement, toujours selon le rapport Blanc.

Pourriez-vous nous expliquer, monsieur le ministre, pourquoi le budget du tourisme social ne représente toujours que 15 p. 100 du budget total du tourisme et pourquoi les 85 p. 100 restants vont au secteur du tourisme dominé par les banques d'affaires, les promoteurs et le tourisme de luxe ?

A l'Assemblée nationale, il est vrai, vous avez dit qu'il s'agissait de 40 p. 100.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Absolument !

M. Bernard Hugo. Je voudrais bien savoir comment vous arrivez à ce pourcentage.

Certaines mesures pourraient pourtant être prises pour amorcer une politique sociale plus équitable en matière de vacances, notamment l'institution du chèque-vacances.

Depuis 1971, les organisations syndicales, les mouvements corporatifs et mutualistes et le secteur associatif du tourisme social agissent pour atteindre cet objectif.

La démarche part de l'idée que, de même que les entreprises participent aux frais de repas de midi de leur personnel, elles doivent participer également aux frais d'hébergement et de transport entraînés par les vacances, comme cela se pratique, par exemple, en Suisse.

La formule repose sur le principe qui veut que, chaque mois, les entreprises cèdent à leur personnel des chèques-vacances à un prix équivalant à la moitié de leur valeur réelle, la différence étant à la charge des employeurs.

Cette participation ne serait pas soumise au versement des charges sociales et fiscales, ce qui serait la façon pour l'Etat de participer au financement du chèque-vacances. Quant aux excédents financiers, ils seraient affectés à un fonds destiné au financement d'investissements de tourisme social et à la distribution de bourses de vacances.

Dès 1973, cette idée était adoptée par le Conseil économique et social, puis, en 1974, par le conseil supérieur du tourisme, mais le Gouvernement faisait alors savoir qu'il n'entendait pas

accepter l'exonération fiscale et nous l'avons encore vérifié lors de la discussion des articles de la première partie de la loi de finances, voilà quelques jours.

Depuis 1975, d'autres idées se sont fait jour, en particulier celle de créer un système d'« épargne-vacances » dans lequel aucune participation patronale ne viendrait soutenir l'effort financier des salariés.

Les actions menées n'ont pas été vaines puisque, aujourd'hui, le Gouvernement a été contraint de retenir cette idée. Mais pour quand ? Et dans quelles conditions ? En effet, il ne s'agit plus d'un « chèque » mais d'un « titre » dont les modalités d'obtention tentent d'en limiter l'octroi à une minorité, et toute proposition tendant à affecter une partie des produits financiers au financement des investissements du tourisme social est rejetée. De plus, il est question de faire gérer ces produits par un pool bancaire.

Oui, nous avons de lourdes inquiétudes sur l'avenir que vous réservez à cette aide, et le fait qu'il en ait été question dans la charte de la qualité de la vie ou le programme de Blois ne nous rassure en rien.

Pour que les Français puissent partir en vacances et pratiquer le tourisme, il faut que leur niveau de vie s'élève, qu'ils ne soient plus « happés » par le chômage. Il faut réduire les horaires de travail, décider d'un réel étalement des vacances en concertation avec toutes les parties concernées, généraliser la cinquième semaine de congés payés et instaurer le deuxième billet de réduction, à 50 p. 100 et non à 30 p. 100 comme c'est le cas à présent, alors qu'en 1936 la réduction était de 40 p. 100. Il faut étendre cette réduction à tous les moyens de transport et en faire bénéficier les étudiants, les retraités et les chômeurs. Il faut attribuer des bons d'essence-vacances aux automobilistes et, pourquoi pas, supprimer les péages au moment des grands départs.

Il faut également adopter des dispositions législatives concernant les associations qui s'occupent de loisirs et de vacances. Il conviendrait de permettre à leurs membres de bénéficier de congés-formation et de congés-détachement et de permettre à elles-mêmes d'être remboursées de la TVA sur leurs investissements et d'en être exonérées pour l'ensemble de leurs activités.

Enfin, il faut que la part du budget social atteigne au moins 25 p. 100 du budget du tourisme.

Dans les conditions actuelles, nous ne pouvons pas, monsieur le ministre, et vous nous comprendrez, voter le budget que vous nous proposez et qui ne reprend aucune de ces dispositions. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bonnet.

M. Eugène Bonnet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est maintenant un fait unanimement reconnu, le tourisme constitue, en ce dernier quart du xx^e siècle, l'un des éléments majeurs de notre économie. Il est même parvenu à être l'un des facteurs essentiels de l'équilibre de notre balance des comptes et la deuxième, après l'automobile, de nos industries exportatrices.

De nombreuses régions, déshéritées sur d'autres plans, lui doivent un renouveau d'activité et de prospérité.

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à y trouver un emploi et les retombées sur les autres secteurs de l'économie sont certaines.

L'ensemble de ces circonstances justifiaient, à mes yeux, que le tourisme fût rattaché à un ministère « plein » dont le titulaire siègeât chaque semaine au conseil des ministres. La satisfaction que j'ai retirée à cet égard lors de la constitution, en avril dernier, de l'actuel Gouvernement s'est doublée, monsieur le ministre, de celle que j'ai ressentie en apprenant que cette responsabilité vous avait été confiée.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je vous remercie.

M. Eugène Bonnet. Aussi bien n'en serai-je que plus à l'aise pour regretter que les crédits qui vous sont affectés, d'un montant de 143 millions de francs seulement, ne représentent qu'à peine plus de 3 p. 1000 du budget de l'Etat.

L'action n° 2 du programme d'action prioritaire n° 23 du VII^e Plan prévoyait, dans le cadre de la valorisation des zones rurales, le développement de la capacité d'accueil touristique, avec la création d'environ 30 000 lits chez l'habitant ou en villages de gîtes, 3 500 chambres en hôtels ruraux, 250 000 places de camping, dont 200 000 en campings organisés.

Ces hébergements devaient être accompagnés d'équipements de loisirs.

Par ailleurs, il était prévu que les agriculteurs et les collectivités locales seraient aidés à mettre en valeur leurs activités d'accueil touristique, par la mise en place, notamment, d'assistants dans les zones d'accueil, de moyens de formation, d'aides à la commercialisation, à la promotion et à l'information.

Ce vaste et ambitieux programme répondait au double objectif, dont l'intérêt ne saurait échapper à personne, d'organiser le développement en « zone verte » des loisirs et du tourisme et de créer de nouvelles activités contribuant au maintien de la population rurale.

Au terme de la troisième année du VII^e Plan, il est difficile, en raison de la grande dispersion des crédits, de se rendre compte, à la simple lecture des fascicules budgétaires, du taux d'exécution des prévisions du programme d'action prioritaire n° 23 à cet égard, mais je crains que nous ne soyons encore loin du compte.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous puissiez m'apporter quelques précisions sur ce point.

Je note, par ailleurs, que les moyens nouveaux mis à votre disposition font une part relativement large au renforcement des crédits de fonctionnement pour la promotion à l'étranger et à l'augmentation de l'effort de propagande sur les marchés extérieurs.

Ces majorations, qui atteignent les sommes respectives et déjà respectables de 2 millions et de 2,3 millions de francs, traduisent bien la priorité accordée à la promotion du tourisme étranger en France, qui constitue le but proposé par le programme d'action prioritaire n° 9.

Permettez-moi cependant d'exprimer le regret qu'un effort au moins équivalent n'ait pas été accompli en vue d'inciter nos compatriotes à passer leurs vacances dans leur propre pays. Trop de Français choisissent encore, pour profiter de leurs congés, de franchir nos frontières. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle rend la balance extérieure du tourisme français beaucoup moins favorable qu'elle devrait l'être.

Il importe donc, par une action coordonnée de vos services et des comités régionaux et départementaux du tourisme, de mieux faire connaître aux Français la richesse de nos possibilités touristiques. Il faut qu'ils sachent qu'ils trouveront en France, non seulement toute la gamme des sites et des moyens d'accueil, mais aussi très souvent des prix inférieurs à ceux qui sont pratiqués à l'étranger.

Ayant parlé des moyens d'accueil, je voudrais d'un mot souligner l'intérêt d'une aide accrue à l'hôtellerie, non seulement à la petite hôtellerie rurale, désireuse de se moderniser, mais aussi à l'hôtellerie moyenne, et — pourquoi pas ? — à l'hôtellerie de haute qualité, héritière d'une vieille tradition française, mais aussi, ne l'oublions pas, utilisatrice de main-d'œuvre.

Il ne me paraîtrait pas déraisonnable — mais sans doute n'est-ce pas directement de votre compétence, monsieur le ministre — d'étendre à l'hôtellerie le bénéfice des aides accordées aux entreprises qui créent des emplois.

Je voudrais enfin parler de ce problème, sans cesse évoqué et jamais résolu — mais existe-t-il une solution ? — que constitue l'étalement des vacances.

Cette année encore, nous avons pu apprendre que 85 p. 100 des personnes qui sont parties en vacances l'ont fait en juillet et août, dont 60 p. 100 environ entre le 14 juillet et le 15 août.

Ainsi que l'a fort bien exprimé au chapitre premier de son rapport « Choisir ses loisirs » la commission d'études présidée par M. Jacques Blanc, cette situation engendre du point de vue économique des gaspillages dus, d'une part, aux pertes de production liées à l'interruption générale de l'été, d'autre part, au sous-emploi d'équipements coûteux qui ne sont utilisés que quelques semaines par an.

On ne sortira, je le crains, de cette impasse que par des mesures d'autorité qu'il est de la responsabilité du Gouvernement de décider et d'imposer.

La première d'entre elles devrait concerner les rythmes scolaires annuels et tendre à une modification radicale des dates et des durées de vacances des différents établissements d'enseignement.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que j'avais à vous présenter. Croyez qu'elles n'altèrent en rien la confiance que j'éprouve pour la poursuite de votre action dans le domaine du tourisme, devenu, il faut s'en féliciter, si important pour nos contemporains. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Vadepiéd.

M. Raoul Vadepiéd. Monsieur le ministre de la jeunesse, des sports, du tourisme et des loisirs, vous ne m'en voudrez pas, du haut de la tribune de cette assemblée, de vous donner le titre que vous devriez porter.

Phénomène social de première grandeur, élément important de notre balance commerciale, le tourisme constitue l'une des préoccupations majeures qui doivent être les vôtres, et vous avez eu raison d'affirmer l'intérêt que vous y portiez ; la création d'une direction du tourisme en a été la manifestation la plus concrète. Cependant, il nous aurait paru plus efficace que cette direction du tourisme ait à connaître de tout le dossier du tourisme, je veux dire par là de tout ce qui concerne les équipements publics à vocation touristique et des problèmes d'information et de promotion. A cet égard, je me permets de souhaiter que vous poursuiviez vos efforts et que l'ensemble de vos collègues du Gouvernement soient convaincus qu'il est nécessaire que cette direction du tourisme ait une plus large assise administrative et les moyens d'agir nécessaires.

A ce propos, nous pensons que le statut des délégués régionaux du tourisme devrait être établi, afin d'assurer à ces délégués les garanties que confère la fonction publique. C'est pour moi l'occasion de rendre hommage à leur action comme à celle de nos délégués à l'étranger, grâce à qui la promotion de notre tourisme s'effectue dans les meilleurs conditions.

Il est un autre sujet de préoccupation : vous savez, monsieur le ministre du tourisme, quelle est la part extrêmement importante que prennent les collectivités locales, départements et communes, et les établissements publics régionaux au financement de toutes les actions en matière de tourisme, que ce soit pour l'équipement, que ce soit pour la promotion. A ce sujet, nous souhaiterions que la concertation soit parfois mieux établie, soit pour éviter des actions qui font double emploi, soit pour assurer une meilleure unité d'action. Cette coordination souhaitée entre l'Etat, les collectivités locales et les établissements publics régionaux serait le complément indispensable du regroupement, que je souhaitais au début de mon exposé, au sein de la direction du tourisme des bureaux et, partant, des crédits budgétaires qui se trouvent actuellement dispersés. Ainsi la réalisation des équipements concernant le tourisme serait plus efficacement assurée.

Ce même souci d'harmonisation nous incite à souhaiter que puissent être mis en conformité les régimes d'aide personnelle au départ en vacances ; dans cette perspective, les collègues de mon groupe et moi-même vous demandons de bien vouloir nous préciser le degré d'avancement des études pour mettre en œuvre un « titre-vacances ». C'est pour des motifs sociaux évidents, lorsque l'on examine les disparités qui existent encore suivant les catégories professionnelles pour les taux de départs en vacances comme pour la durée effective des vacances, qu'il est indispensable que, compte tenu des engagements qui ont déjà été pris en la matière, le Parlement soit fixé sur les intentions du Gouvernement. Nous souhaitons très vivement que dans le projet de loi de finances pour 1980 figure la première traduction budgétaire d'une décision dont la portée sociale est évidente.

Vous avez, monsieur le ministre, manifesté l'intérêt que vous portez aux travaux du conseil supérieur du tourisme. Je voudrais vous demander quelle suite sera donnée à ses conclusions en particulier en ce qui concerne le plan de sauvegarde et de mise en valeur de l'hôtellerie artisanale qu'elle a établi. En effet, l'hôtellerie de petite et moyenne dimension, par son importance numérique, joue un rôle essentiel sur le plan économique et social. Parmi les recommandations adoptées par le conseil supérieur figurait le souhait d'un rattachement à une administration de tutelle indente à tous les niveaux de compétence. L'assouplissement, pour cette catégorie hôtelière, des mesures d'ordre financier ou fiscal est également indispensable, tout comme il est indispensable que vous puissiez, au cours de ce débat, préciser très concrètement la politique du Gouvernement en matière de libération des prix pour l'année touristique qui, en ce qui concerne les vacances d'hiver, est déjà engagée.

L'hôtellerie constitue à n'en pas douter l'antenne la plus directe dont votre ministère dispose pour l'accueil des touristes.

Vous aviez indiqué aux organisations professionnelles que vous diffuseriez une circulaire précise sur le paracommercialisme. Je me permets de vous demander si cette circulaire est prête et si elle fera bientôt l'objet d'une publication.

A la liberté des prix, qui est justement réclamée, doit correspondre une égalité des charges fiscales et sociales pour que les conditions de concurrence puissent jouer au mieux.

Une autre revendication, qui justifierait de votre part une concertation avec votre collègue le ministre de la culture et de la communication concerne le milieu rural où, depuis une quinzaine d'années, 40 000 cafés ont disparu. Dans ces établissements, fonctionne très souvent un poste de télévision, mais la redevance est quatre fois plus élevée que celle qui est acquittée par le particulier. Ne serait-il pas possible d'envisager une diminution du taux ainsi appliqué ? De même, pour les établissements hôteliers saisonniers qui ne sont ouverts que quatre à six mois

par an, il conviendrait que la redevance de télévision soit proportionnée à la durée d'ouverture de ces établissements, sauf, bien entendu, si le poste est utilisé à titre personnel par le professionnel concerné.

Monsieur le ministre, vous portez officiellement le titre de ministre des loisirs ; nous regrettons, comme je l'ai souligné au début de mon intervention, que vous ne portiez pas officiellement le titre de ministre du tourisme.

Nous souhaiterions que, au cours de la prochaine session, vous accepteriez d'engager le débat devant notre Haute assemblée sur l'ensemble du dossier de l'aménagement du temps et des loisirs des Français de toutes catégories sociales en venant répondre à une question orale avec débat. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je bornerai mon propos à l'analyse très succincte des crédits consacrés au tourisme social.

Les insatisfactions qu'engendrent les conditions d'habitat et d'environnement dans nos cités urbaines, les longs trajets quotidiens pour se rendre au travail et en revenir, l'isolement en milieu rural font que les petites ou grandes vacances sont devenues pour tous les Français un besoin impératif, une nécessité comme le boire, le manger et le dormir. Il faut de plus en plus fréquemment retrouver son équilibre mis à mal par les conditions de vie de la société moderne.

Or, en 1978, près de la moitié des Français ne partent jamais en vacances, et cela, faute de revenus suffisants, bien sûr, ainsi qu'il ressort d'un rapport remarquable de notre commission des affaires économiques, mais aussi faute d'équipements et de structures adaptées aux moyens des citoyens les plus modestes.

Dans la région parisienne, une enquête récente rapporte que 44 p. 100 des personnes qui ne sont pas parties en vacances l'été dernier invoquent des raisons financières. Pour l'ensemble des Français, on constate des distorsions scandaleuses entre un directeur d'entreprise ou un cadre supérieur, qui a la possibilité de se payer trente-cinq jours de vacances luxueuses par an, et l'ouvrier spécialisé ou l'employé moyen, qui ne peut s'offrir que dix-sept journées de modestes vacances.

Comme le constate fort justement le rapporteur pour avis, les effets de la crise économique actuelle aggravent ces inégalités. L'insatisfaction des besoins n'en est que plus accusée. C'est ainsi qu'en 1977 le taux des départs fut inférieur de 0,7 p. 100 à celui de 1976. Il est probable que la diminution des départs s'est accentuée en 1978.

La crise touche bien davantage — et cela est plus scandaleux encore — les ouvriers, dont le taux des départs est passé de 53,4 p. 100 en 1976 à 48,8 p. 100 en 1977. Qu'en est-il en 1978 avec l'aggravation du chômage ?

Sans doute, nous dira-t-on, comme certains patrons : « Puisqu'ils sont au chômage, ils n'ont pas besoin de vacances ! » Ils en ont encore plus besoin, démoralisés, diminués, rejetés qu'ils sont ! Et leurs enfants, et leur famille, pas de vacances non plus ! Ils sont punis d'avoir un père, un mari au chômage !

Les jeunes, qui sont souvent touchés par le chômage, peuvent-ils au moins se tourner vers le sport ou les activités culturelles ? Le budget de la jeunesse et des sports ne représente que 0,031 p. 100 du budget de l'Etat — et cela malgré le rattachement du tourisme — même si, en valeur relative, il progresse de 15 p. 100.

Monsieur le ministre, les crédits pour le tourisme sont — vous le savez bien — très faibles, trop faibles. Notre rapporteur spécial constate que, si la progression des crédits de 7,2 p. 100 par rapport à 1978 n'est pas spectaculaire, les crédits de paiement alloués aux villages-vacances sont en diminution de 8 p. 100. Que pouvez-vous faire avec si peu, sinon vous livrer à des montages financiers complexes qui camouflent l'insuffisance catastrophique des crédits de paiement ?

Le VII^e Plan — mais qu'en reste-t-il ? — prévoyait la création annuelle de 17 000 lits en villages-vacances et de 125 000 places de camping-caravaning.

Le rapport Blanc, qui a été si souvent évoqué ce matin à cette tribune, recommandait comme un minimum la création de 15 000 lits et de 150 000 places de camping par an.

Votre budget ne permettra que la création de 1 700 lits en villages-vacances et de 40 000 places de camping, en raison des coûts de la construction et des travaux de génie civil.

Le rapport Blanc préconisait, en outre, l'instauration d'un système de chèques-vacances pour pallier, autant que possible, les inégalités sociales devant le droit aux vacances. Votre budget, monsieur le ministre, ne prévoit rien de tel, malgré les trop nombreuses promesses.

Quant aux bonnes intentions maintes fois proclamées d'élargir l'accès aux vacances en encourageant les associations de tourisme social, les crédits dont vous disposez ne vous permettront pas de les concrétiser.

Que conclure, sinon que vous nous proposez d'adopter un budget de misère ? Comme toujours, ce sont les plus démunis des Français qui supporteront les effets de l'austérité. Monsieur le ministre, je souhaiterais que vous nous expliquiez pourquoi ne sont pas respectés les engagements du VII^e Plan en matière de tourisme social et pourquoi, délibérément, le Gouvernement abandonne les recommandations du rapport Blanc sur les équipements des villages-vacances et des installations de camping-caravaning. Pourquoi, monsieur le ministre, augmentez-vous de 150 p. 100 les crédits affectés aux ports de plaisance et faites-vous si peu pour le tourisme social ?

Enfin, j'aimerais que vous nous précisiez ce que vous comptez faire pour permettre à un plus grand nombre de Français de partir en vacances et quand vous comptez mettre en œuvre un système de chèques vacances pour les moins riches des Français. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais en commençant, remercier M. Yves Durand, rapporteur spécial de la commission des finances et M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour la qualité de leurs rapports.

L'objet de mon propos sera, au-delà du budget qui vous est présenté, de définir la politique que le Gouvernement entend mener dans le secteur, essentiel à mes yeux, du tourisme.

Et d'abord, un mot sur l'appellation du ministère pour répondre notamment à M. Raoul Vadepied. Je sais que la disparition du mot « tourisme » a provoqué ici et là quelques craintes. Je crois qu'aujourd'hui chacun est rassuré et je remercie M. Eugène Bonnet de l'avoir souligné. L'expérience de ces derniers mois montre, en effet, que le tourisme a, dans la nouvelle organisation des compétences gouvernementales, une place plus assurée que dans la situation antérieure.

La politique que le Gouvernement entend mener, par l'intermédiaire du budget qui vous est proposé, s'appuiera sur deux principes.

Un principe économique ; il s'agit de prendre la mesure de l'importance de l'activité économique que représente le tourisme, d'assurer son expansion par un effort vigoureux de promotion sur les marchés étrangers, d'accompagner enfin les efforts de développement des professions touristiques.

Un principe social : il s'agit d'ouvrir, sans cesse davantage, l'accès des Français aux vacances et aux loisirs.

Un principe économique d'abord. La conviction qui guide l'action du Gouvernement est que le tourisme est un secteur économique essentiel à l'emploi et à l'équilibre de notre balance des paiements, comme l'ont noté vos rapporteurs et MM. Eugène Bonnet et Raoul Vadepied.

J'ai donc pris connaissance avec un grand intérêt à cet égard des conclusions de M. Yves Durand et de M. Paul Malassagne, qui analysent l'un et l'autre, avec beaucoup de bonheur, le poids décisif du tourisme dans notre balance des paiements. J'ajoute que les élus locaux que nous sommes tous, ou presque tous ici, savent que l'activité touristique est essentielle pour l'animation et je dirai même pour la prospérité de régions entières.

Il y a des communes rurales et de petites agglomérations pour lesquelles le tourisme n'est pas une activité supplémentaire, mais la seule qui permette d'éviter que ne disparaissent l'emploi et la vie.

Mais c'est un secteur dont on n'a pas véritablement pris la mesure — et j'approuve totalement à cet égard les observations présentées par vos rapporteurs — simplement parce que les ordres de grandeur économique du tourisme sont mal appréciés, et qu'aucun responsable politique ou professionnel ne peut se fonder, à l'heure actuelle, avec certitude sur eux, et cela, je le dis nettement devant le Sénat, n'est pas acceptable, quand il s'agit de l'une des premières activités exportatrices du pays.

Il est donc nécessaire que le ministre chargé du tourisme et le Parlement puissent disposer à ce sujet de chiffres qui ne prêtent pas à contestation. C'est la raison pour laquelle j'ai donné comme première mission au nouveau directeur du tourisme de retracer dans un compte satellite de la comptabilité

nationale les activités touristiques de notre pays. Je souhaite que cette mission arrive à son terme à la fin de l'année 1979, afin que nous puissions disposer, mesdames, messieurs les sénateurs, l'année prochaine, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, de comptes économiques précis, qui montreront à l'ensemble de l'opinion publique comme à tous les responsables la place fondamentale du tourisme pour l'équilibre de notre balance économique.

M. Yves Durand, rapporteur spécial, et M. Paul Malassagne, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Traduisant la reconnaissance de ce caractère majeur de l'industrie touristique, le budget de 1979 entend assurer son développement par un effort accru de promotion sur les marchés étrangers.

Il était, à cet égard, nécessaire de renforcer les moyens de nos bureaux à l'étranger, en personnel comme en matériel.

J'ai voulu personnellement que l'accent soit mis sur les moyens de nos représentations, car je connais l'effort que consentent pour leur propagande touristique les grands pays industriels et les grands pays touristiques dans le monde. Je suis conscient que les résultats de notre balance touristique, qui sont bons pour 1977, ne doivent pas nous inciter à relâcher notre effort, car ils demeurent fragiles et ils sont liés à la situation de notre monnaie par rapport à celle des pays dont les ressortissants viennent en France pour leurs vacances ou à destination desquels se rendent les touristes français.

En matière touristique, la France, à l'étranger, doit parler d'une seule et même voix. Je réponds ici à un souhait formulé par votre commission des affaires économiques et du Plan. Je prendrai un exemple : pour la première fois, a été organisé, la semaine dernière, une réunion des représentants de l'administration du tourisme, de ceux d'Air France et de la SNCF, afin de coordonner les efforts des uns et des autres sur le marché de l'Amérique du Nord.

La priorité donnée à la promotion à l'étranger se traduit de la manière la plus nette dans le budget qui vous est soumis. Les crédits qui y sont consacrés passeront de 42 millions de francs à plus de 50 millions de francs et absorberont plus de 80 p. 100 de l'augmentation des crédits de dépenses ordinaires.

C'est ainsi, également, que les crédits de propagande touristique seront majorés de plus de 27 p. 100, et j'ai indiqué, à cet égard, que je souhaitais qu'un effort particulier fût réalisé en faveur de la Bretagne et des Antilles.

Au sujet de la Bretagne, j'indique qu'outre l'action de promotion touristique destinée à assurer le succès de la saison 1979 et qui représentera, monsieur Hugo, un effort de l'Etat de l'ordre de 2,5 millions de francs, le Gouvernement mettra en œuvre les décisions que j'ai annoncées le 29 septembre dernier à Rennes en matière d'indemnisation des professions touristiques. Je confirme à la Haute assemblée que les premières indemnités sont en cours de versement.

Pour les Antilles, qui constituent l'une des chances touristiques de la France, l'effort des pouvoirs publics tendra à accroître l'efficacité de notre action de promotion sur le marché nord-américain, dans le même temps où la baisse du coût des transports aériens ouvrira véritablement ces îles aux touristes de la métropole et de l'Europe.

S'ouvrent aujourd'hui même, à Pointe-à-Pitre, les premières assises sur l'avenir économique des Antilles. Celles-ci présentent un intérêt tout particulier pour l'avenir des deux départements antillais. Elles seront l'occasion de constater les efforts consentis par le Gouvernement, en liaison avec la compagnie nationale Air-France, pour obtenir une baisse très sensible des tarifs aériens entre la métropole et les Antilles, autorisant pour la première fois une intégration plus poussée de l'économie antillaise à l'économie nationale générale.

Parallèlement à l'effort que consent l'Etat sur ses propres crédits, j'entends associer à la promotion touristique de la France les principales entreprises exportatrices françaises au sein d'un groupement d'intérêt économique qui sera créé au cours des prochaines semaines.

Enfin, mesdames, messieurs les sénateurs, en matière économique, une autre de mes préoccupations sera d'accompagner les efforts de développement des professions touristiques et d'assurer, de manière active, leur tutelle. Cela est vrai des agences de voyage comme des professions de l'hôtellerie et de la restauration.

Pour les agences de voyages, la loi de 1975 sera appliquée et la concurrence nécessaire en matière de vente de voyages s'effectuera sur des bases saines. En ce qui concerne le problème

posé par l'entrée éventuelle sur ce marché de grands organismes financiers, j'indique à la Haute assemblée que sera très prochainement organisée une table ronde réunissant tous les intéressés, sous l'égide du directeur du tourisme, afin d'étudier les données de ce problème.

Pour les professions de l'hôtellerie et de la restauration, j'ai commencé — au-delà de la question des prix dont M. le ministre de l'économie a la charge et que je suis attentivement en liaison avec les responsables professionnels — à traiter les problèmes économiques fondamentaux de ce secteur : le poids des charges sociales, la formation et la rémunération des personnels nombreux qu'elles emploient.

De plus, je donne l'assurance à M. Vade pied que la circulaire sur le paracommercialisme qu'il a évoquée sera très prochainement publiée.

J'ai l'intention, enfin, en liaison avec la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, de réexaminer l'ensemble de notre dispositif d'aide à l'hôtellerie, de manière qu'il traduise effectivement la priorité que j'entends donner au développement de la moyenne et de la petite hôtellerie, notamment en milieu rural, conformément aux souhaits qui ont été exprimés par vos rapporteurs et par MM. Hamman, Bonnet et Vade pied.

Un principe économique, mais aussi un principe social.

Je voudrais insister sur ce point essentiel : il s'agit d'ouvrir davantage l'accès des Français aux vacances et aux loisirs.

Pendant l'été 1978, 52,5 p. 100 des Français sont partis en vacances. C'est le chiffre le plus élevé jamais enregistré. Ainsi, l'évolution favorable engagée au cours des années précédentes, mais qui semblait s'être arrêtée en 1977, a donc repris, comme M. Malassagne l'a noté.

Le Gouvernement s'en félicite, mais il a conscience, comme vous tous ici, que la démocratisation de l'accès aux vacances est une œuvre de longue haleine. Pour ma part, je souhaite y contribuer et je m'inspirerai, selon le souhait exprimé par M. Hamman notamment, des conclusions du rapport de la commission présidée par M. Jacques Blanc, « Choisir ses loisirs ».

Je suis trop attaché, personnellement, à l'aménagement de l'espace rural, ayant créé, alors que j'étais député, le groupe d'études parlementaires pour l'aménagement rural, pour ne pas donner l'assurance au Sénat que le développement du tourisme rural sera l'une de mes priorités.

L'action que je conduis comme ministre sera naturellement le prolongement de celle que j'ai engagée comme parlementaire avec nombre d'entre vous, messieurs les sénateurs, pour le développement de l'espace rural, nécessaire à l'équilibre même de notre pays.

Mes efforts iront dans trois directions. Je considère, en premier lieu, que l'action en faveur du tourisme social à caractère familial — j'insiste sur ces derniers termes — suppose une large information des Français sur les possibilités du tourisme et des loisirs en France.

Pour répondre aux préoccupations de vos rapporteurs, mais aussi à celles qu'ont exprimées MM. Jean-Paul Hamman et Eugène Bonnet, le Gouvernement a décidé la création du centre d'information et de documentation touristiques. Cette création sera effective le 20 décembre prochain, c'est-à-dire avant même la fin de l'année. C'était l'annonce que je voulais faire aujourd'hui au Sénat.

Ce centre d'information et de documentation, loin de se substituer aux syndicats d'initiative, aux associations départementales, aux comités régionaux de tourisme, aux maisons des provinces à Paris et aux grandes fédérations, sera le relais qui manquait aux uns et aux autres à l'échelon national, donc le moyen d'amplifier leur action et de combiner les efforts de l'Etat, des collectivités locales, des offices de tourisme et de tous ceux que préoccupe le développement du tourisme dans notre pays.

M. Jacques Henriet. Très bien !

M. Louis Perrein. C'est de la poudre aux yeux !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Chacun jugera.

La deuxième action en faveur de la démocratisation des loisirs sera la mise en œuvre du titre vacances. A cet égard, je voudrais répondre aux préoccupations qui ont été exprimées sur tous les bancs de cette assemblée. Le dossier technique du titre vacances a fait l'objet d'un travail approfondi, mais il reste à évaluer ses conséquences économiques tant pour les finances publiques que pour l'activité des professions touristiques.

Ces études, qui sont actuellement en cours, sont menées conjointement entre mes services et ceux du ministère de l'économie. J'ajoute que ce projet devra rencontrer l'accord de tous les partenaires sociaux.

J'ai consulté à ce sujet aussi bien les organisations syndicales ouvrières que le CNPF, les associations et les organisations professionnelles du tourisme. Le Gouvernement ne fera rien, ne décidera rien sans leur assentiment.

Le projet de titre vacances est un élément de la discussion générale actuellement conduite entre les partenaires sociaux.

En toute hypothèse, le Gouvernement fera en sorte que le titre vacances, prévu dans la charte de la qualité de la vie comme dans le programme de Blois, puisse être mis en œuvre au cours de cette législature.

Enfin, une troisième action réside dans le développement des subventions d'équipement en matière de tourisme social, qu'il s'agisse des villages de vacances ou, plus encore, des terrains de camping.

Répondant aux préoccupations de MM. Vérillon et Perrein, je dirai que si certains contestent l'effort du Gouvernement en matière de tourisme social, c'est souvent parce qu'ils ont une vue étroite des modalités d'intervention de l'Etat en ce domaine.

Certes, il est nécessaire de multiplier les équipements, de mieux les adapter à la demande qui s'oriente de plus en plus vers les vacances à caractère familial, ainsi que le montre le succès grandissant des gîtes ruraux, de la petite hôtellerie et des terrains de camping. Pour cette raison, les subventions d'investissements inscrites à mon budget en faveur du tourisme social progresseront de cinq millions de francs en 1979.

J'ajoute que j'entends conduire, pour répondre tout particulièrement aux souhaits exprimés par vos rapporteurs, une action de développement de l'hôtellerie de plein air et donc porter, en 1979 — tel était le vœu de la plupart des orateurs inscrits dans cette discussion générale — une attention particulière au camping-caravaning.

Pour les campings privés, une prime nouvelle destinée à l'aménagement de terrains sur le littoral est attribuée depuis le début de l'année. Elle sera bien évidemment continuée dans le cadre du budget de 1979 et je souhaite — je l'indique à la Haute assemblée — que les crédits prévus — 10 millions de francs — puissent être complètement utilisés car, malheureusement, ils ne le seront pas en 1978. MM. Yves Durand et Malassagne se sont, avec raison, inquiétés de cette situation.

Au total, si l'on additionne les subventions d'investissement et les crédits destinés à l'information, à la promotion du tourisme social et à l'aide aux associations, il est permis de considérer, monsieur Bernard Hugo, que plus de 40 p. 100 du budget de 1979 concernent, directement ou indirectement, le tourisme social, sans parler des actions financées sur d'autres budgets.

Réduire les inégalités en matière d'accès aux vacances et aux loisirs est, dans notre civilisation industrielle — combien vos rapporteurs ont raison ! — partie intégrante de toute politique de justice sociale. C'est la raison pour laquelle cette action, que vous avez souhaitée, sera mienne au cours de l'année 1979.

Pour appliquer les principes que je viens d'exposer, le Gouvernement entend mettre en œuvre une politique d'ensemble tendant à mieux répartir les vacances et les loisirs dans le temps comme dans l'espace.

Cette politique est rendue possible par la création du ministère des loisirs, dont M. le Président de la République m'a confié la charge. En effet, c'est la première fois dans l'histoire politique de notre pays qu'un même membre du Gouvernement est chargé à la fois de la jeunesse et des sports, du tourisme et des loisirs ainsi que de l'aménagement du temps.

Je souhaite, par conséquent, que ces compétences élargies qui sont les miennes permettent la définition d'une politique globale des loisirs.

D'autre part, je répons de façon tout à fait positive à la question qui m'a été posée tout à l'heure, à cette tribune, par M. Raoul Vade pied. J'accepte que le Sénat, en liaison avec le Gouvernement, puisse consacrer, au cours de la prochaine session, un grand débat à la définition et à la mise en œuvre d'une politique des loisirs. De plus, l'action que je conduirai associera les efforts de toutes les parties prenantes et la concertation sera l'un des maîtres mots de mon action.

Par sa nature même, l'action touristique associe un très grand nombre de partenaires : élus, dirigeants d'associations, responsables de professions. C'est un secteur, mesdames et messieurs les sénateurs, où l'Etat ne peut ni ne doit tout faire. Son rôle est d'inciter tout ceux qui, à des titres divers, participent à l'action touristique, à travailler dans le même sens.

Pour cela il fallait au sommet, comme vos rapporteurs l'ont demandé, une unité de conception et de direction. Tel est le sens de la nouvelle organisation administrative du tourisme.

Une direction unique a été créée, un nouveau directeur nommé, qui aura l'autorité sur l'ensemble des services du tourisme. J'ai souhaité une administration plus ramassée, mais aussi plus ouverte sur les régions, les professions et l'étranger.

Cette nouvelle organisation traduit ma volonté de rechercher un mode d'administration nouveau, qui associe les partenaires du tourisme et les élus à l'action de l'administration.

Il faut associer les efforts à l'échelon national, mais aussi au plan local, ce qui répond au vœu de M. Yves Durand.

Je souhaite tirer profit de cet immense capital de bonnes volontés que représente l'action des élus et des responsables économiques. A cette fin, il était nécessaire d'introduire davantage de cohérence dans les structures locales du tourisme. C'est la raison pour laquelle, dès mon arrivée, j'ai présidé à la signature de l'accord passé entre la fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative, et la fédération nationale des comités départementaux du tourisme. J'ai l'intention, en effet, de m'appuyer sur les réserves irremplaçables que constituent ces deux grandes fédérations nationales.

De même, j'ai réuni l'ensemble des présidents de comités régionaux du tourisme, et ceux-ci ont décidé, à l'unanimité, de créer une conférence permanente, dont le ministre chargé du tourisme sera président de droit.

Je partage tout à fait les préoccupations exprimées par vos rapporteurs. Les comités régionaux de tourisme doivent pouvoir bénéficier des crédits de fonctionnement nécessaires à leur développement, en liaison avec l'Etat.

Certains, vous le savez, en bénéficient déjà, d'autres non. Il existe, à cet égard, une disparité dans l'action menée par les établissements publics régionaux. Elle me paraît tout à fait préjudiciable au développement du tourisme au niveau des régions. Comme M. Yves Durand l'a indiqué, il s'agit bien de l'étape prioritaire dans l'action que nous devons conduire ensemble.

Les moyens administratifs que je viens d'évoquer se fondent sur des moyens financiers accrus.

Le budget du tourisme pour 1979 s'élèvera à 143 millions de francs — vous l'avez, les uns et les autres, rappelé — dont plus de 70 millions de francs pour les dépenses ordinaires et près de 80 millions de francs pour les autorisations de programme. Si l'on s'en tient à ces chiffres, il progressera de 15,3 p. 100 par rapport au budget de 1978. Cependant, si l'on prend en compte la modification intervenue dans les structures de l'administration centrale par la création du nouveau ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, et donc la disparition de l'ancien secrétariat d'Etat au tourisme, c'est une progression de 16,2 p. 100 qui peut être constatée.

Ce budget n'est pas neutre. Ainsi que M. Yves Durand l'a noté dans son rapport, il traduit des choix — et des choix clairs — en faveur de la promotion à l'étranger, d'une part, et du tourisme social, notamment en espace rural, d'autre part. Ces choix sont ceux du Gouvernement et ils répondent, d'ailleurs, très largement aux préoccupations qui avaient été exprimées par vos deux commissions. Ce faisant, le Gouvernement entend tenir les engagements qu'il a pris dans le cadre du VII^e Plan et lors de l'adoption de la charte de la qualité de la vie.

J'ai noté le souci de votre commission des finances de voir le contenu de certaines actions mieux individualisé budgétairement et sa préoccupation de ne plus constater de transferts entre les dépenses de nature différente. Il sera mis fin à cette pratique en 1979, car ce budget donnera à l'administration du tourisme les moyens d'assurer de manière plus satisfaisante le fonctionnement de nos représentations à l'étranger, et donc d'éviter que les crédits de promotion ne soient utilisés, pour répondre au souhait exprimé par M. Yves Durand, à d'autres usages que ceux voulus par le Parlement.

Je partage enfin le souhait de votre commission des affaires économiques et du Plan de voir, au-delà de l'état annexé au projet de budget, mieux récapitulé — et M. Malassagne a eu raison de le souligner — comme cela existe pour l'environnement, l'ensemble des moyens que l'Etat consacre au tourisme. Cette observation sera suivie d'effet lors de la présentation du prochain budget, car, pour ma part, j'ai conscience que la dispersion des crédits à vocation touristique donne finalement à l'opinion publique une image incomplète de l'action de l'Etat en faveur du tourisme.

Un premier pas a été accompli en 1977 avec l'inscription des crédits d'études et d'aménagements touristiques à mon budget; j'ai noté le souhait de vos commissions d'aller plus loin et de voir l'ensemble des crédits d'investissement regroupés en une seule ligne budgétaire.

Dans un premier temps, je m'efforce de faire en sorte que les liens entre l'administration du tourisme, la délégation à l'aménagement du territoire et les ministères de l'agriculture, de la santé, des transports, de l'environnement et du cadre de vie se renforcent, notamment par l'élaboration de programmes d'action communs. Ces moyens d'action administratifs et budgétaires s'accompagneront d'un effort continu, tendant à mieux répartir les départs en vacances dans le temps et dans l'espace; c'est votre souhait, c'est aussi le mien. En effet, l'expérience des vacances de l'été 1978 a montré que les départs étaient encore trop concentrés dans le temps, puisque 85 p. 100 des vacanciers sont partis en juillet et en août, et dans l'espace, puisque près de la moitié d'entre eux sont partis vers le littoral.

Comme le note avec bonheur M. Paul Malassagne, cette concentration excessive accentue les inégalités à l'égard des vacances.

Or, ministre du tourisme, je suis aussi, et pour la première fois dans l'organisation gouvernementale, ministre en charge de la politique d'aménagement du temps; à cet égard, je préside le comité interministériel de l'aménagement du temps. C'est à ce titre que j'ai engagé, conjointement avec M. le ministre de l'éducation, une politique tendant à l'aménagement du calendrier scolaire.

Le Conseil économique et social, les établissements publics régionaux ont été consultés et doivent me faire parvenir leurs réponses au début de l'année prochaine. Sur la base de cette double consultation, le Gouvernement fixera avant le 15 février les dates de vacances de la prochaine année scolaire, ce qui marquera déjà un progrès important par rapport à la situation de cette année.

Mais mon souhait, je l'indique à la Haute Assemblée, est d'aller plus loin et de m'inspirer des pays voisins, notamment de la République fédérale d'Allemagne, où l'on est parvenu à une certaine diversification des dates de départs selon les régions et à une programmation plusieurs années à l'avance. Ainsi, il pourra être mis fin à un double gâchis, celui qui naît, M. Eugène Bonnet a eu raison de le souligner, de la sous-utilisation des équipements de loisirs pendant une grande partie de l'année, et celui qui résulte des encombrements des grands départs.

Il faut que la France puisse réaliser ce que d'autres grands pays industrialisés ont su mettre en œuvre, c'est-à-dire la diversification en fonction des régions et la programmation sur plusieurs années, afin que nous puissions assurer une programmation des investissements et une rentabilité de ces derniers.

Mais je souhaite également — et je rejoins en cela le désir du Sénat — parvenir à une meilleure répartition des flux touristiques sur l'ensemble du territoire. Le budget d'équipement traduit cette priorité, puisque cinq millions de francs en mesures nouvelles sont destinés à l'aménagement touristique, dont la plus grande part va à la mise en valeur de l'espace rural.

Ainsi les crédits du programme d'action prioritaire n° 23 « Valoriser les zones rurales » progresseront de près de 20 p. 100 en 1979. Pour celui-ci, comme pour le programme d'action prioritaire n° 24 concernant le littoral, je suis conscient qu'un certain retard s'est produit dans la réalisation du VII^e Plan. Le budget de 1979 amorcera, selon le souhait de vos commissions, un redressement à cet égard.

Pour répondre aux préoccupations qui ont été exprimées au sujet du thermalisme, je précise que le Conseil économique et social, à l'initiative du président Bailly, envisage de se saisir de ce problème et que le conseil supérieur du tourisme l'a d'ailleurs très largement évoqué. Une action sera conduite par le Gouvernement, en liaison étroite entre Mme Simone Veil et moi-même.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget que nous vous présentons n'est pas un budget d'austérité. Je souhaite que l'espoir ne soit pas déçu pour la majorité des Français. C'est un budget qui traduit des choix clairs concernant la promotion à l'étranger, le développement du tourisme social, notamment du tourisme rural, une meilleure présentation et une prise en compte du poids économique du tourisme dans l'activité générale de notre pays.

Ce faisant, j'ai conscience de répondre aux préoccupations qui m'ont été exprimées par vos rapporteurs et par vos commissions. Je souhaite que la concertation, nouvelle pour moi dans ce domaine du tourisme, qui s'est instaurée entre nous, puisse se développer.

Je souhaite donc pouvoir travailler en liaison étroite avec votre assemblée. C'est la raison pour laquelle j'approuve, je le répète une nouvelle fois à l'adresse de M. Vadepied, la proposition qu'il a faite d'un grand débat lors de la prochaine session sur l'aménagement du temps et la politique globale des loisirs. Ce débat, messieurs les rapporteurs, c'est avec vous que je souhaite le préparer.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les grandes lignes du projet de budget pour 1979, les grandes lignes de l'action que le Gouvernement entend conduire. Je souhaite que vous puissiez l'approuver pour que, tous ensemble, nous puissions l'année prochaine pour le tourisme, activité économique majeure, faire du bon travail. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. Gaston Pams. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pams.

M. Gaston Pams. Monsieur le ministre, je n'ai pas trouvé dans vos explications la réponse à deux problèmes importants qui concernent le camping. La prolifération dans certains endroits de terrains de camping pose des problèmes d'hygiène. Certes, les campings sont créés par arrêté préfectoral et doivent correspondre à des normes qui ne sont pas toujours, en période de pointe notamment, respectées. Or il se trouve que les sanctions qui doivent pénaliser ceux qui dépassent les autorisations qui leur sont accordées, ce qui entraîne des dangers pour l'hygiène locale, et ceux qui n'assurent pas la protection du consommateur puisque, aussi bien, c'est le campeur qui en est la victime, ces sanctions, dis-je, ne sont pas du tout dissuasives. J'aimerais savoir quelle politique le nouveau ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, chargé du tourisme, entend mener dans ce domaine.

Ma deuxième observation est relative à un phénomène assez récent. Nous assistons à la transformation de terrains agréés comme terrains de camping, qui ont reçu des installations de camping, dans le cadre de lois relatives aux sociétés immobilières, en emplacements immobiliers, lesquels sont vendus. Tel emplacement n° 1 par exemple correspond à la part n° 20 ou n° 21. Ainsi nous assistons à une privatisation de ces emplacements et, progressivement, nous verrons à la place des tentes des *mobile homes*.

A la place des campings autorisés, qui avaient reçu les installations nécessaires, nous voyons apparaître de véritables lotissements nécessairement défectueux, et les « propriétaires » se retourneront vers la collectivité locale pour lui demander de résoudre des problèmes d'aménagement, hélas ! insolubles.

Tels sont les deux points que je voulais soulever et sur lesquels j'aimerais entendre l'opinion de M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je souhaite répondre très directement aux deux observations, d'ailleurs judicieuses, présentées par M. Pams.

Il est certain que nous avons assisté, cette année, à un développement extraordinairement important du camping sauvage, notamment sur le littoral méditerranéen puisque, pour le seul département du Var, plus de 40 000 campeurs sauvages ont pu être dénombrés. Une telle situation peut poser de nombreux problèmes de salubrité, de sécurité et, à la limite, d'ordre public. Cette situation appelle incontestablement des actions de redressement que je suis prêt à entreprendre ; à cet effet, nous devons mieux étudier les problèmes du camping dans tous les départements et leur insertion dans l'économie régionale. Mais il est vrai, monsieur Pams, que les sanctions sont, à bien des égards, insuffisantes et que très souvent elle ne sont pas appliquées.

Pour répondre à vos préoccupations j'ai l'intention de demander à un inspecteur général de me présenter un rapport que je soumettrai aux commissions ainsi qu'à vous-même, monsieur Pams, afin de voir les mesures qui s'imposent pour répondre à vos préoccupations.

Par ailleurs, vous avez eu raison de noter que, très lentement et très progressivement, certains campings se transforment en lotissements. Il s'agit là d'un détournement de la législation que je ne saurais accepter. Ce détournement est constaté dans certains départements, notamment sur le littoral ou, bien que le préfet ait refusé, conformément au rapport du directeur départemental de l'équipement, une autorisation de lotissement, nous voyons la loi tournée dans les faits. Certains campings deviennent effectivement ce qu'on pourrait appeler des lotissements, avec tous les inconvénients que l'on imagine, car ils ne comportent pas de voirie, ni de réseaux ou d'équipements adaptés. Donc, financièrement, ce sont des opérations rentables, mais d'une rentabilité douteuse et que le Gouvernement condamne.

C'est la raison pour laquelle l'inspection générale à laquelle il sera procédé pour répondre à votre préoccupation devra également veiller de façon attentive à me proposer des solutions pour répondre à ce problème.

M. Louis Perrein. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le ministre, vous n'avez pas répondu à nos préoccupations, mais vous n'êtes pas tellement maître du jeu. Vous reconnaissez les retards du VII^e Plan et vous vous en tirez par un certain nombre d'astuces qui ne trompent personne, telles que la création d'un centre de documentation et d'information touristiques, par exemple.

Votre budget non seulement est insuffisant dans ses engagements de dépenses et ses crédits de fonctionnement pour le tourisme social, en particulier, mais encore il ignore totalement l'aspect culturel des vacances collectives.

Les socialistes estiment que l'Etat devrait s'orienter vers la prise en charge d'au moins 30 p. 100 des installations à caractère social afin de réduire les prix de journée dans les villages de vacances et les campings.

Ils préconisent avec détermination l'instauration du chèque-vacances pris en charge par les employeurs et par l'Etat. Sur ce point encore, vous vous en êtes tiré, monsieur le ministre, en nous disant que l'étude se poursuivait et que le Gouvernement ne prendrait de décision que lorsque tous les partenaires sociaux seraient d'accord. On sait ce que cela veut dire ! Le patronat n'est pas disposé à supporter une partie de ces chèques-vacances et le ministère du budget l'est encore moins à les exonérer d'impôt.

Les socialistes estiment, en outre, que la cinquième semaine de congés payés est une nécessité absolue, tant pour lutter contre le chômage que pour la santé des travailleurs. Cela vous intéresse, monsieur le ministre, puisque vous êtes impliqué, nous avez-vous dit, dans l'aménagement du temps, comme vous intéresse aussi la semaine de travail de trente-cinq heures, sans diminution des revenus salariaux.

Les socialistes pensent qu'il faut enfin prendre à bras-le-corps l'aménagement des temps libres, afin d'utiliser de manière plus efficace les équipements existants et à créer. Il conviendrait d'intégrer les loisirs et les vacances dans la culture des citoyens et dans leur formation continue. Il faut enrichir le capital humain sans préoccupation de rentabilité capitaliste.

Ces conditions étant bien loin d'être remplies et vos réponses ou l'absence de réponse à leurs préoccupations ne les satisfaisant pas, les socialistes voteront contre votre budget.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, section II. — Tourisme, et figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 6 314 668 F. »

La parole est à M. Papilio.

M. Sosefo Makape Papilio. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ces territoires lointains du Pacifique que sont les îles Wallis-et-Futuna connaissent une activité économique limitée.

Notre région commence à peine à se développer et nous ne disposons encore que de peu d'infrastructures.

Le développement de ces îles doit se faire dans le respect de nos coutumes et de nos mœurs et dans la protection de cet environnement qui n'a pas encore souffert d'implantations dégradantes.

Le tourisme ne connaîtra jamais un grand développement ; sa progression ne sera que modérée. Actuellement, il s'agit surtout d'un tourisme d'accueil pour lequel il serait souhaitable que se crée un équipement hôtelier de catégorie moyenne, de vingt à trente chambres. Il serait bon que ce modeste projet puisse bénéficier de la prime d'équipement hôtelier.

Cette action nous permettrait d'aborder le développement de l'activité touristique dans le respect des qualités inhérentes à nos îles.

Monsieur le ministre, je vous remercie d'avance, car je ne doute pas qu'en la matière, vous nous apportiez l'appui total de votre ministère.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le sénateur, je pense comme vous que le tourisme constitue, pour les îles lointaines du Pacifique que vous représentez ici, l'une des chances majeure de développement.

En liaison avec M. le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, le plan de développement touristique des territoires du Pacifique va être mis en œuvre. Une conférence se réunira en janvier prochain à Papeete pour débattre de ce problème.

Je conçois très bien l'importance que représenterait pour vous l'installation d'un équipement hôtelier. L'Etat y participera en accordant la prime que vous souhaitez.

M. Louis Perrein. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le ministre, je suis vraiment navré que, chaque fois, vous vous en tiriez en parlant de conférences, de commissions, de comités d'études.

Le problème qu'a soulevé notre collègue à propos des territoires du Pacifique, j'ai eu l'occasion de l'évoquer il y a un an — je suis sénateur depuis peu — après un voyage que j'avais effectué dans ces territoires. Je m'étais étonné, à l'époque, du peu d'intérêt que paraissait leur porter le Gouvernement.

La compagnie Union de transports aériens, qui a le monopole des transports vers ces îles lointaines, pratique des tarifs qui ne favorisent pas l'accès des Français, des Japonais, ou même des Américains vers ces territoires et, par conséquent, le tourisme.

Monsieur le ministre, encore une fois nous regrettons que vous vous en tiriez par une pirouette, par une conférence. Quand donc allez-vous prendre enfin des dispositions pratiques pour donner satisfaction à ces territoires lointains ?

M. Jean Mézard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Mézard.

M. Jean Mézard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais, avant qu'intervienne le vote de ce budget, formuler quelques réserves.

La première est relative au faux étalement des vacances qui aboutit à un trimestre de trois mois et demi, beaucoup trop long pour le travail des jeunes enfants, et à la perte, pour le tourisme, de la deuxième quinzaine de septembre, période de l'année qui est l'une des plus agréables pour les deux tiers méridionaux de la France. Vous avez déjà, monsieur le ministre, partiellement répondu à cette question.

La deuxième réserve tient à l'insuffisance des crédits d'animation. Une partie des touristes désœuvrés demandent aux collectivités locales de créer une animation culturelle et sportive variée.

La troisième réserve, exactement opposée mais complémentaire aux deux précédentes, concerne l'insuffisance de la propagande nationale et locale sur ce que peut offrir la France, plus qu'aucun de ses voisins, du fait de sa grande superficie et de la variété de ses paysages.

Dans la vie urbaine, toute faite de soucis, de bruit et d'agitation, bien des gens demandent le calme, la verdure, les grands espaces, la solitude et le silence. La France, un peu partout, peut leur offrir, notamment nos départements de montagne et nos départements du Centre. S'ils sont défavorisés du point de vue de la pénétration routière, qu'au moins ils puissent faire profiter de leur calme et de leur silence les gens qui en éprouvent le besoin.

Néanmoins, compte tenu des efforts de votre Gouvernement et des excellents rapports présentés par nos collègues Yves Durand et Paul Malassagne, qui ont formulé les remarques nécessaires, la majorité de mon groupe votera votre budget. *(Applaudissements à droite.)*

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je voudrais d'abord dire à M. Perrein que je n'ai pas encore eu la chance, comme lui, d'aller sur place me rendre compte de ce qui se passe dans le Pacifique. Mais j'envisage de répondre à l'invitation qui m'a été adressée par le sénateur des îles Wallis-et-Futuna et je verrai concrètement ce que nous pouvons faire.

Il ne s'agit pas d'une conférence « en plus » ou « en l'air ». Il s'agit de déterminer avec les élus, sur place, selon le souhait exprimé par M. Paul Dijoud, les conditions d'un développement touristique de ce territoire.

Il ne s'agit pas non plus de promesses ou de verbiage, mais, pour le problème particulier qui m'a été posé, d'une aide sonante et trébuchante sous forme d'attribution d'une prime d'équi-

pement hôtelier. Je souhaite que l'hôtel dont a parlé M. Papilio puisse être rapidement construit et qu'il contribue au développement nécessaire des îles Wallis-et-Futuna.

A M. le président Mézard je dirai que je partage ses préoccupations. A propos du nécessaire étalement des vacances dont il a parlé, je citerai un seul chiffre : un jeune Français de quinze ans, donc en âge d'obligation scolaire, bénéficie à l'heure actuelle de plus de 210 jours de congé par an. Autrement dit, son temps de vacances l'emporte sur son temps d'école.

Cela nous impose donc la nécessité de définir une politique des loisirs. Dans toutes nos régions, notamment dans les banlieues des grandes villes, nous risquons de voir de jeunes Français désœuvrés se livrer à certains excès si nous ne savons pas prendre en charge ce problème fondamental.

En ce qui concerne les crédits d'animation — deuxième point soulevé par M. Mézard — j'indique au Sénat que la nouvelle organisation gouvernementale me donne compétence, par l'intermédiaire de la sous-direction des maisons de la culture et de l'animation culturelle, d'intégrer — tous les maires qui siègent ici sont conscients de cette nécessité — les problèmes d'animation culturelle aux problèmes d'équipements sportifs et touristiques. Il ne sert à rien de créer un équipement hôtelier important si, dans le même temps, ne sont pas prévus les équipements sportifs, de loisirs et d'animation indispensables.

Trop de stations, trop d'équipements se meurent ou souffrent de cette absence d'animation. Je m'efforcerai donc de répondre à la préoccupation exprimée par M. Mézard.

J'en viens aux crédits de propagande nationale, régionale ou locale, troisième point soulevé par M. Mézard. Que constatons-nous ? Une extraordinaire disparité des moyens de propagande. Chaque département, chaque ville veut faire sa propre propagande et y consacre énormément d'argent, ce qui, généralement, ne sert pas à grand-chose pour la simple raison qu'il n'y a pas de relais national et que les brochures ainsi éditées ne sont pas diffusées comme elles devraient l'être.

Je souhaite donc une harmonisation des efforts entrepris par les collectivités locales et la création d'un centre national d'information et de documentation touristiques auquel tous les élus locaux pourraient envoyer les brochures éditées dans leur région. Celles-ci seraient alors diffusées, au plan national comme au plan international, par un véritable réseau que nous allons mettre en place au cours des prochaines semaines.

Voilà la précision que je voulais vous apporter, monsieur Mézard, en souhaitant que vous puissiez m'aider dans l'action que j'entreprends. *(Applaudissements au centre et à droite.)*

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

M. le président. « Titre IV, plus 905 494 F ». — *(Adopté.)*

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 37 792 000 F ». — *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, 21 500 000 F ». — *(Adopté.)*

« Titre VI : Autorisations de programme, 41 465 000 F ». — *(Adopté.)*

« Crédits de paiement, 10 200 000 F ». — *(Adopté.)*

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le tourisme.

Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à quinze heures. *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq minutes, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Maurice Schumann.)

PRESIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Jeunesse, sports et loisirs *(suite)*.

I. — JEUNESSE ET SPORTS

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant la jeunesse et les sports.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Gaston Pams, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, cette année, le budget de la jeunesse et des sports présente la particularité d'être accompagné d'un plan de relance de l'éducation physique et sportive à l'école. Aussi bien, vais-je m'efforcer, tout d'abord, de présenter les grandes lignes de ce budget avec les modifications qui lui ont été apportées par le plan de relance. Je souhaiterais, ensuite, soumettre à votre réflexion une série d'observations qu'a retenues la commission des finances.

Quelques données chiffrées — vous en trouverez le détail dans mon rapport écrit — permettront de situer ce budget.

Avec 3 237 400 000 francs, il progressera de 18,5 p. 100, soit à un rythme supérieur à celui de l'ensemble des dépenses de l'Etat.

Sans doute les dotations allouées à la jeunesse et aux sports ne représentent-elles toujours qu'une part modeste du budget général, à savoir 0,70 p. 100 — ce n'est pas là, monsieur le ministre, à notre avis, la meilleure façon de préparer l'horizon 2000 — mais la tendance à la régression qu'on avait pu observer entre 1976 et 1978 s'est maintenant renversée, bénéficiant essentiellement aux dépenses ordinaires. Ces dernières progressent, en effet, de 21,2 p. 100, en ce qui concerne les moyens des services, et de 24,5 p. 100, pour ce qui est des interventions publiques.

En revanche, les dépenses en capital diminuent de 0,7 p. 100 en autorisations de programme et n'augmentent que de 5 p. 100 en crédits de paiement, ce qui ne compense pas l'érosion monétaire.

Si vous le voulez bien, j'examinerai successivement les principales missions que ce budget se propose de remplir.

Les dotations du sport scolaire et universitaire, qui absorbent 63 p. 100 des crédits, s'accroissent de 21,4 p. 100. Ce complément est destiné essentiellement, d'une part, à couvrir les heures supplémentaires prévues par le plan de relance et les hausses de rémunération et de dépenses de fonctionnement, d'autre part, à permettre la création de 460 emplois de professeur adjoint d'éducation physique et sportive.

Si vous avez annoncé, monsieur le ministre, la création de 300 postes de professeurs au cours du débat devant l'Assemblée nationale, je constate cependant qu'aucun crédit nouveau n'a été dégagé à cet effet dans le projet qui nous est soumis.

En outre, il est regrettable que l'effort consenti l'an dernier à propos des moyens de fonctionnement de l'éducation physique et sportive dans les établissements du second degré n'ait pas été poursuivi dans le présent projet de budget, puisque les dotations prévues à ce titre n'augmentent que de 6 p. 100.

Les actions en faveur des activités sportives connaîtront une importante progression de 23,7 p. 100 en 1979, avec 58 millions de francs de mesures nouvelles.

En dehors des provisions pour hausses de rémunération, l'effort portera essentiellement sur l'amélioration de l'encadrement des disciplines sportives, grâce à la création de 40 emplois de conseiller technique pédagogique, sur la promotion du sport de masse et des activités sportives de loisirs, grâce à la majoration de 30 millions de francs des crédits de subventions aux fédérations, associations et clubs sportifs, enfin, sur le renforcement de la préparation aux Jeux olympiques et aux compétitions de haut niveau, par un crédit supérieur à 6 millions de francs.

En ce qui concerne les activités socio-éducatives, les crédits augmenteront de 18,3 p. 100, avec plus de 36 millions de francs de mesures nouvelles. Celles-ci permettront notamment de développer la politique des loisirs en faveur de la jeunesse au moyen d'un complément de crédit de 21 millions de francs destiné à soutenir l'action des municipalités, des associations de loisirs et des centres de vacances. Elles permettront aussi d'intensifier les échanges internationaux et l'information des jeunes.

Enfin, les crédits prévus en 1979 pour les dépenses d'investissement sont essentiellement destinés à poursuivre l'effort en matière d'équipements sportifs et socio-éducatifs, avec une priorité pour les collectivités locales puisque près de 88 p. 100 des autorisations de programme et des crédits de paiement leur sont réservés, sous forme de subventions susceptibles de concourir à la réalisation d'équipements légers et polyvalents.

Cependant, ces dotations consacrées aux subventions d'équipement accordées par l'Etat aux collectivités locales ne progresseront respectivement, en autorisations de programme et en crédits de paiement, que de 2,6 p. 100 et 11 p. 100. Il convient d'ajouter que cette évolution est d'autant plus regrettable qu'elle

succède à une mesure d'annulation de crédits à laquelle il a été procédé en cours d'année et qui a supprimé quelque 30 p. 100 du montant initial des autorisations de programme prévues par la loi de finances pour 1978.

Cette présentation financière du budget de la jeunesse et des sports étant faite, j'en arrive aux observations formulées par la commission des finances. Celle-ci en a retenu trois séries qui portent : sur le plan de relance de l'éducation physique et sportive ; sur la formation des enseignants ; sur la politique des loisirs.

Le plan de relance du sport scolaire présenté par le Gouvernement, avec ses 60 millions de francs de crédits supplémentaires, est destiné à faire face à un très lourd déficit en heures d'enseignement : 66 500 heures pour l'année scolaire en cours. Il a été conçu à partir des constatations suivantes : tandis que de nombreux collégiens et lycéens ne bénéficient d'aucune éducation physique et sportive, d'autres ont un horaire supérieur aux normes fixées. En revanche, dans l'enseignement du second degré, 90 p. 100 des enseignants ont choisi de prélever trois heures sur leur service hebdomadaire pour faire de l'animation sportive optionnelle dans leur établissement.

En présence du déficit en heures d'enseignement obligatoire, vous avez donc décidé les mesures suivantes : 1 400 nouveaux enseignants ont été affectés dans les établissements scolaires du second degré, dont 600 par un redéploiement de postes au détriment des services des sports des universités et des centres d'éducation physique spécialisés. Le prélèvement autorisé sur l'horaire hebdomadaire des enseignants au bénéfice de l'animation sportive extra-scolaire a été ramené à deux heures au lieu de trois. Les enseignants ont, enfin, été invités à accomplir obligatoirement deux heures supplémentaires par semaine.

Si ces mesures doivent permettre de résorber au moins une grande part du déficit accumulé au long des années, elles ont toutefois suscité de la part de votre commission les observations suivantes.

Il n'est pas satisfaisant que des transferts d'enseignants ou des aménagements d'horaires aient été décidés au détriment des services sportifs universitaires, des centres d'éducation spécialisés et du sport optionnel.

Il n'est pas sain qu'on ait laissé planer tant d'incertitude sur les débouchés offerts aux étudiants qui parviendront, pour la première fois en 1979, au terme de la nouvelle filière universitaire de formation des professeurs d'éducation physique et sportive. Sans doute, la création de 300 postes de professeurs a-t-elle été annoncée pour la rentrée de septembre 1979, mais, comme je le déclarais tout à l'heure, aucun crédit n'a été inscrit à ce titre dans le projet de budget qui vous est soumis.

Certes, il n'est pas possible, comme dans les autres disciplines d'ailleurs, de garantir un débouché à tous les étudiants diplômés, mais il n'était pas concevable, alors que sévit une grave crise de l'emploi qui atteint particulièrement les jeunes, de ne leur offrir aucun poste.

M. Guy Schmaus. Très bien !

M. Gaston Pams, rapporteur spécial. Il est regrettable que le plan de relance conduite à aggraver le retard pris dans l'exécution du VII^e Plan, dont l'un des programmes d'actions prioritaires prévoyait l'ouverture de 5 000 postes sur la durée du Plan ; la réalisation de ce programme impliquerait la création de 1 400 postes d'enseignant, dont 1 000 postes environ de professeur, sur chacune des deux dernières années du Plan.

Sans méconnaître le fait que de nombreux enseignants, quelle que soit d'ailleurs leur discipline, exercent des activités annexes, il n'est pas normal de généraliser la pratique des heures supplémentaires, surtout en cette période de chômage. Le Gouvernement ayant obtenu le vote d'un crédit complémentaire de 60 millions de francs pour le paiement d'heures supplémentaires, il conviendrait d'utiliser de préférence cette dotation à la création, là au moins où cela est possible, de postes de professeur d'éducation physique et sportive ou même de postes de professeur itinérant pouvant partager le service hebdomadaire entre plusieurs établissements.

La deuxième observation de la commission des finances concerne la formation des enseignants, qui pose des problèmes à plusieurs niveaux.

La filière universitaire mise en place en 1975 n'est pas encore achevée dans la mesure où il manque à l'édifice l'année de maîtrise succédant normalement à la licence ; la création d'une année de maîtrise est cependant subordonnée à un élargissement de la gamme des débouchés offerts aux étudiants de cette filière.

Le maintien de la dualité de fonction — professeurs d'éducation physique et sportive formés dans les universités et professeurs adjoints, recrutés sur concours et après trois années

dans les CREPS — centre régional d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire — présente des inconvénients. Il ne semble pas que les passerelles et les équivalences entre la voie des CREPS et celle des universités soient suffisantes ni permanentes. Par ailleurs, quel accueil pensez-vous réserver, monsieur le ministre, à la demande de revalorisation de leur carrière que vous ont présentée les professeurs adjoints d'éducation physique et sportive ?

Autant de problèmes qui ont paru à votre commission mériter un examen plus approfondi.

Enfin — ce sera ma troisième observation — ces nuages assombrissent singulièrement un budget qu'on aimerait, quels que soient par ailleurs les sujets de satisfaction que l'on peut y trouver, plus en rapport avec une véritable politique des loisirs, fondée sur une approche plus réaliste des nécessités quotidiennes.

En effet, dans le même temps où le mode de vie tend à développer inéluctablement les loisirs des jeunes et des adultes, on assiste à la dispersion de la cellule familiale, à la déshumanisation de l'environnement urbain, à la spécialisation de tâches de plus en plus répétitives.

Permettre aux uns et aux autres — adolescents, adultes, personnes âgées — de s'épanouir devrait constituer un des objectifs d'une telle politique qui viserait à la fois à redonner à chacun toute sa dignité et à réformer un tissu social nourricier.

Pour donner un exemple, peut-être simpliste, mais significatif, du rôle des associations socio-éducatives, il suffit d'imaginer ce qui se passerait si un mercredi — jour de congé des enfants — toutes ces associations, qui travaillent en leur faveur, fermaient leurs portes.

Sans prétendre à l'exhaustivité, diverses formules pourraient être utilisées : par exemple, des ateliers d'artisanat, où l'on retrouverait le plaisir de la création et du travail bien fait...

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Très bien !

M. Gaston Pams, rapporteur spécial. ...pourraient constituer un outil intéressant, qui aurait le mérite supplémentaire de ranimer les milieux ruraux.

La période des vacances devrait être mise à profit pour offrir des activités de loisirs d'ordre culturel, artistique ou sportif à tous ceux qui sont alors pleinement disponibles et, malheureusement, souvent désœuvrés.

Plus que des équipements ou des institutions rigides et lourdes, ce sont des structures légères et souples qu'il faudrait aider à mettre en place grâce à un concours financier accru aux municipalités et aux associations.

Evidemment, ces efforts devraient être assez coordonnés et regroupés pour éviter une dispersion finalement fort onéreuse.

Telles sont les observations que ce projet de budget de la jeunesse et des sports appelle de ma part et que votre commission des finances, dans sa majorité, soumet à l'appréciation du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'UCDP, du RPR et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà trois ans, cependant que nous finissons l'examen de son budget, j'avais souhaité que le département de la jeunesse et des sports fût géré non plus par un secrétaire d'Etat, mais par un ministre. Cette promotion a été bien accueillie par tous ceux qui estiment que les besoins grandissants des jeunes et des sportifs méritent une priorité dans les préoccupations gouvernementales. Car les décisions que prend un ministre de la jeunesse et des sports influent grandement sur la personnalité naissante, donc encore malléable, des enfants, puis sur l'équilibre des adultes.

Pour étudier le budget qui nous est présenté, et dont le montant dépasse 3 200 millions de francs, soit une progression de 18,5 p. 100 par rapport aux crédits de l'an dernier, je séparerai, sans doute arbitrairement, ce qui concerne la jeunesse et ce qui intéresse le sport, bien que, parmi les problèmes de la jeunesse, ceux qui touchent au sport revêtent une très grande importance.

En outre, le sport ne doit pas être considéré comme une activité essentiellement réservée aux jeunes, mais il faut le tenir pour une pratique qui devrait se prolonger durant la vie de chaque homme valide. Toute assimilation abusive du sport à la jeunesse serait nocive, donc condamnable.

Les crédits qui sont prévus pour la jeunesse et les activités socio-éducatives passeront de 216 à 256 millions de francs.

Plusieurs vœux ont été formulés par le haut comité de la jeunesse et des sports. Celui-ci demande notamment que la taxe sur les salaires ne soit plus payée par les associations qui devraient aussi bénéficier d'une TVA réduite, dont le taux n'excéderait pas 7 p. 100.

Ces associations reçoivent le concours de 13 000 animateurs professionnels et 320 000 bénévoles. Parmi eux, 12 784 ont obtenu le brevet d'animation sociale, alors que 11 489 certificats d'aptitude ont été délivrés.

Le budget réserve 54 millions de francs seulement à la formation des animateurs ; 1 197 d'entre eux sont issus du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, le Fonjep, qui paie ensuite une partie de leur rétribution.

Hélas ! la part du Fonjep est progressivement tombée de 50 à 22 p. 100 des salaires. Cette régression impose une charge de plus en plus lourde aux communes qui vous lancent un appel, monsieur le ministre, afin que le Fonjep, dont les ressources sont maintenant insuffisantes, puisse respecter de nouveau ses engagements.

Les associations qui offrent d'intéressantes activités aux jeunes sont nombreuses. Ainsi, Cotravail propose un travail volontaire à ceux qui veulent protéger leur environnement.

Ces louables initiatives permettent souvent aux jeunes de s'initier à un métier.

En 1978, 400 chantiers ont rassemblé 14 000 volontaires, dont 5 000 étaient âgés de quatorze à dix-sept ans.

Cotravail mérite une aide financière nettement plus importante car cette association met opportunément la générosité de la jeunesse au service d'une cause particulièrement digne d'intérêt : la protection du patrimoine et de la nature.

Les maisons des jeunes et de la culture sont rattachées soit à la fédération française qui en groupe 335, soit à l'union des fédérations régionales qui en rassemble 325.

Le Fonjep réserve 280 animateurs permanents à la fédération française et en accorde 124 à l'union des fédérations régionales.

Si les maisons de la culture relèvent tout naturellement du ministère qui les a créées, il semble, monsieur le ministre, que vous pourriez être associé à l'élaboration d'une politique conçue pour satisfaire les aspirations de la jeunesse.

Bien qu'elles n'aient pas la même ambition, les maisons de la culture et les maisons des jeunes devraient harmoniser leurs stratégies afin que les efforts communs augmentent la qualité du mouvement associatif et favorisent une large diffusion de la culture.

Une inquiétude s'était manifestée précédemment. Pourquoi toutes les possibilités offertes par les centres de vacances n'avaient-elles pas un meilleur sort ? Pourquoi ces centres n'accueillaient-ils pas un plus grand nombre d'enfants — 1 140 000 l'année dernière — alors que les seules écoles primaires avaient été fréquentées par 4 570 000 élèves ?

Pendant les congés payés, les membres d'une même famille vivent ensemble à la campagne, au bord de la mer ou dans un village de montagne. Mais que deviennent les enfants durant ces interminables vacances scolaires qui ne sont que partiellement recouvertes par les quatre semaines de congés payés ? La réponse que peut recevoir cette question assez inquiétante trouve sa source dans les dispositions que l'on souhaite pour améliorer le système éducatif.

A présent, des « bons-vacances », qui valent globalement 410 millions de francs, sont remis aux familles dont les ressources insuffisantes appellent une aide financière. Cette mesure devrait avoir une répercussion favorable sur les effectifs des centres de vacances, d'autant plus que le ministère de la jeunesse et des sports a obtenu que la SNCF rétablisse la réduction de 50 p. 100 qui était précédemment consentie aux mineurs.

Dans huit départements, les centres de vacances ont été renouvelés. Pour achever cette remise en état, un programme triennal vient d'être conçu ; il dépasse les prévisions du VII^e Plan. Les centres progressivement modernisés offriront des activités plus attrayantes et plus enrichissantes. Vie collective et vie professionnelle seront harmonisées.

Naguère, j'avais demandé que des mesures soient prises en faveur des centres de vacances. Je relève avec plaisir, monsieur le ministre, que vous avez satisfait ce souhait.

Les centres de vacances retiennent les enfants loin de leur famille. Les centres aérés n'imposent pas cette séparation puis-

qu'ils sont toujours situés près des lieux où demeurent les familles. Huit mille centres aérés, trois cents de plus que l'année précédente, ont hébergé et divertit 1 200 000 enfants.

Notre commission des affaires culturelles a toujours estimé qu'il faut accorder des facilités aux jeunes Français qui veulent se rendre à l'étranger pour y découvrir d'autres mœurs, d'autres cultures. La jeunesse, c'est l'âge où se créent les amitiés, où disparaissent les *a priori* et les aversions que les adultes ont accumulés.

Grâce à l'office franco-allemand, quatre millions de jeunes ont pu se rencontrer dans l'un et l'autre pays. Mais le nombre de jeunes Allemands qui viennent en France reste supérieur à celui des jeunes Français qui séjournent en Allemagne. L'équilibre des échanges devrait être rétabli.

De plus, ne faudrait-il pas ouvrir cet office à l'ensemble de la Communauté économique européenne pour que l'union des peuples associés puisse trouver une assise sur la jeunesse ?

Quant à l'office franco-québécois, si utile, si efficace, il a permis 30 000 échanges. Dorénavant, il offrira des séjours surtout aux jeunes qui travaillent déjà et qui appartiennent à des catégories sociales défavorisées.

Education, diversité des loisirs, apprentissage d'un métier, insertion dans la vie, épanouissement de la personnalité, maîtrise de soi, on n'en finirait sans doute pas d'énumérer toutes les exigences justifiées de la jeunesse.

Un pays hautement civilisé doit constamment penser à son avenir, car améliorer est une loi de la vie sociale.

Le premier devoir, pour une nation qui veut continuer à progresser, est donc d'adapter la formation de sa jeunesse aux impératifs du changement : cette tâche difficile exige des initiatives complexes qui doivent être coordonnées.

Hélas ! le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs n'a pas pris sur toutes les actions qui contribuent au développement équilibré des enfants et des adolescents.

Du moins ce ministère a-t-il un domaine bien à lui : le sport.

Durant longtemps, plusieurs décennies, l'éducation physique et le sport ont été dédaignés à l'école, puis tout au long de la vie. De nombreux pédagogues n'étaient pas parvenus à comprendre que le développement d'un être humain n'est satisfaisant que si toutes ses facultés intellectuelles, artistiques et physiques s'épanouissent de pair.

Aujourd'hui, personne ne conteste la valeur culturelle du sport. S'il ne devait pas la conserver et n'être plus qu'une incitation à la violence ou une proie livrée aux puissances d'argent, il ne justifierait pas le soutien que le Gouvernement lui accorde.

Sans ignorer, monsieur le ministre, que les meilleurs sportifs de haut niveau peuvent compter sur votre appui — et ils ont certes bien besoin de cette aide à la veille des Jeux olympiques — je rappellerai que l'Etat doit surtout et d'abord favoriser l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles et la pratique du sport par le plus grand nombre possible d'adultes.

Les crédits prévus pour le sport scolaire et universitaire augmentent de 17,2 p. 100 tandis que le sport de masse recevra 23,3 p. 100 de plus que l'an dernier.

A l'école primaire, l'éducation physique est toujours dispensée par les maîtres, que des conseillers pédagogiques peuvent aider.

Malgré une légère amélioration, les six heures d'éducation physique dans le cycle préparatoire et les cinq heures dans le cycle élémentaire ne sont pas partout assurées aux élèves.

La commission des affaires culturelles a toujours déploré que les maîtres ne reçoivent pas une formation satisfaisante dans les écoles normales. Le plan de formation systématique qui développe ses premiers effets devrait combler cette lacune.

Dans l'enseignement secondaire, la situation est plus préoccupante puisque, selon vos calculs, monsieur le ministre, il y avait un déficit de 74 500 heures d'enseignement. Ce déficit a même atteint 82 500 heures depuis qu'une réforme a limité à vingt-quatre élèves par classe les effectives du premier cycle.

Vous avez eu raison de compter les heures d'enseignement et non plus les postes de professeurs pour évaluer le déficit global. Afin de le résorber, en partie, vous avez exigé que les professeurs d'éducation physique dispensent chaque semaine deux heures supplémentaires d'enseignement avec l'assurance que ce complément de travail — je ne dis pas « ce surcroît » — sera rétribué.

Cette décision, que la commission des affaires culturelles approuve, puisqu'elle la réclamait depuis plusieurs années, vous a permis d'ajouter 30 000 heures d'enseignement à ce qui était prévu.

Même s'ils ont regretté qu'elles aient été annoncées trop tardivement, les professeurs adjoints ont admis ces décisions sans maugréer. Je souhaite, monsieur le ministre, qu'il soit tenu compte de cette sagesse pour accorder aux professeurs adjoints ce qu'ils sollicitent fort justement et qui leur a d'ailleurs été promis : un statut comparable à celui des professeurs d'enseignement général.

Un sénateur au centre. Très bien !

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. Pour parer au plus pressé, 1 366 postes d'enseignant ont été créés dans les collèges et lycées. Comment ne pas déplorer que 572 de ces professeurs aient été retirés des universités, des services d'animation sportive et des centres d'éducation physique spécialisés ?

Monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles vous demande instamment de combler dès le prochain automne les manques dont pâtissent ceux qui ont été récemment privés de professeurs, donc d'enseignement. Vous avez annoncé que 400 places seront offertes lors du concours qui permettra de recruter des professeurs d'éducation physique, en juin prochain. Les départs à la retraite et les promotions absorberont une centaine de postes pour ne laisser que 300 créations, auxquelles s'ajouteront 460 postes de professeur adjoint et 300 titularisations de maîtres auxiliaires. On constatera donc 1 060 créations au total. Or, il en faudrait plus pour tenir les engagements qui ont été pris et qui annoncent que l'enseignement de l'éducation physique sera normalement assuré partout dès 1980.

Dans les collèges et lycées, la pratique du sport optionnel, jugée si bénéfique, ne concerne même par 4 p. 100 des élèves. Un si faible pourcentage laisse supposer que tout n'a pas été mis en œuvre, dans certains établissements scolaires, pour que chacun puisse s'adonner à son sport préféré. Les crédits destinés au sport de masse et de haute compétition passent de 347 millions à 429 millions de francs, soit une importante augmentation de 23,3 p. 100, que je souligne avec plaisir.

Une commission parlementaire a récemment estimé qu'il faudrait 400 millions de francs pour couvrir les besoins des 105 000 clubs que huit millions de sportifs fréquentent régulièrement. Personne n'imagine qu'il soit possible de trouver une telle somme en un tournemain. D'aucuns pensent qu'elle devrait provenir d'un concours de pronostics sur les matches de football. Une telle solution ne serait qu'un expédient condamnable. Votre commission des affaires culturelles demeure hostile à la prolifération des jeux de hasard. Dans quelle exagération ne tomberait-on pas, et, selon certains, dans quelle immoralité ne s'engagerait-on pas en tolérant des paris non plus sur la valeur des chevaux, mais sur celle des hommes ?

En acceptant d'adopter l'amendement que je lui ai présenté au début de la discussion budgétaire, le Sénat a choisi le plus acceptable des palliatifs : un prélèvement de 3 p. 100 sur les enjeux du loto, ce qui devrait procurer 76 millions de francs aux associations sportives. A cette somme, s'ajoute le produit d'autres taxes ou prélèvements sur le pari mutuel urbain, les débits de boissons et le prix des places payé à l'entrée des stades : les associations sportives obtiendraient ainsi 151 millions de francs. Il conviendrait que cette somme soit bien partagée entre les associations locales et qu'elle ne permette pas d'accroître le confort administratif de quelques organismes parisiens, régionaux ou même départementaux.

MM. André Méric, Henri Caillavet, Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Très bien !

M. Jacques Ruet, rapporteur pour avis. Certes, je viens d'exprimer plusieurs critiques et regrets : ainsi, 120 professeurs d'éducation physique ont été retirés des universités où la pratique du sport est de plus en plus sacrifiée ; la promesse annonçant un enseignement normal de l'éducation physique dans deux ans sera vraisemblablement difficile à tenir ; le sport optionnel reste embryonnaire ; les crédits prévus pour les services d'animation sportive sont insuffisants ; les activités de l'union nationale du sport, l'ancienne ASSU, ont été rognées.

Pourtant, et compte tenu de la conjoncture, le budget que nous examinons aujourd'hui est sans aucun doute meilleur que les précédents : ses crédits progressent plus que ceux des autres ministères et, pour la première fois, les ressources du sport n'ont pas été grossies au détriment de celles qui sont réservées à la jeunesse. De plus, le ministre a pris des mesures pour que l'enseignement de l'éducation physique soit dispensé durant deux heures de plus chaque semaine dans les collèges et lycées.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles vous demande d'accepter le budget de la jeunesse et des sports. J'exprime cette recommandation en espérant, monsieur le ministre, que votre récente promotion — qui me réjouit — n'est pas seulement flatteuse pour vous, mais qu'elle est aussi

prometteuse pour tous ceux qui estiment que les besoins des jeunes et des sportifs doivent être pleinement satisfaits. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le président, j'ai écouté avec une très grande attention les rapports de MM. Gaston Pams et Roland Ruet. Je voudrais les remercier l'un et l'autre pour leurs observations et pour leurs suggestions.

Monsieur le président, vous me permettez, à titre personnel, de saluer très respectueusement votre présence à la présidence de cette assemblée, d'évoquer tous les liens qui nous unissent depuis plusieurs années et de dire publiquement l'attachement que je vous porte.

Pour donner plus de cohérence au débat, je répondrai globalement à l'ensemble des orateurs inscrits.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre, des propos très aimables que vous avez tenus à mon adresse, mais ne me vieillissez pas trop en employant l'adverbe « respectueusement ». (*Sourires.*)

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1978 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe socialiste : 25 minutes ; groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 29 minutes ; groupe de l'union des républicains et des indépendants : 21 minutes ; groupe du rassemblement pour la République : 14 minutes ; groupe communiste : 10 minutes ; groupe du centre national des indépendants et paysans : 6 minutes.

La parole est à M. Gouteyron.

M. Adrien Gouteyron. « L'Etat est responsable de l'enseignement de l'éducation physique et sportive », c'est la loi du 29 octobre 1975, dite loi Mazaud, qui l'affirme.

C'est donc pour vous, monsieur le ministre, une mission essentielle que de faire assurer, conformément à la loi et d'une manière satisfaisante, cet enseignement. Ce que vous avez appelé le plan de relance en découle.

Je ne vous étonnerai pas en vous disant, monsieur le ministre, que je ne conteste ni la priorité donnée au sport scolaire ni la nécessité, je devrais dire l'obligation, dans laquelle se trouve le responsable d'une administration de déplacer — « déployer », comme on dit aujourd'hui — les moyens dont il dispose pour tenir compte des priorités qui lui sont fixées. On dit toujours dans ces cas-là que l'on habille Pierre en déshabillant Paul. Il faut seulement savoir si Paul était trop vêtu. Ce n'était évidemment pas le cas. C'est un budget qui vous est encore trop chichement mesuré qui vous a mis dans la situation d'avoir à choisir entre les secteurs d'activité auxquels nous sommes attachés.

Comme les rapporteurs, j'exprimerai un regret encore à propos de ce plan de relance : il concerne les conditions dans lesquelles il a été mis en œuvre et la date où il a été lancé.

Des transferts réalisés si près de la rentrée ne pouvaient pas se faire sans difficultés. Nous ne pouvons pas être sûrs que les moyens nouveaux mis ainsi à la disposition des établissements secondaires ont toujours été placés là où il le fallait. Le cas qui m'a été signalé d'un professeur passant d'une université à un lycée parisien, où on ne sait que faire de lui parce que les installations ne permettent pas d'assurer plus d'heures d'enseignement qu'auparavant, n'est qu'un cas isolé et aberrant.

Ces transferts ont eu lieu à partir des universités, des centres d'éducation physique spécialisés, du secteur d'animation sportive : nous aurions souhaité, monsieur le ministre, qu'au moment où vous procédez à ces déploiements — ou redéploiements — vous nous précisiez la politique que vous entendez désormais suivre dans ces secteurs que vous êtes amené à délaissier, je l'espère, momentanément.

Quelles sont, par exemple, vos intentions en ce qui concerne le sport à l'université ? Que comptez-vous entreprendre pour augmenter un peu la pratique sportive qui, à ma connaissance, ne concerne que 20 p. 100 des étudiants ? Quelle place entendez-vous réserver aux enseignants dans les services universitaires des sports ?

Vous allez massivement utiliser les heures supplémentaires ; c'est un des aspects du plan de relance. Dans le statut des enseignants — ou plutôt, dans les textes qui s'y rattachent — elles sont pour ainsi dire l'huile qui permet à l'immense et délicate machine administrative que constitue l'ensemble des établis-

sements scolaires de tourner. Ce sont les heures supplémentaires qui permettent d'ajuster les services des enseignants aux nombres d'heures d'enseignement à assurer. Elles ne doivent en aucun cas devenir un moyen de combler une insuffisance en postes.

Voilà bien la maladresse d'un projet de budget qui ne comportait, à l'origine, que 460 créations de postes, et pour les seuls professeurs adjoints. De là viennent la confusion et l'amalgame qui se sont produits dans l'opinion publique entre les heures supplémentaires et la rentrée 1978, d'une part, et les créations de postes de professeur et la rentrée 1979, d'autre part.

Cette orientation nouvelle intervient au moment où l'on a laissé imprudemment s'engager près de 8 000 étudiants dans la nouvelle filière universitaire ; ceux-ci s'interrogent avec anxiété sur leur avenir. Aussi sommes-nous conduits à demander que vous confirmiez votre intention de vous engager dans une politique de création de postes. Nous ne pouvons persister dans l'incohérence, je crois que le mot n'est pas trop fort.

Depuis 1973, les créations de postes évoluent en dents de scie : on était à 1 500 créations en 1973 ; allez donc savoir pourquoi on est tombé à 375 et 330 en 1974 et 1975, pour remonter à 515 en 1976 et chuter à zéro dans les prévisions pour 1979 !

Ces prévisions ont heureusement été corrigées, mais insuffisamment, puisque 300 postes ont été obtenus au cours du débat à l'Assemblée nationale. Nous attendons d'ailleurs une confirmation de votre part. Ni les étudiants qui préparent le concours ni le sport scolaire ne peuvent supporter ce régime.

Je voudrais dire maintenant quelques mots de l'enseignement proprement dit.

J'observe d'abord qu'à la suite de la loi de juillet 1975, la loi Haby, au niveau des collèges, tous les contenus ont été modifiés. Le moment n'est-il pas venu de faire de même pour l'éducation physique et sportive ? Le taux d'absentéisme encore trop élevé enregistré pendant les heures de cours est, à mon sens, le signe qu'il faut rendre cet enseignement encore plus attractif et qu'une réflexion sur le contenu et le sens pédagogiques est devenue nécessaire.

Mais il faut commencer avec l'école primaire ; bien sûr, le principe de l'unicité du maître fait que l'éducation physique et sportive à l'école incombe aux instituteurs et relève du ministère de l'éducation. Mais vous ne pouvez pas vous en désintéresser. Or, à l'école, le développement de l'éducation physique et sportive dépend d'abord de la formation des maîtres.

Aussi est-il essentiel que ceux qui sont en fonction actuellement reçoivent les conseils et le complément de formation indispensables : l'action de soutien entreprise grâce aux conseillers pédagogiques départementaux et aux conseillers pédagogiques de circonscription doit être développée. Il faudra aussi mettre au point un programme ambitieux — il vous a été réclamé — de recyclage des maîtres, et nous savons que cela suppose qu'on ait trouvé une solution satisfaisante pour assurer leur remplacement.

Pour les jeunes qui se préparent à devenir instituteurs, comment ne pas relever, monsieur le ministre, que vous avez une chance extraordinaire à saisir ? Le ministre de l'éducation et le Premier ministre lui-même ont annoncé leur intention de revoir la formation initiale des instituteurs. Faites en sorte que vos préoccupations soient prises en compte. Faites en sorte aussi qu'elles ne soient pas simplement plaquées sur une formation dont l'orientation générale leur serait étrangère : le sport à l'école primaire doit être totalement intégré dans le projet pédagogique, s'inspirer du souci constant du développement de l'enfant, en être un des moyens privilégiés et non accessoires, comme trop souvent aujourd'hui.

Votre budget d'équipement, monsieur le ministre n'augmentera pas cette année. Vous estimez que c'est la conséquence des retards pris dans la consommation des crédits. Il faut en trouver l'explication dans le fait que nombre de modèles d'équipement sportif sont mal adaptés aux besoins des communes et singulièrement des communes rurales.

L'insuffisante consommation des crédits s'explique à la fois par la complexité et la rigidité des normes imposées par votre administration ou par les fédérations sportives ainsi que par le coût des équipements à réaliser, qui rend la charge difficilement supportable pour de nombreuses collectivités. Mettez donc l'accent sur des installations plus polyvalentes, moins onéreuses et mieux adaptées aux besoins des communes. Un même bâtiment peut avoir plusieurs fonctions. Ce que l'on souhaite souvent, c'est une salle qui soit à la fois un gymnase, une salle de réunion pour les personnes âgées par exemple, un foyer rural, une salle de fêtes.

M. Paul Malassagne. Très bien !

M. Adrien Gouteyron. Peut-être d'ailleurs ne peut-on pas vous demander d'assurer sur votre seul budget le financement de tels investissements, mais il est indispensable que vos services extérieurs acceptent de participer à des financements conjoints avec d'autres ministères. Puisque de tels équipements sont en définitive une économie pour la collectivité, car ils remplacent des installations différentes et remplissent plusieurs fonctions, l'Etat devrait en tenir compte en accordant des subventions à des taux supérieurs au taux habituel, 60 p. 100 par exemple.

Ma dernière remarque concernera les crédits du franc-élève. Ils servent à payer les dépenses d'enseignement de second degré, c'est-à-dire le transport des élèves et le petit matériel. Ils représentent un peu plus de onze francs par élève en 1978 et ils n'augmenteront que de 6 p. 100 en 1979. Cette augmentation est très inférieure à celle des prix et ne tient pas compte du fait que, comme vous l'avez vous-même indiqué, près de 74 000 créations de postes d'enseignants seront assurées. Qui paiera les frais correspondants ? Les familles parfois, les communes le plus souvent. J'aurais aimé que, devant le Sénat, sur ce point des engagements précis fussent pris.

Monsieur le ministre, vous défendez aujourd'hui un budget qui comporte des points positifs, comme l'ont souligné les rapporteurs. Il est même globalement plus satisfaisant que certains budgets des années précédentes. L'augmentation des crédits de fonctionnement avoisine 20 p. 100 et inclut les 60 millions de francs d'heures supplémentaires, qui ont fait à l'Assemblée nationale l'objet d'un amendement du Gouvernement.

Mais nous sommes encore loin d'atteindre le 1 p. 100 du budget de l'Etat qui constitue pourtant un objectif modeste qu'il faudra prochainement atteindre. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Votre budget, monsieur le ministre, est le seul qui, en raison du profond mécontentement suscité dans une large partie de l'opinion, a été mis en échec à l'Assemblée nationale.

Et pourtant, quelle débauche de moyens publicitaires autour de vos projets ! N'avez-vous pas adressé des milliers de lettres et de brochures aux parlementaires, aux maires, aux chefs d'établissements scolaires, aux associations, aux champions sportifs ? N'avez-vous pas utilisé la radio, la télévision et la presse ? Aucun de vos prédécesseurs n'a dépensé autant d'énergie, autant d'argent que vous pour tenter de justifier sa politique !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Merci pour l'énergie !

M. Guy Schmaus. Mais cela n'a pas suffi et, quelle que soit l'issue finale du scrutin, les critiques pleuvent de tous côtés, parce que d'abord votre budget qui plafonne à 7 millièmes, heurte de plein fouet des besoins croissants et diversifiés inhérents à l'évolution de l'homme et de la société, parce qu'ensuite vos engagements électoraux et solennels à la fois de le porter à 1 p. 100 minimum ne sont pas tenus alors que ce pourcentage est réclamé avec force dans tous les milieux sportifs et par le Conseil économique et social lui-même, ce 1 p. 100 constituant, selon nous, un premier palier vers le doublement du budget, parce que, en troisième lieu, sous l'emblème du redéploiement, vos plans sont destructeurs et entraînent un gâchis sans précédent et parce que enfin toutes les recherches laborieuses de moyens extrabudgétaires, au demeurant dérisoires, ne sont en fait qu'une pression fiscale supplémentaire, un encouragement au désengagement de l'Etat, ainsi que l'un des éléments du contrôle autoritaire de l'Etat sur le mouvement sportif.

La ligne suivie dans le domaine du sport jugé pour une part comme non rentable, c'est en quelque sorte la casse.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Schmaus ?

M. Guy Schmaus. Je préfère terminer mon intervention et vous aurez tout lieu alors de donner votre opinion.

M. le président. C'est votre droit le plus strict !

M. Guy Schmaus. De la même façon que l'on casse des usines et des secteurs importants de l'industrie française, que l'on jette des centaines de milliers de jeunes au chômage, on brade le potentiel intellectuel, culturel et sportif au profit de quelques multinationales.

La conséquence est de reléguer notre pays dans le domaine sportif, comme dans les autres, au rang de nation de seconde zone. Notre pays n'est-il pas au plan général voué à la dépendance dans une Europe dominée par la RFA et sous tutelle américaine ?

Cela prouve, une fois encore, qu'il n'y a pas de ghetto sportif, de sport neutre, indépendant des réalités économiques et sociales. Et que trouve-t-on derrière ce redéploiement sportif ? L'argent.

N'avez-vous pas reconnu, selon un hebdomadaire que je cite, que « les champions seront les meilleurs représentants de nos industries spécialisées dans le sport et les loisirs. Notre objectif, c'est aussi de vendre à l'étranger des stades, des pistes synthétiques et des articles de sport ».

En bref, les champions ne semblent vous intéresser qu'en tant que représentants de commerce !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Ah non !

M. Guy Schmaus. J'ajoute que, dans la lignée de vos prédécesseurs qui ont toujours refusé le rattachement de l'éducation physique et sportive à l'éducation nationale, vous aggravez la situation. Malgré le premier recul des trois cents postes pour 3 000 étudiants, vous vous attaquez au sport scolaire et universitaire, c'est-à-dire à la partie vivante et vivifiante, à ce véritable poumon de tout le mouvement sportif.

D'ores et déjà, il y a environ 200 000 licenciés scolaires de moins que l'an passé à la même époque.

Vous avez toujours l'intention de recourir aux heures supplémentaires, en laissant, au plus grand nombre d'étudiants, que l'inacceptable perspective du chômage.

Sur le plan budgétaire, l'aide au mouvement sportif s'élevait à 67 millions de francs en 1967 ; aujourd'hui, compte tenu de l'érosion monétaire, il n'y a pas progrès, contrairement à vos affirmations, alors que les besoins ont considérablement augmenté.

Quant à votre politique contractuelle, elle n'est guère probante. Prenons l'exemple de l'athlétisme, cette discipline olympique fondamentale. La fédération française d'athlétisme devrait compter 120 000 licenciés en 1980. Or, après un léger regain en 1977, elle se retrouve, en 1978, avec un effectif en baisse.

En dix ans, la FFA a perdu 30 p. 100 de ses licenciés cadets et juniors ! Plus que des contrats, ce qu'il faut au mouvement sportif, ce sont des moyens et une réelle indépendance.

S'agissant du sport de haut niveau, vous avez reconnu vous-même qu'il était « au creux de la vague ». Mais, en 1974, il y a quatre ans, le secrétariat d'Etat n'avait-il pas un plan concernant la réorganisation du sport et la préparation olympique ? N'avait-il pas pris l'engagement de définir un statut de l'athlète de haut niveau ?

C'était l'époque où M. Mazeaud déclarait que « la France est à l'avant-garde dans le domaine de la préparation olympique ». En mai 1977, vous nous annonciez que « la France est au premier rang des nations sportives du monde ».

Et vous voici en 1978 avec un nouveau plan, qui n'a même pas le mérite de l'originalité. Il s'agit purement et simplement de l'accentuation de la politique mise en œuvre depuis plusieurs années.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je dirai simplement qu'elle a le mérite de l'efficacité !

M. Guy Schmaus. Les moyens pour le sport d'élite restent limités, même s'ils progressent.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Merci !

M. Guy Schmaus. Nous reconnaissons les faits.

Cela ne constitue, de toute façon, qu'un aspect partiel du problème. Notre pays reste très en retard en matière de recherche scientifique, de médecine sportive, de formation et de statut de ses meilleurs cadres. C'est donc bien la même politique qui est poursuivie. Ce qui est nouveau, c'est le souci de limiter à une petite minorité l'aide financière aux athlètes.

En vérité, avec votre « commando sur Moscou », vous persistez dans la voie de la régression. (*Sourires à droite.*)

Par ailleurs, vous favorisez les sports à dominante « loisir » pour tout à la fois apparaître comme le « sauveur suprême » qui met le sport français à la portée de tous et rendre service aux industriels et financiers du sport.

Et puis, il y a les conséquences de votre politique dans la vie de la cité. Chaque élu local peut en juger avec l'inadmissible transfert des charges de l'Etat. Les communes ne supportent-elles pas indûment les frais des moniteurs, des installations sportives mises gratuitement à la disposition des scolaires et de la réduction en valeur du « franc élève » ?

Par ailleurs, ce sont elles qui apportent la quasi-totalité de l'aide aux clubs. En pourcentage de leur budget global, les communes consacrent de dix à trente fois plus que le Gouvernement à leur budget sportif. Elles ont de grands mérites à cet égard.

S'agissant des équipements, non seulement vous avez supprimé 131 millions de francs de crédits, ce qui représente 34 p. 100 des autorisations de programme, mais vous prétendez inciter les collectivités locales à présenter davantage de projets d'installations sportives et à les accélérer. C'est franchement scandaleux, car c'est oublier qu'il n'y a pas de subventions pour la réservation et l'achat des terrains, c'est oublier la TVA qui dépasse souvent vos subventions et c'est oublier les insupportables frais de fonctionnement.

La troisième loi de programme n'a été réalisée qu'aux deux tiers. Or, il avait été admis, à l'époque, qu'elle ne couvrirait que le quart des besoins qui restent à satisfaire. Combien y a-t-il de dizaines de milliers de jeunes qui ne peuvent entrer dans un club de football, faute de terrain ? Aussi, réclavons-nous avec insistance l'élaboration d'une quatrième loi de programme.

Nous avons toujours, quant à nous, apporté beaucoup d'attention aux problèmes des activités physiques et sportives parce qu'elles sont une composante essentielle du progrès à l'enrichissement des activités humaines et donc de la nation.

Nos propositions en témoignent. Nous demandons que 1 p. 100 du budget national soit affecté au ministère de la jeunesse et des sports. Ses crédits seraient ainsi doublés. Cela permettrait la création de 3 000 postes d'enseignants, dont 1 000 immédiatement, la titularisation des auxiliaires, le doublement du franc élève, la nomination de 1 000 cadres sportifs, dont 500 immédiatement, le triplement des subventions au mouvement sportif, l'augmentation des crédits d'équipement et des subventions pour les acquisitions foncières. Le voilà, le vrai plan de relance de l'éducation physique et du sport en France !

Ces propositions réalistes s'appuient sur les préoccupations de tous ceux qui ont à cœur le devenir sportif du pays. Elles s'appuient sur notre volonté de combattre les inégalités, les injustices, la véritable misère physique des millions de défavorisés, ces « laissés-pour-compte » de la pratique sportive.

C'est dire combien nous sommes à l'écoute de la France profonde, qui n'accepte ni le déclin, ni l'austérité, ni l'autoritarisme bureaucratique. C'est dire combien nous sommes solidaires des luttes des professeurs et des étudiants d'éducation physique, qui aujourd'hui encore, disent non à votre plan « d'antirelance du sport à l'école ».

Le journal *L'Equipe*, rendant compte de la conférence de presse de mon ami Guy Hermier, a titré le « PC : des moyens et plus de démocratie ».

Ces deux termes sont, en effet, indissociables. Ils inspirent toute notre action, qui, soyez en certain, n'est pas, elle, comme votre politique, marquée par le déclin.

Les chapitres de votre budget, qui concernent les associations, les organisations de jeunesse et d'éducation populaire, ont la même caractéristique que ceux qui sont relatifs au sport.

En effet, la part du budget qui leur est réservée porte la marque d'une quasi-stagnation sur l'année précédente et d'une insuffisance criante des moyens attribués, eu égard aux besoins et aux exigences de la vie associative dans notre pays.

Ces mesures de restrictions budgétaires s'accompagnent de la volonté politique de votre Gouvernement de « mettre au pas » le secteur associatif. Cela se traduit dans le budget par le développement de la politique du contrat « sélectif » avec les associations et par le contingentement.

En vous fixant comme objectif de créer des centres de service pour les associations, comme les centres d'information sociale et les centres de support technique, vous manifestez votre volonté de chapeauter toutes les organisations.

Notons également que l'aide de l'Etat prévue pour la formation des militants bénévoles est très limitée et qu'elle est loin de correspondre aux nécessités des différentes organisations.

Pour que ce secteur important de la vie démocratique de notre pays ait les moyens d'accomplir convenablement sa mission et d'assurer sa vocation, il convient d'augmenter considérablement les dotations prévues dans les chapitres du budget intitulés « action en faveur de la jeunesse, des activités socio-éducatives et des centres de vacances ».

Les priorités établies par les associations sont justifiées et appellent des mesures d'urgence. Oui, il faut doter les associations, les organisations de jeunesse et les organisations populaires de moyens suffisants. Pour cela, il faut prévoir le doublement du budget envisagé pour les chapitres cités précédemment.

Je ne peux conclure mon propos, monsieur le ministre, sans évoquer votre grande parade publicitaire baptisée « Semaine de la jeunesse » qui, soit dit en passant, est subventionnée par les deniers publics !

En vérité, il s'agit d'une opération organisée notamment avec le concours du mouvement politique giscardien « Autrement », son but étant de faire cautionner, par la jeunesse, votre politique d'austérité.

Malgré tous vos efforts, vous ne parviendrez pas à cacher que parmi les 1 700 000 chômeurs, quatre sur dix ont moins de vingt-cinq ans !

Malgré tous vos efforts, vous ne parviendrez pas à faire avaliser, par la jeunesse, les inégalités, les injustices dues au régime du profit et la perspective d'une France dépendante de l'étranger.

Les jeunes veulent du travail, un métier, des loisirs, la liberté. En bref, ils désirent s'épanouir au rythme de notre temps.

Le bon chemin, le seul chemin pour y parvenir, c'est celui de la lutte avec leurs aînés, un chemin que nous leur proposons, nous communistes, pour que ce monde soit humainement habitable. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le président, je ne voulais pas intervenir immédiatement, mais certains propos tenus par M. Guy Schmaus exigent, de ma part, une réponse. Je regrette, d'ailleurs qu'il ne m'ait pas permis de l'interrompre.

Je mentionnerai un simple chiffre. Dans le budget de la jeunesse, des sports et des loisirs qui vous est proposé pour 1979, les dépenses ordinaires figurant dans le fascicule « jeunesse et sports » sont en augmentation de 21,2 p. 100. C'est la hausse la plus forte enregistrée depuis la création du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports.

Vous parlez de « doublement des crédits ». Je vous engagerai simplement à lire certains documents budgétaires qui ont été établis lors du débat à l'Assemblée nationale. En effet, si l'on tient compte de l'intervention d'autres ministères — je veux parler des ministères de l'éducation, de la santé, des postes et télécommunications, de l'intérieur — on constate qu'en 1978, les dépenses de l'Etat ont atteint 4 800 millions de francs, soit plus de 1,2 p. 100 du budget général.

M. Guy Schmaus. Et vos engagements sur le 1 p. 100 ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur Schmaus, citant un grand quotidien, vous avez déclaré : « Des moyens, et plus de démocratie ».

Permettez-moi de vous répondre : des moyens, certes, mais ajouterai-je à votre attention, moins de démagogie ! (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Guy Schmaus. Vos promesses électorales ne se traduisent pas dans votre budget ! Vous les avez oubliées !

M. le président. La parole est à M. Boyer et à lui seul.

M. Louis Boyer. Monsieur le ministre, il y a deux ans, je terminais mon intervention sur ce même budget par ces mots : « Je souhaite vous voir revenir comme ministre des sports, avec un budget en rapport avec ce que devrait être le grand ministère que souhaitent tant de Français ».

La première partie de mon souhait a été exaucée — et je m'en félicite, comme notre rapporteur M. Ruet — mais pas la seconde.

Je vous le dis immédiatement, j'estime que la masse budgétaire mise à la disposition de votre ministère devrait être le double de ce qu'elle est actuellement pour être considérée comme valable. Si, dans l'immédiat, elle ne peut être entièrement dégagée sur les crédits de la nation, il faut qu'elle le soit sur des ressources extra-budgétaires. J'espère que le Gouvernement acceptera celles que le Sénat lui a proposées car il n'est pas possible que le ministre des sports se contente des propositions actuelles.

Mon vote tiendra compte de l'ensemble des crédits mis à votre disposition, et non pas seulement des crédits propres à votre ministère.

Si je vous parle avec cette fermeté, c'est parce que je connais bien la situation. Ainsi, dans mon département, plusieurs postes d'animateurs pris en charge, les années précédentes, pour moitié par votre ministère et pour moitié par le conseil général, seront, en 1979, totalement financés par ce dernier qui ne peut envisager leur suppression étant donné l'intérêt qu'ils présentent pour les jeunes. Je pense que d'autres collègues, dans cette assemblée, pourraient vous citer des cas semblables.

Je parlerai maintenant des constructions. Je pense que pour mener une action valable, il faudra « dépeussier » vos services qui font preuve de peu d'intelligence et de peu de compréhension à une époque où, justement, étant donné la pénurie, il faudrait en manifester beaucoup.

Je vous cite un exemple dont j'ai eu connaissance la semaine dernière. Une municipalité vient de se voir attribuer une des dernières fameuses « mille piscines » à quatre lignes d'eau. Elle désire améliorer le projet en créant une cinquième ligne. Elle prend la totalité de la dépense supplémentaire à sa charge et le constructeur est d'accord. Le ministère refuse en prétendant que pour avoir droit à la subvention, il faut s'en tenir au plan type. Ainsi, un projet amélioré, qui ne coûterait pas un centime de plus au ministère, est refusé contre l'avis des usagers. Monsieur le ministre, je vous laisse juge.

Le jour où vous disposerez de techniciens qui soient de vrais sportifs intelligents — c'est une race qui existe, croyez-moi ! — vous pourrez étudier des projets, en accord avec les conseils généraux et les municipalités. Vous aurez, alors, la faculté d'accorder, pour les constructions sportives, une subvention-plancher arrêtée selon un plan type, modulée en hausse suivant le nombre d'heures d'ouverture — c'est-à-dire de fonctionnement — que les collectivités locales s'engageraient, par contrat, à assurer. Cela permettrait d'utiliser au maximum les installations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et de réaliser les améliorations nécessitées par les impératifs locaux sans qu'il en coûte plus au ministère.

Je voudrais parler maintenant — c'est un sujet, ô combien délicat — de l'enseignement de l'éducation physique. Je vous ai déjà dit que si certains enseignants exerçaient leur profession en vrais responsables, c'est-à-dire en accomplissant leurs heures obligatoires et en aidant le sport de leur compétence, à travers l'ASSU et les clubs civils, dans un véritable esprit sportif, d'autres, en revanche, jetaient le discrédit sur la profession et permettaient de mauvaises interprétations sur le rôle des enseignants d'éducation physique et sportive.

Je vous demanderai d'appliquer strictement les règlements, en l'occurrence le statut de ces personnels qui leur interdit toute activité salariée extra-professionnelle. Les seules dérogations, sur demande renouvelable chaque année, devraient concerner la surveillance et la tenue des clubs de plage et la possibilité de donner des cours de ski en période de vacances scolaires, en accord avec les écoles de ski.

Vous devez absolument faire cesser les abus dont se rendent coupables certains professeurs qui gagnent davantage en dehors de leur profession, grâce à des activités parallèles qu'ils accomplissent souvent au préjudice de leurs heures obligatoires.

Pour ce qui est des mesures prises pour l'UNSS — l'union nationale du sport scolaire — le moins que l'on puisse dire est qu'elles n'ont pas été présentées d'une manière adroite.

Je vous propose, comme cela avait été rendu nécessaire, de contrôler strictement l'activité des enseignants. Il suffirait que l'inspecteur principal pédagogique consulte, d'abord les statistiques de participation par établissement et par sport, ce qui permettrait de connaître le nombre d'élèves encadrés et la moyenne pour chaque enseignant ; ensuite, les cahiers d'associations sportives qui permettent, chaque mercredi, de connaître le nombre d'élèves encadrés par chaque enseignant, les équipes engagées, les modes de déplacement et les horaires, les résultats obtenus. Enfin, les cas particuliers pourraient être examinés au secrétariat départemental de l'UNSS où les forfaits d'équipes sont enregistrés et où les absences dans les jurys sont signalées.

L'absence de contrôle a permis aux moins bons éléments de la profession d'en profiter, au détriment de tous, car tout le monde sait — vous le premier — qu'il existe des états fantaisistes. La profession est traumatisée par le doute qui pèse sur son dévouement et son honnêteté. Il faut lui redonner confiance en étant très sévère avec les quelques mauvais éléments qu'elle recèle. Je viens de vous décrire les possibilités dont vous disposez. N'hésitez pas à vous en servir rapidement.

Il conviendra aussi, en concertation avec l'ensemble des élus et de la profession, et pas seulement avec quelques représentants, de définir, pour les années à venir, les possibilités de travail qu'offriront aux enseignants votre ministère, les fédérations et les collectivités locales. En effet, à l'heure actuelle, une incertitude pèse sur ceux qui ont ou qui veulent embrasser cette carrière. Ils doivent pouvoir se déterminer en toute connaissance de cause.

Vous venez de prendre des décisions en faveur du sport de haut niveau, et je vous en félicite. Mais vous n'avez pensé qu'à l'immédiat. Or, je crois qu'il faut aller plus loin, car beaucoup d'athlètes renoncent à poursuivre une carrière sportive pour

assurer leur avenir professionnel, le sport ne leur laissant souvent, après la trentaine, que le souvenir de beaux succès, mais peu de moyens pour faire vivre leur famille.

Il est nécessaire d'assurer l'avenir professionnel de nos meilleurs sportifs en les aidant soit à devenir des enseignants dans des conditions particulières en rapport avec leur expérience professionnelle, soit à avoir, dans leur entreprise ou leur administration, le même déroulement de carrière que leurs collègues non sportifs.

Je souhaiterais également que les professeurs exerçant dans les sections sport-études, dont l'intérêt n'est plus à démontrer, soient pris en dehors du contingent départemental afin que la création d'une ou de plusieurs de ces sections ne soit pas un handicap pour l'éducation physique dans le département. J'aimerais aussi que les frais de transport du lycée au centre sportif — piscine, dojo ou gymnase — soient pris en charge par votre ministère, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Telles sont les quelques réflexions que je voulais vous livrer. J'espère que vous voudrez bien en retenir quelques-unes pour le bien du sport en général, en attendant le jour où un grand débat s'ouvrira pour connaître les aspirations sportives des Français, de la naissance à la fin de leur vie, car si on parle beaucoup du sport en France, on en fait un peu moins.

Pourtant, les Français ne demandent qu'à pratiquer un sport, et le maire que je suis vous en apporte la preuve : dans la ville que j'administre, un habitant sur quatre possède une licence sportive.

Ce matin, vous avez promis à M. Vade pied un débat sur le tourisme. Pourquoi n'en proposeriez-vous pas un autre sur le sport ? (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Vous venez présenter devant le Sénat, monsieur le ministre, un budget qui s'élève à 3 177 millions de francs, fonctionnement et investissement compris, sur lesquels 2 200 millions de francs, soit 70 p. 100 de l'ensemble et 90 p. 100 du budget de fonctionnement, sont consacrés à la seule éducation physique dans l'enseignement du second degré.

Ce budget est donc consacré essentiellement à un jeune Français sur trois en âge scolaire, mais seulement à un jeune Français sur quatre de moins de vingt ans, puisqu'il intéresse les cinq millions d'élèves de nos lycées et de nos collèges sur les dix-huit millions de jeunes Français que compte notre pays. Tous les autres — c'est-à-dire trois jeunes sur quatre — devront se contenter, pour faire du sport, des 10 p. 100 qui restent.

Cependant, ces jeunes Français des lycées et collèges, privilégiés dans votre budget puisqu'ils bénéficient de 90 p. 100 de vos crédits, ne pourront les utiliser que pendant un peu moins d'un jour sur trois dans l'année scolaire, c'est-à-dire pendant les cent cinquante-cinq jours de classe. Durant les deux cents autres jours — dimanches ou période de vacances — s'ils veulent pratiquer un sport, ils viendront grossir les rangs de leurs camarades que le mouvement sportif se partage.

Malheureusement, les médias, les associations de parents et même l'Assemblée nationale n'ont d'yeux et d'oreilles que pour les cent cinquante-cinq jours et ce quart de jeunes Français en âge de faire du sport.

Pourtant, puisque ce budget est l'occasion d'examiner l'état du sport français, ses perspectives et ses moyens, forcé est une nouvelle fois de constater que le sport français ne se porte pas très bien et que nous courons toujours après des résultats.

Si l'on doit mesurer la santé de ce sport aux résultats internationaux que peuvent obtenir nos athlètes dans toutes les disciplines individuelles ou collectives — jeux Olympiques, championnats d'Europe et du monde — nous avons effectivement lieu de nous inquiéter, d'autant plus que les résultats les plus décevants sont ceux qui concernent les disciplines essentielles de l'athlétisme et de la natation.

S'il ne faut pas exagérer l'importance de ces résultats, ils traduisent néanmoins une inquiétude.

En employant d'autres méthodes, sinon en y consacrant des moyens plus importants par rapport à leur richesse ou à leur nombre d'habitants, d'autres nations plus petites que la nôtre ou comparables obtiennent de bien meilleurs résultats d'ensemble, que ce soit à cause d'une meilleure organisation du sport à l'école ou à cause d'une meilleure adaptation des rythmes scolaires ou, au contraire, par une préparation forcée des athlètes et en imposant des horaires d'enseignement d'éducation physique à faire mettre définitivement en grève nos professeurs, s'ils étaient adoptés dans notre pays. Quoi qu'il en soit, Anglo-Saxons et pays de l'Est ont de bien meilleurs résultats d'ensemble.

A notre avis et débarrassé de beaucoup de littérature ou de points de vue personnels, le sport français, comme les autres sports nationaux, repose sur trois piliers : le sport à l'école primaire, le sport dans les lycées et les collèges, le mouvement sportif.

Deux de ces piliers, le premier et le troisième, sont encore plus mal lotis que le deuxième, car nous portons toute notre attention — nous y employons, je l'ai dit, 90 p. 100 de nos crédits — sur le sport dans les lycées et collèges. Nous n'apprécions votre budget qu'à travers nos dépenses d'éducation physique dans le second degré. Pour autant, nous ne satisfaisons cependant ni les parents, ni les enseignants, ni l'opinion, mais, comme les feux de l'actualité, les syndicats, la presse, la télévision et même le Parlement ne sont braqués que sur ce sujet, nous avons tendance à mesurer le sport en France à travers les crédits consacrés au second degré, le nombre des enseignements qui sont ou ne sont pas recrutés, les heures que ceux-ci font ou ne font pas. Pourtant, c'est l'un des piliers du sport français qui est encore le mieux traité !

Comme un certain nombre d'orateurs qui m'ont précédé ou vont me suivre, qui ont ou vont consacrer l'essentiel de leurs propos à nos retards, défaillances ou besoins pour le sport dans les lycées et les collèges, c'est-à-dire dans le second degré, je traiterai rapidement ce problème, ne l'envisageant que sous trois de ses aspects : les horaires, la formation et l'avenir des maîtres et la sanction aux examens.

Je traiterai d'abord des horaires. Les enseignants d'éducation physique et leurs syndicats, la presse qui rend compte de leurs travaux ou de leurs manifestations, les associations qui les soutiennent font remarquer que trois ou deux heures d'éducation physique dans le premier ou le second cycle sont insuffisantes et qu'il faudrait pouvoir augmenter ces horaires.

Pourtant, ni les enseignants des autres disciplines, ni les parents, ni l'opinion n'acceptent ou n'accepteront avant longtemps d'accorder la même importance à trois heures d'éducation physique ou à trois heures de mathématiques dans un collège d'enseignement secondaire.

Surtout, parents et enseignants des autres disciplines ne pourront admettre, avant longtemps, que vingt heures d'éducation physique par semaine pendant sept mois de l'année doivent demander à ceux qui les dispensent une somme de préparation de cours, de recyclage ou de correction des copies équivalentes à l'effort demandé aux professeurs des autres disciplines. Les étrangers eux-mêmes ne l'ont toujours pas accepté. En Allemagne de l'Est, par exemple, il est demandé aux professeurs d'éducation physique du second degré vingt-huit heures d'enseignement par semaine pendant onze mois de l'année.

Pour le moment et parce qu'il est toujours bon d'appuyer une manifestation contre le Gouvernement, les syndicats des autres enseignements, certaines associations de parents d'élèves et des élèves entraînés par leurs maîtres se sont associés dans la rue aux protestations du syndicat des enseignants d'éducation physique.

C'est surtout une manifestation de solidarité politique, car quels sont ceux d'entre eux qui sont prêts à considérer le sport à l'école et l'enseignement de leurs collègues d'éducation physique sur le même plan que leur propre discipline ? Quels sont ceux qui sont prêts à accepter qu'un enfant ne change pas de classe parce qu'il sera insuffisant en éducation physique ? Quels sont ceux qui sont prêts à admettre un professeur d'éducation physique dans les jurys d'examens et l'impossibilité de se voir décerner le brevet ou le baccalauréat parce qu'on n'aura pas couru assez vite ou sauté assez haut ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Très bien !

M. Jean Francou. Un deuxième point sur lequel il faut réfléchir aux revendications des enseignants d'éducation physique est celui qui concerne leur recrutement.

Au moment de la réforme de notre système d'enseignement, voilà dix ans, l'éducation physique a réclamé et obtenu un traitement égal à celui des autres disciplines et l'on a créé des unités d'enseignement et de recherche d'éducation physique.

Si le sport est une discipline égale aux lettres, aux sciences, aux mathématiques ou aux langues, il faut alors que les étudiants en éducation physique subissent le sort commun, c'est-à-dire, pour un étudiant d'éducation physique, entrer dans une université, y poursuivre le cours normal de sa formation, obtenir à la fin de chaque année, par un examen, la possibilité de poursuivre ses études et voir enfin sanctionner un cycle réussi de formation par un diplôme ; ensuite, chercher avec ce diplôme un emploi dans le secteur privé ou le secteur public.

Mais, alors, de deux choses l'une : ou ce diplôme confère automatiquement la possibilité pour l'étudiant d'être recruté dans un poste d'Etat, et, alors, pourquoi pas réserver le même traitement aux étudiants de lettres et de sciences ? Dans ce cas, tous ceux qui ont leur diplôme sanctionnant leur réussite sont automatiquement recrutés. Ou bien, comme pour les étudiants de lettres et de sciences qui présentent un certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré, l'étudiant diplômé d'éducation physique est recruté par concours en fonction des postes disponibles. C'est le cas actuellement. Il faut choisir l'une des deux méthodes, mais ne pas vouloir cumuler les inconvénients des deux.

Enfin, dernier point — je l'ai évoqué — la sanction aux examens.

Ni l'université, ni les parents, ni l'opinion ne sont d'accord et ne sont prêts à mettre l'éducation physique sur le plan des autres disciplines dans nos examens. Tout au plus admet-on que, comme pour l'étude des langues régionales, l'éducation physique puisse apporter un ou deux points supplémentaires. En ce qui la concerne, une mauvaise note n'est pas éliminatoire et une bonne note ne permettra pas de rattraper un mauvais devoir en mathématiques ou en langues.

L'université, les enseignants sont-ils prêts à faire machine arrière sur ce point ?

Si toutes ces questions se posent au moment où seul l'emploi des 60 millions de francs supplémentaires affectés au budget des sports soulève tant de questions — recrutements nouveaux ou heures supplémentaires — on ne se préoccupe à peu près pas de l'état des deux autres piliers sur lesquels est ou devrait être bâtie notre politique sportive : l'enseignement du sport à l'école primaire et le mouvement sportif.

Si M. le Premier ministre, dans un moment d'euphorie ou de bienveillance ou, pour ne pas plaisanter sur un pareil sujet, parce que la situation économique le lui permettrait, pouvait, l'année prochaine par exemple, d'un coup de baguette magique, nous permettre d'atteindre les objectifs du plan d'action prioritaire et nous proposer de recruter d'un seul coup les quelques milliers de professeurs d'éducation physique supplémentaires qui pourraient dispenser, à raison de dix-huit heures par semaine, les trois heures ou peut-être même les cinq heures auxquelles nous rêvons dans tous les lycées et les collèges ; alors le comité pour le doublement du sport pourrait être dissous ; alors les objectifs du plan d'action prioritaire auraient été atteints ; alors les syndicats d'enseignants seraient satisfaits. Les parents auraient sans doute rangé leurs pancartes et les enfants défileraient sur les terrains de jeux plutôt que sur les boulevards.

Du même cout, le budget du sport aurait atteint et même dépassé le cap du 1 p. 100 par rapport à celui de l'Etat, objectif lui aussi privilégié d'un certain nombre d'associations.

Pour peu que, dans le même temps, un Guadeloupéen ou une Antillaise plus véloce qu'il n'est permis obtienne une médaille d'or à Moscou et qu'un coup franc des plus réussi ait permis à Platini de nous qualifier pour le mondial de Madrid, beaucoup auraient le sentiment que le sport français est tiré d'affaire.

A notre avis, rien ne serait fait. Le sport continuerait à faire illusion et à vivre mieux sans doute, mais à vivre sur une illusion et un faux-semblant, illusion et faux-semblant qui font considérer le sport scolaire à travers — et à travers seulement — le sport dans le second degré.

Pour construire le sport français, nous nous préoccupons d'aménager le premier étage, mais il n'est soutenu au sol que par des fils de fer rouillés. Ces fils de fer rouillés représentent la base sur laquelle devrait reposer tout le sport scolaire et, par conséquent, tout le sport français, c'est l'éducation physique à l'école primaire et cette base n'a jamais été construite. Personne, ou si peu, ne s'en occupe, personne ne la prend au sérieux, ni les parents, ni la presse, ni les syndicats, ni les autres enseignants, ni même la plupart des enseignants de l'éducation physique du second degré, ni le Gouvernement ou les gouvernements, ni la presse, ni la télévision, ni les tables rondes.

Seuls quelques instituteurs ou institutrices égarés ou quelques maires et des parlementaires un peu plus attentifs s'en inquiètent.

Voilà quelques jours, monsieur le ministre, s'est ouverte une conférence, une concertation, qui réunit le syndicat national des instituteurs, les représentants du ministère de l'éducation, du ministère des finances et de la fonction publique, pour mettre au point, de concert, un nouveau système de formation des maîtres du premier degré. Aucun représentant de votre ministère n'y siège ; c'est symptomatique !

Cette carence de l'éducation physique à l'école primaire ne remue pas l'opinion, ne la mobilise pas, ne la fait pas défiler dans la rue, n'incite personne à la grève, à la contestation, à la dénonciation, à l'émotion, au scandale. Deux cent cinquante mille instituteurs ou institutrices sont théoriquement chargés de l'enseigner. Six millions à sept millions d'enfants sont concernés.

Si nous ne prenons pas sur ce plan — or, nous ne le prenons pas — les dispositions qui s'imposent, tout sera toujours remis en question, tout sera toujours à recommencer malgré les quelques centaines, les quelques milliers de postes qu'une année ou l'autre vous obtiendrez dans votre budget.

L'éducation physique dans le second degré, les clubs, les sportifs de haut niveau, la vie du mouvement sportif, le comité olympique, la santé et, en définitive, l'équilibre de la nation reposent sur la pratique et l'habitude du sport à l'école primaire.

Successivement, depuis dix ans, se succèdent des plans, des amorces de plans, des études, des promesses — pas encore de table ronde ou de commissions *ad hoc*, mais cela ne saurait tarder — et comme on a tenté, l'an passé, de renvoyer le problème de la vie et du financement du mouvement sportif à une commission, on pourrait sans doute renvoyer le problème du sport à l'école primaire à une nouvelle commission.

Nos jeunes élèves instituteurs ou institutrices dans les écoles normales peuvent parfaitement passer tout leur cycle normal en « séchant » les cours d'éducation physique. Cela ne les empêchera pas d'être nommés et d'avoir un poste. S'ils ont un examen d'éducation physique à la sortie et n'y obtiennent pas la moyenne, ils ne seront pas éliminés; pas plus, d'ailleurs, que les parents d'élèves porteurs de pancartes n'accepteront que leurs enfants soient recalés au baccalauréat, au BEPC, à un concours ou au passage à une classe supérieure parce qu'ils n'auront pas eu la moyenne en éducation physique.

Tant que la sanction éliminatoire aux examens ne concernera pas l'éducation physique — ce n'est pas pour demain ou pour après-demain! — le sport scolaire sera au second rang.

Tant que nous ne ferons pas passer avant le second degré la volonté, les moyens, les crédits pour faire du sport à l'école primaire, la priorité du sport scolaire, le sport utile restera, certes, une matière inférieure devant être encouragée, mais mineure par rapport à toutes les autres disciplines.

Quant à ce qui concerne le troisième pilier, le mouvement sportif, tout le monde — et vous-même, monsieur le ministre — s'accorde à reconnaître l'importance qu'il revêt dans le développement du sport, dans la formation des jeunes et dans un bon équilibre de tous les moyens dont nous disposons.

Nous reconnaissons aussi les efforts que vous avez faits et que le Gouvernement a faits pour augmenter les moyens qui seront mis, cette année encore, à la disposition du mouvement sportif. Pourtant, ces moyens sont loin de correspondre aux besoins exprimés.

Or, ces besoins n'ont pas été pris en compte sur la foi des propres déclarations du mouvement sportif, mais au sein d'une commission d'études paritaire, où vous-même, vos services, ceux de M. le ministre de l'économie et des finances étaient représentés; des parlementaires de tous horizons y avaient été désignés et l'ensemble des dirigeants sportifs autour du comité national olympique y étaient associés.

Au sein de cette commission, qui pourrait, comme beaucoup d'autres, être qualifiée de commission d'enterrement, une sous-commission animée par monsieur Sastre, président de la fédération française de football, a estimé que le minimum indispensable à la vie du mouvement sportif ou plutôt à sa survie — pour faire face à la demande incompressible de jeunes qui veulent pratiquer un sport, former les éducateurs et les entraîneurs, disposer des moyens de fonctionnement et de transport nécessaires — devait être évalué à 400 millions de francs.

Or, au mieux cette année, les moyens dégagés et mis à la disposition du mouvement sportif seront de 110 millions de francs, le quart ou un peu plus du quart des moyens reconnus; autrement dit, trois jeunes Français sur quatre ne pourront pas, en 1979, pratiquer dans un club le sport de leur choix. Et ce, au moment même où l'on prétend, à tort, refuser d'augmenter les moyens extrabudgétaires qu'a votés notre assemblée parce qu'ils mettraient prétendument en péril le développement de l'élevage du cheval.

Où l'on se moque de nous, où il y a derrière ce prétexte une manœuvre que nous ne comprenons pas.

Je veux répéter ici l'essentiel de l'argumentation qu'un certain nombre de sénateurs ont déjà exprimée.

Si l'on devait mesurer, à travers les sommes que les parieurs engagent chaque année dans le pari mutuel urbain, l'avenir de l'élevage ou du sport hippique français, personne ne pourrait exprimer de craintes.

Malgré le ponctionnement prélevé par le loto sur les parieurs possibles, les recettes du PMU augmentent chaque année de près de 20 p. 100; 0,5 p. 100 de plus prélevé sur le gain des parieurs n'affecterait en rien le développement du PMU.

N'avait-on pas dit que le loto allait le tuer? Il est plus vivace que jamais.

L'obstination d'un certain nombre de ceux qui veulent, disent-ils, défendre le sport hippique à travers le PMU se retournera un jour finalement contre eux, contre le sport hippique et contre l'élevage.

Les millions de jeunes Français qui font ou veulent faire du sport et qui s'en verront empêchés par des prélèvements extrabudgétaires insuffisants, tous ces jeunes, parce qu'ils représentent un poids économique, un poids social, un poids politique, et, demain, un poids électoral beaucoup plus important que les dignes représentants du PMU, vous contraindront, dans des circonstances que nous ne souhaitons pas, à instaurer des paris sur les matchs de football.

Ce jour-là peut-être, l'aveuglement de certains et leur obstination auront compromis la vitalité du PMU et le développement du sport hippique auquel je suis, comme un grand nombre d'entre nous, attaché. Ce léger prélèvement de 0,5 p. 100 sur le PMU serait pour le moment le seul moyen rapide et efficace, avec les crédits que vous avez déjà inscrits dans votre budget et ceux que notre collègue M. Ruet a fait voter l'autre jour, d'arriver, en 1979, à faire le minimum, pour qu'à travers toute la France, quelques millions de jeunes puissent trouver à la fois dans le sport le moyen d'équilibre, de détente et de santé que nous leur contestons. De plus, ce prélèvement équilibrerait celui plus important voté à votre demande à l'Assemblée nationale.

A la suite des deux votes intervenus lors de l'examen par le Sénat en première lecture de l'article 30 bis, il est bien évident que mes collègues et moi-même attendons du Gouvernement des propositions concrètes permettant de dégager une solution transactionnelle au seul bénéfice des jeunes sportifs de France.

Cependant, débarrassé du procès d'intention qui vous est fait sur les heures supplémentaires, seules capables de permettre d'attendre la nomination de nouveaux maîtres, nous ne pouvons pas repousser un budget qui, seul de tous les budgets civils et militaires, augmente cette année de plus de 20 p. 100. Mais pour moins de 5 millions d'enfants dans le second degré par rapport aux 18 millions de jeunes Français, nous dépenserons 70 p. 100 des crédits à payer les seuls enseignants d'éducation physique.

L'action de notre groupe, soutenant la vôtre, est de faire en sorte que tous les jeunes Français et pas seulement une fraction d'entre eux, puissent bénéficier du cadre permettant leur plein épanouissement physique. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Sérusclat.

M. Franck Sérusclat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tous ceux qui s'intéressent au sport à l'école, hors l'école, professionnels ou parents, tous ceux qui ont créé, créent, animent des associations de jeunesse, des associations d'éducation populaire, ou des groupes de jeunesse au plein air qui font la substance du tissu associatif, attendent et vont écouter ce deuxième débat parlementaire sur ce budget, expression d'une politique, et vont chercher s'il existe une cohérence ou son contraire. Ils vont chercher aussi, dans vos réponses, s'il y a autre chose que les arguments développés dans votre dernier article paru dans *Le Monde*, dans lequel je trouve un point d'accord. Que cessent ces polémiques et évidemment, et d'abord, la part que vous y prenez après en avoir créé la cause, que vous entendiez ceux qui ont des raisons de ne pas être satisfaits, que vous admettiez que les bruits et mouvements divers dans la rue ne sont pas entachés de contenu politicien — comme vous entendez le laisser croire — mais justement argumentés, bruits et mouvements auxquels, vous le savez, le parti socialiste s'associe.

Mais vaut-il la peine encore d'intervenir? Peut-on espérer avoir un résultat en répétant et même en ajoutant quelques éléments? N'avez-vous pas déjà tout entendu, et de tous, en critiques, en suggestions, en remarques? Aurez-vous autre chose à répondre que ce que vous avez déjà répondu?

Je ne vous poserai en fait que quatre questions, deux qui devraient vous permettre d'expliquer clairement votre volonté

politique pour que cessent toutes mauvaises querelles, tous malentendus ; deux autres, qui devraient peut-être vous permettre de préciser le choix de société de votre Gouvernement.

Je ne reprendrai pas au fond, comme l'an passé, les arguments sur la nécessité et le rôle du sport à l'école, les arguments et la nécessité de son lien en amont avec l'éducation, de son lien en aval avec les associations.

Mes quatre questions auront trait au plan de relance, aux créations de postes, à la suppression de l'heure d'ASSU et à la faiblesse des moyens financiers mis à la disposition des associations.

Ce plan de relance, monsieur le ministre, est-il transitoire ou est-il une pièce maîtresse d'une politique à long terme ? En tout cas, il est significatif d'une hésitation et de ce que j'appellerai la non-cohérence de la politique sportive gouvernementale.

Depuis vingt ans, chaque secrétaire d'Etat ou ministre semble chercher, d'une façon quasi désespérée, le moyen personnel de marquer la politique sportive du Gouvernement. Lois, plans, questionnaire, relance aujourd'hui ! Missoffe, Comiti, Mazeaud, Dijoud, tous ont tenté, d'une façon ou d'une autre, de relancer ou de donner un contenu à cette politique ; tout cela apparaît comme une succession de décisions contradictoires, chacun pourtant affirmant la continuité de la sienne avec celle de son prédécesseur.

Comment peut-on trouver une continuité, lorsqu'on lit sous votre plume que l'époque Dijoud a été marquée par une incohérence inadmissible ? (M. le ministre marque son étonnement.) Je crois que vous ne semblez pas reconnaître ces propos. Pourtant, ils figurent dans l'article du Journal *Le Monde* de samedi dernier. Il était écrit qu'il était absolument indispensable de mettre fin à cette incohérence d'utilisation des moyens mis à la disposition de l'enseignement du sport à l'école.

Ces réponses successives de responsables des services jeunesse et sports paraissent conjoncturelles et, en tout cas, toujours inadaptés à l'urgence ou tout au moins à ce qui est décrété tel. L'exemple significatif dans le plan de relance en est le transfert des universitaires, les heures supplémentaires aussi, j'en parlerai dans un instant.

Le sport universitaire, hier, était important. Aujourd'hui, il doit céder le pas à l'urgence scolaire. Cela est déjà discutable en son principe, mais dans ses conséquences, c'est parfois inepte.

Or, ni ineptie ni absence de perspectives, ne sont à vous imputer à vous ni à vos services. Alors, pourquoi avoir créé de telles situations dont certains de mes camarades développeront le détail dans quelques universités ; je citerai simplement ce qui se passe à l'université de Lyon ou de Paris, l'une et l'autre étant exemplaires en contresens et permettant d'apprécier combien un certain nombre de vos arguments sont des contrevérités.

A Paris déjà le déficit dans le secondaire, n'était pas évident, compte tenu de l'effort spécial fait pour la région parisienne et de l'effort particulier de la ville de Paris. Les postes universitaires étaient spécialisés : boxe, danse, athlétisme, savate ou autres. A Lyon comme à Paris, aujourd'hui, ces activités sont privées de leurs titulaires, utilisant d'ailleurs une astuce pour respecter l'obligation de les muter dans leurs communes, qui sont conduits à ne plus donner que les premiers rudiments et à enseigner dans des conditions matérielles très insuffisantes, comme d'autres intervenants l'ont indiqué avant moi, des conditions qui, en tout cas, ne permettent nullement d'utiliser leurs compétences.

Il y a gâchis de capacité, un peu comme dans l'armée d'autrefois décrite par Courteline. Il y a, de plus, désinvolture envers ces professeurs qui ont acquis, vous le savez, après les diplômes universitaires, les qualités particulières leur permettant d'enseigner ces spécialités ; il y a désinvolture aussi à traiter ainsi certains d'entre eux qui exercent depuis fort longtemps.

Ce ne peut être gratuit. C'est donc ma première question. Pourquoi cette politique qui casse les hommes et les structures ?

Créations de postes, heures supplémentaires paraissent être un de vos titres de gloire, et ce sera ma deuxième question. Quatre cent soixante professeurs adjoints : pour quelle raison « professeurs adjoints » ? Moindre rémunération ou intention de casser une filière, la filière universitaire et montrer qu'il existe d'autres moyens pour acquérir une qualification ?

Trois cents nouveaux postes annoncés : quand ? S'agit-il bien de mesures nouvelles ?

Mais surtout, le point le plus significatif qui vous aurait permis de donner un contenu autre à votre politique, ce sont ces 60 millions de francs pour des heures supplémentaires.

Vous auriez dû — et vous le pouviez — affecter ces crédits à la création d'un millier de postes environ. Ajoutés aux 460 et 300 postes cités tout à l'heure, on atteindrait les 1700 postes, donc les objectifs du plan ; il y aurait même continuité avec les engagements de votre prédécesseur quant au nombre de créations cette année ; vous seriez solidaire de votre collègue, M. Boulin, qui condamne les heures supplémentaires ; vous pourriez ne pas supprimer les heures d'ASSU.

Alors, pourquoi ces choix contraires ? Le plan serait-il abandonné ? Les 5 000 postes créés seraient un mensonge et la perspective qui fut, je crois, un jour promise, de cinq heures par semaine d'enseignement d'éducation physique définitivement oubliée ? Ou bien alors, pensez-vous récupérer ces 60 millions de francs — car on n'implantera pas toutes ces heures supplémentaires — ce qui rappelle le hold-up de juillet qui vous a permis de récupérer 137 millions de francs, technique du hold-up qui paraît être une pratique qui ne vous est pas personnelle puisque M. Beullac a fait un hold-up de la même nature de 187 millions de francs également en juillet dernier ? Ou préférez-vous — ce que je ne crois pas — qu'il y ait encore tant de déficit comme à Lyon, où il manque 85 postes ?

Deux questions, deux réponses qui vous permettraient peut-être d'esquisser votre politique à long terme.

Deux autres questions plus proches d'un choix de société. D'abord, la suppression de l'heure d'ASSU ; apparemment gain d'une heure compensant peut-être une heure supplémentaire ; en fait, réduction, puis disparition d'activités le mercredi après-midi. Ce temps libre permettra le transfert d'activités parfois sportives, qui ont lieu actuellement le samedi matin, et la libération de ce fameux week-end cher à une classe de notre société, celle que magnifient « Vincent, Paul et les autres », ou le récent film « Une histoire simple », qui en fait bien un week-end de classe.

Ecoles fermées le vendredi ? Cela mérite d'ailleurs réflexion, car il faudra bien que le rythme scolaire tienne compte des rythmes réels de vie ; il faudra aussi que soient apportées, le samedi, des possibilités de développement à ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir ces week-ends « merveilleux pour certains ».

Ecoles fermées, sans rien de prévu ? C'est sans doute aussi villes vidées, villes laissées aux défavorisés qui deviennent, malgré eux, des désœuvrés, qui forment, plus ou moins, des bandes et entraînent contre eux la répression policière et le cycle que vous connaissez. Est-ce cela que vous voulez ? Il faut le dire alors.

Vous pourriez éviter une évolution de ce type par une autre politique envers les associations de jeunesse, d'éducation populaire, de jeunesse au plein air.

Dix-neuf pour cent d'augmentation, et vous pensez que cela serait suffisant pour nous faire croire que vous avez cette intention ? Vous savez que c'est un trompe-l'œil, car les sommes de départ sont si faibles que cela fera à peine une augmentation d'un franc par journée-enfant.

De plus, une part importante sera consacrée au centre d'information et de documentation de la jeunesse, c'est-à-dire à une information donnée par des relais gouvernementaux. Tout n'est pas mauvais, tout n'est pas critiquable et à rejeter dans les propositions gouvernementales. Mais pourquoi vouloir absolument une information contrôlée ? Pourquoi avoir choisi la propagande officielle plutôt qu'une information pluraliste, démocratique, effectuée par les associations relevant de la loi de 1901 ? Pourquoi aussi, en ne donnant pas plus de moyens à ces associations, facilitez-vous l'intrusion du secteur à but lucratif dans le commerce du loisir, organisant ainsi la mercantilisation de celui-ci ?

Vous auriez dû — vous le pouviez — doubler le chapitre 43-20. Vous auriez pu porter à 1 000 le nombre de postes Fonjep, ou tout au moins assurer votre part de 50 p. 100 dans le traitement des animateurs Fonjep. Au regard de ces questions de fond, que représente l'étude détaillée des crédits de votre budget ? Tous les orateurs ont dénoncé toutes les insuffisances qui découlent de ce 0,7 p. 100 du budget national, que vous acceptez. La création d'un ministère n'a pas amené, dans ce domaine, beaucoup plus de possibilités ou de moyens que n'en offrait le secrétariat d'Etat hier.

Nos camarades socialistes, à l'Assemblée nationale, ont fait l'analyse détaillée de ce budget. Je ne la reprendrai pas. Les sénateurs socialistes s'y associent sans réserve.

De même, personne n'est dupe de vos efforts et des résultats du commando aux Jeux olympiques. Ce sont bien pour vous des jeux et non l'aboutissant — souvent exaltant je vous l'accorde, et qui peut, je le crois aussi, faire pleurer de joie un champion et tous ceux qui l'ont aidé à le devenir — l'aboutissant d'un effort long et persévérant qui commence à l'école,

qui se poursuit sur les stades et auquel participent la masse des enfants, les adolescents, les adultes, les hommes et les femmes de tout le pays.

Pour qu'il soit national, c'est-à-dire de toute la nation, il faudrait aussi faire appel aux seuls moyens budgétaires et laisser les moyens extra-budgétaires comme ressources financières pour d'autres projets, pour des œuvres de mort, par exemple le sous-marin atomique. Il y aurait là plus qu'un symbole.

Tout cela, monsieur le ministre, permettrait de définir une autre politique à long terme, une politique tout autre que la vôtre, une politique qui était déjà inscrite — oui, déjà inscrite — dans les projets de Léo Lagrange et du Front populaire. Mais il semble aujourd'hui que l'on cherche à casser tout ce qui fût déclenché en 1936 ; en tout cas, vous ne pouvez prétendre reprendre ces projets.

Il faudrait pour cela que vous donniez priorité à l'homme, à l'enfant. Or, vous avez une tout autre priorité, celle que dicte la recherche du profit partout, en tout : vendre même ce dont l'homme a besoin pour ce qui fait ses qualités spécifiques, humaines, et pour cela, je le répète, casser les services publics, ne pas aider les bénévoles, depuis l'école, depuis l'université jusqu'aux associations sans but lucratif.

Tel est, je le crains, le projet de société que porte votre choix budgétaire. Craignez qu'il ne lasse même votre majorité qui se fatiguera de l'incantation, de toujours vous demander de faire mieux et qui ne pourra plus croire qu'en votant un budget qu'elle critique cette année, elle aura mieux l'an prochain !

Les socialistes ne peuvent s'associer à ce budget qui ne porte en lui aucune politique à long terme mais qui comporte des risques certains pour l'évolution de notre société. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Hammann.

M. Jean-Paul Hammann. Lors des championnats mondiaux de gymnastique à Strasbourg, au mois d'octobre passé, vous avez eu, monsieur le ministre, un avant-goût de la réaction des étudiants, des parents d'élèves et des professeurs d'éducation physique à vos propositions budgétaires dans le domaine qui les concerne plus directement. Le vent de fronde continue à souffler dans leurs rangs et les apaisements que vous avez pensé leur donner en créant quelque trois cents postes de professeur certifié, alors qu'aucun n'était prévu à l'origine, n'ont pas atténué la grande inquiétude des uns et la vive émotion des autres.

Nous continuons à recevoir des lettres d'étudiants et de parents d'élèves qui font état de leur déception et souvent de leur désespoir. Je ne vous citerai qu'un passage de l'une d'entre elles. Elle émane d'une mère de quatre enfants dont le mari est prisonnier politique en Guinée depuis sept ans. Voici :

« C'est le désespoir au cœur que je vous écris, parce que le projet de M. Soisson, tel qu'il va être présenté au Sénat le 4 décembre, supprime à ma fille aînée tout avenir comme professeur certifié d'éducation physique ».

Cette mère de famille poursuit : « De grâce, ne brisez pas moralement des jeunes décidés à travailler pour améliorer la santé physique et morale de tous les jeunes Français ».

À Strasbourg, la situation est particulièrement significative et elle ne démontre que trop clairement l'incohérence des réformes et le manque de coordination entre les ministères concernés.

En effet, monsieur le ministre, sous votre initiative — à l'époque où vous étiez secrétaire d'Etat aux universités — une unité d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive a été créée à Strasbourg, le 20 septembre 1976. Un diplôme d'études universitaires générales et une licence avaient été instituées le 11 avril 1975.

En revanche, l'habilitation de la maîtrise d'éducation physique et sportive est depuis refusée. Dans l'état actuel des choses, seules trois années d'études sont validées comme « cursus universitaire ».

Depuis, à Strasbourg, la formation de professeurs certifiés a remplacé la formation de professeurs adjoints, bien que les cours continuent à être dispensés dans l'enceinte du centre régional d'éducation physique et sportive et d'éducation populaire avec les mêmes enseignants et dans des conditions semblables, semble-t-il.

La différence fondamentale par rapport aux années antérieures consiste dans le fait que, pour la sortie de la première promotion de professeurs certifiés, aucun poste n'était prévu dans le projet de budget initial de votre ministère, monsieur le ministre. Les réactions particulièrement virulentes que nous avons connues viennent bien évidemment de là.

En proposant la création de 300 postes, on atteindrait, compte tenu du remplacement des postes libérés, quelque 350 ou 380 places disponibles, soit un emploi pour environ 17 à 19 p. 100 des quelque 2 000 étudiants de quatrième année.

Convenez, monsieur le ministre, que le pourcentage des élus est faible par rapport aux appelés. En définitive, quelque 1 600 jeunes deviendront des chômeurs supplémentaires.

Cela est d'autant plus grave et incompréhensible que des 5 000 nouveaux postes prévus au VII^e Plan, 2 800 restent en expectative.

La création du même nombre de postes qu'en 1978 nous semble être le minimum requis et cela ne nous paraît nullement excessif puisqu'il manquerait un tiers de professeurs, ne serait-ce que pour atteindre les trois heures d'enseignement pour le premier cycle du secondaire.

En outre, les transferts de postes envisagés ou effectués risquent de désorganiser certains secteurs qui, au contraire, devraient être soutenus. Tel est le cas des centres d'éducation physique spécialisés où sept postes sur sept ont été supprimés dans mon département, laissant 2 400 enfants déficients sans cours d'éducation physique.

Après des universités de Strasbourg, six postes sur treize sont supprimés, ce qui porte le nombre d'étudiants à 2 800 par professeur.

En ce qui concerne les services d'animation sportive, dix-huit professeurs sur quarante-sept ont été réintégrés, alors qu'en juin 1978, le bien-fondé d'une aide supplémentaire avait été reconnu dans ce domaine.

Dans ces conditions, il est indispensable, monsieur le ministre, que ces transferts soient annulés et les postes recréés.

Il est indispensable qu'un personnel hautement qualifié — il a d'ailleurs toujours comporté un nombre plus grand de professeurs certifiés que de professeurs adjoints — soit disponible avec des effectifs suffisants.

Il est indispensable qu'un cadre horaire, correspondant aux intentions de promotion des activités sportives si souvent exprimées par tous les responsables, soit établi en qualité et en quantité.

Il est indispensable, enfin, que les moyens matériels nécessaires au développement rapide et harmonieux des activités sportives soient prévus dans votre budget pour 1979.

En conclusion, je ne puis voter pour le budget du ministère de la jeunesse et des sports tel qu'il se présente à ce jour. Seul un nouvel et important effort dans le domaine de l'encadrement de jeunes désireux de s'adonner aux activités sportives et à la culture physique, donc de la création de postes de professeurs certifiés supplémentaires, pourrait me permettre d'agir autrement. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Girault.

M. Jean-Marie Girault. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la jeunesse et des sports est un budget qui m'est très proche, puisque, depuis de longues années, mes fonctions municipales me mettent en face des problèmes d'équipement et d'animation sportifs.

Je voudrais, monsieur le ministre, vous présenter d'abord quelques observations concernant les investissements. Si j'ai bien lu le fascicule budgétaire, je crois comprendre que vous avez décidé de maintenir les autorisations de programme au niveau de l'an dernier, soit à 442 millions de francs. J'ai l'impression que, ce faisant, nous sommes punis, et punis injustement.

Vous avez déclaré devant l'Assemblée nationale qu'après tout ces autorisations de programme à hauteur des chiffres de l'an dernier s'expliquaient par le fait qu'antérieurement les collectivités locales, pour ne parler que d'elles, n'auraient pas utilisé en temps voulu les subventions qui leur étaient promises au titre d'exercices précédents. C'est une circonstance que, pour ma part, j'ai vécu lorsque, dans la ville que j'administre, j'ai été, comme tous mes collègues maires, victime de cette directive du mois d'août 1978.

Je voudrais, en quelques mots et dans le cadre du temps qui m'est compté, vous rappeler ce qui s'est produit pour l'unité d'enseignement et de recherche d'éducation physique et sportive de Caen. Je me demande, d'ailleurs, si, à Paris, on l'aime bien !

Voilà quatre ans, un haut fonctionnaire de votre administration — vous n'étiez pas, à cette époque, ministre de la jeunesse et des sports — est venu proposer au maire de la ville de Caen un marché intéressant, du moins en apparence. Ce marché consistait en la création d'une unité d'enseignement et de recherche, avec les locaux, les bâtiments et les équipements indispensables, et en la municipalisation des installations une fois celles-ci réalisées, l'Etat supportant 60 p. 100 de la charge et la ville de Caen 40 p. 100.

Cette proposition avait rencontré mon agrément et celui du conseil municipal, car à l'occasion d'une expérience précédente — la réalisation d'équipements sportifs liés à un lycée technique — une opération de même nature avait été menée à bien.

En effet, en dehors des heures réservées aux étudiants de l'unité d'enseignement et de recherche, les scolaires et les civils ont accès aux installations. Ce partage espéré des installations est séduisant.

Puis, le jour où l'on veut mettre en place les financements, le jour où l'on veut réfléchir sur un programme cohérent répondant aux besoins à la fois de l'unité d'enseignement et de recherche et de la ville de Caen, l'on s'aperçoit évidemment que des sommes importantes sont nécessaires et alors — c'est vrai — on accumule les autorisations de programme de trois années, le temps d'aboutir à la réalisation en une fois d'un ensemble cohérent.

Vient enfin le moment où — c'était en avril 1978 — les autorisations de programme s'étant en quelque sorte accumulées, la ville de Caen ayant confirmé ses engagements et réalisé les emprunts nécessaires, l'avant-projet est adopté par le conseil municipal. L'on apprend quatre mois plus tard qu'en vertu d'une circulaire venant de Paris un certain nombre d'autorisations de programme sont annulées. On nous indique alors que nous n'avons pas suffisamment à temps utilisé les subventions qu'on nous promettait. C'est inadmissible !

Pour nous consoler, vos services nous disent : « On vous a en effet supprimé environ 4 millions de francs en autorisations de programme, mais nous allons vous rétablir 1,5 million et l'an prochain vous en obtiendrez autant. » Seulement et compte tenu de la participation de la ville de Caen, cela ne représente plus que 5 millions de francs au lieu de 6 700 000. Alors l'étude est entreprise d'un nouveau projet, amoindri et moins conforme aux souhaits des uns et des autres.

Je compare cette situation pénible qui contraste avec celle que nous avons connue en d'autres temps. Nombreux, ici, sont ceux qui ont profité du plan bienveillant appliqué par M. Herzog, puis par M. Comiti, qui tendait à doter progressivement les collectivités locales des équipements qui s'avéraient indispensables. Nous fûmes alors très aidés, monsieur le ministre.

Le crédit de 442 millions de francs est égal à celui de l'an dernier ; ce n'est pas juste ! Nous avons des besoins financiers et des besoins en équipements.

A propos de ces derniers, j'entends parler « d'équipements légers » qui seraient réalisés à moindres frais. Pour moi, ce n'est pas valable et je voudrais que vous fournissiez des explications. Ainsi, un gymnase qui coûte de 2 à 2,5 millions de francs, est-ce un équipement léger ? Si oui, l'Etat en subventionnera-t-il la construction ? Une piscine, est-ce un équipement léger ? Si en est ainsi, l'Etat en subventionnera-t-il la réalisation ? Pour ces équipements, que je considère plutôt comme des équipements lourds, conformes aux nécessités actuelles, l'engagement de l'Etat en matière d'investissement me paraît tout à fait essentiel. Aussi je vous remercie des indications que vous voudrez bien donner tout à l'heure à ce sujet.

Quant aux enseignants, monsieur le ministre, je ne suis pas du tout choqué de les voir travailler deux heures de plus. Avec un régime de croisière de seize, dix-huit ou vingt heures par semaine, et cela pendant trente ou trente-deux semaines par an, ce n'est pas folie que de leur demander un peu plus de temps consacré aux enfants.

On vous dit : « Vous auriez mieux fait de créer des emplois ». Si j'ai bien compris la décision que vous avez prise, et comme vous n'étiez pas à même de créer en une seule fois tous les emplois nécessaires, d'une part, vous en avez créé une partie et, d'autre part, vous avez décidé que des heures supplémentaires seraient utilisées pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, ne fût-ce que pour supprimer ce déficit qui nous paraissait à juste titre, intolérable. Soit, je l'admets bien comme une décision de transition. Mais *quid* de l'avenir ? D'autres que moi vous ont posé la question ; je vous la pose également.

Ils sont 8 000 dans les UER. Que vont-ils devenir ? Je sais très bien que tous n'étaient pas assurés du diplôme et je suis de ceux qui pensent que la sélection, quoi qu'on en dise, est un bon moyen de faire de bons recrutements. Mais, pour autant, je voudrais savoir si vous avez l'intention de conserver les UER d'éducation physique et sportive.

Dans la mesure où vous disposez d'effectifs d'étudiants qui dépassent apparemment les nécessités de l'enseignement, ne pourriez-vous envisager des débouchés complémentaires, et lesquels ? Mais à la condition, bien sûr, qu'ils soient supportés financièrement par l'Etat ; sinon, nous assisterions à nouveau à un transfert de charges au détriment des collectivités locales.

A propos des débouchés, j'ai déjà eu l'occasion de vous dire que les écoles primaires ont de grands besoins. Voilà longtemps qu'ici comme ailleurs on ne croit plus du tout qu'en vertu d'une loi centenaire l'instituteur, en toutes circonstances, doit être en

même temps le maître d'éducation physique. Il n'en a pas le temps et, souvent, pas les moyens. A l'heure actuelle, dans la ville de Caen, nous comptons dix-sept moniteurs d'éducation physique rémunérés sur le budget communal.

Je vous demande, monsieur le ministre, de faire en sorte qu'un jour on abroge cette loi séculaire de l'unicité des fonctions des instituteurs. Cette loi est un prétexte avancé par l'Etat pour ne pas prendre en charge des traitements complémentaires. Pourtant, l'éducation physique et sportive à l'école primaire est tout aussi indispensable que dans les collèges et les universités.

Enfin, il y a des débouchés vers les associations et les clubs de plus en plus nombreux ! Dans notre ville, nous rémunérons souvent des moniteurs dits « à temps incomplet » qui sont mis à la disposition des associations. Mais si l'Etat veut véritablement engager une politique d'avenir en matière de sport, il doit l'envisager sous tous azimuts et d'une façon totale.

Ces débouchés qui paraissent tout de même intéressants doivent vous conduire à rassurer certains des élèves et étudiants qui se destinent à l'éducation physique et sportive.

Il faut aussi évoquer le problème des crédits de fonctionnement des clubs et des associations.

Vous avez augmenté les chiffres de façon importante. Je ne vous reprocherai pas, monsieur le ministre, comme certains l'ont fait tout à l'heure, de donner des illusions parce que vous partez de peu, évidemment ; il est vrai que les pourcentages peuvent paraître importants mais, en valeur absolue, les sommes ne sont pas considérables.

Ce qui est dommage, c'est que la responsabilité de la jeunesse et des sports dans nos Gouvernements passe trop fréquemment entre des mains différentes. Enfin, vous faites un effort, je le reconnais. Il n'en reste pas moins que pour des crédits de fonctionnement, 130 millions de francs pour aider les clubs quand on compte huit millions de sportifs en France, licenciés et reconnus comme tels, ce qui fait un peu plus de 1,50 franc par sportif, c'est insuffisant. Si les collectivités locales s'en tenaient là, il y a belle lurette que le sport serait mort en France. Par conséquent, il faut que dans les années qui viennent vous accentuiez considérablement cet effort.

Je vous demande une chose, monsieur le ministre : c'est de nous donner le moyen de savoir comment sont répartis ces crédits au niveau local car les représentants des associations sportives affirment souvent qu'ils ont entendu parler de subventions sans jamais les recevoir. Je crains les filtres, ils sont de toute nature et je voudrais que, dans ce domaine, vous manifestiez votre autorité.

J'en terminerai en évoquant les maisons des jeunes et de la culture, et spécialement des crédits du Fonjep — fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Voilà quelques années, lorsque le Fonjep a été créé, on nous a dit que les animateurs des maisons des jeunes et de la culture seraient employés par les communes ou par les associations locales, l'Etat prenant en charge la moitié des traitements, les collectivités et les associations l'autre moitié. Or, en préparant mon budget de l'an prochain, j'ai constaté ce que tous, ici vous avez pu faire si vous vous êtes trouvés dans une situation analogue, à savoir, que la répartition est aujourd'hui 30/70, c'est-à-dire que 30 p. 100 demeurent à la charge de l'Etat et 70 p. 100 à la charge des collectivités locales ou des associations. Là aussi, il faut que l'Etat tienne ses promesses.

Une fois de plus, il apparaît que la France a besoin que soit bien définie sa politique sportive.

Je vous ai posé des questions précises concernant l'avenir de nos investissements, l'effort de l'Etat dans ce domaine, l'avenir des étudiants et des élèves qui se destinent à l'éducation physique, l'avenir, enfin, de nos clubs, qui ont de grands besoins pour fonctionner. Les villes font tant que l'Etat pourrait faire davantage ! (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Palmero.

M. Francis Palmero. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, affirmer la priorité de l'éducation physique et sportive dans les établissements du second degré, c'est ce que demandent les professeurs comme les parents d'élèves. Le plan de relance y pourvoit. Il y a donc accord sur le fond mais contestation sur la manière, et cela se conçoit puisque l'on touche à des situations acquises.

En ce qui me concerne, je voudrais, en quelques mots, vous faire part de la répercussion de ce plan dans mon département et sur le service lui-même, non sur les individus, bien sûr.

En fait, par un certain nombre de transferts ont été gagnées les heures nécessaires. Ainsi, dans la plupart des établissements, à l'heure actuelle, l'horaire hebdomadaire est de trois heures

et demie. Pour cela, il a fallu opérer le transfert de dix-sept postes qui a touché essentiellement les grandes villes de Nice et de Cannes ainsi que la direction départementale.

Se pose également le problème de l'enseignement supérieur du fait de la dispersion des établissements.

Pour la direction départementale, il est évident qu'un retrait de sept postes la met dans une situation difficile. En effet, elle ne peut plus poursuivre les opérations d'animation qu'elle avait entreprises en symbiose avec d'autres collectivités locales. Elle perd de sa crédibilité en même temps qu'une partie de ses moyens. En ce qui concerne les villes, il est évident aussi qu'étant donné l'effort qu'elles ont accompli il faudrait trouver les moyens de leur venir en aide.

Je voudrais vous faire deux propositions correctives.

Ne serait-il pas possible de laisser à la disposition des centres spécialisés d'éducation physique de Nice et de Cannes un seul professeur coordonnateur, car cela justifierait le maintien de cinq professeurs payés par les villes en cause ? Ce serait là un foisonnement intéressant des crédits de l'Etat.

De plus, sur le plan du secteur d'animation extra-scolaire, il devrait exister une possibilité de compensation.

En définitive, ce qui heurte le plus, c'est le fait que le budget de 1979 ne prévoit la création d'aucun poste d'enseignement, car les meilleurs élèves orientés vers cette profession risquent de se trouver sans débouché.

Je voudrais aussi que vous preniez en considération le fait que les communes mettent gratuitement à leur disposition les installations sportives qu'elles ont construites, qu'elles entretiennent, qu'elles font fonctionner — elles supportent même les dépenses d'électricité ! — sans compter qu'elles assurent le transport des élèves vers les piscines et les stades. Cela mériterait sans doute la participation de l'Etat.

Sans oser, comme le préconisait notre collègue M. Jean-Marie Girault, demander que les instituteurs puissent enseigner l'éducation physique, je voudrais signaler que certaines communes — elles sont nombreuses, d'ailleurs — paient des moniteurs municipaux qui exercent dans les associations, et ces moniteurs ont souvent du temps disponible pour exercer dans les écoles du premier degré, mais on se heurte alors à l'opposition des inspecteurs d'académie qui, sous prétexte de l'autoritarisme de votre collègue le ministre de l'éducation, ne peuvent permettre à ces moniteurs municipaux disponibles d'enseigner l'éducation physique dans les écoles primaires.

Le point le plus grave que je tenais à souligner devant vous concerne le programme d'équipement sportif et socio-éducatif de notre département. Passe encore qu'un reliquat de 593 000 francs ait été annulé, mais nous ne pouvons accepter qu'il en soit de même pour la totalité de la tranche annuelle pour 1978, catégorie III, car il s'agit de 3 105 000 francs de crédits et cela signifie que trois gymnases, trois piscines de plein air, huit terrains de sport, quatre équipements divers de nautisme et d'accueil ne seront pas construits. Cela représente surtout, avec les engagements financiers des collectivités locales, un volume de travaux de l'ordre de 3 milliards de centimes qui ne se feront pas dans un département qui, malheureusement, subit une crise sévère du secteur du bâtiment et des travaux publics.

Comme la dotation de 1979 ne pourra pas être du même ordre de grandeur que celle de 1978, il se pose un problème très délicat et c'est une situation qui pénalise vraiment le département et les communes qui, pourtant, vous le savez, ont fait un très gros effort en matière d'éducation sportive. Ne serait-il pas possible à la fin de 1978 ou au début de 1979, de récupérer hors enveloppe de quoi exécuter un certain nombre d'opérations dans le département des Alpes-Maritimes ?

Je voudrais signaler, sur le plan administratif, que les crédits notifiés le 30 mars et n'ayant pas encore fait l'objet d'un arrêté d'engagement, ont été annulés le 31 mai. Comment voulez-vous qu'entre la préfecture et la mairie, dans un délai de quelques semaines, on puisse établir des projets ? C'est inadmissible !

M. Girault le signalait tout à l'heure, et encore, dans le cas de sa commune, de telles décisions ne semblaient toucher que quelques projets. Ce n'est pas le cas pour nous puisque, dans notre département, c'est la totalité des projets, monsieur le ministre, qui a été annulée. Or, je tiens à souligner qu'aucun autre ministère nous a placés dans une telle situation.

M. le président. La parole est à M. Berrier.

M. Noël Berrier. « Le sport à l'école n'est pas une exigence de spécialistes ; c'est une nécessité nationale ». Nous ne pouvons

alors qu'approuver, monsieur le ministre, ces propos que vous avez tenus, le 31 août dernier, en présentant votre plan de relance de l'éducation physique et sportive à l'école.

En revanche, je ne m'attarderai pas sur les conséquences dramatiques qu'entraînerait ou qu'entraînera l'application de cette relance, qui aboutit en fait à une relance de la pénurie — notre collègue Sérusclat et d'autres orateurs ont déjà abordé cette question fondamentale ; je n'y reviendrai donc pas.

Mon intervention sera très brève, mais aussi très concrète, monsieur le ministre, puisque je me contenterai d'évoquer ici trois mesures qui touchent directement l'université de Dijon, dans ses activités d'éducation physique et sportive. Mais cet exemple ponctuel se projette bien évidemment sur le plan national.

Premièrement, le service universitaire des activités physiques et sportives, qui a pour mission d'organiser ce type d'activités au bénéfice de tous les étudiants et personnels de l'université, s'est vu, à la rentrée d'octobre 1978, amputé de trois postes d'enseignants sur les neuf qu'il comportait. Or les activités qu'il lui était possible d'assurer étaient déjà loin de satisfaire tous les besoins de l'université de Dijon dans ce domaine.

Est-ce là, monsieur le ministre, la mise en application des propos qui ont été tenus et des promesses qui ont été faites ?

Deuxièmement, plus grave encore est la situation de l'unité d'enseignement et de recherche d'éducation physique et sportive de Dijon, qui, depuis plus de dix ans, forme des candidats au professorat d'éducation physique et sportive. Chaque année, plus de quarante filles et garçons étaient reçus à ce concours. L'assurance qu'aucun poste d'éducation physique et sportive ne sera créé au budget de 1979 constitue une situation extrêmement grave puisqu'elle remet évidemment en cause la vocation première de l'unité d'enseignement et de recherche d'éducation physique et sportive.

Troisièmement, cette vocation, monsieur le ministre, à la formation d'enseignant de haut niveau aurait dû être complétée par une ouverture vers d'autres professions, grâce à une maîtrise en sciences des activités physiques et sportives présentant différentes options orientées vers le secteur social, les entreprises, les activités associatives, etc. Or la dispense ayant été refusée, tout se passe comme si aucun débouché n'était, en fait, offert aux étudiants en fonction de la formation qui leur est donnée. Dans ces conditions, l'unité d'enseignement et de recherche d'éducation physique et sportive ne servira qu'à augmenter le nombre des chômeurs ou plutôt des demandeurs d'emploi, suivant la terminologie utilisée dans d'autres sphères...

Cette situation, monsieur le ministre, qui, à travers l'université de Dijon, touche toute la région Bourgogne, concerne aussi l'ensemble des établissements de France, puisque c'est sur l'ensemble du territoire que se fait l'affectation des professeurs.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions que m'a inspirées l'application de votre plan de relance dans le seul cadre de l'université de Dijon.

En résumé, la situation est la suivante : d'un côté, des propos rassurants, des promesses, des chiffres hardis, dont la concrétisation serait nécessaire ; mais, de l'autre côté, la constante réalité des choses, avec des perspectives alarmantes pour notre jeunesse, et un avenir que nous, socialistes, nous ne pouvons en aucun cas accepter. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Chauvin.

M. Adolphe Chauvin. Monsieur le ministre, mon intervention sera très brève puisque mon ami Jean Francou a exposé le point de vue de mon groupe à la fois sur les orientations de votre politique et sur l'ensemble des crédits mis à votre disposition.

Pour ma part, j'évoquerai deux problèmes. Tout d'abord, constatant la valeur des résultats obtenus par l'office franco-allemand pour la jeunesse qui, depuis sa création, en 1963, a permis le développement des échanges entre les jeunes de nos deux pays, je voudrais vous demander si le moment n'est pas venu, en accord avec les autres gouvernements européens concernés, de transformer cet office franco-allemand en office européen pour la jeunesse.

Ma seconde question aura trait au « franc-élève » dont la dotation, au chapitre 34-12, article 40, s'élève à 51 516 581 francs, soit, par rapport à l'année passée, une progression de 6 p. 100.

Le taux moyen par élève passera donc de 11,17 en 1978 à 11,89 en 1979. Ces crédits servent à payer la location des installations municipales, les frais de transport des élèves ainsi que le matériel nécessaire pour la pratique sportive.

Or chacun sait que l'augmentation sera de plus de 6 p. 100 pour l'année qui vient. L'an dernier, grâce au Parlement, le crédit inscrit à ce titre avait fait l'objet d'un relèvement lors du débat budgétaire.

Il est indispensable, monsieur le ministre, pour éviter un transfert de charges supplémentaire aux collectivités locales, d'inscrire un crédit complémentaire permettant au moins de doubler le prélèvement de 3,5 millions de francs qui représente l'augmentation par rapport à l'an dernier.

Je souhaiterais donc, m'exprimant en cela au nom de mon groupe, que vous puissiez, monsieur le ministre, apporter à cette demande légitime une réponse positive, dans l'intérêt bien compris de la pratique du sport scolaire et en prenant en considération de l'effort fait par les collectivités locales, et en particulier par les communes, pour favoriser l'exercice de ce sport. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Emile Durieux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tout en m'associant aux observations présentées par mes collègues du groupe socialiste, je voudrais insister sur l'insuffisance des mesures prises pour favoriser les réalisations sportives en milieu rural.

Nous avons trop peu de terrains et d'équipements valables et de nombreux établissements scolaires, comme nos collègues ruraux, ne disposent pas de terrains de sport alors que des terres libres existent à proximité, mais, pour les aménager, ce sont les crédits qui font défaut.

Nos communes et nos syndicats intercommunaux peuvent prendre des dispositions, les subventions promises ne viennent pas.

Cette année, précisément le 23 juin, vous avez, monsieur le ministre, décidé de procéder au retrait des autorisations de programme qui n'avaient pas fait l'objet, à cette date, d'une affectation, bloquant ainsi jusqu'à nouvel ordre tout engagement des opérations.

Les réalisateurs devront donc attendre pour savoir quand ils pourront commencer leurs travaux. Ceux-ci pourraient cependant, s'ils étaient exécutés, contribuer à la lutte contre le chômage.

Nos jeunes ruraux doivent se contenter, quand ils en ont, de terrains non aménagés, car les nivellements, souvent indispensables, coûtent cher.

Or nous aurions intérêt à mettre à leur disposition, pour le sport comme pour d'autres activités, tout ce qui serait susceptible de les retenir au village. Pour se consoler, ils n'auront, en attendant, qu'à se distraire en regardant, à la télévision, les émissions de « sport-spectacle » qui ne les concernent pas.

Si le Gouvernement veut réellement éviter le dépeuplement de la campagne française, il doit, autrement qu'il ne le fait actuellement, s'intéresser à la jeunesse qui doit y vivre.

Alors que des millions de francs peuvent être dépensés pour les stades de nos métropoles, ne privez pas de crédits, au milieu de l'année, monsieur le ministre, nos collectivités locales qui s'efforcent de faire le nécessaire pour le maintien sur place d'une jeunesse qu'elles voudraient vigoureuse et saine, aussi bien physiquement que moralement. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Schwint.

M. Robert Schwint. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est pas dans mes habitudes d'intervenir au cours du débat relatif au budget de la jeunesse et des sports. Cependant, l'intérêt porté par le Parlement, cette année, aux activités sportives et physiques et le souci de faire adopter les moyens suffisants se sont déjà traduits, le journal *L'Equipe* le soulignait dès le 15 novembre dernier, par l'intervention de nombreux parlementaires tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

Je vous l'affirmerai d'emblée, monsieur le ministre, je partage en grande partie les réflexions de notre rapporteur, M. Pams, qui, dans ses conclusions, critiquait le plan de relance et exposait que la formation des enseignants posait des problèmes et qu'une véritable politique des loisirs devait s'instaurer en France.

Il va sans dire que je partage également les critiques formulées par mon collègue, M. Sérusclat, sur ce budget et l'opposition qu'il a manifestée aux mesures qui ont été prises.

Il est nécessaire de bien sensibiliser l'opinion. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, aujourd'hui même, dans l'académie de Besançon, la grève des professeurs d'éducation physique et sportive est réelle et la municipalité que j'ai l'honneur de diriger a décidé la fermeture des installations sportives pour la journée en signe de protestation.

Mon intervention sera limitée à la recherche des moyens extrabudgétaires pour l'aide au sport de masse.

Dans la loi de finances pour 1978, un crédit de 30 millions de francs avait été attribué aux clubs sportifs, provenant d'un prélèvement sur le loto. Le Sénat a renouvelé récemment cette initiative en décidant un prélèvement supplémentaire non seulement sur ce jeu, mais également sur le PMU.

L'article 94 de la loi de finances pour 1978 prévoyait, d'une part, qu'une commission serait créée et, d'autre part, que des propositions seraient formulées pour le financement de l'équipement, de l'encadrement et de l'aide directe aux fédérations, aux associations et groupements sportifs.

Cette commission, aux travaux de laquelle, personnellement, j'ai participé assez activement, a fonctionné durant les premiers mois de l'année 1978. Elle vous a transmis ses conclusions, ainsi qu'au Président de la République.

Dans une conférence de presse, tenue le 15 juin 1978, nous avons indiqué quelles étaient les conclusions de cette commission et, tout d'abord, nous avons présenté une estimation très modeste des besoins exprimés par ceux qui, sur place, se rendent compte des difficultés rencontrées par l'éducation physique et la pratique du sport.

Pour les équipements, nous demandions deux grands terrains, deux petits terrains et une salle polyvalente par an et par département, subventionnés à 33 p. 100. C'était, à notre avis, une revendication simple et modeste.

Quant à l'animation, nous pensions que quatre heures par semaine et par club pourraient être subventionnées sous forme de vacances.

Enfin, pour le matériel, les transports et les rencontres, nous réclamions une aide aux clubs et sections de clubs, ainsi qu'aux ligues et comités.

Nous avons atteint, pour l'ensemble de ces propositions, une estimation de l'ordre de 390 millions de francs.

Quant aux sources de financement, un certain nombre d'entre elles n'ont pas été retenues, et cela pour différentes raisons.

Nous n'avons pas jugé utile d'augmenter le prix des licences ou d'établir une taxe parafiscale sur les articles de sport, par exemple. Il ne nous a pas semblé utile non plus de retenir un mécénat de marques, ni des droits de retransmission des manifestations sportives par la télévision.

Il ne restait alors qu'à envisager un prélèvement sur les jeux existants. C'est ce qu'a fait le Sénat lors de la discussion des articles de la première partie de la loi de finances.

Quand on songe que le chiffre d'affaires du PMU, en 1977, a été de 16 milliards de francs et qu'il est revenu aux parieurs un montant de 11,6 milliards de francs, ce n'est pas le 0,5 p. 100 voté par une majorité de sénateurs qui risquera de gêner beaucoup les parieurs !

Quant au loto, le chiffre d'affaires, pour 1978, a été estimé à 2 milliards ou peut-être 3 milliards de francs. Là encore, un prélèvement sur le loto nous paraissait logique.

Il faut donc ou prélever sur les jeux existants ou autoriser un nouveau jeu, tel le concours de pronostics. Je sais que vous y êtes défavorable, monsieur le ministre. Cela resterait à discuter.

Ce que je critique, c'est que les travaux de la commission soient restés sans lendemain. Nous n'avons reçu aucune réponse du ministre chargé des sports. Notre position n'était peut-être pas bien arrêtée, mais nous reconnaissons surtout la nécessité, d'abord par le moyen du budget — avec 0,69 p. 100, nous n'atteignons pas encore 1 p. 100 — et, ensuite, par des moyens extrabudgétaires, de trouver les financements indispensables pour répondre aux besoins du sport de masse et promouvoir enfin, dans notre pays, une véritable politique d'éducation physique et sportive. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur certaines travées de la gauche démocratique et de l'UCDP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous sommes en présence d'un paradoxe : voici de tous les budgets de l'Etat celui qui enregistre la plus forte augmentation, 21,2 p. 100 pour les dépenses ordinaires, c'est-à-dire l'accroissement le plus important depuis la création du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports ; voici que le Gouvernement propose au Parlement, qui l'accepte, la création d'un fonds national pour le développement du sport, alimenté par des ressources extrabudgétaires ; voici donc une vieille revendication du mouvement sportif pour la première fois satisfaite, même si certains la jugent insuffisante. Et pourtant, de tous les budgets, celui de la jeunesse et des sports est sans doute le plus contesté.

M. Guy Schmaus. C'est exact !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Au terme de cette discussion générale, et pour répondre aux préoccupations exprimées par vos deux rapporteurs et aux demandes formulées par les douze intervenants, je souhaiterais apporter certaines précisions, afin, si possible, d'entraîner l'adhésion de la Haute Assemblée.

J'interviendrai sur trois points essentiels : le sport à l'école, le sport de masse et les équipements sportifs.

Je traiterai d'abord du sport à l'école. Le Gouvernement a pris, lors de la dernière rentrée scolaire, des mesures afin de permettre un réel développement de l'éducation physique et sportive dans les lycées et les collèges, avec pour seul objectif d'atteindre les horaires d'enseignement prévus par la loi, soit trois heures par semaine dans les collèges et deux heures par semaine dans les lycées.

On constate actuellement une très grande inégalité entre les Français : pour les élèves de certains lycées des grandes villes, les horaires assurés sont supérieurs aux horaires prévus par la loi, alors que dans les collèges, notamment dans les zones rurales, souvent aucune heure d'éducation physique n'est dispensée. Je n'accepte pas ce déséquilibre entre les enfants des villes et les enfants des campagnes. Cette inégalité-là est intolérable, et je souhaite pouvoir y remédier.

A la suite d'une analyse effectuée dans tous les établissements pour l'année 1977-1978, le déficit global a pu être chiffré à 74 500 heures par semaine ; c'est ce déficit-là que j'ai voulu en grande partie combler lors de la dernière rentrée scolaire. De quelle façon ? En faisant appel à tous les moyens possibles : création de postes, mais aussi augmentation modérée des horaires d'enseignement des professeurs.

Création de postes d'abord : 794 postes d'enseignant ont été implantés dans les lycées et les collèges lors de la dernière rentrée ; cette politique sera poursuivie, j'en prends l'engagement devant le Sénat.

Le budget de 1979 prévoit la création de 460 postes de professeur adjoint. J'ai entendu certaines critiques, tout à l'heure, sur le corps des professeurs adjoints. Je ne les partage pas. Les professeurs adjoints sont formés dans des établissements du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs ; leur formation est une formation pratique ; l'enseignement qu'ils dispensent sur le terrain répond parfaitement aux besoins de l'éducation.

C'est pourquoi je souhaite que les professeurs adjoints voient demain leur situation revalorisée et qu'ils puissent occuper une place plus importante dans l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

A côté de ces créations, le projet de budget prévoit la titularisation de 300 maîtres auxiliaires à seule fin de tenir les engagements que le Gouvernement a pris en la matière.

Enfin, pour répondre aux demandes des groupes de la majorité, solidaires sur ce point, le Gouvernement a pris l'engagement, que je confirme, d'offrir 400 places au prochain concours de recrutement de professeurs en juin 1979. Je m'en suis entretenu, monsieur le sénateur Hammann, avec les étudiants de l'UEREPS de Strasbourg ; je leur ai indiqué que j'étais sensible à leurs préoccupations et que la politique de recrutement serait poursuivie.

J'ajoute que la politique de formation des enseignants d'éducation physique et sportive devra sans doute être profondément revue et que nous ne pouvons pas laisser s'engager dans une filière universitaire des milliers d'étudiants avec, comme seule perspective, le professorat d'éducation physique et sportive dans l'enseignement secondaire.

M. Adolphe Chauvin. Très bien !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. En liaison avec les deux assemblées du Parlement et avec les commissions du Sénat, le Gouvernement est prêt à étudier le principe d'une réforme qui tendra à instaurer une sélection, qui me paraît, à bien des égards, nécessaire.

M. Guy Schmaus. Et voilà !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Quand cette sélection doit-elle intervenir ? A quel niveau ? Quelles en seront les modalités ? Nous sommes prêts à entreprendre une étude qui devrait être conduite de façon conjointe.

De la même façon, des passerelles devraient être établies entre le corps des professeurs et celui des professeurs adjoints.

Sur tous ces problèmes essentiels, le Gouvernement est prêt à répondre à l'attente de sa majorité. Comme je l'ai indiqué devant vos commissions, je suis prêt à étudier un projet — il

pourrait être examiné au cours des prochaines sessions — permettant de résoudre un problème auquel nombre d'entre vous, et je le comprends, attachent une grande importance.

Mais, dans le même temps où il s'engage à poursuivre une politique de créations de poste, le Gouvernement demande aux professeurs d'éducation physique, et en application de leurs statuts — selon un texte de mai 1950 — d'effectuer deux heures supplémentaires par semaine lorsque le service l'exige, portant ainsi le temps d'enseignement de dix-huit à vingt heures.

Je ne crois pas que cette demande soit inacceptable et j'espère que les mesures prises par le Gouvernement dans l'intérêt des enfants pourront être appliquées avec le concours des enseignants.

Ce ne sont pas, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques manifestations, ici ou là, qui me feront reculer, bien au contraire ! Le plan sera appliqué, parce qu'il répond à l'intérêt des enfants, parce qu'il permet à de jeunes Français qui n'ont jamais fait d'éducation physique d'en faire pour la première fois...

M. Guy Schmaus. Au détriment d'autres !

M. Robert Schwint. A qui la faute ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je souhaite que, sur ce point essentiel, le Sénat soutienne le Gouvernement.

Je voudrais donner quelques compléments d'information sur des points qui prolongent l'application du plan de relance de l'éducation physique et sportive.

J'évoquerai tout d'abord le sport scolaire. On m'a accusé de vouloir la mort du sport scolaire. Rien n'est plus faux. Les enseignants peuvent, s'ils le désirent, prélever deux heures forfaitaires sur leur temps de service pour assurer l'animation sportive de l'établissement ; mais ils peuvent aussi recourir à des heures supplémentaires rémunérées sur les crédits de vacation.

Sans doute faudra-t-il prendre en compte de façon plus précise les heures réellement accomplies et rémunérer selon les services réellement rendus les professeurs qui assurent l'animation sportive des établissements.

Sur ce point, le Gouvernement est prêt à engager toutes les études nécessaires ; une négociation est d'ailleurs en cours avec la fédération de l'éducation nationale.

Il ne s'agit donc pas, pour nous, de tuer le sport scolaire, mais bien, au contraire, d'organiser son développement et ce, dans le cadre de la nouvelle union nationale du sport scolaire, créée en application de la loi sur le développement du sport.

M. Adolphe Chauvin. Puis-je me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Chauvin avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Adolphe Chauvin. Je vous remercie, monsieur le ministre, de me permettre de vous interrompre.

Vous venez de dire que vous alliez porter de dix-huit à vingt le nombre d'heures que les professeurs d'éducation physique doivent effectuer par semaine. Je suis persuadé que, dans le pays, l'opinion ne sait pas que les professeurs d'éducation physique doivent dix-huit heures d'enseignement par semaine.

Certes, les professeurs d'éducation physique doivent s'échnaffer avant de donner leur cours...

M. Robert Schwint. Ils ne font pas que cela.

M. Adolphe Chauvin. Permettez ! Je sais très bien qu'ils ne font pas que cela, j'en connais qui, pendant les vacances, donnent sur nos plages des leçons qui sont très fructueuses !

J'estime qu'il faut avoir le courage de dire ce qui est. L'opinion publique doit savoir quel est l'horaire des professeurs. Eh bien ! dix-huit heures de cours pour un professeur d'éducation physique — et c'est un ancien professeur qui vous parle — c'est-à-dire le même nombre d'heures que tel professeur de telle autre discipline — lettres ou mathématiques — qui doit préparer ses cours, et corriger des devoirs, c'est parfaitement anormal ! (Applaudissements au centre et à droite.)

Mon collègue Francou a fait remarquer qu'en Allemagne de l'Est les professeurs d'éducation physique doivent vingt-huit heures de cours par semaine. Alors, quand je vois que des défilés sont organisés, avec le soutien de certains partis, quand on parle de faire faire vingt heures au lieu de dix-huit aux

professeurs d'éducation physique alors que, dans des pays « amis », leurs collègues en font vingt-huit, je dis qu'il y a là un privilège qu'il faut dénoncer. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Guy Schmaus. Et les étudiants qui sont voués au chômage !

M. Paul Malassagne. Ce n'est pas la même chose !

M. Noël Berrier. Les problèmes sont liés.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. J'ajoute, monsieur le président, que la nouvelle union nationale du sport scolaire, créée en application de la loi, verra, en 1979, sa subvention augmenter de plus de 50 p. 100 : j'ai décidé de porter les crédits qui lui seront alloués à 12 millions de francs.

Une telle augmentation devrait lui permettre de prendre en charge plus largement les frais de déplacement des élèves, d'étendre les remboursements à un plus grand nombre de bénéficiaires pour les compétitions régionales et nationales, d'organiser de nouvelles compétitions, notamment un championnat des sections sport-études, des compétitions interrégionales pour les minimes et un championnat de France de gymnastique.

J'espère que la nouvelle union nationale du sport scolaire pourra normalement se mettre en place, dès lors que les polémiques se seront apaisées, le vote du Parlement étant intervenu.

J'ajoute, pour répondre aux observations présentées par MM. Franco et Jean-Marie Girault, que je souhaite aussi le développement de l'éducation physique à l'école primaire. Il s'agit, certes, d'un sujet qui relève en grande partie de la compétence de M. le ministre de l'éducation ; mais nous nous préoccuons, M. Beullac et moi, d'une action qui permettrait, d'abord, de donner une définition claire des finalités et des objectifs de l'éducation physique et sportive à l'école primaire, et, ensuite, de mieux former les instituteurs à la pratique de l'éducation physique et sportive. Je suis prêt, pour ma part, à toute action qui permettrait un réel développement de l'éducation physique et sportive.

Nous nous heurtons, vous l'avez rappelé, à la règle de l'unicité du maître, défendue par le syndicat national des instituteurs. Mais nous sommes prêts, dans le cadre des limites fixées par la négociation engagée avec la fédération de l'éducation nationale, à prévoir toutes modalités qui donneraient à un certain nombre d'instituteurs la possibilité de recevoir une formation plus approfondie qui leur permette d'assurer un véritable enseignement de l'éducation physique et sportive dans les écoles primaires.

Le sport à l'université, loin d'être condamné, là encore, devrait pouvoir connaître un réel développement.

D'abord, les services universitaires des sports verront leurs crédits augmentés, afin de pouvoir recourir à des moniteurs spécialisés ou à des étudiants qu'ils rémunéreront par des crédits de vacances, qui seront, l'année prochaine, accrus d'un million de francs. Je n'ai retiré aucun professeur enseignant d'éducation physique dans les UEREPS. J'ai simplement prévu le transfert de professeurs qui s'occupent de l'animation sportive dans les universités. Je pense qu'à l'avenir, pour une meilleure gestion des crédits de l'Etat, les universités devraient pouvoir, pour l'animation sportive, rémunérer sur des crédits de vacances des personnels qu'elles choisiraient elles-mêmes et qui ne proviendraient pas nécessairement du corps des professeurs, plus destinés à l'enseignement secondaire.

Ensuite, la nouvelle fédération des sports universitaires verra, l'année prochaine, les sommes consacrées à son développement majorées de façon importante, puisqu'elles atteindront 3 500 000 francs. J'ajoute que dix-neuf postes d'enseignant lui ont été attribués dès cette année.

Enfin, les clubs universitaires, qui constituent la partie la plus vivante de l'animation sportive dans les universités, verront, eux aussi, leurs crédits augmentés d'un million de francs.

Compte tenu de ces diverses majorations, c'est une somme globale, mesdames, messieurs les sénateurs, de plus de 15 millions de francs, qui sera, pour la première fois, en 1979, mise à la disposition du sport universitaire.

Je forme alors le vœu que cessent les mauvaises querelles, et que chacun comprenne que le Gouvernement désire un développement de l'éducation physique et sportive dans les lycées et dans les collèges, qu'il désire de la même façon que soit poursuivie la politique de recrutement des enseignants mais aussi que soient appliquées les heures supplémentaires qu'il demande à chaque professeur, dans le temps où il s'engage à mettre en œuvre une action de développement du sport scolaire et du sport universitaire. Il souhaite que le plan de relance soit appliqué dans le calme revenu des esprits et dans l'entente néces-

saire des enseignants et des parents d'élèves. Dans le cas contraire, la nation ne comprendrait pas que les intérêts particuliers puissent l'emporter sur l'intérêt général.

Le deuxième point, que je souhaiterais évoquer devant vous, concerne le développement du sport de masse.

Nous assistons, dans le pays, à une véritable explosion sportive. Il existe maintenant en France plus de 8 millions de licenciés répartis dans plus de 100 000 clubs. Cela est un phénomène social sans précédent.

Il appartient au Gouvernement, en liaison étroite avec le mouvement sportif, sans faire preuve d'esprit d'autoritarisme, de conduire ce mouvement. C'est la raison pour laquelle, dans le projet de budget pour 1979, la priorité absolue est accordée à l'aide aux fédérations et aux clubs. Je réponds par là au souhait exprimé par la plupart d'entre vous et je réponds également au vœu formulé par la commission présidée par M. Lucien Neuwirth.

Cette augmentation peut s'apprécier à travers les chiffres du projet de budget et à travers les moyens extrabudgétaires, qui, pour la première fois, de façon importante, seront l'année prochaine consacrés au développement du sport. Dans le projet de budget qui vous est soumis, les subventions aux fédérations et aux clubs vont passer à 120 millions de francs. Elles étaient, en 1977, de 52 millions de francs, ce qui représente, en deux ans, une augmentation de 130 p. 100, augmentation jamais réalisée au cours des dernières années.

M. Guy Schmaus. Et par rapport à 1967 ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. J'ajoute qu'à cette augmentation de crédits budgétaires, correspond, pour la première fois, la création d'un fonds national pour le développement du sport que la majorité, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, a votée.

Lors de la deuxième délibération de la loi de finances, nous avons proposé un prélèvement de 1,5 p. 100 sur le loto. Le Sénat a cru devoir adopter des amendements majorant le prélèvement sur les ressources extrabudgétaires. Il appartiendra à la commission mixte paritaire, formée de représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat, de décider des conditions dans lesquelles le prélèvement devra finalement être effectué.

Mais je voudrais, mesdames, messieurs les sénateurs, vous rendre sensibles à l'importance des chiffres. L'aide aux fédérations et aux clubs, en l'état actuel du budget, s'élève à 120 millions de francs. En l'état actuel des propositions du Gouvernement, le prélèvement sur les ressources extrabudgétaires atteint 110 millions de francs qui se décomposent ainsi :

Prélèvement sur le PMU : 53 millions de francs ;

Taxe additionnelle au droit d'entrée dans les manifestations sportives : 13 millions de francs ;

Taxe sur les débits de boissons : 6 millions de francs ;

Prélèvement sur le loto : 38 millions de francs.

C'est la première fois qu'un tel total est atteint, et si l'on ajoute les ressources budgétaires et les ressources extrabudgétaires, c'est une somme globale de 230 millions de francs qui, pour la première fois également, sera proposée aux fédérations et aux clubs sportifs de ce pays.

M. Franck Sérusclat. Pour huit millions de sportifs.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Sans doute, certains d'entre vous désirent-ils d'aller plus loin. Mais je souhaite que tous reconnaissent que, pour la première fois — je dis bien la première fois — depuis la création du haut-commissariat, puis du secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports, un effort exceptionnel est consenti en faveur des clubs.

Le problème va se poser — vous avez eu raison de le souligner — des conditions de la répartition de cette somme. Il est souhaitable que ce soit à la base, c'est-à-dire dans les départements, que les clubs puissent bénéficier des crédits dont je vous demande le vote.

C'est la raison pour laquelle le fonds national pour le développement du sport sera géré en liaison étroite avec les mouvements sportifs.

Il comprendra deux sections : l'une consacrée au sport de haut niveau, l'autre au sport de masse. La gestion des crédits sera assurée après la consultation de deux commissions : une commission du sport de haut niveau et une commission du sport de masse.

Je souhaite que les décisions qui seront prises permettent effectivement à un certain nombre de nos clubs, dans toutes les villes de France, de bénéficier des crédits dont le Parlement va fixer le montant. Ainsi, je crois répondre aussi bien

à l'attente du mouvement sportif qu'aux préoccupations exprimées par vos rapporteurs. Il est, en effet, fondamental, monsieur Ruet, que ce soient, à la base, les clubs mêmes qui puissent bénéficier des crédits qui ont été votés tant par l'Assemblée nationale que par le Sénat. Je m'engage à y veiller, et je prends de la même façon l'engagement d'étudier la répartition des crédits et les modalités d'attribution de l'aide en liaison étroite avec le Parlement et ses commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Mais je voudrais rendre le Parlement et, à travers lui, l'opinion publique sensible au fait que c'est la première fois qu'une telle revendication, qui a été formulée sur ses bancs depuis plus de dix ans, aboutit, et je m'adresse là à tous ceux qui se sont battus pour cette idée, et plus particulièrement à mes amis Franco et Ruet. Nous nous sommes battus les uns et les autres — j'étais parlementaire avec vous — pour demander la création d'un fonds national pour le développement du sport. Nous l'obtenons cette année.

Je souhaite que cette création permette dans ce pays un développement du sport de masse sans opposition avec le sport de haut niveau.

Certains amendements, qui vont vous être présentés tout à l'heure, notamment par le groupe socialiste, ont pour objet de supprimer les crédits du sport de haut niveau. Qu'est-ce à dire ? Ce n'est pas au moment où, en liaison très étroite avec le mouvement sportif, se dessine un plan de préparation des jeux Olympiques qui n'est pas un plan à court terme, mais un plan qui vise l'ensemble des compétitions internationales et, à travers cet objectif, tous les jeunes espoirs dans toutes les disciplines, que le Sénat va refuser les crédits nécessaires à la préparation aux jeux Olympiques et au sport de haut niveau ; l'opinion publique ne le comprendrait pas.

Il n'y a pas, il ne doit pas y avoir d'opposition entre le sport de masse et le sport de haut niveau comme il ne doit pas y en avoir entre le sport de masse et le sport à l'école. Tels sont les trois volets indissociables dans la définition d'une politique sportive : le sport à l'école, le sport de masse et le sport de haut niveau. Je souhaite que ces trois actions forment un tout.

Si j'ai commencé par définir un plan de relance du sport à l'école, si je me suis ensuite préoccupé d'élaborer un plan de préparation aux jeux Olympiques, j'indique au Sénat que je me propose, au printemps prochain, de lui soumettre un plan de développement du sport de masse et du sport de loisir afin que ces trois volets forment les trois éléments d'un plan pour le sport que réclame avec raison le mouvement sportif. Je souhaite que le Sénat puisse suivre le Gouvernement sur la voie difficile dans laquelle il s'engage.

Le troisième point que je souhaitais aborder concerne le problème des équipements. Vous connaissez les uns et les autres la position que j'ai clairement exprimée à plusieurs reprises : je souhaite des équipements légers et polyvalents qui soient adaptés aux besoins du monde rural. Les normes techniques, trop souvent contraignantes, doivent être assouplies et il faut qu'une liberté plus grande soit laissée aux conseils municipaux pour définir les équipements qu'ils souhaitent mettre en œuvre. M. Gouteyron a eu parfaitement raison de rappeler qu'une petite commune rurale ne peut créer à la fois une maison de jeunes, un foyer pour personnes âgées et un gymnase, mais qu'elle peut, sans doute, en utilisant les divers financements, réaliser un ensemble polyvalent qui réponde à la fois aux besoins des sportifs, des jeunes et des personnes âgées.

C'est la politique que je vous propose, c'est celle que j'entends réaliser. Elle résulte, d'ailleurs, des conclusions de la commission Neuwirth et tend à donner la priorité aux équipements légers et polyvalents.

Des expériences ont été tentées dans plusieurs départements et elles me paraissent concluantes. Elles seront donc non seulement poursuivies, mais généralisées.

Enfin, l'opération « mille clubs de jeunes », qui s'est achevée au début de l'année, a connu un grand succès. Les demandes continuent d'affluer. Aussi ai-je décidé de lancer une nouvelle opération qui sera orientée vers la réalisation d'équipements légers, d'une architecture nouvelle, mieux intégrée, pour répondre aux souhaits exprimés par vos rapporteurs.

Nous lancerons donc un concours national et le jury comprendra les rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ainsi, nous serons conduits à retenir, ensemble, des projets qui s'intégreront davantage aux sites, notamment aux paysages de nos campagnes.

Lorsque le conseil municipal d'une commune rurale souhaitera, non pas construire un équipement nouveau, mais aménager un bâtiment ancien — pourquoi pas une grange ? — il rece-

vra le même taux de subvention. Ainsi, je pense répondre à l'attente de très nombreux conseils municipaux qui souhaitent améliorer l'habitat, rénover tel ou tel bâtiment, construire une salle polyvalente, sans pour autant réaliser un gymnase selon les normes imposées par l'Etat.

C'est cette politique de libéralisation, de confiance faite aux élus locaux, pour des équipements légers et polyvalents que je choisis.

Je traiterai d'un sujet important pour conclure. M. Gouteyron, au nom du groupe RPR, puis M. le président Chauvin, au nom de son groupe, m'ont parlé de l'insuffisance de la dotation, dite du franc-élève.

J'ai déjà longuement débattu cette question avec les groupes de la majorité. Aussi, afin de répondre à leur attente, le Gouvernement s'engage-t-il à déposer, au cours de la délibération sur la deuxième partie de la loi de finances, un amendement majorant de façon très sensible la dotation du franc-élève. Il le fera pour répondre, messieurs les présidents et messieurs les rapporteurs, aux besoins que vous avez exprimés. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Le Sénat m'a exposé les problèmes que connaissent les maires qui possèdent des équipements sportifs et qui ne savent pas, très souvent, comment équilibrer leur gestion.

Je reconnais que les crédits que nous vous proposons — pourtant, ils s'élevaient, pour 1979, à plus de 50 millions de francs — pour l'utilisation scolaire de ces équipements étaient insuffisants. Je le répète, le Gouvernement présentera donc, pour répondre à l'attente du Sénat, un amendement les majorant sensiblement.

La concertation qui a présidé tant à la préparation qu'à la discussion de ce budget est, pour moi, très prometteuse. Je me suis efforcé, en précisant les orientations pour l'année 1979 concernant l'application du plan de relance, l'avenir du sport scolaire et universitaire ou la définition des équipements sportifs, de répondre à votre attente. Pour le franc-élève, j'ai fait droit à votre demande. Dans les domaines essentiels de la politique sportive, j'écouterai toujours vos propositions et vos suggestions.

C'est la raison pour laquelle je fais confiance à la Haute assemblée pour approuver le projet de budget de la jeunesse et des sports pour 1979. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Etienne Dailly. Je demande la parole, pour répondre à M. le ministre.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Je vous ai écouté, monsieur le ministre, avec attention. J'espère avoir correctement noté ce que vous nous avez dit. Il n'en reste pas moins que je voudrais vous poser quelques questions complémentaires et vous présenter quelques observations.

Il paraît qu'au moment où je parle, des professeurs de gymnastique et leurs « sympathisants » se rendent en cortège vers le Sénat. Pour ma part, je suis président du conseil général et certains membres de notre assemblée, voici quelques jours, ont voulu que notre conseil s'associe à la démarche des professeurs d'éducation physique en votant une motion.

La majorité s'y est refusée...

M. Noël Berrier. Elle a eu tort !

M. Etienne Dailly. En tous cas, mon cher collègue, ça la regarde ! Elle a pris cette position en vertu de renseignements qui lui ont été fournis. Je voudrais savoir s'ils sont exacts ou s'ils sont faux.

D'abord, on nous a dit — et il semble bien que vous l'avez confirmé tout à l'heure — que les professeurs d'éducation physique ne doivent que vingt heures et les professeurs adjoints vingt et une heures de cours mais, qu'en pratique, on ne leur demande jamais plus de dix-sept à dix-huit heures. Vous avez, tout à l'heure, parlé, en outre, de deux heures que les professeurs pourraient utiliser, dans des conditions que vous avez indiquées ; je souhaiterais savoir si elles sont à prendre sur les vingt à vingt et une heures théoriques ou sur les dix-sept à dix-huit heures de la pratique.

On nous a rappelé, d'autre part, qu'il existe un statut des enseignants en France. Aux termes de ce statut, qui fait l'objet du décret du 25 mai 1950, les professeurs agrégés doivent quinze heures de cours, plus deux heures supplémentaires si la nécessité du service le commande. C'est l'alinéa 3 de l'article 3 dudit décret. Les professeurs certifiés doivent dix-huit heures, plus deux heures supplémentaires dans les mêmes conditions. Les

professeurs d'enseignement général des collèves — les PEGC — doivent vingt et une heures, plus deux heures supplémentaires, toujours dans les mêmes conditions. Pourquoi ces horaires apparemment réduits ? Parce que l'on estime — c'est clair et il n'y a qu'à lire le décret pour s'en convaincre — que les temps nécessaires à la préparation de leurs cours d'une part, à la correction des copies de l'autre, utilisent la différence entre ces quinze heures, ces dix-huit heures, ou ces vingt et une heures et les quarante heures par semaine auxquels ils sont globalement tenus.

Si tout cela est bien vrai — et si cela ne l'est pas, il faut me le dire — alors je vous trouve trop faible, trop accommodant. Oui ! vous êtes trop bon ! (*Rires.*) Et vous paraissez, de surcroît, nous engager dans une politique qui n'est pas sans danger ; j'y reviendrai à la fin de mon intervention.

Car, monsieur le ministre, en demandant deux heures supplémentaires aux professeurs d'éducation physique, vous ne faites rien d'autre que de leur demander ce que tous les autres professeurs de l'enseignement général, dans ce pays, sont tenus d'assurer et assurent volontiers ! Vous ne faites rien d'autre avec toutefois cette différence que les professeurs d'éducation physique n'ont pas de grande préparation à assurer avant leurs cours et en tout cas aucune correction ultérieure de copies.

Et si, comme je crois l'avoir compris, vous comptez néanmoins, monsieur le ministre, créer des emplois, ne craignez-vous pas de vous engager dans une voie dangereuse ? Car si vous avez recours aux heures supplémentaires, ce n'est, semble-t-il, que parce qu'il faut assurer rapidement les heures d'enseignement qui manquent alors que des créations d'emplois ne pourraient permettre de disposer des professeurs qu'avec un décalage dans le temps de plusieurs années. Alors n'est-il pas bien dangereux de créer des emplois et de renoncer dès l'an prochain aux heures supplémentaires ? Au nom de quoi refuseriez-vous par la suite aux enseignants de l'enseignement général le droit de refuser eux aussi les heures supplémentaires et par conséquent la révision de leur statut ? Comment ne pas comprendre qu'ils prendront argument de ce que vous n'avez pas ainsi exigé des professeurs d'éducation physique ?

N'est-il pas dangereux également de créer des emplois de professeurs d'éducation physique qui ne seront effectifs, si j'ai bien compris, que dans quatre ou cinq ans — compte tenu de la situation démographique de notre pays ? Que ferez-vous ensuite de ces emplois créés ? Oui, cette politique n'est-elle pas dangereuse ? Dangereuse en raison de l'injustice que vous allez créer vis-à-vis des autres enseignants, ceux de l'enseignement général — et il est tout naturel qu'ensuite, ils en prennent argument — dangereuse, parce que vous risquez d'aboutir à une inflation de postes par rapport à une démographie qui va décroissant.

A cet égard, monsieur le ministre, je voudrais revenir sur les propos de M. Chauvin. Oui, il y a des moments où l'opinion publique doit être mise en face de la vérité. Eh bien, la vérité, c'est, malgré tout, celle-là : il y a des professeurs d'éducation physique qui, soutenus par certains, sont en train d'agiter la rue, n'hésitant même pas à y entraîner leurs élèves. Ces professeurs d'éducation physique ne travaillent en définitive que dix-sept ou dix-huit heures par semaine, et pendant huit mois seulement — alors que M. Chauvin évoquait des pays où ils travaillent onze mois sur douze — et ces professeurs se refusent à assurer les deux heures supplémentaires auxquelles, comme tous les autres enseignants de ce pays, ils sont tenus.

Voilà la vérité et très sincèrement, je ne crois pas que l'on pourra apitoyer facilement l'opinion publique sur leur sort, dès lors qu'elle saura quelle est la vérité.

Je ne crois pas non plus que, dans les circonstances actuelles, ce soit un service à rendre au pays — je dirai mieux, aux jeunes de ce pays — que de leur montrer une autre voie que celle de la conscience et de l'effort. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, section I. — Jeunesse et sports, figurant aux états B et C.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 167 100 353 F. »

La parole est à M. Papilio.

M. Sosefo Makape Papilio. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'interviens dans la discussion du budget de la jeunesse et des sports pour parler du territoire de Wallis et Futuna que j'ai l'honneur de représenter et ce, dans un double dessein.

Je voudrais, d'une part, rappeler devant la Haute Assemblée la position de ce petit territoire de 10 000 habitants dans le sport français. Vous connaissez tous M. Maquet, le champion et recordman de France de javelot. Eh bien, après Maquet, ce sont trois champions qui se sont succédé, tous originaires de Wallis et Futuna : Vakalima, futunien, Tuita, wallisien, et celui qui est actuellement champion de France, Ce Tui Penisio, encore un wallisien, qui se trouve actuellement à l'armée, dans le bataillon de Joinville.

Pour la boxe, le champion de France amateur des poids lourds est M. Kafoa Visiesio, de Wallis et Futuna, champion en Nouvelle-Calédonie et champion du Pacifique. Il a représenté la France dans sa catégorie aux championnats amateurs, l'année dernière en Allemagne.

Dans l'équipe de volley-ball de la Calédonie, médaillée d'or des jeux du Pacifique, 80 p. 100 des athlètes sont des wallisiens et des futuniens qui poursuivent leurs études à Nouméa.

Le territoire de Wallis et Futuna est toujours classé premier aux jeux du Pacifique au nombre des médailles d'or par rapport à la population.

Je souhaiterais, d'autre part, devant la Haute assemblée remercier M. le ministre d'avoir accordé, malgré toutes les difficultés, un crédit de 250 000 francs pour le financement du sport à Wallis et Futuna, tant en personnel qu'en matériel.

Pour terminer, permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser une question extrêmement précise dans l'espoir d'obtenir une réponse tout aussi précise : d'après ce que je sais, la convention pour la jeunesse et les sports entre votre ministère et le territoire de Wallis et Futuna est en cours de rédaction.

Etant donné que l'on parle de cette convention depuis bientôt deux ans, pouvez-vous m'assurer qu'elle sera signée sinon avant la fin de cette année, du moins au tout début de l'année prochaine ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, de la réponse précise que vous voudrez bien me donner sur ce point particulier. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le président, je répondrai à M. le sénateur Papilio en lui faisant remarquer que ce sera pour lui un jour faste.

Après la prime d'équipement hôtelier que je lui ai promise ce matin pour son hôtel, je puis, cet après-midi, l'assurer que je suis particulièrement attentif au développement du sport dans les îles qu'il représente. Je suis persuadé que, dans certaines disciplines athlétiques, notamment en lancers, on peut beaucoup attendre des Français originaires de Wallis-et-Futuna. Je souhaite d'ailleurs envoyer sur place une mission pour permettre la recherche d'un certain nombre d'espoirs. (*Sourires.*)

J'imagine bien que vous voulez y aller les uns et les autres. J'ai dit ce matin que je n'avais pas la chance de l'un d'entre vous, qui, lui, s'y était rendu ; je suis pourtant, depuis quelques années, l'invité du sénateur Papilio.

La convention qu'il souhaite va être signée et je tiendrai intégralement, au cours des prochains jours, les promesses que lui a faites M. Paul Dijoud. (*Applaudissements sur les travées du rassemblement pour la République et à droite.*)

M. Robert Schwint. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schwint.

M. Robert Schwint. Je voudrais répondre en quelques mots à M. le ministre non pas sur le territoire de Wallis-et-Futuna, mais, pour revenir à ce qui nous concerne, sur le sort des professeurs d'éducation physique et sportive...

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Les îles Wallis et Futuna font partie de l'ensemble français !

M. Robert Schwint. ... et répondre par là même à ceux qui se sont exprimés sur ce sujet, notamment MM. les présidents Dailly et Chauvin, car j'estime que la situation de ces professeurs a été très caricaturée.

En effet, lorsqu'on dit — c'est aussi un ancien professeur qui parle, monsieur Chauvin — que les professeurs ne doivent que dix-huit heures d'enseignement à la fois pour préparer leur cours et procéder aux corrections, c'est vrai également pour les professeurs d'éducation physique, monsieur Dailly. Les cours d'éducation physique ne consistent pas à donner un ballon à des élèves et à les faire taper dedans ; ils se préparent aussi.

D'autre part, ce que vous oubliez et ce qui n'a pas été dit ici aujourd'hui, c'est que le travail des professeurs d'éducation physique s'accomplit non seulement au sein du collège ou du lycée, pendant leurs heures de cours, mais également dans toutes les compétitions. Je pense notamment à celles de l'ASSU, l'association du sport scolaire et universitaire, à l'occasion desquelles nous les voyons accompagner leurs élèves pendant toute l'année scolaire. C'est eux également qui, dans nos communes, participent bénévolement et très fréquemment à l'encadrement de nos clubs sportifs.

Je puis dire, sans exagérer, que c'est aux professeurs d'éducation physique qu'on doit l'essentiel de la pratique sportive dans notre pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. J'apporterai simplement une précision en forme de réponse.

Il n'appartient pas au ministre chargé de la jeunesse et des sports d'aller contre les professeurs d'éducation physique et je souhaite que les mesures que je suis conduit à prendre dans l'intérêt des enfants soient appliquées avec leur concours. Je tiens solennellement à le dire au Sénat, alors que certaines manifestations se déroulent dans la rue. C'est donc un appel au calme...

M. Robert Schwint. Ce n'est pas ce qu'on a entendu jusqu'à présent !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. ... — je souhaiterais qu'il soit entendu — et un appel à la collaboration que j'adresse à l'ensemble des enseignants relevant de mon ministère.

J'indique simplement que, dans l'état actuel des textes, le temps de service est de vingt heures pour les professeurs et de vingt et une heures pour les professeurs adjoints. Je ne pense pas — monsieur le sénateur Schwint, permettez-moi de le dire — que ce soit là une charge insupportable. Il est des vérités qui doivent être affirmées. Nous le faisons chacun avec notre tempérament propre. Mais je souhaite que ces vérités soient indiquées clairement à la nation et que l'appel à la collaboration que je lance du Sénat soit entendu de tous.

J'indique que, pour l'animation du mercredi après-midi, je suis prêt à prendre en compte les heures réellement faites dans l'année sur des crédits de vacation, mais seuls 4 p. 100 des professeurs ont accepté jusqu'à présent d'avoir recours à cette option. Elle permet pourtant la rémunération de l'animation sportive...

M. Robert Schwint. Depuis cette année !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Non, pas depuis cette année, depuis 1973. Je souhaite que l'apaisement vienne et que tous reconnaissent que le Gouvernement ne désire que le développement de l'éducation physique et sportive, mais sur des bases raisonnables qui soient acceptées par les uns et par les autres.

M. le président. Sur le titre III, je suis d'abord saisi de deux amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 168, présenté par MM. Tournan, Duffaut, Champeix, Debarge, Perrein, Chazelle, Alliès, Larue, les membres du groupe socialiste et apparenté, tend à réduire les crédits de ce titre de 40 millions de francs.

Le second, n° 213 rectifié, présenté par M. Schmaus et les membres du groupe communiste et apparenté, vise à réduire ces mêmes crédits de 50 millions de francs.

La parole est à M. Sérusclat pour défendre l'amendement n° 168.

M. Franck Sérusclat. Sans vouloir du tout mettre le feu aux poudres, qui a été largement mis par le ministre de la jeunesse et des sports (*Exclamations au centre et à droite. — Marques d'approbation sur les travées socialistes et communistes*) et pour rejoindre son souci d'apaisement, je tiens tout de même à expliquer pourquoi les socialistes demandent que le crédit de ce titre soit réduit de 40 millions de francs. Il concerne les heures supplémentaires. Or, nous pensions — je le répète — qu'il serait préférable de créer des postes, bien nécessaires, contrairement à ce qu'une démagogie tout à fait déplacée voudrait faire croire aujourd'hui dans cette enceinte en prétendant que les professeurs d'éducation physique n'ont pas

assez de travail à fournir et pas de préparations à faire. On croirait entendre les partisans de l'absence du sport, de l'absence d'éducation de la vie. Il est évident qu'avec de pareils raisonnements, ce n'est pas demain qu'on mettra sur le même rang tous ces enseignements, toutes ces disciplines d'éveil, qui sont aussi indispensables à l'éducation et au développement de l'enfant que l'enseignement intellectuel et les humanités.

C'est la raison pour laquelle il conviendrait que 40 millions de francs soient supprimés à ce titre pour être affectés — le Gouvernement a le pouvoir de faire un transfert de crédits — à des créations de postes.

M. le président. La parole est à M. Schmaus, pour défendre l'amendement n° 213 rectifié.

M. Guy Schmaus. Monsieur le ministre, vous avez parlé tout à l'heure de démagogie après mon intervention sur votre budget, mais n'est-ce pas de la démagogie que de déclarer, comme ce fut votre cas voilà quelques mois : « Le budget d'un tel ministère devrait disposer de 1 p. 100 du budget de l'Etat avec en plus — je dis bien : en plus — et au service des clubs les ressources provenant d'un fonds national pour le développement du sport géré par l'administration et le mouvement sportif. » ?

Aujourd'hui, vous considérez comme satisfaisant un budget qui, quoi que vous en disiez, plafonne à 7 p. 1 000. Chacun jugera et appréciera qui fait de la démagogie, qui trompe l'opinion publique et qui dit la vérité.

En ce qui concerne notre amendement, le chiffre est indicatif et je souhaite que la totalité du crédit soit transformé en postes. Cela permettrait de créer 800 à 900 postes d'enseignants en éducation physique et sportive et de recruter immédiatement les 747 « reçus-collés » du dernier certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive. Le système des heures supplémentaires généralisé est inapplicable. Deux mois après la rentrée, une grande partie de ces heures supplémentaires n'est pas mise en place. Nous allons vers le gâchis.

Mon amendement a pour objet de remettre en cause la totalité de votre plan dit « de relance » à propos duquel Guy Drut, champion olympique et loin des communistes que je sache, a dit que, s'il était maintenu, il faudrait « quinze ans pour redresser la barre ». Ce plan condamne, malgré les 300 postes débloqués, 2 700 étudiants au chômage en 1979. Pour les trois années à venir, c'est 8 000 jeunes qui sont dans l'inquiétude et dans le désarroi.

A propos des professeurs d'éducation physique qu'on a attaqués ici, je voudrais dire que, pour nous, l'éducation physique et sportive est une matière à part entière. Elle est une discipline fondamentale d'enseignement. Les professeurs d'éducation physique sont aussi obligés de préparer des cours, d'effectuer des déplacements. De plus, ils aident souvent et bénévolement de très nombreux clubs. Ces professeurs d'éducation physique, qui sont des professeurs certifiés, doivent avoir le même statut que les autres enseignants certifiés. Il n'y a pas de raison, pensons-nous, qu'ils soient traités à part.

Votre plan, monsieur le ministre, menace gravement, en outre, le sport scolaire et universitaire. L'ASSU avait un million de licenciés. Dès maintenant, son fonctionnement est sérieusement perturbé ! Il faut rétablir les trois heures d'animation dans le service des enseignants et rendre aux 800 000 étudiants les 150 professeurs que vous leur avez volés.

J'ai rencontré des professeurs d'université transférés. Ils m'ont cité des faits que je livre à la connaissance de notre assemblée.

A Paris, sur 83 postes pour 300 000 étudiants, on note 25 transferts. Ainsi un professeur depuis dix-huit ans à l'université et seul spécialiste de boxe française a dû abandonner ses 300 élèves pour être nommé dans un CEI de banlieue.

A Nanterre, où pourtant les installations sont de qualité, il n'y aura plus de professeurs pour les sports collectifs et l'athlétisme. A Châtenay, les deux maîtres auxiliaires spécialistes en équitation sont licenciés. Finie l'équitation, à moins que, selon la suggestion du directeur régional de la jeunesse et des sports, on ne crée une association régie par la loi de 1901 pour gérer le manège, acheter les chevaux et embaucher les maîtres auxiliaires ! Qui pourra payer les nouveaux tarifs ? Les étudiants fortunés !

A Orsay, on compte quatre transferts sur un total de neuf professeurs. Je pourrais allonger la liste des exemples qui prouvent que vos transferts, c'est de la démolition !

Un autre secteur de la pratique éducative est pratiquement supprimé. Je veux parler des centres d'éducation physique spécialisée. Or c'est grâce à ces centres que les jeunes handicapés pouvaient bénéficier de la gymnastique et apprendre à nager gratuitement. Désormais, il faudra payer les séances de kinésithérapeutes, lesquelles ne sont remboursées qu'à 65 p. 100. Encore une fois, vous frappez les plus pauvres !

En conclusion, avec cet amendement, nous prévenons en grande partie les conséquences dramatiques d'un plan qui doit être abandonné. Me faisant l'interprète du million de parents qui ont signé une pétition nationale, des milliers de sportifs, dont les plus grands, qui ont lancé un appel, des enseignants et des étudiants qui ont mené des actions exemplaires et qui sont en grève aujourd'hui, je vous demande, mes chers collègues, d'adopter notre amendement, dont l'importance ne vous échappera pas.

Mais, afin que l'assemblée tout entière puisse se prononcer, je demande sur cet amendement, monsieur le président, un scrutin public.

M. Etienne Dailly. Tant mieux !

M. le président. J'étais déjà saisi d'une demande de scrutin public.

Quel est l'avis de la commission des finances sur les amendements n^{os} 168 et 213 rectifié ?

M. Gaston Pams, rapporteur spécial. Monsieur le président, la commission des finances a examiné les amendements n^{os} 168 et 213. Elle n'a pas examiné l'amendement n^o 213 rectifié, mais il s'agit simplement d'une modification du montant de l'abattement : d'un montant de 30 millions de francs dans l'amendement n^o 213, il est de 50 millions de francs dans l'amendement n^o 213 rectifié.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ces deux amendements. Toutefois, je dois, pour l'information complète de l'Assemblée, dire qu'elle n'était pas, à ce moment-là, informée de la création des trois cents postes supplémentaires

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je reprendrai les propres termes de l'intervention de M. Schmaus. Il s'est inquiété de ce que les professeurs d'éducation physique et sportive ne suivent pas le droit commun. Or les propositions du Gouvernement tendent précisément à aligner le régime des professeurs d'éducation physique et sportive sur celui des professeurs de toutes les autres disciplines. Donc — je m'excuse de le dire — nous ne faisons pas une dérogation mais simplement nous appliquons le droit commun.

M. Etienne Dailly. Voilà !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il est demandé, en application des textes de mai 1950, à tous les enseignants des disciplines littéraires ou scientifiques, de faire, lorsque les nécessités du service l'exigent, deux heures supplémentaires par semaine. Le Gouvernement estime que, dans l'état actuel de l'éducation physique et sportive, il est normal qu'on puisse demander aux enseignants d'éducation physique et sportive les mêmes obligations. Est-ce déraisonnable ?

Ce n'est pas, mesdames, messieurs les sénateurs, quelque chose de particulier. Encore une fois, c'est tout simplement l'application du droit commun que le Gouvernement vous demande.

Mme Danièle Bidard. C'est faux !

M. Guy Schmaus. C'est un artifice !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. C'est le droit commun.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, je prends la parole contre l'amendement parce que tout à l'heure, de toute évidence, le règlement ne vous aurait pas permis de me la donner pour répondre à M. Schwint ou à M. Schmaus.

M. le président. On ne peut rien vous cacher !

M. Etienne Dailly. Je demande la parole contre l'amendement, de telle sorte que je pourrais toujours, s'il le fallait, vous la redemander pour explication de vote. Voyez comme je suis prudent. (Rires.)

Je voudrais dire à M. Schwint qu'il a employé des mots à mon sens excessifs. Il a parlé de caricature, il a parlé de démagogie (M. Schwint fait un signe de dénégation) et je ne sais pas qui il visait en parlant de démagogie. C'est vrai, monsieur Schwint, ce n'est pas vous. Pardonnez-moi, c'est M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Cela s'adressait à M. le ministre.

M. Etienne Dailly. Peut-être, mais vous, vous avez, à mon endroit, prononcé cette phrase que je veux relever. Vous avez dit qu'on avait attaqué ici les professeurs d'éducation physique.

M. Guy Schmaus. C'est bien vrai !

M. Etienne Dailly. Monsieur Schmaus, les professeurs d'éducation physique n'ont été attaqués ici par personne. (Exclamations sur les travées communistes et socialistes.)

M. James Marson. C'est la meilleure !

M. Etienne Dailly. Voulez-vous me permettre de poursuivre, quand vous aurez la parole, je ne vous empêcherai pas de vous exprimer.

M. le président. Je vous prie de ne pas interrompre l'orateur.

M. Etienne Dailly. Loin d'attaquer les professeurs d'éducation physique, ceux qui ne vont pas voter votre amendement ont le sentiment — et ce n'est pas une plaisanterie — de les défendre. Contre qui ? Mais contre ceux qui, à l'heure actuelle, les agitent.

Vous savez, ce n'est pas spécial aux professeurs d'éducation physique ; il y a, dans toutes les activités professionnelles, des personnes qui cherchent à jeter le trouble. Mais le temps me paraît largement venu d'informer le pays, de lui dire la vérité, de faire en sorte qu'il sache que ceux-là n'ont pour eux ni le bon droit ni l'intérêt général.

Ce que nous avons cherché à démontrer ici, et ce que M. le ministre vient de souligner, c'est qu'en définitive nous ne faisons rien d'autre que de vouloir leur appliquer le régime de tous les enseignants, donc le décret du 25 mai 1950, et qu'à partir du moment où l'on ferait une exception pour eux, on ne voit pas de quel droit on la refuserait aux autres.

Je dis que la première des non-caricatures, M. Schwint, et des non-démagogues, M. Schmaus, est bien de dire la vérité à nos concitoyens, comme aux professeurs d'éducation physique ; mais, en l'occurrence, je ne crois pas que leur point de vue soit défendable, sinon, croyez-moi, je le soutiendrais.

Cela dit, M. Schwint, je vous ferai remarquer que je n'ai pas nié qu'il y avait un peu de préparation pour les cours d'éducation physique ; j'ai simplement dit qu'il n'y avait pas de correction de copies, vous voudrez bien en convenir et vous voudrez bien aussi reconnaître qu'en leur demandant à eux, deux heures supplémentaires, on leur demande beaucoup moins qu'aux autres enseignants de l'enseignement général, à qui l'on est en droit de le demander en vertu de ce décret de 1950.

Mais loin d'attaquer les professeurs d'éducation physique, j'ai aussi le sentiment de les défendre contre autre chose, mesdames et messieurs, et c'est par là que je vais terminer : ils sont professeurs d'éducation physique. Ce sont donc aussi des professeurs, et par conséquent ils doivent aussi, ils devraient aussi être des éducateurs, et je ne pense pas que ce soit une bonne chose de laisser s'établir dans l'esprit de la nation que ceux qui sont chargés d'éduquer nos enfants, à l'appel de certains, renâclent à la tâche et que, lorsqu'on leur demande, dans des conditions normales de rémunération — eh ! oui, monsieur Schmaus, vous ne partagez pas mon sentiment, c'est votre droit, mais c'est ainsi — à eux, les maîtres, de bien vouloir accepter de faire des heures supplémentaires, comme à tous les autres maîtres de France, je ne crois pas qu'il soit souhaitable que le Gouvernement tolère qu'ils s'y refusent, montrant ainsi à leurs élèves que dans ce pays et dans les circonstances difficiles qu'il traverse, on pourrait, comme je le disais tout à l'heure, être en droit de choisir une autre voie que celle du travail et de l'effort.

C'est la raison pour laquelle, loin de vouloir les attaquer, j'ai le sentiment que je les aide, au contraire, à gagner la considération qui revient à ceux qui sont chargés d'enseigner. (Applaudissements sur les travées de la gauche démocratique, de l'UCDP, du RPR et à droite.)

M. Louis Jung. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le président, j'ai été très surpris par les propos de M. Schmaus. Nous sommes nombreux dans cette enceinte à partager les mêmes préoccupations, quant aux nominations et à l'avenir des étudiants.

M. Schmaus prétend qu'un professeur ne peut pas faire plus de dix-huit heures d'éducation physique. Mais, en République démocratique allemande, la présence obligatoire de tous les professeurs d'éducation physique, à l'école et au stade, est de quarante-huit heures par semaine. (Protestations sur les travées communistes.)

M. James Marson. Déformation !

M. Louis Jung. Un autre argument me surprend. Ces professeurs étaient la proie d'agitateurs, j'en conviens avec M. Dailly. Personnellement, j'ai eu presque envie de pleurer lors d'une manifestation à Strasbourg, quand ces excités se sont permis de siffler la « Marseillaise ». (Protestations sur les mêmes travées.)

Quant on n'a même plus le respect de l'hymne national, c'est qu'on a affaire à une minorité d'agitateurs, qui ont intérêt à ce que l'éducation ne fonctionne plus en France. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cet amendement. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vais mettre d'abord aux voix l'amendement n° 213 rectifié de M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Monsieur le président, je pense que les professeurs d'éducation physique apprécieront les propos qui viennent d'être tenus...

M. Etienne Dailly. Heureusement !

M. Guy Schmaus. ... et seront heureux d'apprendre qu'ils renâclent à la tâche ou que l'on considère comme scandaleux que les professeurs d'éducation physique ou les étudiants en éducation physique manifestent. Les professeurs, les étudiants apprécieront vos déclarations comme il convient, monsieur le ministre.

Mais je remarque que vous faites le silence sur les étudiants qui sont voués par milliers au chômage. Cela, nous ne l'admettons pas dans un pays qui compte 1 700 000 chômeurs...

M. Etienne Dailly. C'est faux !

M. Guy Schmaus. ... dont 4 sur 10 sont des jeunes de moins de vingt-cinq ans.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 213 rectifié, repoussé par le Gouvernement et accepté par la commission.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin public émanant, l'une du groupe de l'UCDP, l'autre du groupe communiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 48 :

Nombre des votants	287
Nombre des suffrages exprimés	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.	144
Pour l'adoption	99
Contre	188

Le Sénat n'a pas adopté.

Monsieur Sérusclat, l'amendement n° 168 est-il maintenu ?

M. Franck Sérusclat. Oui, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 168, repoussé par le Gouvernement et accepté par la commission.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Toujours sur les crédits figurant au titre III, je suis maintenant saisi de deux amendements identiques.

Le premier, n° 169, est présenté par MM. Sérusclat, Tournan, Duffaut, Champeix, Debarge, Perrein, Chazelle, Alliès, Larue, les membres du groupe socialiste et apparenté.

Le second, n° 212, est présenté par M. Schmaus et les membres du groupe communiste et apparenté.

Tous deux tendent à réduire les crédits du titre III de 20 139 443 francs.

La parole est à M. Sérusclat, pour défendre l'amendement n° 169.

M. Franck Sérusclat. Avant d'exposer les motifs de cet amendement, je répondrai en partie à M. Dailly.

Je suis tout à fait d'accord avec lui sur la nécessité de dire la vérité, mais la vérité suppose de tout dire. Aujourd'hui, les propos de M. Dailly nous permettent de savoir qui sont les agitateurs qui mettraient en mouvement les professeurs et les parents. (*Rires au centre et à droite.*)

On ne peut être plus provocateur qu'il l'a été lorsqu'il a parlé de la vérité. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

La vérité, cela consiste aussi à dire très haut et très clair la misère de l'enseignement de l'éducation physique dans le monde rural et de ne pas avoir peur de montrer que l'on manque vraiment beaucoup de postes.

La vérité, c'est également de dire que la nécessité dans laquelle on se trouve aujourd'hui est le fait même du Gouvernement, comme est son fait le nombre d'enfants que l'on constate par classe, par exemple, ou l'insuffisance du nombre de professeurs. Il n'est pas vrai de dire que l'on peut exciper de la loi, du droit commun, quand on a soi-même créé les conditions qui font que nécessité il y a.

La vérité n'est pas simple à dire. Il ne suffit pas d'affirmer ses propres croyances, il faut avoir le courage d'associer les remarques des autres et d'admettre que ceux qui, aujourd'hui, dans la rue, disent hautement ce qu'ils ne peuvent pas faire savoir ailleurs ont leurs raisons et que l'apaisement ne pourrait venir que si l'on avait vraiment le souci d'écouter les uns et les autres.

Jamais un salarié, en France, ne décide pour s'amuser de manifester ainsi. La grève, vous le savez, est lourde de conséquences pour tous, la manifestation dans la rue également.

Je m'élève hautement contre cette façon simpliste de prétendre qu'il y a, ici ou là, des partis politiques qui en tireraient profit, à moins que l'on ait l'habitude de le faire soi-même et d'utiliser les provocateurs. (*Exclamations au centre et à droite.*)

M. André Méric. Très bien !

M. Franck Sérusclat. Ce que je viens de dire est en quelque sorte l'explication de l'amendement que nous avons déposé. Nous estimons qu'il est nécessaire de réduire les crédits prévus au titre III, car ils vont essentiellement en direction des services d'animation sportive, qui sont plus spécialement tournés vers le sport optionnel, alors que le ministre lui-même reconnaissait qu'en milieu rural et en milieu urbain, des efforts considérables doivent être faits. Pour cela, nous le répétons encore une fois, la création de postes s'impose.

Nous demandons que les 20 139 443 francs de réduction du titre III, objet de notre amendement, soient transférés, puisque le Gouvernement le peut, et consacrés au recrutement d'enseignants supplémentaires en éducation physique et sportive. Ils permettraient de faire ce que tout le monde prétend vouloir faire, à savoir donner du travail à tous les étudiants que l'on a engagés, depuis déjà plusieurs années, dans la voie de la préparation d'examens et de concours de professeur d'éducation physique. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Schmaus, pour défendre l'amendement n° 212.

M. Guy Schmaus. Me référant à notre politique constante, qui consiste à intégrer l'éducation physique à l'éducation nationale et à lui donner les moyens de jouer un rôle fondamental dans le système éducatif, je rappelle que nous avons toujours été opposés aux centres d'animation sportive — les fameux CAS, qui sont devenus les services d'animation sportive — parce qu'ils visaient à sortir le sport de l'école.

C'est la raison pour laquelle nous proposons aujourd'hui que les crédits qui leur sont destinés soient transformés en crédits franc-élève et en postes d'enseignants, selon qu'il s'agit de crédits de personnel ou de crédits de fonctionnement, au bénéfice, bien entendu, des établissements scolaires.

Tel est le sens de notre amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gaston Pams, rapporteur spécial. La commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Lorsque je suis venu devant la commission du Sénat, j'avais cru comprendre que la très grande majorité de ses membres souhaitait le développement du sport optionnel, c'est-à-dire du sport qui est pratiqué en liaison avec les collectivités locales et le mouvement sportif.

Certains membres de la majorité m'avaient fait le reproche, lors de la discussion à l'Assemblée nationale, d'avoir transféré, notamment en Alsace, certains postes en provenance des sections d'animation sportive vers les lycées et les collèges.

J'avais pris devant votre commission — je parle sous le contrôle de M. le rapporteur Roland Ruet — l'engagement non seulement d'arrêter de tels transferts, mais de reprendre le développement des sections d'animation sportive et du secteur optionnel.

Pourquoi ? Parce que le sport optionnel est une sorte de lien entre l'éducation et le mouvement sportif et qu'il est pratiqué en liaison étroite avec les collectivités locales. Il répond donc, à mon avis, à ce que nous devrions tous souhaiter les uns et les autres : le développement du sport, sans guerre de religion, du sport civil et du sport à l'école, en liaison encore plus étroite avec les collectivités locales.

Dès lors, je ne comprends plus. On me demande, que ce soit en commission ou au cours de la discussion générale, le développement du sport optionnel ; et puis voilà deux amendements, l'un présenté par le groupe socialiste, l'autre par le groupe communiste, qui tendent à la suppression pure et simple des crédits le concernant. En aucun cas, le Gouvernement ne peut s'associer à de tels amendements.

Curieuse pratique, d'ailleurs, que celle qui consiste à réclamer le doublement du budget puis, par des amendements successifs, à en réduire le montant !

M. Guy Schmaus. Il n'y a pas d'autre moyen de s'opposer à votre politique !

M. Jean Francou. Je demande la parole, contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Francou.

M. Jean Francou. Nous ne pouvons pas voter les amendements présentés respectivement par M. Schmaus et par M. Sérusclat, tellement nous sentons que l'on veut, par leur biais, atteindre un autre objectif.

Sur le fond même, nous estimons qu'il serait regrettable de fermer, dans nos communes, un certain nombre de centres d'animation sportive qui fonctionnent très bien et qui permettent à un grand nombre de scolaires de pratiquer le sport optionnel de leur choix, ce qu'ils ne peuvent pas toujours faire dans le cadre de l'éducation physique publique. (*Exclamations sur les travées socialistes et communistes.*)

Déshabiller Pierre pour habiller Paul, ce n'est pas une très bonne formule. Nous préférons garder ce que nous avons, c'est-à-dire des centres d'animation sportive qui fonctionnent bien, qui permettent à un certain nombre d'élèves, en dehors du sport scolaire, de pratiquer le sport optionnel qu'ils souhaitent.

La querelle qui consiste à transformer les crédits d'heures supplémentaires en recrutement d'enseignants n'a pas sa place ici. Vous ne voulez pas voir le problème tel qu'il est. Vous acceptez que, chaque année, des milliers d'étudiants s'engagent dans la voie du professorat d'éducation physique, alors qu'on ne peut pas leur assurer qu'ils trouveront un emploi une fois leurs études terminées.

M. André Méric. Il vaut mieux en faire des chômeurs !

M. Jean Francou. Avant de les laisser s'engager dans cette voie, il vaut mieux mettre au concours le nombre de postes qu'on pourra leur offrir à la fin de leur scolarité.

Que ferez-vous le jour où vous aurez 10 000 ou 15 000 jeunes sur le marché ? Vous demanderez la création de 10 000 ou 15 000 emplois supplémentaires pour des écoles qui se dépeupleront ?

Ce n'est pas sérieux, monsieur Schmaus. Comme on dit dans mon pays : vous envoyez le bouchon un peu loin !

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. Je confirme ce que vient de dire M. le ministre, à savoir que la commission des affaires culturelles est favorable au sport optionnel ; elle demande même son développement. Je crois l'avoir bien expliqué lorsque j'ai présenté mon rapport à la tribune.

M. le président. Je vais mettre aux voix les amendements n° 169 et 212, dont le texte est identique.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, conformément au règlement, je vous demanderai la parole en fin de séance, pour un fait personnel.

M. le président. Je vous la donnerai à ce moment-là, monsieur Dailly.

Je mets donc aux voix les amendements identiques n° 169 et 212, qui tendent à réduire de 20 139 443 francs le crédit du titre III, amendements repoussés par le Gouvernement et par la commission des affaires culturelles et pour lesquels la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(*Ce crédit est adopté.*)

M. le président. « Titre IV, plus 75 105 243 francs. »

Par amendement n° 170, MM. Sérusclat, Tournan, Duffaut, Champeix, Debarge, Perrein, Chazelle, Alliès, Larue, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent de réduire les crédits du titre IV de 12 056 176 francs.

La parole est à M. Sérusclat.

M. Franck Sérusclat. L'explication que je vais donner sera de nature, j'en suis persuadé, à rassurer M. le ministre qui, tout à l'heure, s'inquiétait de ce qu'il appelait « nos paradoxes ». En fait, cet amendement l'aidera à dire la vérité. Si nous demandons le transfert, là aussi, de crédits pour la création de postes, c'est bien parce que la vérité nous oblige à le faire.

Nous savons que toutes les activités dont M. le ministre parlait tout à l'heure sont, la plupart du temps, à la charge des communes. C'est le cas pour les terrains qui sont mis à la disposition des clubs sportifs. Les communes ne peuvent donc supporter en plus le salaire des animateurs.

Nous pensons donc qu'il convient, là encore, d'opérer un transfert. Cela permettra — je rassurerai également M. Francou — de trouver de nombreux débouchés pour des étudiants qui, après avoir obtenu leur diplôme, pourront enfin être mis à la disposition des clubs.

Or nous sommes loin du compte avec les sommes dont le Gouvernement semble se contenter en ce domaine. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous insistons à nouveau pour que ce transfert soit effectué.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gaston Pams, rapporteur spécial. La commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Le Gouvernement, pour les motifs exposés lors de l'examen des crédits du titre III, s'oppose tout à fait à cet amendement. Il pense que le développement du sport optionnel, et donc des sections d'animation sportive, est une nécessité pour ce pays.

M. le président. Quel est l'avis de la commission saisie pour avis ?

M. Roland Ruet, rapporteur pour avis. La commission des affaires culturelles n'a pas examiné l'amendement, mais je répète qu'elle a toujours été favorable au sport optionnel. Sa position est donc bien connue.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 170, pour lequel la commission des finances s'en remet à la sagesse du Sénat et qui est repoussé par le Gouvernement.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Par amendement n° 171, MM. Sérusclat, Tournan, Duffaut, Champeix, Debarge, Perrein, Chazelle, Alliès, Larue, les membres du groupe socialiste et apparenté proposent de réduire les crédits du titre IV de 6 000 000 de francs.

La parole est à M. Sérusclat.

M. Franck Sérusclat. Monsieur le président, cet amendement me permettra de poser la question pour laquelle j'avais tout à l'heure demandé à interrompre M. le ministre au cours de son exposé. Mais ma demande n'a pas été vue. (*M. le ministre fait un geste d'étonnement.*) Vous n'êtes pas en cause, monsieur le ministre.

M. le président. Si c'est moi qui suis en cause, je vous prie de bien vouloir m'excuser, mais je ne vous avais pas vu lever la main.

M. Franck Sérusclat. Ce n'est pas grave. Cet amendement va me permettre de m'expliquer sur ce point et de développer la question que j'avais l'intention de poser à M. le ministre.

Au cours de son exposé, il nous a dit, en effet, que 240 millions de francs allaient être mis à la disposition d'un fonds d'action locale et répartis pour aider les sportifs. Sur ces 240 millions, j'aimerais savoir de façon précise combien iront aux huit millions de sportifs étant donné qu'une part doit déjà être attribuée au sport d'élite, part qui risque d'être au

moins aussi importante. Il pourrait donc ne rester que 120 millions de francs seulement. Les chiffres qui nous ont été fournis tout à l'heure mériteraient d'être éclairés de plus de vérité.

C'est la raison pour laquelle nous demandons que soient réduits les crédits mis à la disposition de la préparation olympique. Cette préparation, en effet, ne se fait pas quelques instants avant les jeux, comme l'on prépare un commando. Elle commence dès l'école et se continue par l'ensemble des actions entreprises dans le pays.

La vérité doit être dite aussi sur ce point. Quel que soit l'effort spectaculaire que nous puissions entreprendre, il ne remplacera jamais ce long et persévérant effort auquel faisait tout à l'heure allusion M. Dailly et à propos duquel je partage entièrement son point de vue. L'exemple doit être donné au plus haut niveau et les moyens matériels et financiers doivent être mis à disposition partout où c'est nécessaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gaston Pams, rapporteur spécial. La commission des finances est opposée à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le président, c'est toute la politique de développement du sport de haut niveau qui est mis en cause par cet amendement du groupe socialiste.

Réduire les crédits de six millions de francs signifie tout simplement qu'il n'y aura plus de sport de haut niveau dans ce pays et je tiens à le souligner devant le Sénat.

Or, je me suis efforcé, en liaison étroite avec le mouvement sportif et après avoir pris l'avis d'experts, de lancer un plan de préparation olympique. Une commission du sport de haut niveau a été créée. Elle se réunira pour la deuxième fois demain soir à l'Institut national du sport et de l'éducation physique de Vincennes.

Je voudrais apporter au Sénat, sur ce point essentiel, les quelques précisions suivantes.

D'abord, il s'agit d'un plan destiné non pas aux prochains Jeux de Moscou et de Lake Placid, mais à l'ensemble des compétitions internationales.

Ensuite, il s'agit d'un plan destiné non pas seulement à former une élite, mais également à déceler des espoirs dans toutes les disciplines.

Voici la procédure qui est mise en œuvre.

Dans chaque discipline sportive, le directeur technique national établit, en liaison avec le président de la fédération un plan de développement. Ce plan de développement concerne aussi bien les athlètes de niveau international que les espoirs, au fur et à mesure qu'ils peuvent apparaître.

Ce plan est discuté avec l'expert compétent de la commission du sport de haut niveau. Il est présenté à celle-ci pour décision. Deux séries de contrats peuvent alors être signés par le président de la fédération compétente, par l'athlète et par moi-même : d'abord, les contrats de type A, qui concernent les athlètes internationaux ; ensuite, les contrats de type B, concernant les espoirs.

Cette action est conduite dans le cadre d'une convention passée entre le comité national olympique et sportif français et l'Etat, convention dont le texte est prêt — je l'ai là au banc du Gouvernement — et qui va être signée au cours des prochains jours.

C'est un plan qui a reçu, je crois, l'accord unanime du mouvement sportif et des experts. Il est mis en œuvre et tend à prolonger les efforts accomplis pour le développement du sport de masse. Or, messieurs les sénateurs du groupe socialiste, je constate avec tristesse que vous voulez encore réduire les crédits du sport de haut niveau alors que nous sommes à moins de deux ans des jeux olympiques.

C'est une mesure qu'aucun sportif en France ne comprendrait et, pour cette raison, je demande au groupe socialiste, à cause des conséquences de cet amendement, de le retirer.

M. Guy Schmaus. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schmaus, contre l'amendement.

M. Guy Schmaus. M. le ministre s'est quelque peu aventuré en disant que le mouvement sportif unanime avait soutenu son plan de préparation olympique. Je crois savoir que la fédéra-

tion sportive et gymnique du travail — FSGT — notamment, s'y est opposée et, en tout cas, en a dénoncé de nombreux aspects.

J'ai eu l'occasion d'expliquer les raisons de notre opposition à la politique gouvernementale sous de nombreux rapports, y compris la conception restrictive, ultra-sélective qui préside à la préparation olympique, car le sport de haut niveau ne peut connaître de développement que s'il a une base solide grâce à l'élargissement de la pratique sportive à l'école, à l'Université et dans les clubs.

Cela dit, les crédits destinés à la préparation olympique sont déjà nettement insuffisants et nous ne saurions, par conséquent, approuver leur réduction.

C'est la raison pour laquelle le groupe communiste votera contre l'amendement.

M. le président. L'amendement est-il maintenu ?

M. Franck Sérusclat. Je voudrais justifier le maintien de cet amendement en ajoutant un complément d'information pour que la vérité, là non plus, ne soit pas altérée.

Le groupe socialiste ne nie nullement la spécificité d'une politique du sport de haut niveau, sinon nous aurions demandé la suppression pure et simple des crédits affectés à la préparation olympique.

En revanche, nous nous inquiétons de cette évolution tendant à une relative fonctionnarisation — c'est d'ailleurs assez paradoxal chez les tenants du libéralisme — d'une « super-élite ».

Nous tenons ainsi, parce que nous ne disposons pas d'un autre moyen pour dégager ou faire apparaître une autre politique, à mettre la Haute Assemblée devant ses responsabilités et nous demandons cette réduction de crédits pour affirmer la possibilité d'une autre politique et son transfert en même temps.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 171, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

Le premier, n° 172, est présenté par MM. Sérusclat, Tournan, Duffaut, Champeix, Debarge, Perrein, Chazelle, Alliès, Larue, les membres du groupe socialiste et apparenté, et le second, n° 234, par M. Schmaus et les membres du groupe communiste et apparenté.

Tous deux tendent à réduire les crédits du titre IV de 2 477 422 francs.

La parole est à M. Sérusclat, pour défendre l'amendement n° 172.

M. Franck Sérusclat. Cet amendement, qui propose une réduction de crédit, intéresse, cette fois, les prévisions gouvernementales en matière d'information, qui sont — je l'ai également indiqué tout à l'heure — essentiellement dirigées en faveur des centres d'information et de documentation jeunesse. Nous pensons qu'il conviendrait de réduire les crédits prévus à ce titre pour que, le Gouvernement le pouvant, il y ait transfert en direction des associations d'éducation populaire. Il y aurait ainsi affirmation de ce qui a été dit plusieurs fois ici : par tous les moyens, il convient de permettre à chacun de s'exprimer pour que la vérité puisse être dégagée.

M. le président. La parole est à M. Schmaus, pour défendre l'amendement n° 234.

M. Guy Schmaus. Cet amendement a pour objet de supprimer les mesures nouvelles prévues en faveur des centres d'information et de documentation jeunesse inscrites au chapitre 43-20, à l'article 10. Alors que le mouvement associatif manque de crédits, vous en trouvez, monsieur le ministre, pour ouvrir des centres que vous dirigez et qui sont aussi des relais du Gouvernement.

Si notre amendement est adopté, un crédit de plus de 2 millions de francs pourra être dégagé. Cette somme permettra de majorer les subventions destinées aux associations de jeunesse et d'éducation populaire qui en ont tant besoin.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les amendements n°s 172 et 234 ?

M. Gaston Pams, rapporteur spécial. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les amendements n°s 172 et 234 ?

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Monsieur le président, là encore, nous nous trouvons dans une situation paradoxale.

Il existe, à Paris, un centre d'information et de documentation jeunesse qui reçoit — je vous prie d'écouter ces chiffres, mesdames, messieurs les sénateurs de l'opposition — 2 000 jeunes par jour. Que viennent-ils y chercher ? Tous les renseignements pour leurs vacances, pour leur emploi et pour leurs loisirs.

La volonté du Gouvernement, répondant à la demande des commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat, est d'étendre cette expérience et de faire en sorte que demain toutes les régions de France puissent bénéficier de tels centres d'information et de documentation jeunesse avec, tout naturellement, la participation, au sein du conseil d'administration, des collectivités locales.

Voilà que les groupes communiste et socialiste demandent la suppression de ces centres qui répondent à un besoin pressant de la jeunesse de ce pays. Je ne comprends pas !

M. Guy Schmaus. Ce sont des officines du Gouvernement !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. La volonté du Gouvernement est de poursuivre le développement des centres d'information et de documentation jeunesse et d'en doter, selon le souhait de la majorité, l'ensemble des régions de France.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les amendements n^{os} 172 et 234, dont le texte est identique.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je vais mettre aux voix le crédit figurant au titre IV.

M. Jean Mézard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Mézard, pour explication de vote.

M. Jean Mézard. Monsieur le président, monsieur le ministre, la grande majorité du groupe des républicains indépendants d'action sociale votera votre budget, en raison — nous vous en remercions — de l'augmentation de 20 p. 100 des crédits, de l'ouverture que représentent certaines dispositions et, surtout, des ressources nouvelles que vous apportez.

Nous avons également entendu un concert de réclamations et de critiques. Tout a été dit sur les horaires, les heures supplémentaires, le recrutement, le sport scolaire.

Membre avec MM. Schwint, Francou et Ruet de la commission Neuwirth, j'attendais une réponse plus favorable. Je crains que le rapport que nous avons présenté à M. le Président de la République ne soit voué, comme l'a dit M. Francou, à l'enterrement. Pourtant, les 7 ou 8 millions de Français qui pratiquent le sport de masse ont besoin de ces 400 millions de francs et la somme globale de 160 millions de francs qui nous est accordée nous paraît insuffisante. Les dirigeants des 100 000 clubs, qui sont presque toujours des bénévoles, cherchent terrains, animateurs et professeurs.

En adoptant le prélèvement sur le loto et le PMU, le Sénat a déjà fait un pas important et a ouvert la voie. Dans vos réponses, monsieur le ministre, vous nous avez accordé pas mal de choses, fait des ouvertures et formulé également de nombreux souhaits.

C'est en considérant ces souhaits comme des engagements que je voterai votre budget avec la très grande majorité des membres de mon groupe.

M. le président. La parole est à M. Schmaus.

M. Guy Schmaus. Je voulais simplement confirmer le vote hostile du groupe communiste sur ces crédits qui ne répondent en aucune manière aux besoins croissants de la pratique de l'éducation physique et sportive, que ce soit à l'école, à l'université ou dans les clubs. Par conséquent, c'est un non catégorique du groupe communiste au budget de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le président. La parole est à M. Schwint.

M. Robert Schwint. Le groupe socialiste, lui aussi, votera contre ces crédits.

Je ferai remarquer, en outre, à M. le ministre que, dans le développement qu'il a fait à la tribune et dans les réponses qu'il a apportées à différents intervenants, il a souvent oublié les parlementaires de l'opposition.

Je lui demanderai, à lui qui est toujours « à l'écoute », de l'être également à celle des groupes qui ont moins d'occasions que ceux de la majorité de se faire entendre, même si, ce qui se comprend, ce sont les groupes de la majorité qui votent les crédits.

En nous présentant son plan de développement du sport, le ministre a estimé que 230 millions de francs représentaient une aide importante. Tous les sportifs apprécieront sans doute cette aide accrue et, d'une façon générale, l'augmentation des crédits, mais il faut prendre également en considération ce sur quoi porte cette augmentation. Son pourcentage de 20 p. 100 est évidemment important, mais, du fait qu'il s'évalue par rapport à des crédits d'un très faible montant, l'augmentation nous paraît finalement très insuffisante.

Si nous approuvons la majoration des crédits pour le franc-élève et pour les clubs, un effort très sérieux reste néanmoins à faire. Enfin, en ce qui concerne les professeurs d'éducation physique et sportive, je puis vous assurer qu'il ne s'agit pas d'agitateurs. Je les connais bien ; eux aussi ont conscience d'avoir un effort à fournir et ils le font. Certes, ils ont été amenés à manifester, mais ce ne sont pas des « porteurs de pancartes ». Ce sont des professeurs excédés par la situation qui leur a été faite au début de l'année scolaire.

Ils attendent davantage d'une véritable politique de l'éducation physique et sportive en France. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je voudrais donner quelques explications finales, puisque le Sénat va procéder au vote sur le titre IV de mon budget.

Ce budget traduit, au niveau des augmentations des crédits budgétaires, un accroissement jamais atteint depuis dix ans.

Je voudrais répéter, pour répondre aux souhaits et aux demandes des membres ici présents de la commission Neuwirth, au docteur Mézard, à M. le maire de Salon et à M. le rapporteur Ruet, que le Gouvernement s'engage dans la création d'un fonds national pour le développement du sport.

Cette création, nombreux sont ceux qui, sur toutes les travées de l'Assemblée nationale comme du Sénat, la souhaitent depuis longtemps. Elle intervient. Ce budget présente une augmentation sans précédent des crédits budgétaires et permet en même temps cette création.

Je répondrai à M. Schwint que j'ai toujours été prêt à la concertation. Quand les parlementaires communistes ont demandé à visiter l'institut national des sports et de l'éducation physique, son directeur et tous ses collaborateurs les ont accueillis.

Je ne crois pas que j'aie jamais refusé de répondre à une demande quelconque venant de quelque groupe que se soit.

M. Guy Schmaus. C'est normal !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Merci de le souligner, monsieur Schmaus ! Je vous remercie de reconnaître que je ne fais là que mon travail de membre du Gouvernement et qu'il est tout à fait normal que je le fasse.

Me tournant vers les membres de la majorité, je les remercie, comme les rapporteurs, de l'aide qu'ils ont apportée en vue de l'amélioration de ce budget. Je tenais à le dire publiquement.

Ce budget résulte d'une concertation entre le Gouvernement et vos commissions, et je salue personnellement l'effort accompli par MM. Pams et Ruet.

J'ajoute que c'est à la demande de l'ensemble des présidents des groupes de la majorité — puisque je m'en étais entretenu avec M. Jacquet, M. de Bourgoing et avec le président du groupe du centre national des indépendants et paysans — que la dotation du franc-élève sera augmentée par le Gouvernement, et, là encore, je tiens à rendre l'hommage qui revient aux groupes de cette assemblée qui ont mené une action positive et non à ceux qui, tout au long de cette discussion, se sont efforcés de faire réduire les crédits. (*Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.*)

M. Robert Schwint. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schwint.

M. Robert Schwint. Je répondrai très brièvement, monsieur le ministre, car je ne veux pas engager une polémique avec vous.

Vous avez cité les noms de trois membres de cette assemblée qui ont participé à la commission Neuwirth. Comme par hasard, il s'agissait de trois membres de la majorité. Vous avez oublié, je vous l'ai dit tout à l'heure, que des membres de l'opposition ont également apporté leur contribution positive aux discussions qui se sont déroulées au sein de cette commission.

Alors, à la prochaine commission, envoyez des parlementaires de la majorité et ne faites pas appel à ceux de l'opposition ! (Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Vous avez effectivement participé à la commission Neuwirth. Je vous prie de m'excuser d'avoir oublié votre nom.

M. Guy Schmaus. Il n'y avait pas de communiste !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je voudrais également souligner l'action personnelle du président Chauvin dans l'augmentation de la dotation du franc-élève. Je m'aperçois que je l'avais oublié.

L'intervention du président Schwint aura eu au moins ce mérite de me permettre de reconnaître que j'avais oublié de rendre au président Chauvin l'hommage qui lui revient.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre IV.

(Ce crédit est adopté.)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme, 54 000 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 11 800 000 francs. » — (Adopté.)

« Titre VI : Autorisations de programme, 388 550 000 francs. » — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 76 210 000 francs. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant la jeunesse et les sports.

M. Dailly m'a demandé la parole pour un fait personnel. Je rappelle les termes de l'article 36, alinéa 3, du règlement : « La parole est accordée sur-le-champ à tout sénateur qui la demande pour un rappel au règlement. Elle est accordée, mais seulement en fin de séance, au sénateur qui la demande pour un fait personnel. Dans les deux cas, elle ne peut être conservée plus de cinq minutes. »

La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, tout à l'heure, M. Sérusclat a cru devoir me traiter d'agitateur et de provocateur. Ce sont très exactement les deux adjectifs qu'il a employés à mon endroit.

J'ai d'abord été tenté de ne point vous demander la parole pour un fait personnel parce que tout ce qui est excessif — Talleyrand l'a dit avant moi — est insignifiant.

J'ai décidé néanmoins de le faire parce que je ne crois pas possible de laisser s'établir dans notre assemblée des pratiques de cette nature.

Au cours de mes différentes interventions, je me suis efforcé de ramener le problème qui nous occupait à des proportions, à mon sens, plus proches de la réalité. J'ai cherché à savoir si la situation faite aux professeurs d'éducation physique était tolérable ou non quand on leur demandait de travailler deux heures, en plus des vingt heures normalement prévues, et cela pendant huit mois de l'année seulement.

J'ai cherché à savoir s'il était dangereux ou non, vis-à-vis des autres membres de l'enseignement qui sont tenus à ces deux heures, de leur réserver un sort particulier puisque, M. le ministre l'a aussi rappelé, on ne faisait qu'appliquer la règle commune, celle du décret du 25 mai 1950.

Enfin, je me suis posé la question de savoir s'il n'était pas risqué de s'orienter dans la voie de la création de postes, alors que la situation démographique de la France est aussi incertaine, surtout que la création effective de ces postes était remise à plusieurs années.

Je ne pense pas, ce faisant, avoir été ni un agitateur, ni un provocateur.

J'ai dit que les professeurs d'éducation physique, à qui je ne porte que considération, étaient, à mon sens, actuellement « agi-

tés » par certains. J'ai même ajouté que c'était les défendre contre eux-mêmes — eux qui ont une tâche éducative — que d'avancer les propos que je tenais.

Voilà, monsieur Sérusclat, les conditions dans lesquelles vous avez cru pouvoir me traiter d'agitateur et de provocateur.

Eh bien ! mesdames, messieurs, je crois très sincèrement qu'accepter d'entrer dans cette voie ne correspond en rien au climat qui règne dans cette assemblée. Je compte, par ailleurs, beaucoup trop d'amis dans votre groupe et j'ai beaucoup trop d'estime pour vous, monsieur Sérusclat, pour laisser votre propos sans réponse ; d'autant que je sens bien que, si je n'y répondais pas, j'en conserverais le souvenir, alors que ce que je voudrais, c'est au contraire l'oublier.

Mais, monsieur Sérusclat, personne ici n'a, à mon sens, le droit de traiter d'agitateur ou de provocateur quiconque siège sur ces travées, en vertu d'un mandat qu'il a reçu dès lors qu'il s'exprime en son âme et conscience pour défendre ce qu'il croit être la vérité. Nous sommes ici pour cela.

Pour ma part, je n'ai jamais, dans cette enceinte, traité personne d'agitateur ou de provocateur et je ne me permettrai jamais de le faire, tant j'ai de respect pour toutes les opinions qui sont ici exprimées, du moment qu'elles sont sincères et même si je ne les partage pas.

Je vais, dans cet esprit, considérer l'incident comme clos. Mais je n'ai pas voulu, compte tenu des responsabilités qui sont quelquefois les miennes dans cet hémicycle, ne pas le relever. Me faire, c'eût été sous-entendre que le propos de M. Sérusclat était admissible, et du même coup, permettre à certains de s'imaginer que le Sénat était aussi en droit de s'engager dans une voie qui ne correspond ni à sa tradition, ni à l'image qui est la sienne dans le pays. (Applaudissements sur de nombreuses travées à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. Acte vous est donné, monsieur Dailly, de votre déclaration.

Je n'ai pas besoin de rappeler que la tradition sénatoriale, pour ne pas parler du règlement, déconseille les interpellations et, à plus forte raison, les invectives de collègue à collègue.

Le Sénat vaudra sans doute interrompre ses travaux jusqu'à vingt et une heures trente. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures trente minutes, est reprise à vingt et une heures trente minutes, sous la présidence de M. Jacques Boyer-Andrivet.)

PRESIDENCE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

DEPOT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi d'une question orale avec débat dont je vais donner lecture.

M. André Méric demande à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants les raisons pour lesquelles il n'entend pas donner suite aux diverses propositions de loi émanant de plusieurs groupes politiques du Parlement tendant à octroyer certains avantages sociaux aux prisonniers de guerre déportés au camp de représailles de Rawa-Ruska. (N° 140.)

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, cette question orale avec débat a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1979

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale. [N°s 73 et 74 (1978-1979).]

Travail et participation.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du travail et de la participation.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Fosset, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le temps de parole qui m'est accordé et que je m'efforcerais de ne pas dépasser est trop bref pour me permettre un exposé détaillé des actions imparties au ministère du travail et de la participation. Cependant, mon rapport imprimé, distribué ce matin, comporte les éléments d'information que j'ai pu recueillir en ce domaine et la discussion qui suivra la présente intervention permettra — j'en suis persuadé — de dégager les orientations qu'il convient de donner à ces actions, dont votre commission des finances se doit prioritairement d'analyser les aspects budgétaires.

Le projet de budget qui est soumis à notre examen comporte en premier lieu, vestige d'une structure abandonnée depuis cinq ans mais qui survit dans la présentation des dotations, une section commune, qui regroupe les deux administrations centrales du travail et de la santé ainsi que l'inspection générale des affaires sociales.

Avec une enveloppe globale de 777,4 millions de francs, ses crédits progressent, entre 1978 et 1979, de 18,5 p. 100, alors que leur progression précédente avait été de 37,5 p. 100. Ce ralentissement de croissance tient, pour l'essentiel, à l'affaiblissement du taux d'élévation des crédits de pension affectés aux deux ministères.

Les dépenses ordinaires pour 1979, dont moitié est consacrée aux charges de pensions civiles, représente 726,6 millions de francs contre 622,2 millions de francs en 1978. Sur ce montant, les mesures nouvelles s'élèvent à 25,4 millions de francs ; elles consistent essentiellement en possibilités de renforcement de personnel.

Quant aux dépenses en capital, elles sont en progression de 27,6 p. 100 pour les autorisations de programme et de 51,2 p. 100 pour les crédits de paiement. Elles couvriront des travaux normaux d'entretien et de rénovation des locaux administratifs.

Le budget du travail et de la participation proprement dit, passant de 6 930 millions de francs, en 1978, à 9 670 millions de francs en 1979, marque, à première vue, une progression de 39,5 p. 100. En fait, si l'on tient compte de l'inscription au collectif de juin 1978 d'une dotation complémentaire de 1 155 millions de francs, affectée au fonds national du chômage pour 480 millions de francs, au fonds national de l'emploi pour 60 millions de francs et à l'aide au retour des travailleurs migrants pour 200 millions de francs, cette augmentation doit être ramenée à 23 p. 100. Telle quelle, elle est largement supérieure au taux moyen de progression des dépenses publiques. Toutefois, il n'y a pas lieu de s'en réjouir car, d'une part, elle est la conséquence d'un accroissement des crédits d'indemnisation du chômage, consécutif à l'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi, et, d'autre part, elle comporte une élévation sensible des crédits de gestion des services, dont certains n'ont pas fait preuve, à ce jour, de toute l'efficacité attendue. C'est ainsi que notre rapporteur général signalait, dans l'exposé qu'il a fait au début de notre discussion budgétaire, que de nombreux services d'études sur l'emploi disposent de plus de 28 millions de francs et de 400 fonctionnaires alors qu'il suffirait sans doute de recourir aux études qu'accomplissent l'institut national de la statistique et des études économiques et les services du Plan.

Quant à l'agence nationale pour l'emploi, sur le fonctionnement de laquelle nous reviendrons, elle a réalisé, en 1978, avec 8 860 fonctionnaires, 690 000 placements alors qu'elle en avait réalisé, en 1976, 851 000 avec 7 160 fonctionnaires.

Tel qu'il nous est présenté, le budget du ministère du travail représente 2,1 p. 100 du budget général de l'Etat. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 9 480 millions de francs contre 6 740 millions de francs en 1978, soit une progression de 40,6 p. 100, essentiellement due à trois secteurs d'importance financière inégale : l'aide aux travailleurs privés d'emploi, qui s'élève à 4 970 millions de francs, en augmentation de 43 p. 100 sur 1978 ; l'effort de solidarité en faveur des travailleurs handicapés, qui s'accroît de 305 millions de francs ; l'aide au retour des travailleurs étrangers, qui bénéficie d'un supplément de dotations de 200 millions de francs.

Les dépenses en capital sont, pour les crédits de paiement, à un niveau proche de 1978 — 191,9 millions de francs contre 189 millions de francs — mais enregistrent une sensible augmentation pour les autorisations de programme, qui passent de 176,2 millions de francs à 198,9 millions de francs.

Les opérations prévues à ce titre concernent principalement : la formation professionnelle des adultes, pour 159 millions de francs ; l'Agence nationale pour l'emploi, à raison de 17,1 millions de francs ; enfin, les organismes d'études et de recherches sur le travail, pour 5,8 millions de francs.

Avant d'aborder brièvement l'analyse de chacun des chapitres de ce budget, deux autres observations de caractère général paraissent devoir retenir notre attention. La première concerne les compétences.

Le ministère du travail et de la participation a perdu en 1978 la compétence qu'il détenait antérieurement sur les problèmes de la sécurité sociale, désormais attribués au ministère de la santé. En revanche, son portefeuille s'est accru de la participation ; la traduction budgétaire de cette extension est modeste, puisque seul est prévu un crédit d'information de 2,5 millions de francs.

Par ailleurs, le ministre du travail est entouré de trois secrétaires d'Etat, dont deux disposent d'attributions précises et bien délimitées : la formation professionnelle, les travailleurs manuels et les travailleurs immigrés. Les conditions d'exercice des attributions du troisième secrétaire d'Etat, chargé de l'emploi féminin, semblent moins clairement définies, du fait de la présence auprès du Premier ministre d'un ministre délégué chargé de la condition féminine. Mais c'est là sans doute un simple problème d'articulation, et M. le ministre du travail et de la participation nous dira de quelle manière pratique il est résolu.

En second lieu, la période de basse conjoncture de l'emploi en laquelle nous sommes entrés et qui, malheureusement, risque de ne pas prendre rapidement fin confère au ministre du travail et de la participation une responsabilité lourde et difficile, dont — il nous plaît de le souligner — l'actuel titulaire de la fonction a une claire conscience.

Avec notre rapporteur général, nous pensons, en effet, qu'il n'est pas possible de se résigner à voir s'opérer sur le produit de l'activité nationale une ponction globale de 22 milliards de francs consacrée à l'indemnisation du chômage, c'est-à-dire à l'entretien du « non-emploi ». Il devient impératif et urgent d'examiner les conditions d'un partage plus équitable du travail entre les 21 millions de détenteurs d'emploi et le million de demandeurs d'emploi interdits de production et dont l'indemnisation coûte de plus en plus cher à la collectivité.

Dans un rapport qu'ils ont établi en juin dernier à la demande du ministre, MM. Bloch-Lainé et Janicot constatent : « En 1977, l'Etat a davantage dépensé au profit de l'inactivité qu'au profit de l'emploi. »

Il convient donc, en premier lieu, d'analyser les causes de l'augmentation de la demande d'emplois et de rechercher si, d'une part, une meilleure répartition des emplois existants, d'autre part, un système d'indemnisation incitant davantage à la recherche d'un emploi ne permettraient pas de réduire la gravité de cette situation.

Je ne reviendrai sur les indications mentionnées dans mon rapport écrit que pour souligner l'anormale disparité des modes d'indemnisation, qui résulte de la dualité de leurs origines : l'aide publique, dont la part est proportionnellement décroissante, le secteur conventionnel, dont les règles, établies en une période de forte activité économique, aboutissent maintenant à faire supporter aux entreprises une charge trop lourde tandis qu'elles incitent peu les bénéficiaires de l'aide à la recherche d'un nouvel emploi. Une réforme profonde s'impose donc, qui assure une meilleure répartition de la charge et une plus grande équité dans l'attribution des aides.

Mais il reste que le problème fondamental dont il est possible et nécessaire de réduire l'acuité est celui de la répartition des emplois disponibles.

Au cours de sa récente conférence de presse, M. le Président de la République indiquait que les 1 344 000 demandeurs d'emploi comprendraient 750 000 chômeurs et 600 000 postulants inscrits pour d'autres motifs.

Il est certain qu'à l'origine de l'aggravation du chômage existent des causes économiques, qui, d'ailleurs, touchent l'ensemble des pays industrialisés. Mais à ces causes économiques s'ajoutent toutes les conséquences de raisons démographiques et sociologiques. Ainsi, chaque année, 650 000 jeunes se mettent à la recherche d'un emploi. Parmi eux, 40 p. 100 n'ont ni diplôme de formation générale, ni diplôme de formation professionnelle.

Entre le recensement de 1968 et celui de 1975, la population active de la France s'est accrue de 1 335 000 personnes, dont 1 million de femmes, soit les trois quarts de la population active. A cet égard, nombreux sont les membres de votre commission des finances — et votre rapporteur se place parmi eux — qui regrettent que ne soit pas recherchée de manière plus précise la motivation réelle qui est à l'origine du développement de la demande d'emploi féminine. Nul, ici, n'entend nier l'égalité de droit au travail entre hommes et femmes. Encore conviendrait-il de s'assurer, en particulier auprès des jeunes mères de famille, que leur demande résulte bien d'une volonté librement exprimée

et qu'elle n'a pas pour origine une contrainte économique, car, dans ce dernier cas, il faudrait examiner si une aide substantielle permettant à la mère de famille d'échapper à cette contrainte, même si, ce qui resterait à prouver, elle devait impliquer un effort supplémentaire de la solidarité nationale, ne serait pas sociologiquement plus efficace et psychologiquement plus apaisante. En effet, même si se réalisent cette année les objectifs de croissance sur lesquels reposent les prévisions budgétaires, une politique active de gestion plus rigoureuse de la capacité d'emploi, continuera à s'imposer et elle doit, en premier lieu, s'attacher à l'harmonisation des obstacles qui empêchent la création d'emplois existant potentiellement.

Les mesures qu'a adoptées le Gouvernement, le 15 novembre dernier, et que nous aurons à examiner à l'occasion de la discussion des textes qui en résultent, vont dans ce sens. Il faut néanmoins tenter d'aller plus loin.

Sans prétendre à une énumération exhaustive, mon rapport écrit propose quelques pistes d'orientation : allègement des réglementations pour les entreprises artisanales ou de dimensions modestes ; réduction des délais d'autorisations de licenciement, lutte renforcée contre le travail noir, dont certains estiment que son chiffre d'affaires dépasserait trente milliards de francs, révision des conditions de cumul d'une retraite et d'un emploi salarié, plafonnement des indemnités de licenciement à verser au-delà de l'âge légal de la retraite, contrôle plus strict de l'immigration clandestine et examen plus rigoureux des conditions de renouvellement des cartes de travail qui viennent à échéance.

C'est par des mesures de cet ordre que devrait dans l'immédiat commencer cet effort de solidarité, auquel justement convie notre rapporteur général, pour répondre à la menace sociale que représente le chômage des jeunes.

Mais pour favoriser cet emploi des jeunes, une action à long terme doit aussi être rigoureusement menée, tendant à une meilleure adaptation des besoins à la demande, telle que la revalorisation réelle du travail manuel et une réforme du système éducatif qui tienne mieux compte des filières professionnelles en fin de scolarité.

Dans l'intervalle, le Gouvernement fait état des résultats de l'ensemble des mesures conjoncturelles qu'à deux reprises il a décidées sous le vocable de pacte national pour l'emploi des jeunes.

Selon les statistiques qu'il a fournies à votre commission des finances et dont vous trouverez le détail dans mon rapport écrit, le premier pacte, institué par la loi du 5 juillet 1977, a abouti à l'offre de 600 000 places et à l'application à 545 000 jeunes des avantages prévus par cette loi. Mais il faut préciser que ces avantages ont entraîné une charge supplémentaire proche de cinq milliards de francs, ce qui, en supposant que tous les stages offerts aient abouti à la création d'un emploi définitif, établit à environ 10 000 francs le coût de chaque emploi ainsi procuré.

Applicable depuis le 1^{er} juillet 1978, le second pacte s'inspire du même dispositif en réduisant cependant l'importance des avantages financiers des entreprises.

Les résultats escomptés pour 1979 se traduiraient par 50 000 bénéficiaires de stages pratiques en entreprise, 60 000 bénéficiaires de stages de formation, 120 000 bénéficiaires de la procédure d'exonération des charges sociales.

Les informations très complètes que nous avons reçues sur la formation professionnelle sont détaillées dans mon rapport écrit. Je ne reviendrai donc pas sur les observations auxquelles elles ont donné lieu de la part de votre commission et qui sont aussi dans mon rapport, si ce n'est pour préciser que les indications qu'a récemment données M. le secrétaire d'Etat sur les intentions du Gouvernement tendant à assurer le financement des conventions d'apprentissage, l'agrandissement des centres de formation, la simplification des procédures d'agrément des maîtres d'apprentissage et enfin la renonciation à l'obligation du décompte des apprentis dans les effectifs des entreprises artisanales vont dans le sens souhaité par votre commission.

En revanche, il me faut revenir quelques instants sur les problèmes du placement et sur la situation de l'agence nationale pour l'emploi : un budget de 750 millions de francs, un effectif de 8 500 agents pour 690 000 placements sur 3 070 000 demandes en 1978, soit un coût pour la collectivité de plus de 1 000 francs par placement effectué.

Il serait injuste de ne pas reconnaître les services rendus aux demandeurs et je me suis fait un devoir d'en rendre compte dans mon rapport. L'effort des dirigeants, la bonne volonté des fonctionnaires de l'agence ne sont pas en cause. Mais la déviation de ses attributions, la lourdeur de ses structures, la disper-

sion de ses services sont à l'origine d'une dégradation de ses résultats, qui a conduit le ministre à confier à un haut fonctionnaire, dont je voudrais saluer ici le courage, la compétence et la hauteur de vue, M. Jean Farge, sous-gouverneur du Crédit foncier, la présidence d'un groupe de travail ayant pour mission d'étudier les réformes apportées aux statuts de l'agence.

Le rapport qu'a établi M. Farge a été diffusé et j'en résume les grandes lignes dans ma propre communication. Je n'y reviens donc que pour évoquer celles de ses propositions qui rejoignent les suggestions formulées par votre commission des finances.

Il en est ainsi des propositions tendant à dégager l'agence des tâches de gestion de l'emploi, à la doter de personnels ayant acquis dans des carrières extérieures une expérience du terrain qui facilite leurs contacts directs avec les entreprises et les organisations professionnelles, qui leur permet ainsi de mieux déterminer la concordance réelle des aptitudes du demandeur de l'emploi avec les besoins de celui qui l'offre. Nous pensons, en effet, que les preuves qu'apportera l'agence de proposer aux postes offerts des candidatures adaptées, sont la condition de sa réussite. De même, la recherche d'une plus grande autonomie d'action, le contact réel des échelons départementaux de l'agence avec les employeurs, bref une mutation de méthodes qui s'écartent des pratiques administratives traditionnelles pour s'approcher de celles qui assurent l'efficacité des entreprises industrielles et commerciales, amélioreraient notablement la qualité de son rendement et, loin de provoquer son démantèlement, comme l'a prétendu une fausse propagande, lui apporteraient de surcroît le prestige nécessaire à la démonstration de son utilité.

Le caractère crucial des problèmes de l'emploi impliquait que votre rapporteur y consacra la plus longue partie de son exposé à cette tribune. J'ai conscience cependant d'avoir trop longtemps retenu votre attention. Aussi n'insisterai-je pas sur l'aspect pourtant important, lui aussi, de l'action du ministère sur la politique des relations du travail, qui fait l'objet de la troisième partie de mon rapport imprimé.

Sur la conduite de la politique contractuelle, on observe la conclusion de quelques accords dont la majorité ont été signés par la CGT-FO, la CFTC et la CGC et, pour un tiers, par la CGT.

En faveur des travailleurs handicapés, il convient de noter la publication, en 1978, des décrets relatifs à la garantie de ressources, dont, trois ans avant, la loi du 30 juin 1975 avait retenu le principe.

La dotation de 498 millions de francs nécessaires à l'application de cette garantie est d'ailleurs inscrite au budget et les commissions d'orientation et de reclassement professionnel — Cotorep — sont désormais installées sur l'ensemble du territoire.

Enfin, recevant une dotation de fonctionnement de 14 millions de francs, en augmentation de 16,4 p. 100, et une dotation de 2 750 000 francs en autorisations de programme, les ateliers protégés, dont le régime juridique a été fixé par une série de décrets, peuvent maintenant assurer normalement leur mission.

Il est toutefois regrettable que le ministère ne soit pas encore en mesure d'indiquer le nombre des personnes handicapées qui bénéficient de ce dispositif.

Diverses mesures tendant à la revalorisation du travail manuel ont été prises.

Votre commission l'a enregistré, non sans regretter leur caractère partiel, trop difficilement saisissable par l'opinion publique pour renverser la tendance qui porte encore trop de jeunes vers les études abstraites qui conduisent à des métiers du secteur tertiaire.

Quant à l'action menée pour l'amélioration des conditions de travail, votre commission n'est pas convaincue que les méthodes choisies pour atteindre les objectifs fixés par le programme d'action prioritaire n° 12, dont la réalisation est confiée essentiellement à des organismes de caractère administratif, l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, ANACT, et le fonds pour l'amélioration des conditions de travail, FACT, soient les mieux adaptées. Les résultats ne sont pas à la mesure de l'effort engagé et la question se pose de savoir si les crédits prévus en 1979 pour l'ANACT et le FACT ne seraient pas plus rationnellement utilisés s'ils étaient consacrés au renforcement de la sécurité dans des professions dangereuses afin de diminuer le nombre des accidents du travail qui demeure encore trop élevé.

Quant à la participation, les réponses qu'a données en commission M. le ministre du travail aux questions que je lui avais posées marquent, certes, d'évidentes intentions, dont il apparaît cependant, en particulier à la lumière des débats du Conseil économique et social, que l'application risque de demeurer assez limitée.

En définitive, si le budget que nous soumet le ministère du travail apporte des moyens nouveaux considérables pour affronter une situation difficile, votre commission des finances considère que de très importantes réformes doivent rapidement intervenir pour améliorer sensiblement les conditions d'utilisation de ces moyens, afin que, dans un proche avenir, leur effet soit plus appréciable, ce qui devrait éviter un nouvel alourdissement des charges, dont, d'ores et déjà, le poids atteint les limites du supportable.

Du ministre, elle a reçu l'engagement que telle était bien son intention. C'est dans la conviction que cette intention se traduira très vite en action qu'elle vous recommande, mes chers collègues, l'adoption de ces propositions budgétaires. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Méric, rapporteur pour avis.

M. André Méric, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les explications données par notre excellent collègue M. André Fosset, rapporteur de la commission des finances, me dispensent de rappeler les dispositions financières du budget du ministère du travail et de la participation.

Monsieur le ministre, 1 344 100 demandeurs d'emplois officiellement recensés. Que l'on réfléchisse à ce chiffre : il signifie que sur vingt personnes en âge de travailler croisées dans la rue se trouve un chômeur. Un sur vingt, nous n'avions pas connu en France une telle situation depuis la guerre. Que l'on réfléchisse aussi à ce que ce chiffre brutal recèle de réelles difficultés matérielles, de désarroi psychologique pour ceux qui subissent le chômage et pour leurs familles, et que l'on compare cette réalité à l'aisance de beaucoup et au luxe de quelques-uns. On comprendra alors qu'une partie de la population de ce pays soit morose et pleine d'amertume.

La situation des chômeurs, la commission des affaires sociales l'a analysée en fonction des données du mois de septembre 1978 : 42,3 p. 100, soit plus de 445 000 personnes, ne percevaient aucune indemnisation ; 17,7 p. 100 ne percevaient que l'aide publique, soit 410 francs à 495 francs par mois ; 11,5 p. 100 ne bénéficiaient que des allocations spéciales Assedic, soit 35 ou 40 p. 100 du salaire antérieur plafonné à 48 000 francs par trimestre ; 14,4 p. 100 touchaient à la fois l'aide publique et les allocations spéciales Assedic, soit un revenu représentant en moyenne 50 à 60 p. 100 de leur salaire ; 14,1 p. 100 touchaient l'allocation supplémentaire d'attente correspondant à 90 p. 100 du salaire plafonné à 16 000 francs par mois.

Au total, 58 p. 100 seulement des demandeurs percevaient peu ou prou une compensation, mais 60 p. 100 ne touchaient rien ou moins de 500 francs par mois, du fait des conditions encore trop restrictives prévues pour le bénéfice des prestations, soit qu'il s'agisse de « primo-demandeurs », soit qu'il s'agisse de chômeurs de longue durée ne pouvant plus prétendre aux allocations Assedic ou voyant leurs allocations d'aide publique frappées d'abattement.

Seuls 30 p. 100 des chômeurs sont réellement indemnisés, mais pour une durée qui ne saurait dépasser un an.

Il est prouvé que ce sont souvent les demandeurs d'emploi les plus défavorisés qui ne peuvent justement prétendre à indemnisation : jeunes sans formation, veuves ou femmes divorcées n'ayant jamais travaillé et démunies de ressources, chômeurs privés d'emploi depuis plus d'un an, etc. Les exigences en matière de durée d'activité antérieure, de plafond de ressources, de durée du chômage ne trouvent plus guère aujourd'hui de justification réelle. La situation peut être d'autant plus dramatique que le pouvoir d'achat des bénéficiaires des indemnisations diminue depuis dix ans.

Alors que l'allocation journalière d'aide publique représentait, en 1967, 51,3 p. 100 du SMIC, elle n'atteint plus aujourd'hui que 26 p. 100 de celui-ci. De ce fait, le total de l'allocation minimale ASSEDEC — 31,91 francs au 2 octobre 1978 — et de l'aide publique — 16,50 francs depuis le 20 février 1978 — soit 48,41 francs, est tombé de 103,7 p. 100 du SMIC à 76 p. 100.

Cette diminution relative de l'aide publique traduit un désengagement progressif de l'Etat en matière d'indemnisation du chômage qui n'est pas étranger aux difficultés actuelles que connaît le régime de l'UNEDIC.

Quel est le coût global du chômage ?

Le chiffre de 38 milliards de francs a été récemment avancé par le ministre du travail pour l'année 1978, s'agissant des dépenses publiques. Il est en dessous de la vérité quant au coût global et sera nécessairement plus élevé en 1979.

Si l'on prenait en considération les sommes affectées depuis 1974 à ce même objectif, on constaterait l'ampleur des crédits consacrés par la nation à la lutte pour l'emploi.

Il ne s'agit point de critiquer cette mobilisation financière, la priorité de toute politique économique et sociale étant d'assurer à chacun un emploi. Mais on doit s'interroger sur l'efficacité des actions menées et sur la possibilité d'une autre politique.

Tout à l'heure, M. le rapporteur a rappelé le rapport récent de MM. Bloch-Lainé et Janicot qui analyse le bilan des aides publiques, directes et indirectes, à l'emploi — dépenses d'indemnisation du chômage, crédits de la formation professionnelle destinés aux primo-demandeurs et aux travailleurs privés d'emploi, aides à la mobilité et à la conversion, aides à la création d'emplois — et qui est très critique à cet égard. Il a conduit le ministre du travail à envisager la création d'une commission des comptes de l'emploi.

Globalement, il note que l'Etat dépense davantage en faveur de l'inactivité qu'au profit de l'emploi, il agit plus sur la demande que sur l'offre de travail, il accompagne davantage qu'il n'intervient.

Voilà brièvement résumé ce rapport qui a jeté quand même quelques troubles dans la conscience des parlementaires que nous sommes.

Je ne rappellerai pas le dispositif du premier pacte pour l'emploi car chacun le connaît dans cette assemblée. Je ne parlerai que du montant de la dépense et de son impact sur le chômage.

Le succès plus important que prévu du pacte lui-même, et notamment des stages pratiques, est indéniable. Reste à savoir si le chômage, et notamment le chômage des jeunes, s'est trouvé diminué d'autant.

Toutes les analyses visant à mesurer l'incidence du premier pacte sur le chômage s'accordent pour estimer à 100 000 environ la baisse du nombre des demandeurs d'emploi qui lui est consécutive. A la fin de l'année 1977, une baisse de 10 p. 100 du nombre des chômeurs lui est en effet imputable. Il paraît toutefois légitime de s'interroger sur son caractère durable.

On peut aussi s'interroger sur l'effet de la baisse constatée du chômage des moins de vingt-cinq ans sur le chômage des adultes. En fait, aucune donnée ne permet, semble-t-il, d'affirmer qu'il y a eu, ou non, déplacement du chômage. Enfin, un des effets non recherchés du pacte a sans doute été — tous les observateurs le constatent — le renforcement de la précarisation de l'emploi des jeunes.

Le pacte « bis » pour l'emploi est la reconduction « aménagée » du premier pacte national. Il s'agit, selon les termes mêmes du ministre du travail, « d'un dispositif transitoire, volontairement dégressif par rapport aux mesures mises en œuvre l'année précédente et qui sera relayé par une série d'actions structurelles en faveur de l'emploi. »

Chacun connaît les quatre mesures essentielles, je les ai détaillées dans mon rapport écrit. Elles concernent l'exonération des cotisations, les stages pratiques, les stages de formation professionnelle et les contrats emploi-formation.

Au total, 400 000 jeunes devraient être concernés, en 1978, par ce second pacte, autant en 1979, avec des prolongements en 1980, la dépense étant, sur deux ans, de 4 milliards de francs.

Pour l'année 1978, le coût serait d'environ 2,5 milliards de francs et 765 millions de francs ont été prévus dans le dernier collectif. S'y ajoute 1,5 milliard de francs qui doit résulter du versement obligatoire des entreprises.

Constatons, pour finir, que ce second pacte semble se réaliser plus lentement que le premier, du fait, semble-t-il, d'un moindre « empressement » patronal.

Les nouvelles dispositions en faveur de l'emploi prévues par le Gouvernement — je les ai détaillées dans mon rapport écrit — concernent notamment la création d'un fonds spécial d'adaptation industrielle, la création d'emplois d'utilité collective et l'aménagement du temps de travail.

Le Gouvernement a prévu une politique d'aménagement du temps de travail comportant à la fois une réduction de la durée maximale du travail, de cinquante-deux à cinquante heures, et des mesures d'assouplissement de l'organisation du temps, notamment dans l'industrie. Un tel assouplissement devrait, selon les services du ministère, conduire à une gestion plus diversifiée du temps de travail dans la semaine, l'année, voire la vie professionnelle dans son ensemble.

Une des modalités de cet assouplissement devrait être le développement du travail à temps partiel, qui sera encouragé dans le secteur public.

Le Gouvernement a, d'autre part, engagé les syndicats et le patronat à ouvrir des négociations sur l'aménagement du temps de travail. En ce qui concerne les travaux pénibles, il est demandé aux partenaires sociaux d'examiner avec une particulière attention la possibilité d'une réduction de la durée du travail.

En ce qui concerne les heures supplémentaires, le Gouvernement prévoit l'institution d'une taxe dont les modalités seront étudiées en liaison avec les partenaires sociaux. Il est envisagé de porter la majoration de 25 p. 100 à 30 p. 100, le tiers de cette majoration, soit 10 p. 100, étant prélevé sous forme de taxe pour être affecté à l'indemnisation du chômage.

Pour ce qui est de l'âge de la retraite, aucune modification n'est pour l'heure envisagée.

Le Gouvernement a également prévu la réforme de l'indemnisation du chômage et l'amélioration de l'insertion des demandeurs d'emploi dans le marché du travail.

Nous avons été saisis du rapport « Farge » sur la réforme de l'agence nationale pour l'emploi.

Dans la description des maux dont souffre l'agence, le rapport ne témoigne pas d'une grande originalité. Il y a longtemps qu'est analysée et dénoncée la très grande ampleur des tâches administratives qui confine à la paperasserie. Les insuffisances et les lacunes de l'agence sont bien connues, votre commission des affaires sociales les avait rappelées l'an passé.

Le « diagnostic » du rapport de M. Farge est donc sévère. Il cite, en effet, une absence surprenante de conception et de maîtrise dans l'exercice des responsabilités d'information et de conseils professionnels ; bref, une tendance accentuée à n'être qu'une administration ancillaire, vouée à brasser formulaires, bordereaux et statistiques. Telles semblent être les déviations majeures dont souffre l'ANPE.

Faut-il, dans ces conditions, supprimer l'agence ? Si la commission des affaires sociales du Sénat a posé cette question, c'est pour y répondre négativement car nous considérons que cet organisme a rendu d'immenses services au Gouvernement et aux demandeurs d'emploi. De plus, au sein de cette agence, un personnel, parfois d'élite, fait un effort considérable pour satisfaire les demandes dont il est saisi et accomplit un travail de recherches considérable.

Votre commission des affaires sociales approuve la nécessité de recentrer l'agence sur la mission originelle de placement par sa déconnexion des tâches de gestion du chômage ; de la doter d'un personnel adapté à ses fonctions ; de promouvoir, en son sein, un système d'organisation et de méthodes de travail alliant rigueur et souplesse ; d'instituer et de promouvoir la coopération de l'agence avec les chefs d'entreprises ; enfin, de préciser la spécificité de l'ANPE par la restauration de son autonomie et l'affirmation de sa contribution à une politique active de l'emploi.

Votre commission des affaires sociales considère également que cet organisme doit être maintenu car, parmi son personnel, figurent des éléments d'élite. Il faut leur donner, d'une part, des moyens d'action, d'autre part, un statut, à seule fin de protéger leur avenir.

Ajoutons qu'un projet de loi relatif aux contrats à durée déterminée sera présenté au Parlement. Le texte devrait préciser le régime juridique de ce type de contrat qui va se trouver, en conséquence, expressément consacré par le droit, alors même qu'il ne constitue pas, pour le travailleur, une garantie réelle de stabilité d'emploi. Le risque est grand de voir ainsi encouragée la précarité de l'embauche.

Telles sont les principales mesures envisagées par le Gouvernement et sur lesquelles votre commission des affaires sociales n'a pas manqué d'avouer sa déception.

Où sont les réformes structurelles promises lors de l'examen du second pacte pour l'emploi des jeunes ? Peu de mesures concrètes immédiates sont, en fait, annoncées. Les trois milliards de francs envisagés pour l'adaptation industrielle sont hypothétiques et prévus seulement pour 1975 et 1980. La création de 5 000 emplois d'utilité collective et l'embauche de 2 000 cadres ne diminueront guère le nombre des chômeurs. Quant aux efforts en faveur du temps partiel, se traduisent-ils autrement que par la création d'un nouveau groupe de travail préalable sans doute à un « enième » rapport ? Que dire de la création d'une demi-équipe pour le travail posté et de la réduction d'une heure pour les équivalences ? Que dire, enfin, des encouragements donnés à la signature de contrats à durée déterminée ?

Certains des projets envisagés n'entreront, pour la plupart d'entre eux, en vigueur au mieux que dans le courant de 1979,

puisque le Gouvernement souhaite laisser les partenaires sociaux poursuivre leurs négociations — dont nous savons aujourd'hui qu'elles s'enlisent — avant d'engager réellement le processus législatif.

Je suis chargé, monsieur le ministre, de vous faire observer, de la part de la commission des affaires sociales, unanime, qu'on ne peut s'empêcher, à ce sujet, de regretter le retrait imposé, voire la « démission » forcée du législateur en matière sociale, et la part peut-être excessive faite pour l'établissement de règles normatives aux partenaires sociaux.

Le droit du travail ne devra-t-il plus être l'œuvre de la loi ? Le Parlement doit-il se contenter d'entériner les négociations professionnelles et n'édicter que des normes minimales, sans oser tenter des réformes profondes comme celles que nous avons connues dans le passé ?

Votre commission ne peut manquer de témoigner de son inquiétude à cet égard.

Personne, monsieur le ministre, ne peut contester que le chômage atteint des proportions dramatiques et qu'il risque d'apparaître, par sa permanence et son aggravation, comme un élément structurel indispensable à l'équilibre du système actuel de l'économie.

Si la situation économique et sociale se dégrade, votre commission des affaires sociales n'ignore pas qu'elle est liée aux nouvelles conditions internationales du marché.

Le désordre monétaire international, notamment les fluctuations du dollar, la croissance des coûts des matières premières importantes, le bouleversement des structures industrielles traditionnelles, du fait de la nouvelle division internationale du travail, l'évolution, enfin, de la démographie et des comportements sont autant de facteurs qui influent sur notre situation économique et sociale.

Votre commission, devant la gravité du problème, tient à reconnaître que la crise de l'emploi est trop profonde pour qu'elle puisse être résolue par un coup de baguette magique.

Elle affirme cependant que les sacrifices à consentir à la lutte contre l'inflation, pour assurer le redressement économique et pour la création d'emplois nouveaux et permanents, devraient être également partagés.

Elle a conscience qu'il n'est possible de mobiliser les travailleurs et les forces vives du pays que dans la mesure où sera assurée une information objective sur les sacrifices concédés par chaque catégorie sociale pour conjurer la crise, sur les moyens utilisés pour le partage des sacrifices, c'est-à-dire sur la définition des objectifs économiques et d'un projet social où chacun se reconnaisse et se sente impliqué. Un effort de solidarité lui paraît indispensable.

Le Gouvernement, pour lutter contre la crise, a souligné les mérites de l'économie de marché en régime libéral. L'inflation résulterait des coûts de production, notamment de la hausse des salaires.

Le freinage des coûts salariaux entraînerait inévitablement une réduction de la demande, c'est-à-dire de la consommation, réduction qui favorisera l'équilibre de la balance du commerce extérieur par la diminution des importations.

La pression sur les coûts salariaux permettrait, par ailleurs, aux entreprises libres de leurs prix de sauvegarder le profit, c'est-à-dire d'avoir la capacité d'investir, de créer de nouvelles unités susceptibles de reconquérir le marché intérieur et des marchés extérieurs ; le développement des exportations permet alors de relâcher la pression sur les salaires et la demande des ménages.

La contrepartie du système a pour conséquence inéluctable le chômage. La réduction de la consommation entraîne la stagnation de la production, qui provoque des licenciements et la disparition des petites et moyennes entreprises les plus touchées par le ralentissement de la demande.

Au ralentissement de la croissance s'ajoutent les conséquences du pouvoir quasi discrétionnaire exercé par les détenteurs du capital en matière d'investissements et notamment la stratégie de la division internationale du travail menée par les multinationales, qui réduisent les créations d'emploi, les nouveaux modes de gestion de la main-d'œuvre entraînant une mobilité forcée des travailleurs.

Or, ce sont les travailleurs les moins qualifiés ou plutôt ceux qui sont jugés tels qui sont le plus souvent victimes de cette instabilité. Celle-ci s'accompagne d'une sélection qui rejette dans une insécurité permanente des catégories de travail-

leurs qui deviennent de plus en plus difficilement « employables » : jeunes immigrés, femmes, ouvriers non qualifiés, cadres non diplômés, travailleurs âgés... Le recours croissant par les entreprises au travail temporaire et aux contrats à durée déterminée traduit cette volonté d'adapter le travailleur à un système productif uniquement soucieux de rentabilité. Si la crise ne crée pas ces phénomènes de « segmentation » du marché du travail, elle les accentue profondément.

Certes, il serait irréaliste d'imaginer une société dans laquelle n'existerait aucun demandeur d'emploi. Du fait de la mobilité nécessaire à tout système de production, du fait de la liberté de choix des individus, il est inévitable qu'à un instant déterminé des travailleurs quittent le marché du travail. Mais reste à organiser cette parenthèse. Le Gouvernement, incontestablement, s'y est employé.

Pour que sa durée soit courte et indemnisée, pour que ce type de chômage ne concerne pas exclusivement les mêmes catégories d'individus, notamment les jeunes et les femmes, afin que chacun puisse accéder à un emploi stable correspondant à ses aptitudes à l'issue de telles périodes, il a, en effet, réalisé un effort financier non négligeable. Mais il est permis de douter de son efficacité.

L'effort financier voulu par le Gouvernement n'a guère permis d'atteindre les objectifs fixés. La critique émane des rapports officiels eux-mêmes.

Les mesures utilisées n'ont pas fait évoluer une situation devenue alarmante. Un « fort volant de chômage » ne peut plus jouer le rôle de régulateur dans la lutte contre l'inflation en faveur d'une relance de l'économie.

La crise qui affecte, depuis plusieurs années, les pays industriellement avancés montre qu'un taux d'inflation élevé peut coexister avec un taux de chômage croissant. Cette crise n'est pas un accident, mais l'expression de changements profonds et durables dans le système économique mondial.

Votre commission des affaires sociales préconise donc un retour progressif au plein emploi, qui tienne compte des grands équilibres économiques, c'est-à-dire du maintien de la parité du franc et de la couverture de nos importations par nos exportations.

Les mesures actuelles contiennent, dans une certaine mesure, les effets de la crise, mais ne semblent pas la maîtriser.

L'inquiétude ne cesse d'ailleurs de grandir dans les milieux ouvriers et patronaux.

Vous-même, monsieur le ministre du travail et de la participation, avez fait faire, entre le 12 juillet et le 20 août 1978, un sondage par un organisme spécialisé « Analyse, recherche, conseil en marketing et communication » sur un échantillon représentatif de la population nationale âgée de dix-huit ans et plus. Les résultats, qui ont été exploités sur le plan national et régional en fonction de l'âge, de la catégorie socio-professionnelle, du sexe, mettent globalement en valeur les inquiétudes et les craintes des Françaises et des Français.

Nos compatriotes ne croient pas à une amélioration prochaine de la situation de l'emploi ; 57 p. 100 la jugent plus dégradée qu'il y a deux ans. Cette dégradation est prise en considération par 66 p. 100 des gros commerçants, industriels, membres des professions libérales, par 66 p. 100 des cadres et par 63 p. 100 des ouvriers.

L'importance de ce pourcentage montre la difficulté et la monotonie de la vie dans notre pays.

Inquiétude, malaise, incertitude sont les dominantes actuelles du marché de l'emploi.

En ce qui concerne le proche avenir, votre rapporteur s'est inquiété auprès des services du ministère du travail des perspectives envisagées dans les cinq années prochaines. La réponse est très nuancée. Lorsqu'on examine l'ensemble des hypothèses qui ont été mises en avant, on s'aperçoit que l'une des conséquences majeures du ralentissement de la croissance sera l'aggravation du chômage.

Bien que ces hypothèses doivent être considérées avec la plus grande prudence en raison des aléas de l'économie nationale et internationale, il semble difficile d'imaginer que, durant les cinq années à venir, le nombre des demandeurs d'emplois diminue sensiblement. Bien au contraire, le chômage devrait s'aggraver, ne serait-ce qu'en raison des perspectives démographiques.

C'est pourquoi votre commission des affaires sociales, sans prétendre innover en la matière ou imposer une directive quelconque, considère que divers éléments essentiels relatifs au problème de l'emploi comme le taux de croissance et la durée du travail, la limitation du travail en équipe, l'allongement des congés annuels, la limitation des cumuls d'emplois, doivent être pris en considération.

Au cours d'une récente réunion de la commission des comptes et des budgets économiques de la nation, il a été indiqué par le représentant du Conseil national du patronat français que la croissance des investissements ne serait pas de 3 p. 100 comme prévu, mais que l'évolution réelle des investissements des entreprises resterait entre 1,5 p. 100 et 2 p. 100.

Le pessimisme vaudrait également pour l'année 1979.

Tant et si bien que le problème se situe moins, actuellement, dans la reconstitution des marges que dans le marasme du marché. Compte tenu, par ailleurs, du fait que les marchés extérieurs ne sont pas porteurs d'éléments de reprise, l'investissement restera médiocre et très en deçà des prévisions récemment affirmées ; tant et si bien que, dans la conjoncture actuelle, les mesures de lutte contre le chômage peuvent soulager les tensions, mais ne peuvent guérir le mal.

Il faudrait sans nul doute les compléter par une politique de relance, politique rendue difficile, il est vrai, par l'ampleur de l'inflation et du déficit budgétaire et à laquelle se refuse le Gouvernement, qui semble davantage s'appliquer à la recherche d'un strict équilibre.

Dans ces conditions, il est à craindre qu'une grande partie des sommes consacrées à la lutte contre le chômage ne permette d'obtenir que des résultats limités et à court terme.

Le Conseil économique et social a souhaité, en juillet dernier, le retour à une plus forte croissance.

La progression de la croissance, dans la conjoncture actuelle, ne peut être obtenue que par une augmentation de la consommation intérieure qui pourrait être graduée en fonction de l'intervention des pouvoirs publics sur la taxe sur la valeur ajoutée pour les produits de première nécessité. Le développement des exportations, deuxième élément de la progression de la croissance, provoquerait une augmentation des importations des matières énergétiques.

Présentement, les aléas du marché international et les fluctuations du dollar ne sauraient garantir la rentabilité d'une telle opération.

Par ailleurs, l'augmentation de la croissance n'entraînerait pas, dans l'immédiat, un nombre de créations d'emplois important, les industriels n'utilisant pas présentement toutes leurs capacités de production. Il est à craindre, alors, que ne soient développés les investissements de productivité qui auront pour conséquence de limiter un peu plus le marché du travail.

Reste alors, en dehors des mesures structurelles partielles qui pourraient intervenir, le problème de la diminution de la durée du travail.

Il n'est pas simple, du fait de ses conséquences économiques et sociales.

La réduction de la durée hebdomadaire du travail peut avoir des effets sur la production, la progression des revenus, l'amortissement des équipements.

Cette réduction ne doit, en aucun cas, entraîner une diminution de la production, ni créer des pénuries qui provoqueraient une augmentation du chômage.

En septembre dernier, M. Robert Boulin, lors de la réunion des ministres du travail de l'organisation de coopération et de développement économiques sur le chômage, soutenait quant à lui que l'on pouvait réduire progressivement le temps de travail en fonction de la production et de la répartition salariale.

Il faut observer, en ce sens, que le développement économique dans l'évolution actuelle suppose, non seulement des investissements concentrés et sélectifs, mais aussi un élargissement des formes de participation sociale et un système très avancé de négociations collectives car, pour gérer et assurer les formidables transformations que la société traverse, il est inconcevable de ne pas y associer l'ensemble des diverses catégories de travailleurs et de ne pas répondre à l'une de leurs revendications essentielles : la diminution de la durée du travail.

Au cours de l'actuelle législature, les pouvoirs publics se sont engagés dans le « programme de Blois » à abaisser la durée légale du travail « de quarante à trente-huit heures pour les emplois pénibles, les heures effectuées au-delà étant rémunérées aux taux des heures supplémentaires ».

Cette décision, en raison de l'importance de la crise, devrait faire l'objet, tout au moins pour la réduction de la durée du travail, d'une insertion progressive dans l'ensemble des branches professionnelles.

Diverses études de conjoncture élaborées par plusieurs organismes, notamment l'I.N.S.E.E. et le commissariat général du Plan, considèrent que, lorsque la réduction de la durée du travail est bien proportionnée, compte tenu des ressources en main-d'œuvre inutilisées, lorsque la modulation entre les branches est telle que l'organisation d'ensemble n'est pas perturbée, lorsque les délais suffisants sont laissés aux adaptations inévitables — du stock d'équipement et entre les besoins en main-d'œuvre et les ressources disponibles — les conditions optimales proprement « physiques » sont réunies. Une baisse de la durée du travail peut se produire sans perte de production et avec embauche supplémentaire. Il reste qu'inévitablement une telle mesure modifie la répartition des revenus et c'est à ce niveau que peuvent se situer les ultimes blocages. Ces blocages seront d'autant plus faibles que l'environnement général est caractérisé par une croissance de la production et donc une certaine aisance des revenus.

Il convient d'observer que la diminution du chômage qui résulterait de la création d'emplois supplémentaires diminuerait le volume des allocations chômage versées et compenserait en partie l'accroissement des charges salariales des entreprises.

A l'aide du modèle économique « Fifi » de l'I.N.S.E.E. une recherche a été menée par le comité de l'emploi du commissariat du Plan.

Quatre hypothèses ont été émises ; je ne retiendrai que la quatrième pour rester dans le temps qui m'est imparti.

Le comité de l'emploi du commissariat au Plan a donc développé une quatrième hypothèse ou interviendraient des mesures spéciales permettant la diminution des horaires tout en accroissant la durée de fonctionnement des machines.

Cette incidence entraînerait des charges salariales supplémentaires, mais le rendement des matériels et des capitaux en serait amélioré et permettrait le maintien du « ... taux de profit des entreprises, même si la diminution des horaires n'entraîne pas de diminution de salaires... Il y a possibilité de création d'emplois dès lors qu'on distingue durée d'utilisation des équipements et durée individuelle effective du travail... ».

Cette dernière hypothèse a cependant deux inconvénients dans l'immédiat : une réduction limitée du salaire et le développement du travail posté de jour.

L'abaissement de la durée du travail entraîne une diminution de l'absentéisme et une productivité accrue de l'heure de travail.

C'est pourquoi votre commission des affaires sociales suggère de lier la compensation des salaires à l'accroissement de la productivité, de réviser l'assiette des charges salariales pour alléger celles des entreprises de main-d'œuvre qui risqueraient de connaître des difficultés en raison d'une diminution des horaires. Le poids des impôts et charges sociales supporté par les entreprises françaises est — on le sait — presque deux fois plus élevé qu'en Allemagne.

Votre commission des affaires sociales considère que de telles initiatives, si elles étaient retenues, devraient être progressives, programmées et différenciées entre les diverses branches commerciales et industrielles.

C'est pourquoi elle pense, tout comme le comité de l'emploi du commissariat du Plan, qu'une telle négociation nationale interprofessionnelle suppose une intervention de l'Etat. Seul le Gouvernement peut donner de telles orientations.

A nos yeux, cette création d'emplois par la réduction des heures de travail « aidée » grâce à l'intervention gouvernementale peut provoquer une relance progressive de la consommation.

L'insertion de plusieurs centaines de milliers de chômeurs dans la production entraînera une augmentation de la productivité qui permettra aux entreprises d'atteindre à plus ou moins longue échéance l'utilisation totale des moyens de production dont elles disposent actuellement.

C'est durant cette période, prélude à l'équilibre, que le Gouvernement doit aider les créations d'emplois. Lorsque cet objectif sera atteint, le niveau élevé de la productivité sera un facteur favorable à la création d'emplois.

Un élément essentiel est à verser au dossier. Il existe 1 300 000 demandeurs d'emploi dont l'indemnisation justifiée et les mesures mises en œuvre pour contenir la montée du chômage coûtent fort cher à la nation, près de 40 milliards.

Nous entendons souvent parler d'une « politique active » de l'emploi. Votre commission des affaires sociales considère qu'il vaut mieux payer des hommes et des femmes au travail plutôt qu'à ne rien faire.

Les emplois créés grâce à une baisse de la durée du travail doivent être « aidés » par les fonds économisés sur la baisse du chômage ainsi provoquée.

Le Gouvernement a bien retenu les mérites de l'économie de marché. Mais il ne doit pas oublier que le marché du travail ne peut fonctionner qu'organisé et contrôlé.

Nous avons traité également dans le rapport de la commission des affaires sociales de la dégradation des conditions de travail et de vie. Je n'y reviendrai pas. Le temps qui m'est imparti ne me le permet pas ! Je le déplore ! Je signale cependant l'inquiétante montée du travail posté et de nuit, soulignée récemment par le bureau international du travail. C'est plus de cinq millions de salariés, soit plus de 30 p. 100 des ouvriers qui sont concernés par le travail posté et plus de deux millions de personnes qui travaillent de nuit en France ; le phénomène est identique en tous pays et ne fait que s'aggraver. La proportion de travailleurs au régime du travail en équipe est passée de 17,8 p. 100 en 1959 à 31,3 p. 100 en 1974. C'est pourquoi nous pensons qu'à l'heure actuelle il ne s'agit pas de créer une demi-équipe pour le travail posté, mais une équipe entière pour alléger les difficultés du travail des intéressés.

J'ai également mentionné, dans le rapport écrit, des projets gouvernementaux concernant l'amélioration des conditions de travail.

J'ai également réservé un chapitre entier à la formation professionnelle continue, à son développement et j'ai retracé le bilan global en 1977 de la formation professionnelle.

Nous avons également étudié la nature des dépenses des stagiaires, la répartition des stagiaires, la part des femmes, les crédits de formation pour 1979. Nous nous félicitons qu'un effort soit fait dans ce domaine et votre commission a approuvé les mesures qui ont été prises.

En ce qui concerne les accidents du travail, votre commission des affaires sociales considère que leur importance est encore trop forte et qu'il faut intervenir très sérieusement.

On peut évaluer le coût des accidents du travail et des maladies professionnelles — indemnités journalières, frais médicaux et pharmaceutiques, hospitalisation — à plus de 7 milliards de francs, en moyenne, chaque année.

Il faut y ajouter les coûts indirects : dégâts matériels, arrêt, désorganisation momentanée de la production, remplacement des victimes, fuite de la main-d'œuvre. Leur montant peut être évalué au triple de celui des coûts directs, soit, en moyenne, 20 milliards de francs par an.

C'est dire qu'améliorer l'hygiène et la sécurité des travailleurs n'est pas alourdir les charges de l'économie, mais les réduire.

Votre commission s'est félicitée de la mise en forme des dispositions de la loi du 6 décembre 1976, notamment de l'installation du conseil supérieur de la prévention des risques professionnels, qui a eu lieu le 22 mai 1978. Elle préconise l'augmentation du nombre des inspecteurs et des contrôleurs du travail, afin de mettre en œuvre une surveillance rigoureuse de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ; le renforcement des pouvoirs et de la protection des délégués du personnel dans les comités d'hygiène et de sécurité ; l'affichage du rapport de l'inspection du travail quand il n'entraîne pas de poursuites contre l'employeur ; le perfectionnement des moyens de sécurité existants ; l'intervention d'une campagne d'information nationale avec le concours de la presse, de la radio et de la télévision sur les conséquences et les moyens de prévention des accidents du travail ; le respect rigoureux des dispositions existantes visant à protéger les travailleurs handicapés, qui se sont révélées jusqu'à ce jour totalement inefficaces et insuffisantes.

Je conclus. Monsieur le président, nous avons marqué l'accent sur l'insuffisance des moyens de l'inspection du travail. Nous avons rappelé que les insuffisances de ce contrôle étaient évidentes : huit établissements sur dix ne sont pas visités ; deux établissements sur trois ont moins de dix salariés ; 96,4 p. 100 des infractions constatées ne font l'objet d'aucun procès-verbal ; 98,65 p. 100 des infractions n'aboutissent à aucune condamnation.

L'inspection du travail manque d'effectifs. Il faut se féliciter des créations d'emplois contenues dans le budget qui nous est proposé.

Les femmes connaissent de graves difficultés et leur droit au travail est menacé. Il ne m'est pas possible de développer ce problème d'une importance capitale.

Nous avons rappelé aussi quelle était notre politique à l'égard des jeunes et des travailleurs immigrés. Je m'excuse de ne pouvoir, en raison de l'horaire, développer les décisions de la commission des affaires sociales sur ces graves sujets. Mon rapport écrit en fait état. Enfin, nous avons réservé un chapitre à la démographie.

Monsieur le ministre, la commission des affaires sociales considère que le problème de la démographie en France représente un grave danger quant à l'avenir de la nation. Certains hommes de science considèrent que « la terre peut nourrir dix milliards d'hommes. »

Laisser le soin aux peuples des pays sous-développés d'accroître seuls la population mondiale, c'est accepter que nos descendants vivent sous leur dépendance, et cela a paru intolérable à la commission des affaires sociales.

En 1975, 13,3 p. 100 de la population française avaient soixante-cinq ans et plus. En 1982, 20 p. 100 de la population aura atteint cet âge. Ce sera l'ère des vieillards, car le nombre d'actifs ne sera, à la fin du siècle, que de 50 p. 100. Les charges sociales seront intolérables pour ceux qui travailleront, sans pour cela assurer un minimum décent aux personnes âgées.

Votre commission considère que le Gouvernement doit prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour que l'indice synthétique de fécondité, qui est tombé en 1977 à 1,87 p. 100 contre 2,30 p. 100 en 1973, soit relevé pour permettre le renouvellement des générations, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

C'est un véritable cri d'alarme que lance votre commission des affaires sociales ; elle considère qu'une aide exceptionnelle de l'Etat doit encourager la naissance du troisième enfant ; cette intervention lui paraît indispensable et elle demande sa mise en place de la manière la plus urgente.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations de la commission des affaires sociales sur votre budget, dont elle demande au Sénat d'adopter les dispositions. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et de la participation.

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai écouté avec le plus grand intérêt les interventions de M. Fosset, au nom de la commission des finances, et de M. Méric, au nom de la commission des affaires sociales, et j'ai lu avec beaucoup d'intérêt leurs rapports.

Je voudrais simplement brosser un tableau rapide des différentes options — plus que des orientations — budgétaires. En fin de débat, je répondrai de façon ponctuelle aux différents intervenants.

Avant de vous rappeler les objectifs de la politique du Gouvernement en matière d'emploi et de conditions de travail, avec les moyens que le budget me donne en 1979, je voudrais insister sur les données économiques avec lesquelles il n'est plus possible de tricher.

Il faut expliquer honnêtement à toutes les catégories de la population et à leurs représentants, politiques et syndicaux, que les solutions des économistes, devenues classiques après Keynes, ne correspondent plus aux structures économiques et sociales en pleine mutation. Le non-conformisme d'un Galbraith conviendrait mieux pour imaginer les solutions devant une situation qui n'avait pas été imaginée. Je ne parle pas des analyses ni des solutions qui continuent à se fonder sur les maladies infantiles de l'industrialisation, qu'elles datent du XIX^e siècle ou s'appliquent à certains pays en voie de développement.

Les actions entreprises par le Gouvernement s'inscrivent dans une stratégie offensive pour que la France ne soit pas pénalisée par la nouvelle division internationale du travail et sache bénéficier de l'intensification des échanges internationaux.

La crise économique révèle, en les accentuant, les faiblesses de notre société. Cette prise de conscience doit déboucher sur un effort de solidarité en faveur des catégories les plus vulnérables et les plus touchées de la population. La politique du Gouvernement est de contribuer au progrès des droits sociaux, en visant les citoyens les plus défavorisés, malgré les contraintes économiques. Les garanties sociales, nées de la période de croissance, doivent être développées pour ceux qui subissent le plus durement les nouvelles contraintes économiques.

Je préciserai les actions que je serai en mesure de concrétiser en 1979, après avoir tracé les axes de ma stratégie.

D'abord, les infléchissements que je donne aujourd'hui reposent sur l'analyse d'une situation qui évolue constamment et sur ma conviction qu'il faut agir avec la participation de tous les partenaires. C'est, monsieur Méric, la politique contractuelle, et le Gouvernement n'entend pas d'autorité s'y substituer.

L'effort de réflexion et d'imagination qui doit aboutir à des solutions à court terme, prenant place dans un plan cohérent à moyen terme, est mené avec le concours de toutes les compétences, de tous les représentants, de tous les responsables. Les principes d'une politique de la participation, dont a parlé M. Fosset, et d'une politique contractuelle, dont je viens de parler, doivent se manifester le plus tôt possible, dans l'étude de la solution des problèmes.

Un certain nombre de hauts fonctionnaires, dont l'indépendance et la compétence ne sont pas contestées, m'ont remis depuis peu des rapports, que je diffuse le plus rapidement possible, pour éclairer la discussion avec les partenaires sociaux et préparer ainsi la décision du Gouvernement. M. Fosset en a fait état, je vais les rappeler.

Les rapports remis par MM. Bloch-Lainé et Janicot, MM. Farge, Vimont, Jouvin et dans quelques jours celui de M. Alain Cotta permettent d'avoir une vue d'ensemble des problèmes de l'emploi : de l'indemnisation du chômage à la politique locale, en passant par l'instrument du placement.

J'ai mobilisé les moyens d'études et de recherche sur les problèmes qui me paraissent essentiels et encore insuffisamment clarifiés : durée du travail, entrée des jeunes dans la vie active, emploi des femmes, emplois tertiaires.

Un effort de diffusion des informations les plus utiles est entrepris, ce qui devrait contribuer à renverser la tendance actuelle à trop subir les événements parce qu'ils sont mal connus.

Tous les partenaires doivent connaître l'importance et la destination des fonds publics affectés à l'emploi et au chômage. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à M. Bloch-Lainé de présider une commission des comptes de l'emploi, chargée d'élaborer les comptes rétrospectifs et d'en faire l'analyse critique, comprenant les sommes versées au titre des aides publiques, du maintien et de la création de l'emploi, de l'adaptation des travailleurs et de la couverture du risque chômage.

Pour aider l'administration à s'adapter à de nouvelles responsabilités, j'ai chargé des hauts fonctionnaires et des universitaires de me remettre des rapports, comportant un diagnostic et des propositions, sur différents problèmes de fond. Il s'agit notamment d'une réflexion sur la théorie économique de l'emploi, sur les aspects psychologiques du chômage, sur les attitudes des jeunes devant le travail, sur la prospective de l'emploi, sur les rythmes entre temps de travail et temps de loisirs. Cette réflexion porte également sur des moyens essentiels comme le renforcement de l'appareil statistique et l'activité des services extérieurs du travail et de l'emploi.

Les travaux du commissariat du Plan permettent également de mieux situer les différents problèmes examinés dans une perspective économique et sociale d'ensemble.

Des réformes sociales importantes sont conduites visant à étendre les droits et garanties des salariés.

Vous êtes saisi du projet de loi sur les conseils de prud'hommes qui sera discuté par votre assemblée lundi prochain. La totalité des salariés, au lieu de 60 p. 100 aujourd'hui, pourra ainsi relever de cette juridiction.

Le groupe *ad hoc* créé au sein de la commission supérieure des conventions collectives pour proposer des améliorations à la loi de 1950 sur la négociation collective, va remettre prochainement son rapport. Je serai en mesure, après cette consultation menée avec les partenaires sociaux, de proposer au Gouvernement des réformes importantes.

Le professeur Rivero, à qui j'avais demandé un constat sur le règlement intérieur, va maintenant examiner plus à fond les problèmes qui sont en fait ceux de la vie quotidienne au sein des entreprises. C'est un point d'application concret de la participation.

Le conseil supérieur de la prévention des accidents du travail a donné un avis favorable à quatre projets de décret intéressant : la formation à la sécurité, la prévention des risques liés aux substances et préparations dangereuses, les machines et appareils dangereux, la médecine du travail.

En évoquant la politique démographique, attribution qui me tient à cœur, je la relie à la politique de la formation et de l'emploi, car nous ne pouvons pas oublier qu'un jeune sortant de formation en 1980 n'aura que trente-six ans en l'an 2000. Pour quelle vie professionnelle sera-t-il formé à seize ans ?

Je comprends bien qu'un grand nombre de sénateurs sont fort inquiets — M. Méric s'en est fait le porte-parole — de la situation démographique actuelle et des perspectives que l'on peut apercevoir. La chute de la natalité des dernières années compromet, de manière irréversible, la situation de la France au-delà de l'an 2000.

L'hypothèse pessimiste de 17 millions de Français en l'an 2100 ne peut pas être écartée. J'ai donc reconstitué le haut comité de la population et l'ai personnellement installé le 21 novembre. Il comprend des personnalités comme MM. Sauvy et Laroque. Je pense que ce haut comité pourra donner une certaine impulsion à la politique démographique, stimuler la recherche sur certains sujets et faire au Gouvernement des propositions nouvelles.

De plus, un groupe interministériel présidé par M. Calot, directeur de l'institut national d'études démographiques, doit présenter, d'ici à quatre mois, un rapport au Gouvernement sur les perspectives démographiques des dix prochaines années.

Je rappelle, enfin, que la participation doit être la dimension nécessaire à la politique à moyen terme comme à la politique quotidienne, de la préparation de la décision jusqu'à l'application dans l'atelier.

Pour vous montrer que le Gouvernement est particulièrement attentif au problème de la démographie, je vous indique tout de suite que je suis prêt à accepter l'amendement la concernant.

Quant aux moyens inscrits dans le projet de loi de finances, ils doivent me permettre de donner une réponse immédiate, bien que limitée, je ne l'ignore pas, au problème douloureux que constitue l'absence ou la perte de revenu régulier. Mais la lutte pour l'emploi va bien au-delà et son efficacité ne saurait seulement se mesurer en termes budgétaires et en pourcentages d'évolution. C'est plutôt l'adéquation des mesures aux conditions nouvelles du marché du travail qu'il faut rechercher.

C'est pourquoi le pacte *bis* pour l'emploi des jeunes et de certaines catégories de femmes fait une place importante aux contrats emploi-formation.

C'est pourquoi je veillerai à développer la souplesse et l'efficacité de l'association pour la formation professionnelle des adultes.

C'est pourquoi, enfin, la politique de l'immigration est remise en cause, car l'effort qui est accompli en faveur des travailleurs immigrés ne peut plus se concevoir dans les mêmes termes que pendant la période révolue.

Cependant, la situation économique impose d'aller plus loin, de prendre des mesures que je qualifierai de « structurelles » et dont la multiplication pourrait avoir des effets sensibles.

Si ma préoccupation première reste, bien entendu, la situation de l'emploi, j'ai proposé au Gouvernement un ensemble de mesures qui, outre l'effet immédiat que j'en attends sur l'emploi, s'intéressent à la situation du travailleur et cherchent à améliorer les conditions de travail. Il s'agit du passage progressif à une neuvième demi-équipe dans le travail posté, du travail à temps partiel et des équivalences.

Le projet de budget que je vous propose comporte, en outre, un certain nombre de mesures précises : renforcement de l'inspection et de la médecine du travail, crédits fortement accrus pour la revalorisation du travail manuel.

Je dois ajouter que la bonne application de toutes ces mesures, qui vont d'une indemnisation du chômage aussi rapide que possible à une surveillance accrue du marché du travail et à une bonne application de la nouvelle législation, suppose un renforcement des services extérieurs de mon ministère. A cet effet, un délégué pour l'emploi sera nommé auprès de chacun des directeurs départementaux et 300 emplois supplémentaires seront créés pour les services extérieurs.

J'ai voulu réorienter mon action pour innover, expérimenter, mettre au point un faisceau de solutions. C'est la raison pour laquelle j'ai reçu l'appui du Premier ministre pour lancer de nouvelles actions : création d'emplois d'utilité collective, recrutement de cadres âgés, mobilité de cadres à l'étranger, diversification de l'emploi féminin.

Il ne faut pas juger ces mesures par la seule importance des crédits qui y seront affectés. Il s'agit seulement d'ouvrir de nouvelles voies qui seront poursuivies plus avant si les résultats sont convaincants.

J'en viens au dernier point d'un exposé que j'ai voulu volontairement bref.

Le déséquilibre de l'emploi, phénomène qui apparaît comme plus durable qu'on ne pouvait le prévoir en 1975, concerne l'ensemble des pays industrialisés. Je précise qu'en la matière — l'on me répondra, certes, que cela ne fait pas notre bonheur — la France ne connaît pas la crise la plus grave, tant s'en faut, de la Communauté.

L'année 1979 sera l'occasion pour la France de convaincre les membres de la Communauté économique européenne de la pertinence de ses orientations, puisque, comme vous le savez, je prendrai la présidence du conseil social européen à partir du 1^{er} janvier. Les orientations seront les suivantes : recherche des meilleurs emplois en améliorant les conditions de travail ; réduction et aménagement du temps de travail — comme je l'ai déjà affirmé — qui ne peuvent progresser qu'en harmonisation avec nos partenaires ; recommandations à étudier visant la protection des travailleurs sur les lieux de travail, les besoins spécifiques des jeunes et des femmes.

Enfin, le dialogue social doit être développé à tous les niveaux à partir de l'entreprise.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les orientations que comporte ce projet de loi de finances pour mon ministère. Je me réserve de répondre *in fine* à l'ensemble des orateurs. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 16 novembre 1978 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe socialiste, vingt-sept minutes ;
- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, trente minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants, vingt-quatre minutes ;
- groupe de la gauche démocratique, quarante-six minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République, vingt et une minutes ;
- groupe communiste, dix-huit minutes.

La parole est à M. Michel Giraud.

M. Michel Giraud. Votre projet de budget pour 1979 traduit, monsieur le ministre, une nouvelle et importante progression par rapport aux budgets des années précédentes. Il augmente de 39,1 p. 100 si on le compare au budget de 1976 et il est le double de celui de 1977.

Cet effort budgétaire global justifiera le vote de mon groupe qui est parfaitement conscient de la difficulté de votre tâche et de la détermination dont vous-même et les secrétaires d'Etat qui vous assistent faites preuve pour refuser la fatalité du chômage.

Notre confiance vous étant assurée, permettez que je vous exprime certaines inquiétudes, complétées par quelques observations ou propositions.

Celles-ci concernent, d'abord, la caractéristique dominante de votre budget, qui est, à nos yeux, de faire passer l'assistance avant la stimulation ; ensuite, plusieurs relais fonctionnels de votre politique, notamment l'Agence nationale pour l'emploi, l'inspection du travail, l'Association pour la formation professionnelle des adultes et les centres de formation d'apprentis ; enfin, la coordination des aides aux personnes et aux entreprises.

En dépit de l'effort budgétaire consenti, la situation globale de l'emploi ne s'est pas améliorée au cours de la dernière année, au contraire.

En octobre 1978, le nombre des demandeurs d'emploi est officiellement de 1 340 000, soit 134 100 de plus qu'en octobre 1977 et 60 000 de plus que le mois dernier.

Dans le même temps, d'octobre à octobre, le nombre des offres d'emploi s'est réduit de 22 000.

Il y a donc disproportion entre le coût de l'intervention de l'Etat et les résultats obtenus, et ce constat est d'autant plus inquiétant que, jusqu'en 1985, nous devons faire face, chaque

année, à une arrivée massive de jeunes sur le marché du travail correspondant au « boom » de la natalité des années 1958 à 1962, tandis que se réduira la cadence des départs à la retraite, puisque les Français qui en auront l'âge sont ceux, relativement peu nombreux, qui sont nés pendant la première guerre mondiale.

Parallèlement, nos entreprises se plaignent de ne pas trouver sur le marché du travail la main-d'œuvre dont elles ont besoin. L'Ile-de-France fait apparaître, à cet égard, une situation significative : l'inadaptation des offres non satisfaites par rapport aux demandes non satisfaites est, par exemple, de 50 p. 100 dans les assurances, 49 p. 100 dans l'industrie agro-alimentaire, 30 p. 100 dans la pétrochimie, 17 p. 100 dans l'hôtellerie.

Si l'on se livre, au-delà du constat de son augmentation globale, à une analyse plus fine de votre projet de budget, que constate-t-on ?

Certains postes augmentent dans des proportions très sensibles. Tel est notamment le cas du fonds national pour le chômage, qui progresse de 43,4 p. 100. Je n'évoque pas le reclassement des travailleurs handicapés, qui justifiait un sérieux effort de rattrapage.

En revanche, d'autres postes ne progressent que très faiblement. Ainsi en va-t-il pour la dotation à l'Association pour la formation professionnelle des adultes qui, en francs courants, n'augmente que de 4,7 p. 100.

Des trois objectifs que se fixe l'Etat : compenser la perte de revenus due au chômage, adapter la demande d'emploi par la formation et stimuler l'emploi, c'est, à l'évidence, le premier qui absorbe la part la plus importante du budget, 52,4 p. 100 des crédits étant affectés au fonds national du chômage.

Les dépenses de l'Etat apparaissent donc plus orientées vers l'inactivité que vers le travail.

Aussi, la principale critique que je formulerai à l'encontre du budget du travail et de la participation rejoindra celle que j'exprimais à cette tribune, voilà quelques jours, vis-à-vis du budget de l'aménagement du territoire : il s'agit davantage d'un budget d'assistance — en l'occurrence d'accompagnement du chômage — que d'un budget de stimulation des activités.

Comme le constate François Bloch-Lainé dans son remarquable rapport, l'Etat apparaît comme le gestionnaire de l'insécurité de l'emploi, plutôt que comme le meneur de jeu d'une politique volontariste de l'emploi.

Je parlerai brièvement de quelques relais de la politique de l'emploi, et tout d'abord de l'Agence nationale pour l'emploi, dont la dotation budgétaire augmente de 14,7 p. 100, contre 18,3 p. 100 en 1978.

L'agence, qui s'était fixé pour objectif de réaliser 30 p. 100 des placements du marché du travail et qui n'a jamais dépassé 15 p. 100, voit son personnel ne croître que de 250 postes, alors qu'en 1977 et en 1978, 550 emplois avaient été créés. Dans ces conditions, on peut se demander si l'objectif prévu pour 1980 — une implantation pour 23 000 salariés — sera atteint, quand on sait qu'à la fin de 1978, le nombre d'agences n'est que de 614 et qu'en 1979, 25 agences seront créées, alors qu'on en prévoyait au total 830.

Mais surtout, son personnel est de plus en plus, pour ne pas dire complètement, absorbé par des tâches de gestion courante. Aussi ne faut-il pas s'étonner de constater que les placements diminuent et ne représentent plus que 17,3 p. 100 des sorties, contre 38,1 p. 100 en 1972.

L'inspection du travail a pour tâche de contrôler 13 380 000 personnes réparties dans plus d'un million d'établissements. Or la progression du nombre des contrôleurs est moins importante qu'au cours des deux années précédentes : 6,9 p. 100 en 1979, contre 8,6 p. 100 en 1978 et 9,9 p. 100 en 1977.

L'insuffisance du nombre des inspecteurs du travail — 1 536 au total — est d'autant plus préoccupante que les missions qui leur incombent ne cessent de s'accroître et que les infractions augmentent.

L'association pour la formation professionnelle des adultes connaît, elle aussi, une insuffisance de personnel préjudiciable à l'efficacité des missions qu'on lui confie. Le nombre des enseignants n'a pratiquement pas évolué de 1975 à 1978, passant de 3 618 à 3 965. Celui des techniciens a même décroché. Or, la dotation pour 1979 n'augmente que très faiblement.

Je doute que la création de 277 postes permette d'assurer l'ensemble des tâches de recyclage et de reconversion qu'appellent les multiples fragilités de la situation générale de l'économie et de l'emploi.

Quant aux stages du pacte national, leur effet se trouve limité dans la mesure où ils n'offrent pas de véritable statut aux stagiaires.

Enfin, les centres de formation d'apprentis font aussi figure de parent pauvre, puisque les crédits consacrés à leur équipement ont sensiblement diminué. Pourtant, une bonne formation initiale permet une insertion professionnelle stable et dispense son bénéficiaire des formations de recyclage ultérieures. Aussi, est-il impératif de consacrer à l'apprentissage des efforts à la mesure de ce que l'on peut en attendre, c'est-à-dire une main-d'œuvre qualifiée correspondant aux besoins des entreprises.

En tout cas, la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans ne devrait en aucun cas constituer un obstacle à l'entrée des jeunes dans la vie concrète du travail.

L'apprentissage qui, mieux que tout autre formation, favorise certaines qualifications professionnelles, permettant ainsi une meilleure adéquation de l'offre et de la demande, doit être réhabilité et, pour le moins, activement encouragé.

Reste la coordination des aides, et ce sera le dernier point que j'aborderai ce soir.

D'abord, les aides aux personnes. L'on assiste à une multiplication des intervenants en matière d'aides à l'emploi. Ceux-ci se chevauchent et se concurrencent. La complexité qui en résulte pour les intéressés ainsi que la lourdeur de la gestion de ces multiples interventions réduisent l'efficacité globale de la politique de soutien des pouvoirs publics.

Dans le domaine de la formation professionnelle, par exemple, l'Etat et la région interviennent, accompagnés de l'UNEDIC — union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce — ; l'Etat lui-même a confié à l'ANPE — agence nationale pour l'emploi —, ainsi qu'à l'AFPA — association nationale pour la formation professionnelle des adultes — l'organisation de stages de formation.

Aussi, je ne puis que faire miennes certaines propositions du rapport Bloch-Lainé qui visent à simplifier la gestion des aides aux personnes et à coordonner la gestion des aides aux entreprises.

Premier objectif : simplifier la gestion des aides aux personnes au niveau national.

Il s'agirait, d'abord, d'harmoniser les régimes d'indemnisation du chômage qui contraignent aujourd'hui les chômeurs à s'adresser à deux intervenants distincts : l'assurance chômage et le fonds national du chômage.

Où les régimes unifieraient les conditions dans lesquelles ils offrent un revenu de remplacement, ou bien l'Etat accepterait de transférer l'essentiel des responsabilités à l'UNEDIC, en définissant les types de prestations et le montant de sa contribution. Il est important, en outre, de rapprocher l'indemnisation du chômage de celle de la formation.

L'allocation supplémentaire d'attente a supprimé toute incitation à la formation. Aussi, serait-il souhaitable de mettre en place : d'une part, une allocation de base pour tout chômeur ; d'autre part, des indemnités supplémentaires récompensant les efforts de formation.

Il faudrait également harmoniser l'indemnisation du chômage et celle des autres risques sociaux, ce qui nécessiterait d'intégrer l'UNEDIC dans l'organisation générale de la sécurité sociale.

La prise en compte de ces dispositions au plan national serait de nature à susciter une meilleure justice sociale, assortie d'une plus grande efficacité du service public, dans le cadre des objectifs que lui impose la situation actuelle.

Le deuxième objectif vise à coordonner les aides aux entreprises à l'échelon régional. Je tiens à en dire un mot dans le cadre de notre débat de ce soir.

La complexité du régime des aides et des exonérations fiscales est devenue telle qu'elle interdit une vue claire de la stratégie d'incitation économique. Il apparaît qu'une coordination s'impose. Il me semble, sans remettre en cause le rôle coordinateur de l'Etat, qu'elle doit se concevoir à l'échelon régional.

Echelon privilégié de la planification et de l'aménagement du territoire, la région répond, de plus, à la définition du bassin d'emploi. Aussi, me semble-t-il opportun de concevoir une structure régionale de l'emploi : un fonds régional de l'emploi qui devrait se voir confier, sous l'autorité de l'établissement public régional, qui a statutairement vocation au développement écono-

mique régional, la coordination des aides aux entreprises régionales. Eventuellement assisté d'un observatoire économique régional, ce fonds répondrait aux besoins d'études du marché du travail ainsi qu'à la nécessité de regrouper les interventions de l'Etat et de la région. Un tel fonds pourrait être doté d'une participation financière de l'Etat et d'une contribution de l'établissement public régional. Ses interventions seraient utilement complétées par les initiatives des sociétés de développement régional dont les moyens pourraient être considérablement augmentés si l'on admettait de déplaçonner, à leur bénéfice, les contingents Minjox des caisses d'épargne.

Tels sont, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, les observations et les suggestions essentielles qu'au nom de mon groupe je suis conduit à vous présenter.

Elles sont inspirées par notre souci de clarté et d'efficacité dans un domaine où les gaullistes — et vous le savez — ont toujours tenu à faire preuve de leur sensibilité et de leurs convictions.

Elles constituent notre propre participation à votre action pour améliorer la situation nationale de l'emploi, qui représente aujourd'hui, et continuera de représenter, hélas ! demain, la première des préoccupations des Français. (*Applaudissements sur les travées du RPR et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Viron.

M. Hector Viron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, beaucoup de problèmes pourraient être évoqués à l'occasion de la discussion de ce budget. Mais les conditions de la discussion budgétaire nous imposent de nous limiter à l'essentiel. C'est pourquoi nous nous associons aux nombreuses suggestions présentées par le rapporteur de la commission des affaires sociales et c'est la raison pour laquelle nos remarques, nos suggestions concerneront donc, en particulier, le problème de l'emploi, préoccupation essentielle des travailleurs de ce pays.

Que dire, donc, de votre budget pour 1979, si ce n'est que, plus encore qu'en 1978, c'est un budget d'accompagnement du chômage et du sous-emploi dans ce pays ?

M. Gérard Ehlers. Bien sûr !

M. Hector Viron. L'augmentation de votre budget est donc avant tout placée sous le signe de la grave maladie dont est atteinte l'économie de notre pays.

Ainsi, la très légère amélioration de la situation de l'emploi enregistrée en 1977, essentiellement due au pacte national pour l'emploi des jeunes, aura été de très courte durée. En juin 1978, le niveau, déjà très élevé, des demandeurs d'emploi de 1977 était dépassé. En septembre 1978 ce nombre des demandeurs d'emploi était déjà de 12 p. 100 supérieur à celui de 1977, alors que le nombre des offres d'emploi diminuait de 23 p. 100 en un an.

Il semble donc que l'orientation de la politique actuelle en matière économique conduise irrémédiablement à l'aggravation du chômage.

L'adaptation industrielle, dont on parle en haut lieu, se résume pourtant à la même recette : supprimer massivement des emplois.

Le raisonnement de votre Gouvernement est particulièrement simpliste. Vous prétendez que l'industrie française ne peut survivre qu'en allégeant ses effectifs. Le langage s'est amélioré. Il fut un temps, on parlait de « dégraissage des effectifs ».

Cette survie ressemble plutôt à la mise à mort de certaines industries, de certaines grandes entreprises. En quatre années, 510 000 emplois industriels ont été supprimés dans ce pays.

Cette politique, il faut bien le constater, enlève le pays dans les difficultés. La production stagne, l'appareil de production tourne bien au-dessous de ses possibilités. On ne voit pas comment, dans ces conditions, on pourrait créer des emplois, puisque le chômage et les licenciements sont les conditions de ce que vous appelez la politique de redéploiement !

On est donc bien amené à constater que tous les slogans sur la modernisation, la compétitivité ne sont qu'arguments de propagande ou prétextes pour justifier une politique qui fabrique des chômeurs et casse les entreprises de ce pays.

M. Gérard Ehlers. Très bien !

M. Hector Viron. Pourtant les déclarations à la radio, à la télévision, les interviews du Premier ministre sont toujours aussi empreintes de la certitude de détenir la vérité en la matière.

Peut-être serait-il temps, plus que temps, que le Gouvernement s'interroge sur les résultats de la politique préconisée et mise en œuvre dans le pays, qui produit les résultats que l'on connaît en matière d'emplois et de prix.

Quand on dénombre officiellement 1 344 000 demandeurs d'emplois contre 1 211 500 voilà un an, soit une augmentation de près de 11 p. 100, il y a quand même lieu de s'interroger. Quand le nombre des offres d'emploi n'est plus que de 87 000 en octobre, contre 99 000 voilà un an, soit 14 p. 100 de moins, c'est que l'appareil économique du pays tourne de plus en plus en dessous de ses possibilités de production.

Je ne cite là que les chiffres officiels, vos chiffres, monsieur le ministre, afin qu'ils ne puissent être contestés, bien que nous estimions que la confédération générale du travail et les organisations syndicales aient raison de dire que le nombre des demandeurs d'emplois dépasse 1 500 000 personnes dans notre pays, nombre encore jamais atteint en France, même avant la crise qui a précédé 1936.

Jusqu'où iront donc le Premier ministre et votre gouvernement dans l'application de cette politique, qui a évidemment l'aval de M. le Président de la République, M. le Premier ministre venant du reste de rappeler qu'il était là pour appliquer la politique définie par le chef de l'Etat ?

Au rythme actuel, cette politique nous conduit irrémédiablement aux deux millions de chômeurs.

On en est arrivé maintenant à la période des licenciements massifs qui se chiffrent par plusieurs centaines à la fois, quand il ne dépassent pas le millier. Le mois d'octobre a été particulièrement inquiétant, puisque l'on a enregistré encore plus de 24 000 licenciements économiques, qui s'ajoutent aux 25 000 du mois de septembre, et le mois de novembre ne sera pas meilleur.

Lors des dernières quarante-huit heures de ce mois, environ 400 000 licenciements ont été annoncés dans les secteurs les plus divers. En effet, c'est de toute part qu'on nous annonce des licenciements, des fermetures d'entreprises. Ce sont maintenant des implantations industrielles importantes qui sont visées.

Ainsi, pendant la semaine qui vient de s'écouler on a été annoncés 1 300 licenciements prévus à Manufrance, à Saint-Etienne ; 1 050 licenciements sur 3 000 ouvriers et employés aux aciéries de Paris-Outreau, près de Boulogne ; la fermeture et le licenciement de 432 salariés à la filiale d'Hirson, dans l'Aisne ; 350 licenciements autorisés à l'Eternit, de Prouvy, dans le Nord ; une demande de licenciement massif pour les travailleurs du textile de chez Leblanc, à Lille ; 400 licenciements prévus chez Alcatel, à Marcq-en-Barœul, dans le Nord ; chômage partiel pour les 4 500 ouvriers de Chrysler, dans le Nord ; mise en faillite possible d'une entreprise Tiberghien, qui occupe 420 employés, à Tourcoing.

Je pourrais allonger cette liste. Ces exemples sont déjà très significatifs et permettent de souligner l'aggravation considérable de la situation ces dernières semaines. Celle-ci va encore se dégrader si l'on persiste dans la politique actuelle.

On pourrait ajouter que, dans le domaine de la construction et de la réparation navales, les mesures de restructuration prévues se traduiront aussi par des réductions importantes d'effectifs.

Dans l'industrie du bâtiment, 200 000 emplois ont été supprimés depuis 1974.

La situation est tellement inquiétante que les dirigeants de ces entreprises en appellent au Président de la République pour que soient débloqués des crédits en faveur de cette industrie.

Dans la sidérurgie, le plan d'assainissement — terme généralement employé pour désigner les licenciements — qui va entrer en application, entraînera, on le sait, des milliers de suppressions d'emplois.

M. Gérard Ehlers. Mon cher collègue, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Hector Viron. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Ehlers, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gérard Ehlers. En ce qui concerne la sidérurgie, j'aimerais attirer l'attention de M. le ministre du travail et de la participation sur l'aggravation des conditions de vie et de travail qui ne manquera pas d'intervenir à Usinor-Dunkerque si un frein n'est pas mis à la politique que la direction entend mettre en œuvre dans cette usine.

Vous savez, très bien même, monsieur le ministre, que cette entreprise détient le triple record de la productivité — trois heures sept sur une tonne d'acier ; donc mieux que le Japon — des profits réalisés et du nombre d'accidents mortels du travail.

Vous savez aussi, tout au moins nous avons eu le mérite de poser très souvent ce problème, y compris devant vous, que la cinquième équipe, avec un maximum de quarante heures par semaine en cinq jours consécutifs, est devenue la revendication numéro un de centaines de milliers de salariés qui réclament très simplement le droit de vivre avec leur famille.

Or il se trouve que, conformément au plan du vicomte Davignon, décidé, comme il se doit, à Bruxelles, la direction de cette société multinationale entend bien en pratiquant une diminution progressive des effectifs de l'usine, aggraver les conditions de rémunération, de vie et de travail afin de battre de nouveaux records.

M. le président. Monsieur Ehlers, je vous ai donné la parole pour une interruption, donc pour deux minutes au maximum, et non pour une intervention. Veuillez conclure tout de suite !

M. Gérard Ehlers. Je serai donc très bref. J'aimerais entendre M. le ministre me dire si, dans le cadre du nouveau plan Acier du Gouvernement, celui-ci, en fonction de son importante contribution financière au service des sociétés sidérurgiques, se penchera, une fois n'est pas coutume, sur le sort des salariés, qui restent plus que jamais les producteurs de richesses.

En un mot, je lui demande s'il entend mettre en place la cinquième équipe, maintenir la journée continue là où elle existe, et les équipes en deux huit sans réduction de salaire.

M. le président. Vous pouvez poursuivre votre intervention, monsieur Viron.

M. Hector Viron. Ainsi donc, comme je tentais de le démontrer, globalement, la situation de l'emploi n'est pas en voie de s'améliorer et tous les experts prévoient encore de grandes difficultés pour 1979.

Nous ne sommes donc plus les seuls à mettre en garde contre les méfaits de la politique actuelle.

Que dit, du reste, le rapporteur général du Sénat à ce sujet ? Je le cite : « La nouvelle augmentation du chômage en 1978, qui frappe tous les secteurs d'activité, a surtout été sensible de mars à juin, certaines entreprises ayant vraisemblablement été maintenues en survie pendant la période électorale. »

Cet aveu est intéressant ! « Depuis », ajoute le rapporteur général, « la nouvelle orientation du Gouvernement — libération des prix, accentuation de la concurrence — va normalement entraîner, pendant plusieurs mois encore, un niveau élevé de défaillances d'entreprises. La situation de l'emploi risque donc de se dégrader pendant encore plusieurs mois. Une amélioration ultérieure ne pourra résulter que d'une véritable reprise de l'activité économique ».

C'est ce que nous réclamons depuis des mois et des mois et nous nous posons toujours la question : quand cette reprise sera-t-elle décidée ? Quand il sera trop tard ! Quand les dépôts de bilan et les fermetures d'entreprise auront encore augmenté le nombre des chômeurs de quelques centaines de milliers !

Or la reprise de l'activité économique, dont parlait le rapporteur général du Sénat, passe, pour nous, par la relance de la consommation intérieure.

C'est la solution pour l'industrie textile dont les difficultés persistent et s'aggravent. C'est aussi la solution pour Manufrance dont il faut développer les activités, et non les réduire, comme semble le vouloir le président directeur général actuel, à moins que le Gouvernement, compte tenu du rôle prépondérant de la municipalité de Saint-Etienne dans le conseil d'administration, n'ait décidé de laisser faire, de laisser s'accumuler les difficultés économiques de cette ville où la direction municipale a été changée en mars 1977.

M. Paul d'Ornano. Hélas !

M. Hector Viron. Des entreprises ont bien été maintenues en activité avant les élections, a dit M. le rapporteur général du Sénat.

On peut se poser des questions sur le but qui est recherché dans le démantèlement envisagé de cette entreprise de Saint-Etienne.

Devant une telle situation, combien semblent dérisoires, monsieur le ministre, les mesures annoncées en faveur de l'emploi à l'issue du conseil des ministres du 15 novembre !

Nous savons, parce que vous l'avez déjà déclaré, que vous n'êtes pas un magicien. Vous n'avez pas de remède miracle. Mais, comme a pu l'écrire un journal parisien que je ne citerai pas mais qui n'est pas l'*Humanité* : « Du chapeau du ministre il n'est rien sorti qui puisse susciter l'émerveillement ».

En effet, on reste assez confondu devant la maigreur des dispositions prises par le conseil des ministres du 15 novembre : ...

M. Gérard Ehlers. Très bien !

M. Hector Viron. ... création de 5 000 emplois d'unité collective, embauchage de 1 000 cadres dits âgés, dont 150 dans la fonction publique et je crois, madame le secrétaire d'Etat, quelques millions de francs consacrés à l'étude de l'emploi féminin. ...

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Et encore vous n'allez pas voter le budget !

M. Hector Viron. ... le tout assorti de quelques projets de loi. Quelques « broutilles », comme l'a écrit le rédacteur du journal auquel j'ai fait allusion, de « petites rustines » sur une situation qui empire, comme l'a dit le secrétaire de la CGT.

Certes, cela s'ajoute au deuxième pacte de l'emploi dont nous verrons les résultats. Mais tout cela n'est pas suffisant quand on enregistre, officiellement, dans un pays, 1 344 000 demandeurs d'emploi, quand le pays voit son appareil de production tourner au ralenti — même pour de grosses entreprises, comme dans la métallurgie, qui travaillent pour l'exportation et dont l'appareil de production ne tourne qu'à 60 p. 100 — quand ce chômage massif coûte cher au pays et représente une perte considérable pour le produit national brut.

Le rapporteur spécial de la commission des finances a souligné également que le chômage coûte cher mais il ne tire pas les mêmes conclusions que nous. Selon lui, la réduction des horaires de travail, sans réduction de salaire, et l'abaissement de l'âge de la retraite seraient des mesures sociales beaucoup plus judicieuses que celles qui consistent à payer actuellement des chômeurs.

Certes, tout ne va pas mal pour tout le monde. Les grandes sociétés tirent leur épingle du jeu. Les journaux financiers qui publient leurs bilans montrent que leurs profits auront encore augmenté dans des proportions assez sensibles en 1978.

Le projet de loi de finances fait état d'une augmentation record de 18,4 p. 100 des profits bruts des sociétés industrielles et commerciales pour 1978, alors que les salaires n'auront augmenté que de 11 p. 100.

C'est pourquoi nous préconisons de rompre avec cette politique qui n'a produit que des chômeurs depuis qu'elle est en application.

M. Robert Schwint. Très bien !

M. Hector Viron. Il faut s'orienter vers une politique fondée sur la relance de l'activité économique dans le sens d'une véritable croissance, sur l'application de mesures sociales qui réduiraient la durée du travail et les cadences et abaisseraient l'âge de la retraite, sur l'octroi de ressources convenables aux personnes privées d'emploi.

Je voudrais maintenant attirer l'attention du Sénat sur le sort actuel des travailleurs immigrés.

Alors que le chômage se développe en raison de la politique actuelle, une campagne orchestrée tend, une fois de plus, à rejeter sur les travailleurs immigrés la responsabilité de cette situation.

Des violences et des crimes racistes continuent à frapper les immigrés. Nombre d'entre eux se voient refuser le renouvellement de leurs titres de séjour et de travail. La menace a même été agitée du possible non-renouvellement du titre de séjour des 500 000 immigrés qui en possèdent un jusqu'en 1979.

Des licenciements prioritaires de travailleurs immigrés se multiplient. C'est le cas notamment dans le textile et le bâtiment dans la région du Nord.

Ainsi, violences, racisme, licenciements, poursuites judiciaires contre les résidents des foyers, dissolution de l'amicale pour l'enseignement des étrangers constituent un ensemble de faits

et de mesures qui cadrent mal avec le dialogue prôné par le représentant du Gouvernement assis actuellement au banc des ministres.

Les intérêts des travailleurs et du pays, ceux d'une juste coopération entre les peuples, le renom de notre pays dans le monde nécessitent que la politique vis-à-vis des immigrés leur assure le respect et l'égalité des droits avec les travailleurs français.

Si le problème du chômage, depuis plusieurs années, préoccupe toutes les régions françaises, il faut néanmoins souligner que certaines d'entre elles sont plus touchées que d'autres.

Je voudrais, pour terminer mon intervention, insister sur la dégradation de la situation dans la région du Nord que M. le ministre et beaucoup de nos collègues connaissent parfaitement.

Cette région comptait officiellement, en septembre dernier, 115 000 demandeurs d'emploi, soit une augmentation de 20 p. 100 par rapport à septembre 1977, contre 9 p. 100 pour l'ensemble du pays et, dans le même temps, les offres d'emploi n'étaient plus que de 4 000, en baisse de 38 p. 100 par rapport à 1977.

Ces chiffres inquiétants méritent réflexion. C'est là une situation catastrophique pour cette région, la deuxième du pays pour le nombre des demandeurs d'emploi après l'Île-de-France. Le taux de chômage régional est supérieur de près de deux points à la moyenne nationale. L'ensemble de la région a perdu 34 000 emplois industriels en trois ans, et ces pertes ne sont pas compensées par des créations d'emploi.

Les zones de Valenciennes, d'Avesnes, de Lens, de Calais, de Boulogne, d'Armentières, de Dunkerque sont très touchées, et l'arrondissement de Valenciennes est même particulièrement frappé car, aux suppressions d'emplois, résultant de la restructuration de la sidérurgie et de la récession minière, s'est ajoutée ces dernières semaines, l'annonce d'une réduction d'emplois dans le bâtiment, d'un chômage partiel dans l'automobile et de licenciements dans l'entreprise Eternit à Prouvy.

C'est beaucoup pour un seul arrondissement dont la population active se réduit à une cadence assez effarante.

Ainsi cette région du Nord, qui employait 47 p. 100 de ses actifs dans l'industrie en 1955, n'en emploie plus aujourd'hui que 41 p. 100.

Monsieur le ministre, autre fait très grave, le taux d'évolution dû aux migrations est négatif, ce qui signifie que la région souffre d'une hémorragie de sa population active qui se poursuit et se poursuivra dans les années à venir.

La situation que connaît la région Nord-Pas-de-Calais est la conséquence de la politique actuelle qui aggrave chaque jour les difficultés que la région connaissait déjà. Cette situation laisse bien présager ce qui va se passer et qui se développe déjà dans de nombreuses régions françaises, si la politique actuelle est poursuivie.

C'est pourquoi nous nous y opposons et nous soutenons les luttes de tous ceux qui se dressent contre elle. Nous ne voulons pas que des régions entières deviennent des déserts économiques car au rythme où évolue la situation on peut se poser la question de savoir quelles productions resteront en France et pour combien de travailleurs. Nous refusons cette politique du prétendu assainissement, qui engendre fermeture d'usines et chômage et vise à faire payer aux travailleurs les frais de la crise économique.

La solution viendra d'une autre politique, fondée sur une nouvelle croissance économique et orientée vers l'amélioration des conditions de travail et l'extension de la concertation et de la démocratie. C'est d'une telle politique que viendra le salut pour les travailleurs de notre pays et non de celle qui est menée depuis des années et qui a conduit le pays aux 1 500 000 chômeurs actuels. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Henriët.

M. Jacques Henriët. Monsieur le président, à cette heure tardive, je veux renoncer à l'intervention que j'avais l'intention de faire. Je me bornerai à la résumer ; je m'alignerai ainsi sur les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires sociales et sur M. le ministre, qui ont eu eux la grande courtoisie d'être brefs.

Je voudrais vous dire, monsieur le ministre, s'agissant du chômage, que vous trouveriez de très nombreux emplois en permettant aux femmes de demeurer au foyer pour élever leurs enfants.

M. Gérard Ehlers. Phalocrate !

M. Jacques Henriët. Mais je n'insisterai pas sur ce sujet, monsieur le ministre, puisque, prochainement, mon excellent et éminent collègue M. Labéguerie présentera un rapport sur la proposition de loi que j'ai déposée sur le bureau du Sénat. Ce texte tend à prévoir la rémunération du congé maternel d'éducation ; cette mesure, ne vous coûterait rien puisqu'elle vous permettrait de faire l'économie des indemnités de chômage. Vous feriez d'une pierre deux coups : vous permettriez aux mères d'élever leurs enfants et vous libéreriez de nombreux emplois.

J'aurais, par ailleurs, aimé vous entretenir de démographie. C'est un sujet dont on parle beaucoup depuis un certain temps, et M. Méric a dit tout ce que j'aurais aimé vous en dire.

Chacun connaît les excellents rapports du directeur de l'institut national des études démographiques, M. Calot ; chacun les apprécie ; chacun les interprète. Chacun sait donc que, aujourd'hui, la population française ne se renouvelle pas, et que c'est une catastrophe.

M. Etienne Dailly. C'est vrai !

M. Robert Schwint. A qui la faute ?

M. Jacques Henriët. C'est une catastrophe d'autant plus grande que ce phénomène se constate dans les neuf pays d'Europe. C'est infiniment grave.

Je laisse à d'autres le soin d'épiloguer sur les conséquences économiques, sociales, monétaires, militaires, plus ou moins lointaines, d'une telle situation. Je me contenterai de poser la question : qui, dans quelques années, paiera les retraites ? Quel sera le poids des inactifs ?

Je voudrais, monsieur le ministre, que vous preniez pleinement conscience de ce problème, et pour que vous attachiez quelque crédit à ces brèves paroles, je citerai quelques personnalités qui ont, dans ce domaine, un poids plus important que moi et qui, par leur expérience de la chose publique, peuvent avoir sur vous une plus grande influence.

Dans le livre, d'ailleurs merveilleux, que l'excellent M. Ponia-towski vient de publier, j'ai pu lire : « La plus grande priorité sociale des nations avancées est l'aide qui peut être apportée à la natalité. C'est là qu'est engagé tout leur avenir. » Comme un écho, je veux répéter : « C'est là qu'est engagé tout leur avenir. »

Je citerai également le professeur Chaunu, professeur d'histoire de la démographie à la Sorbonne — il sait donc de quoi il parle. Evoquant la dénatalité, il dit : « C'est une maladie semblable aux grandes pestes d'autrefois. » Et il poursuit : « La disparition des grandes civilisations qui nous ont précédés a été annoncée par la baisse de la natalité. »

Cette baisse de la natalité affecte, je le répète, les neuf pays de l'Europe, si bien que je n'ai pas craint de dire à M. le ministre des affaires étrangères, qui a pour tâche de réaliser l'Europe, que, à mon sens, « l'Europe, c'est foutu », à cause de cette dénatalité.

J'espère, malgré la brièveté de mon propos, avoir atteint le but que je me suis fixé : vous convaincre, monsieur le ministre, que le plus grand mal de notre société, c'est la dénatalité, qui risque d'être, à plus ou moins long terme, catastrophique.

Il incombe à votre haute fonction, il appartient à votre personnalité, assurée qu'elle est, grâce à ses qualités propres, d'obtenir l'accord du Parlement et plus particulièrement de la Haute assemblée, de diriger contradictoirement une action neuve qui, au lieu d'encourager les femmes au travail, leur permette de s'épanouir auprès des berceaux dans lesquels elles élèveront ces enfants dont la France et l'Europe auront besoin demain ! (Applaudissements à droite et au centre. — M. Méric applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Bohl.

M. André Bohl. Nos rapporteurs et les orateurs qui m'ont précédé ont dit — et je reprendrai cette formule — que l'emploi constitue une des préoccupations essentielles des Français, et plus particulièrement des jeunes générations.

Un récent rapport sur la politique régionale et locale de l'emploi note que les effectifs salariés ont baissé de 5,8 p. 100 dans l'industrie et de 10,3 p. 100 dans le bâtiment et les travaux publics, du 1^{er} janvier 1974 au 31 décembre 1977. On a pu observer dans le même temps un ralentissement durable de la croissance des emplois salariés du tertiaire. Or, les industries grandes consommatrices de main-d'œuvre, comme le charbon, la sidérurgie, le textile, qui offrent 22 p. 100 des emplois en Lorraine — contre 16,5 p. 100 dans le reste du pays — continuent de dépérir.

Certes, le Gouvernement s'est préoccupé de ce problème et a promis à ceux qui l'interpellaient à ce sujet de diversifier le tissu industriel lorrain en favorisant notamment l'implantation d'usines d'automobiles — on peut d'ailleurs raisonnablement se demander si l'avenir leur sera véritablement favorable !

Quelles peuvent être les solutions à cette crise de l'emploi très grave qui, malheureusement, devrait se perpétuer ? Il faut, d'abord, favoriser une croissance davantage « porteuse d'emplois » en orientant l'action des pouvoirs publics vers l'aide aux petites et moyennes entreprises et à l'artisanat, vers la levée des obstacles à l'emploi, telles les modalités d'assiette des cotisations sociales.

Une politique de l'emploi vigoureuse devrait, à notre avis, s'engager dans plusieurs directions.

Elle devrait d'abord tendre à améliorer la formation professionnelle existante en lui donnant un peu plus de souplesse, renforcer l'information sur les offres, rapprocher les parties en présence à l'échelon local et régional.

L'aide au premier emploi devrait être renforcée. Le Gouvernement avait réalisé un premier effort dans ce sens lors du premier pacte national pour l'emploi. Les résultats ont été encourageants. Il conviendrait sans doute de continuer dans cette voie.

L'agence nationale pour l'emploi — cela a déjà été dit, mais je le répète — devrait être déchargée de la plupart de ses tâches administratives afin de pouvoir remplir sa vraie mission, à savoir le placement des personnes à la recherche d'un emploi.

L'allègement des charges sociales se révèle nécessaire. Le Gouvernement l'a fort bien compris puisqu'il prend en charge, dans le cadre du second pacte national pour l'emploi, 50 p. 100 des cotisations des entreprises artisanales ou commerciales qui créent un certain nombre d'emplois. Il conviendrait cependant d'imaginer une diminution générale des charges sociales pour les entreprises grandes utilisatrices de main-d'œuvre ; il s'agit là d'un problème particulièrement difficile — c'est vrai — car on ne peut pas diminuer les charges sociales des entreprises de main-d'œuvre sans augmenter celles qui sont versées par les entreprises qui créent une forte valeur ajoutée.

L'artisanat est sans doute l'un des secteurs où les perspectives de création d'emplois sont les plus nombreuses. Il convient donc, dans ce secteur, d'accomplir des efforts. Certains ont déjà été réalisés. Mais on peut se demander pourquoi les familles d'apprentis ne bénéficient pas des avantages accordés aux étudiants en matière d'allocations familiales, de dégrèvements fiscaux, de bourses. Une harmonisation dans ces domaines inciterait un plus grand nombre de parents à orienter leurs enfants vers l'apprentissage.

Par ailleurs, nous nous permettons de suggérer à nouveau que l'on encourage le travail à temps partiel. Cette mesure, modeste, permettrait sans aucun doute de répondre au vœu non seulement de nombreuses femmes, mais également de travailleurs qui souhaitent conserver une activité en réduisant cependant la durée de leur présence dans l'entreprise ou dans l'administration.

Le rapport que vous a remis M. Claude Vimont propose un certain nombre de mesures à l'échelon national et à l'échelon local. Il suggère, par exemple, de redéfinir le rôle du comité interministériel de l'emploi, les actions d'information et d'assistance technique, ainsi que le régime des aides à l'emploi ; il propose également le renforcement des services au niveau départemental et régional et la mise en œuvre d'une véritable concertation avec l'établissement public régional, les collectivités locales et les partenaires sociaux.

Il me serait agréable de connaître la suite que votre Gouvernement envisage de réserver à un certain nombre de ces suggestions concernant, notamment, la modification du régime des aides à l'emploi. Il est ainsi proposé que, pour les projets inférieurs à quinze millions de francs, l'obtention de la prime de développement régional soit déconcentrée au niveau du préfet — son seuil actuel est de dix millions de francs. Une liberté de décision plus grande pourrait être accordée aux autorités régionales ou départementales pour la prime de développement régional. Cette prime pourrait être modulée en fonction de l'intérêt du projet, des aides accordées par les collectivités locales ou encore selon que les zones sont plus ou moins touchées par la crise de l'emploi. Un regroupement des aides à la création d'entreprises a également été suggéré, ainsi qu'une meilleure adaptation au niveau local des aides directes à l'emploi.

Le renforcement des services existants, notamment par la création de postes de délégués régionaux de développement économique et de promotion de l'emploi dans les départements qui

ont des problèmes particulièrement difficiles à résoudre — et je pense que le département de la Moselle pourrait bénéficier immédiatement d'un renforcement du rôle des comités départementaux de promotion de l'emploi — et la création d'un système d'alerte sur les entreprises risquant de connaître de graves difficultés dans les régions devraient être mis en place.

Toutes ces actions menées dans les régions, en collaboration avec l'ensemble des organismes professionnels, devraient être favorables à la création d'emplois et à la lutte contre le chômage.

Je voudrais évoquer ici une seconde préoccupation, celle qui concerne la nécessaire amélioration des conditions de travail.

La prévision des accidents du travail constitue encore, à l'heure actuelle, une préoccupation majeure du monde du travail. Les dernières statistiques connues pour 1976 laissent apparaître que, pour plus de treize millions de salariés, la sécurité sociale a indemnisé 1 200 000 accidents du travail.

Il conviendrait d'ajouter à ces chiffres ceux des accidents survenus dans les régimes particuliers : l'agriculture, EDF ou le régime minier. Certains secteurs d'activité sont plus touchés que d'autres, notamment l'industrie sidérurgique, le bâtiment, les travaux publics, les transports.

Ces activités sont particulièrement importantes dans la région que je représente ici. Plusieurs facteurs contribuent à l'importance de ces accidents du travail, notamment l'inobservation, encore trop grande, des mesures de prévention, quelquefois de mauvaises conditions de travail, l'emploi à des travaux dangereux d'une main-d'œuvre souvent inexpérimentée.

Il conviendrait de porter remède à cette situation non seulement en développant les moyens d'action des inspecteurs et des contrôleurs du travail, mais encore en faisant appliquer d'une manière plus rigoureuse les règles d'hygiène et de sécurité dans le travail.

Le Parlement a adopté un certain nombre de textes. Ces textes doivent être mis en application.

Telles sont les observations que je souhaitais formuler sur les problèmes de l'emploi et des conditions de travail. J'ose espérer que le Gouvernement saura apporter les réponses aux questions que je me suis permis de lui poser et qui revêtent une importance toute particulière pour la région que je représente. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Schwint.

M. Robert Schwint. Vous me permettez, avant de commencer, de vous remercier, mes chers collègues, d'être encore quelques-uns à suivre avec une certaine attention ce débat qui concerne le budget du travail, c'est-à-dire évidemment l'emploi en France.

M. Etienne Dailly. Avec une attention certaine !

M. Robert Schwint. Vous me permettez, monsieur le président, par la même occasion de m'interroger sur le sens d'une discussion budgétaire qui me paraît plutôt ressembler à une longue litanie et à un rite parfois quelque peu dépassé.

M. André Méric, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Robert Schwint. « Quand on parle de l'emploi — déclarait M. le Président de la République récemment — il faut le faire avec scrupule, d'autant plus que c'est un sujet qui touche à la vie quotidienne de beaucoup de personnes. Il ne faut pas exploiter des statistiques, encore moins les déformer. Il faut essayer de dire vrai sur ce sujet. »

C'est là tout un programme. On a cité tout à l'heure le chiffre de 1 300 000 demandeurs d'emploi. Vous dites, monsieur le ministre, que les chômeurs sont au nombre de 500 000, 600 000 ou 700 000. Les chiffres importent peu, mais il s'agit d'un problème grave pour notre pays, et pour l'Europe aussi, a-t-on dit. Je crains que notre pays ne s'installe définitivement dans une situation qui m'apparaît pour le moins préoccupante.

Un hebdomadaire national présentait cette semaine une enquête sur les Français et le travail. J'ai été surpris de lire le titre suivant : « J'ai même rencontré un chômeur heureux ! » Pourquoi est-il heureux ? Je cite : « Avant, je me levais toujours à six heures du matin, maintenant j'aime dormir, j'y ai pris goût parce que je fais des tas de rêves. » C'est quand même inquiétant pour tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

Monsieur le ministre, depuis quelque temps, vous avez essayé de prendre un certain nombre de mesures. Nous avons ici voté deux pactes pour l'emploi. Vous allez nous proposer prochainement de nouveaux textes. Est-ce de la broutille ? Je ne saurais l'indiquer.

D'autres que vous ont l'imagination fertile. J'ai retrouvé une proposition de loi assez récente, présentée par M. Max Lejeune, qui essayait de limiter le chômage par une mesure qui m'apparaît dangereuse. En effet, d'après lui, un certain nombre d'obligations légales en matière, notamment, du droit du travail, de participation à la formation professionnelle continue ou à l'effort de construction, empêcheraient les entrepreneurs de créer des emplois. Dans ces conditions, il imagine d'augmenter le seuil des effectifs fixés par la loi et de modifier le nombre de délégués du personnel ou de membres des comités d'entreprise pour obliger les employeurs à concourir au développement de la formation professionnelle continue, ce qui me semble également être une mauvaise voie.

Quant à l'organisation *Entreprise et progrès*, elle pense que l'inégalité, face à l'emploi, est aujourd'hui assez choquante et suggère que les chômeurs, les salariés dont l'emploi dépend de la santé de leur entreprise et ceux qui bénéficient d'une totale sécurité d'emploi soient complètement solidaires. A cet effet, elle propose une contribution au financement de l'indemnisation du chômage qui serait assurée, en particulier, par les travailleurs du secteur public, autre proposition qui m'apparaît également sujette à caution.

Les conclusions que le Conseil économique et social a données dans son adaptation du VII^e Plan me paraissent beaucoup plus valables. Il souligne, en premier lieu, que tout devrait être mis en œuvre pour retrouver le plus rapidement possible, sans relance de l'inflation, des taux annuels de croissance supérieurs à 3,5 p. 100, indispensables au redressement de la situation de l'emploi.

Il note en deuxième lieu que la crise de l'emploi, autant qu'un phénomène conjoncturel, est significative de l'évolution rapide des structures de la société et d'un progrès technologique mal maîtrisé.

C'est pourquoi il propose que la politique à engager pour un meilleur emploi se fasse sur plusieurs plans. « A moyen et à long terme, elle doit avoir comme objectif l'adaptation de l'organisation du travail aux changements profonds d'un nouveau type de société. A court terme, il faut chercher et appliquer des remèdes qui ne seront peut-être pas que des palliatifs susceptibles de renverser la tendance actuelle. »

Monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention quelques instants sur trois problèmes qui me paraissent parmi les plus préoccupants et, d'abord, le problème de l'emploi des femmes.

En effet, dans la période de crise que nous traversons, ce sont les femmes qui restent les privilégiées du chômage et notre rapporteur de la commission des affaires sociales l'a bien précisé en indiquant que les femmes totalisent aujourd'hui 52,7 p. 100 des demandes d'emploi, alors qu'elles ne représentent que 38 p. 100 de la population active. Les femmes de moins de vingt-cinq ans sont les plus frappées, puisqu'elles représentent presque 63 p. 100 des demandeurs d'emplois dans cette tranche d'âge.

D'une manière générale, les problèmes spécifiques de l'emploi féminin sont la sous-qualification, la sous-promotion, la sous-rémunération, la sous-formation, le maintien de la double journée, au travail et au domicile. Nous pensons que, sur ce dernier point, des progrès pourraient être obtenus par des équipements et des services collectifs et que la mise en œuvre d'une véritable politique familiale devrait permettre à chaque femme de choisir librement entre la présence au foyer et une carrière professionnelle.

Donc, dans la période de crise que nous traversons, le droit du travail des femmes nous paraît comme un droit particulièrement menacé.

Le deuxième problème concerne l'emploi des jeunes. En effet, 40 p. 100 des demandeurs d'emploi actuels ont moins de vingt-cinq ans et ce sont les jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle. Et nous en arrivons à la démographie, chère au docteur Henriot, car le point capital de notre société est sans doute le vieillissement de la population. Nous espérons que les choses vont changer, car c'est possible. Mais c'est dès maintenant que des mesures doivent être prises pour améliorer la fécondité, afin d'éviter la catastrophe démographique qui est envisagée et annoncée par certains.

Enfin, le problème des handicapés. Plusieurs dispositions de la loi d'orientation concernent le travail protégé qui est de votre ressort, monsieur le ministre du travail. Les ateliers protégés devraient concourir à la réinsertion des travailleurs handicapés dans le monde du travail, et surtout permettre au plus

grand nombre d'accéder au monde normal du travail. Or les décrets, les circulaires d'application exigent que les ateliers protégés soient des unités économiques de production, c'est-à-dire des entreprises soumises aux lois du marché et de la concurrence. Cela a pour effet de renforcer l'autonomie financière de ces ateliers, et donc de réduire les subventions qui leur étaient versées. Voilà qui va à l'encontre de la finalité des ateliers protégés.

Ces décrets, ces circulaires conduisent, en effet, à rechercher le meilleur rendement des travailleurs handicapés de façon à assurer une production suffisante. C'est alors les condamner à rester en atelier protégé sans pouvoir accéder, comme il serait souhaitable, au monde normal du travail. Cette expérience intéressante, selon nous, aura besoin d'être revue.

Je voudrais soumettre à votre réflexion la proposition que m'a transmise mon ami Raymond Courrière. Il serait peut-être utile, d'après lui, de prévoir, pour les collectivités locales, la possibilité d'embaucher des handicapés aux mêmes conditions que les entreprises privées. La commune les paierait au Smic et recevrait, en contrepartie, de l'Etat, à titre d'aide, soit le remboursement de tout ou partie des charges sociales, soit éventuellement une partie de l'indemnité que perçoit normalement le handicapé.

Cette solution présenterait peut-être l'avantage d'intégrer plus facilement, et dans des conditions normales de travail, le handicapé dans la vie active. Ainsi, il vivrait mieux sa situation. Elle permettrait également de mettre à la disposition des communes une main-d'œuvre à la mesure de leurs moyens financiers.

Mais, puisque nous parlons de handicap, il serait intéressant, je crois, de sensibiliser notre assemblée à la prévention des accidents du travail. Notre pays dispose, en effet, de la législation de prévention la plus élaborée. Malgré tout, en 1976 — dernière statistique connue — pour plus de 13 millions de salariés, le seul régime général a comptabilisé 1 137 000 accidents du travail et 3 332 décès.

Les causes de cette situation sont nombreuses. Elles tiennent à l'observation des mesures de prévention, aux mauvaises conditions de travail, à l'emploi, pour les travaux dangereux, d'une main-d'œuvre inexpérimentée — je pense, en particulier, aux travailleurs immigrés — à l'insuffisance des moyens d'action de l'inspection du travail — nous l'avons souvent soulignée — et peut-être aussi à une information très insuffisante du public.

Monsieur le ministre du travail et de la participation, vous le dites souvent, vous n'êtes pas un magicien. Nous souhaiterions que vous soyez, non plus le ministre du chômage, mais le ministre du travail, du travail pour tous, dans les meilleures conditions possibles, afin que notre société, demain, ne sombre pas dans le chômage, le sous-emploi, la déchéance générale.

Bien au contraire, nous estimons que notre pays est capable, une fois de plus, de prouver qu'il a une certaine vitalité, qu'il a la faculté de redresser la barre, mais, à notre avis, il est grand temps que vous mettiez tout en œuvre pour revenir à une situation meilleure dans le domaine de l'emploi. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Béranger.

M. Jean Béranger. Monsieur le ministre, le budget du travail et de la participation qui nous est présenté revêt, je le reconnais, un caractère partiel et ne reflète pas exactement toutes les actions du ministère concerné. Le problème de l'emploi est au cœur des préoccupations de tous les Français, et le mouvement des radicaux de gauche, au nom duquel j'interviens aujourd'hui, en a fait sa préoccupation première.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré, dans votre discours du 26 octobre devant l'Assemblée nationale, que la France était en crise, mais que cette crise devait être source de progrès sociaux.

Par votre politique, vous paraissez donc vouloir, d'une part, lutter contre le chômage, d'autre part, mettre en œuvre des réformes à longue échéance.

Qu'en est-il en fait? Je ne doute pas que vous ayez une conscience aiguë des problèmes graves qui sont de votre responsabilité, et je n'en veux pour preuve que les nombreux rapports que vous avez demandés à des personnalités faisant autorité. Mais il n'est pas sûr que les moyens que vous avez choisis soient les mieux adaptés.

Je vous propose donc de faire le point, notamment grâce au remarquable rapport, déjà plusieurs fois cité par les orateurs qui m'ont précédé, de MM. Bloch-Lainé et Janicot sur les aides

publiques directes et indirectes à l'emploi. Dans un second temps, nous essaierons d'envisager les réformes structurelles que l'on pourrait mettre en œuvre, du moins si le Gouvernement avait, sans aucune ambiguïté, la volonté de répondre aux besoins qu'il provoque.

MM. Bloch-Lainé et Janicot ont étudié les dépenses publiques liées à la politique de l'emploi, qui sont passées de 3 milliards de francs, en 1973, à 13 milliards de francs, en 1977. On ne peut donc nier que l'Etat intervienne, mais au bénéfice de qui ?

Force est de constater que les dépenses de l'Etat sont plus orientées vers l'inactivité que vers l'emploi. Pour les trois quarts de leur masse, elles tendent à protéger les revenus des chômeurs et à accroître leurs possibilités d'accéder à un emploi par la formation professionnelle plutôt qu'à susciter la création d'emplois nouveaux.

Je ne mets pas en cause l'aide qui est apportée aux chômeurs, mais il ne nous apparaît pas clairement que soit menée une grande politique de l'emploi, pourtant si nécessaire. Il semble qu'il existe plutôt une tendance qui conduit les organisations syndicales, entre autres, à vous présenter, monsieur le ministre, comme le gestionnaire privilégié d'une certaine insécurité de l'emploi.

Et si la montée du chômage est préoccupante, humainement et socialement, elle devient, en outre, une cause de troubles croissants pour l'économie nationale. En effet, il est nécessaire et urgent de réviser les orientations actuelles de la politique de protection contre le chômage, car les sans-emploi, qui étaient environ 350 000 en 1973, sont aujourd'hui plus de 1 200 000.

La crise est particulièrement grave. Nous savons qu'il faut créer, pour incorporer les jeunes dans le marché du travail, 225 000 emplois nouveaux par an jusqu'en 1993. Mais cela ne résorbera pas le chômage. En effet, il faudrait créer 250 000 emplois par an pendant cinq ans, c'est-à-dire, compte tenu de l'effet cumulatif, 475 000 emplois nouveaux par an pendant cette période pour résorber le chômage, correspondant, d'après mes calculs, à cinq points d'activité économique supplémentaire par an. C'est énorme. Ensuite, il faudrait encore créer 225 000 emplois par an, et ce pendant onze ans.

Dans la décennie 1960-1970, alors que la France était prospère et ne connaissait pas encore la crise, 100 000 emplois par an ont été créés, soit un million en dix ans. Il nous faudrait donc accomplir pendant cinq ans un effort plus de cinq fois supérieur à l'effort d'alors, et cela en pleine crise.

Il faut le dire, l'augmentation des dépenses d'indemnisation est devenue difficilement supportable pour les entreprises elles-mêmes, dans la situation de concurrence internationale actuelle. L'UNEDIC, financée aux quatre cinquièmes par les entreprises, a consenti, depuis cinq ans, un effort quatre fois plus important que celui de l'Etat et les Assedic supportent les deux tiers du total des indemnisations alors qu'elles n'en supportaient que la moitié voilà neuf ans.

Et si le Gouvernement tend à prendre en compte le chômage partiel, qui ne lui coûte d'ailleurs que 500 millions de francs sur une dépense de 13 milliards de francs, il faut bien dire qu'il assure de moins en moins la protection des revenus des salariés privés totalement d'emploi. Le chômage doit être considéré comme un risque social faisant partie de notre société, et, à ce titre, être pris en charge comme les autres risques. Il doit être intégré à une politique sociale globale, car le maintien d'une gestion autonome de l'indemnisation du chômage, notamment aux dépens des entreprises, qu'on veut, dit-on, rendre concurrentielles, ne sera pas supportable à terme.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, savoir ce que vous pensez de l'intégration de l'UNEDIC dans le cadre de la sécurité sociale, ou du moins, si l'on veut préserver — et j'en suis le défenseur — le paritarisme si cher aux partenaires sociaux, ce que vous pensez d'une intégration financière et non de gestion dans notre système global de protection sociale.

Cependant, il est vrai que la formation professionnelle a permis à 250 000 demandeurs d'emploi de trouver du travail.

Le rapport Bloch-Lainé est très sévère en ce qui concerne la politique menée vis-à-vis des jeunes. Son analyse laisse à penser que ces jeunes demandeurs d'emploi, auxquels une priorité a été donnée, ont été victimes d'un marché de dupes. N'ayant pas de contrat de travail, puisqu'ils n'étaient que stagiaires, les employeurs les ont considérés comme une main-d'œuvre secondaire et continuent à les dévaloriser.

Au vu de ces constatations, on peut se demander, d'une part, si le pacte national pour l'emploi peut être considéré comme une formule de transition entre le secteur éducatif et la vie active,

ou s'il s'agit d'un système permettant de diminuer le nombre des jeunes inscrits à l'ANPE, et d'autre part, les raisons pour lesquelles des mesures plus révolutionnaires ne sont pas mises en œuvre.

Pourquoi priver la fonction publique et les collectivités locales de moyens ? Pourquoi ne pas récupérer, à leur bénéfice, de nombreux chômeurs, dont le profil professionnel correspond aux besoins exprimés ? Pourquoi ne pas verser aux communes une partie du fonds de chômage pour leur permettre de rendre dignité et espoir à leurs chômeurs, en leur procurant un emploi collectif ?

Monsieur le ministre, j'avais déposé un amendement, lors du vote du pacte national pour l'emploi, qui tendait à accorder aux communes une remise de 50 p. 100 sur les cotisations de sécurité sociale. Vous vous y êtes opposé, mais je me permets de vous soumettre à nouveau le problème.

En vérité, s'il y a eu volonté de réforme, elle s'est perdue dans les méandres complexes de la diversité des aides. Il n'y a pas de politique globale, mais des mesures qui, en s'ajoutant les unes aux autres, ont faussé l'objectif.

Bien sûr, nous le savons, la crise est mondiale et il aurait été bien difficile de réussir à la fois une politique de prise en charge et une relance économique avec les moyens choisis par le Gouvernement. Mais il l'aurait fallu.

Je vous rends cette justice, monsieur le ministre, que vous avez eu le souci de diversifier l'aide de votre ministère en programmant une politique régionale et locale de l'emploi. Cependant, les chiffres sont là, réprobateurs. Le Gouvernement ne consacre que 600 millions de francs, sur un budget d'aide de 13 milliards de francs, au développement économique régional. On peut penser que c'est bien peu.

Quelles sont les régions « primées » ? L'Aquitaine, la Bretagne, le Limousin, le Midi-Pyrénées, le Poitou-Charente et la Corse absorbent presque la moitié des aides, qui s'ajoutent aux subventions perçues dans le cadre d'une politique régionale. Certes, des problèmes d'emploi se posent partout, mais la priorité des priorités me paraît devoir être de soutenir les régions qui ont des problèmes pour effectuer la reconversion indispensable de leur économie. Je pense à l'Est en particulier, où les entreprises en pleine mutation pourraient devenir performantes à l'exportation si le Gouvernement, qui prône la compétitivité, les aidait plus puissamment à en avoir les moyens. J'espère que les conclusions du rapport Vimont permettront d'améliorer l'action du Gouvernement, du moins si elles sont adoptées.

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Jean Béranger. Loin de moi l'idée qu'il conviendrait de renoncer à une politique d'aménagement du territoire et à une redistribution des revenus. Mais l'industrie traditionnelle, dans laquelle on a largement investi parce qu'elle était productive et source d'emplois, ne représente plus l'avenir. Les machines, de plus en plus sophistiquées grâce à l'informatique, prendront le relais. Il faut donc concevoir un nouveau secteur tertiaire et investir aide et imagination dans ce secteur, où la productivité est restée bien loin derrière celle du secteur secondaire.

Certes, comme lors de toute mutation, bien des professions sont ou vont être menacées. C'est là que devrait, à mon avis, s'exercer la responsabilité du Gouvernement dans une vision prospective des aidés et non plus seulement dans la gestion coûteuse de la progression constante des chômeurs.

Aussi disons-nous oui à une politique régionale de l'emploi, qui valoriserait le travail manuel, d'une part, et soutiendrait les innovations dans le domaine des services, d'autre part.

Nous disons oui à une recherche pour une société fondée sur autre chose que sur l'unique valeur travail, car — chacun le sait le chômage des jeunes a des causes complexes. S'il est impossible de rendre le travail valorisant pour tous, on peut réduire sa durée justement parce que la « bureautique » permettra l'automatisation.

Au cours de la dernière décennie, période de croissance forte, les Français, comme tous les Européens d'ailleurs, ont été tentés d'accroître leur niveau de vie matérielle.

Il faut avoir aujourd'hui le courage de proposer d'autres choix.

Monsieur le ministre, vous avez envisagé la possibilité d'un vaste débat national sur l'emploi. Ne pensez-vous pas que c'est vers la recherche d'un nouveau modèle de développement axé sur la conquête du temps libre et provoquant, d'ailleurs, d'autres sources d'activités que ce débat devrait être orienté ?

La réduction de la durée du travail, la création d'emplois d'intérêt collectif, le travail à temps partiel sont, à notre avis,

les voies à explorer, qui devraient permettre, en construisant une société nouvelle, de lancer un défi efficace au chômage, de trouver un autre mode de vie.

Vous-même, monsieur le ministre, avez tenu ce discours et je vous en porte témoignage.

Mais le Premier ministre, dans sa récente présentation de la révision du VII^e Plan à l'Assemblée nationale, ne paraît pas l'entendre ainsi : créer des emplois dans le secteur des services et réduire le temps de travail lui semblent une dérision. Il l'a clairement exprimé.

C'est bien regrettable, et je pense sincèrement que les méthodes du Gouvernement sont aujourd'hui usées ; elles sont celles d'une société dépassée.

Lors du débat sur l'Europe au Sénat, j'ai dit ma conviction que nous ne pourrions construire une société nouvelle qu'en harmonisant nos efforts dans un cadre européen. A cet égard, je suis heureux de constater, monsieur le ministre, que la France a fini par s'aligner sur ses partenaires de l'Europe sociale en ratifiant la création d'un fonds spécial pour aider les entreprises à former les jeunes chômeurs, qui représentent — je le rappelle — 11 p. 100 des demandeurs d'emploi, alors qu'ils sont 4 p. 100, toutes catégories confondues, à l'intérieur de l'O. C. D. E.

Non, monsieur le ministre, les organisations syndicales nationales de salariés et les partis de progrès ne demandent pas à la fois une réduction du temps de travail et une augmentation des congés et du salaire, comme on essaie de le faire croire !

Dans la mesure où le travail sera mieux redistribué, où il sera conçu de manière profondément différente grâce à l'automatisation, nous vivrons cette mutation vers une nouvelle société industrielle de façon dynamique, à la fois pour notre économie et sur le plan social, car nous renoncerons plus facilement à accroître notre niveau de vie, si nous enrichissons la qualité de notre mode de vie.

Il importe de mettre en route, et vite, ces réformes à longue échéance dont chacun de nous ressent le besoin.

Mais un gouvernement qui n'a pas la confiance de la majorité des travailleurs, sans lesquels rien n'est possible, le peut-il ?

Je suis convaincu que seule une relance de la consommation, que seul un changement profond de nos orientations politiques et économiques seront porteurs d'espoir.

Les radicaux de gauche le souhaitent et l'espèrent vivement. (*Applaudissements sur certaines travées à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Chérioux.

M. Jean Chérioux. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'étude du budget du ministère du travail et de la participation est, pour le groupe du rassemblement pour la République, l'occasion d'une réflexion qui va bien au-delà de la simple étude des crédits qu'il nous est demandé de voter. Cette réflexion — vous vous en doutez — porte en priorité sur la situation de l'emploi.

Je n'insisterai pas outre mesure sur ce problème, qui a été largement abordé ce soir. Je noterai seulement, monsieur le ministre, que vous êtes confronté à une lourde tâche, tâche qui ne peut pas, qui ne doit pas se résumer en une simple gestion du chômage, mais dont, au contraire, il est indispensable qu'elle s'intègre dans une stratégie économique mobilisant tous les efforts du Gouvernement, comme vous y a d'ailleurs invité M. le Président de la République, au cours de sa conférence de presse, lorsqu'il a déclaré que le problème de l'emploi nécessitait une action tous azimuts.

Les chiffres du chômage, tout le monde, hélas ! les connaît : 1 344 000 demandeurs d'emplois, 750 000 chômeurs aidés et combien seront-ils demain ?

Cette dégradation de la situation de l'emploi, comme l'a excellemment démontré notre collègue M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, coïncide en grande partie avec l'évolution du nombre des défaillances d'entreprises. Elle frappe tous les secteurs d'activité et risque de se prolonger encore pendant des mois. Une amélioration ne pourra résulter que d'une véritable reprise de l'activité économique.

Or, il apparaît que celle-ci ne pourra être menée efficacement que si elle est accompagnée par une action de l'Etat, ce qui n'est guère le cas, puisque les crédits d'équipement des budgets civils stagnent ; le marasme de secteurs largement dépendants des commandes publiques ne pourra donc que s'aggraver au cours des mois à venir.

De plus, les organismes européens se sont révélés totalement inefficaces pour sauvegarder les industries de notre Europe des

Neuf, en particulier notre propre industrie, contre la concurrence de pays employant une main-d'œuvre sous-payée et sans protection sociale.

La situation se détériore donc de mois en mois, ce qui explique la gravité du débat de ce soir. Il convient de se demander si notre façon de faire face au chômage n'est pas devenue en partie inadaptée.

Il est évident que le système d'assistance aux travailleurs privés d'emploi mis sur pied n'a sans doute pas d'équivalent dans le monde. Mais, pour notre part, il nous semble que ce n'est pas tout, que ce n'est même pas l'essentiel.

La dignité de l'homme, c'est avant tout son travail et jamais une allocation de chômage, si importante soit-elle, ne pourra rendre sa dignité à l'homme privé de travail.

Nous devons donc mettre en place un mécanisme qui, non seulement protège le chômeur, mais incite l'offre d'emploi à s'adapter à la demande.

Ce n'est pas — tout le monde semble à présent d'accord sur ce point — le rôle que remplit actuellement l'Agence nationale pour l'emploi.

Nous n'avons, depuis plusieurs mois, cessé de dire que cette agence, accaparée par des tâches de gestion administrative, n'exerçait plus réellement sa vocation première, celle de rapprocher quotidiennement l'offre à la demande. C'est ainsi que l'agence a perdu peu à peu l'efficacité qu'on pouvait en attendre, surtout dans cette période où son rôle aurait dû devenir essentiel.

Nous avons dénoncé à maintes reprises cet état de fait. Nous avons fait des propositions de réforme. Ces idées semblent avoir fait leur chemin : le rapport Fargé est intervenu et, au cours d'un récent conseil des ministres, la décision a été prise de présenter une réforme, mais — je cite le communiqué officiel — après « une large consultation de toutes les parties intéressées ».

Or, monsieur le ministre, il faut faire vite. Aussi vous poserais-je une question : est-il un lieu plus privilégié pour un débat de portée nationale où toutes les opinions et propositions pourraient s'exprimer que le Parlement au sein duquel sont réunis tous les représentants du peuple français ?

C'est pourquoi, puisque nous avons élaboré un texte, il serait souhaitable qu'il soit examiné et discuté. N'attendons pas que, se sachant condamnée dans son organisation actuelle, l'Agence nationale pour l'emploi ne devienne encore plus inefficace.

Cela est de votre compétence directe, monsieur le ministre, et nous attendons de vous des décisions rapides, comme nous en attendons également en matière de participation, puisque vous êtes aussi le ministre de la participation.

Nous nous en réjouissons, car cette grande idée, entourée de tout le respect qui lui est dû, n'a plus, depuis quelques années, l'impact que nous souhaiterions.

C'est en 1945 que le général de Gaulle a donné à cette idée sa toute première application avec la création des comités d'entreprise. Il a fallu ensuite attendre 1959 et son retour aux affaires pour que viennent les ordonnances sur la participation aux bénéfices, qui associaient, pour la première fois, le travail au capital, et 1967, l'ordonnance sur la participation sous forme de distribution d'actions.

Dans ce domaine essentiel, l'imagination du général de Gaulle a fait peur aux conservateurs, qui n'en avaient pas ou ne voulaient pas en avoir, et aux socialistes autogestionnaires, qui en avaient une autre, mais ô combien ! irréaliste.

Mais les temps ont changé. Les illusions socialo-marxistes ont été rejetées en mars dernier et, avec elles, l'anarchie où le bureaucratisme qui auraient présidé à toute réforme de l'entreprise. (*Mouvements divers.*)

Alors, la participation doit, à un moment où l'équilibre ancien est bouleversé par la crise économique, apparaître comme offrant un nouvel équilibre des droits, des charges et des responsabilités entre partenaires sociaux.

La participation devrait être conçue comme l'œuvre maîtresse de cette législature, car elle est le grand dessein qu'il convient d'offrir aux Français.

Elle seule peut satisfaire au besoin de justice et de solidarité tout en développant les libertés et en respectant la hiérarchie des responsabilités.

C'est pourquoi, lorsque vous affirmez, monsieur le ministre, que « la participation est la vraie réponse aux préoccupations des chefs d'entreprise et des salariés », vous avez raison, mais en même temps vous faites renaître un immense espoir.

C'est à cet espoir que nous avons répondu par deux propositions précises, l'une sur la participation à l'élaboration des décisions et à la gestion, l'autre relative à la création de sociétés d'actionariat salarié.

Ces deux propositions, sans remettre en cause les fondements des structures des entreprises, mais en associant les personnels de manière sans cesse croissante, contribueraient à y dissiper les tensions sociales en faisant accéder chacun de leurs salariés au rang d'associé à part entière. Elles permettraient, d'autre part, de favoriser la formation des salariés à l'exercice des responsabilités en les informant des décisions essentielles concernant la vie de l'entreprise et en leur donnant des moyens d'intervention en cas de risques pour leur emploi.

Quelles sont vos intentions sur ce point, monsieur le ministre ? Ces propositions ont-elles quelque chance d'être inscrites à l'ordre du jour de nos assemblées ?

Bien sûr, vous évoquez souvent la participation et vous nous avez annoncé un certain nombre de projets gouvernementaux. Je pense au projet relatif à la participation et à celui qui a trait à la distribution gratuite d'actions par certaines entreprises.

Mais permettez-moi de remarquer que le premier a une portée bien limitée et que le second procède plus du capitalisme populaire que de la participation proprement dite puisque c'est un cadeau gratuit de l'Etat.

En fait, qu'en est-il aujourd'hui ?

Vous nous proposez un crédit de 1 500 000 francs au chapitre 37-61 de votre budget, consacré aux « dépenses relatives aux campagnes d'information ». Vous nous avez précisé, lors de votre venue devant la commission des affaires sociales, qu'il s'agissait de mettre sur pied une cellule de réflexion en ce domaine.

Nous ne pouvons qu'être inquiets qu'une idée aussi connue ait encore besoin d'être expliquée. Ce qu'il faut maintenant, c'est l'appliquer, c'est passer aux actes.

C'est pourquoi nous préférons donner à cette bien modeste somme une signification essentiellement symbolique. Nous voulons y voir un engagement de votre part de mettre en œuvre cette politique que nous réclamons, que nous souhaitons hardie et dont les textes que nous avons élaborés devraient constituer l'épine dorsale.

Monsieur le ministre, votre passé, votre conscience des graves problèmes qui se posent à notre pays, votre tempérament d'homme d'action nous font espérer que vous serez plus un ministre d'impulsion qu'un ministre de gestion.

Nous attendons donc avec confiance que vous mettiez en pratique les intentions dont vous nous avez fait part. (*Applaudissements sur les travées du rassemblement pour la République et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, je m'étais fait inscrire dans ce débat à un moment où j'ignorais que je devrais prendre la parole cet après-midi sur les crédits du ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je prie donc le Sénat de m'excuser de la reprendre en cet instant.

Cependant, si je ne le faisais pas, je manquerais d'égards vis-à-vis de vous, monsieur le ministre, puisque je me suis exprimé au moment de la discussion générale de la loi de finances — par conséquent, en votre absence — sur le problème de l'emploi. Il ne serait donc pas convenable de ne pas répéter, très rapidement, en votre présence, ce que j'ai dit alors.

Je m'étais étonné en effet — mais comme ce soir nous discutons du budget du travail, c'est bien le moment d'en reparler — que, lors de la présentation de la loi de finances, M. le ministre du budget n'ait pas fait la moindre allusion au problème de l'emploi qui est pour nous tous, actuellement, le problème majeur. Je veux — je n'ai fait que les ébaucher ce jour-là — vous faire part de quelques observations qu'appelle d'ailleurs le débat auquel nous venons d'assister.

Parlons d'abord de l'agence nationale pour l'emploi. Voilà un problème qui nous soucie sérieusement. Je sais qu'il vous soucie aussi. Le Gouvernement semble décidé maintenant à s'en préoccuper, enfin ! Que l'agence ne joue pas ou ne joue plus le rôle pour lequel elle a été conçue, qu'elle ne soit pas organisée pour mettre la demande en face de l'offre, qu'elle soit submergée par d'autres tâches, peut-être ! Mais, pour moi ce qui est le plus important c'est qu'elle cesse de comptabiliser en demandeurs d'emploi et d'en rendre publique la statistique.

Je ne vois pas du tout, monsieur le ministre, en quoi il est intéressant de savoir qu'il y a, dans ce pays, tant de demandeurs d'emploi. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est de savoir combien

il y a de chômeurs, ce qui n'est pas du tout, je dis bien pas du tout, la même chose. Les demandeurs d'un premier emploi sont, certes, des chômeurs et ils ont droit, au premier chef, à notre attention. Les demandeurs d'emploi, par suppression d'emploi, qu'il s'agisse d'une suppression individuelle ou d'une suppression collective, ceux-là aussi sont des chômeurs, c'est certain. Les demandeurs d'emploi par licenciement ne sont déjà plus tous des chômeurs ; mais il faudra sans doute quand même les comptabiliser comme tels, encore qu'il y ait parmi eux des professionnels du licenciement perpétuel. Mais les autres, tous les autres, n'ont plus rien à voir avec le chômage.

Prenons le cas d'un demandeur d'emploi dont la famille s'est augmentée d'une unité — en un temps où la démographie est si faible dans ce pays on a le droit d'évoquer, de rêver à une telle situation — et qui, de ce fait, déménage pour prendre un appartement plus grand. Cet homme ne voudrait pas pour autant s'éloigner de son lieu de travail, ce qui est naturel. C'est un demandeur d'emploi mais il a un emploi, il n'en est pas pour autant chômeur.

Il y a aussi ceux qui, pour un empire, ne voudraient pas, dans les circonstances que nous vivons, démissionner de leur emploi, mais qui préféreraient en trouver un autre plus en rapport avec leurs goûts, avec leurs facultés. Là encore, ce sont des demandeurs d'emploi, mais ce ne sont pas, n'est-ce pas, des chômeurs et ainsi de suite.

Il y a encore des demandeurs d'emploi — je ne crains pas de le dire car je sais que c'est vrai — par conviction politique. Il y a en effet ceux qu'on encourage à être des demandeurs d'emploi, singulièrement des femmes — c'est un fait que je constate dans mon département — des femmes à qui l'on dit de se faire inscrire comme demandeuses d'emploi, mais que l'on rassure en leur disant : « ne craignez rien, si l'on vous propose un emploi, vous ne serez jamais tenue de l'accepter ».

Tout cela — voyez-vous — fausse la statistique et, depuis le début de ce débat, j'ai entendu des collègues parler — en toute bonne foi, je voudrais en être, j'en suis convaincu — de 1 700 000 chômeurs alors qu'il y aurait 1 700 000 ... demandeurs d'emploi. Au fait s'agit-il vraiment de 1 700 000 ? On n'en sait rien. Une chose est sûre en tout cas le nombre de chômeurs est très inférieur au nombre de demandeurs d'emploi et il semble bien qu'il s'en faille de beaucoup.

Combien y en a-t-il exactement ? Je n'en sais rien. Mais tout cela, monsieur le ministre, tend à développer une psychose...

M. Michel Yver. C'est sûr !

M. Etienne Dailly. ... et à établir, à accréditer des chiffres qui finissent par convaincre les gens alors que si vous ouvrez le journal, vous voyez que tout le monde recherche des salariés, du personnel. C'est extraordinairement singulier, mais c'est ainsi. J'ai cité l'autre soir le cas, dans un chef-lieu de canton de mon département, d'un déménageur dont les affaires sont prospères, qui voudrait acheter deux camions supplémentaires. Pour cela il lui faut recruter huit nouveaux déménageurs, quatre par camion. Eh bien ! il a reçu 63 candidats envoyés par l'agence pour l'emploi mais trois seulement ont accepté de tenter l'essai ; un seul a accepté de poursuivre l'expérience pendant deux jours et aucun n'a accepté l'emploi qu'ils considèrent donc tous comme indigne. Le métier de déménageur est devenu indigne des Français.

Donc première mesure à prendre mais qui est essentielle : en finir avec la manière dont on établit les statistiques et empêcher l'agence de publier le nombre des demandeurs d'emploi. Elle ne devrait plus rendre public que le nombre des chômeurs, ce qui n'a rien à voir.

Vous attaquez ensuite au problème des travailleurs immigrés.

M. Hector Viron. Et voilà !

M. Etienne Dailly. Vous ne pourrez pas y échapper, monsieur le ministre, et vous le savez bien. Il n'est pas possible qu'il y ait dans ce pays, par exemple, 800 000 ou 900 000 chômeurs — est-ce le bon chiffre ? peut-être 1 million, qu'en savons-nous ? M. Chérioux parlait de 750 000 chômeurs aidés ! Vous allez nous fixer — alors qu'il y a tant de travailleurs immigrés. Combien sont-ils ? 2 millions, 2 900 000, on ne sait pas non plus et on aimerait bien le savoir également.

Ce problème des travailleurs immigrés vous n'y échapperez pas pour plusieurs raisons. Certes la France est une terre d'asile et elle a eu, c'est vrai, besoin de cette main-d'œuvre. C'est un fait,

personne ne songe à le nier. Mais quand il n'y a plus d'emplois pour tout le monde — pardonnez-moi la trivialité de l'image — quand il n'y a plus de pain à la maison, on le réserve d'abord aux enfants de la famille. Le premier devoir d'un Parlement, et d'un Gouvernement, c'est d'assurer un emploi à ses nationaux avant d'en fournir aux autres.

Ce problème des immigrés passe d'abord par la suppression d'un certain nombre de cartes de travail.

M. André Méric, rapporteur pour avis. Ce n'est pas vrai !

M. Etienne Dailly. C'est assez simple car il ne s'agit que d'une mesure réglementaire. Bien entendu, elle occasionnera quelques ennuis par la suite avec certains pays, au plan bilatéral, mais cela ne viendra qu'ensuite.

En revanche, le jour où l'on supprime 500 000 cartes, à 500 000 travailleurs étrangers, il faut mettre 500 000 Français au travail à la place.

Cela, c'est un tout autre problème, et un problème infiniment difficile. Vous n'y serez pas moins tenu, parce que ces travailleurs immigrés, qu'on le veuille ou non — j'ai lu avec soin le rapport de M. Icart à cet égard — coûtent, de surcroît, 57 p. 100 de plus à notre sécurité sociale, qui n'est pas dans un état financier à pouvoir le supporter longtemps, soit parce qu'ils sont célibataires et qu'alors ils viennent se faire faire tout à neuf dans notre pays — après quoi ils nous envoient leurs cousins — soit parce qu'ils sont mariés et qu'ils ont beaucoup plus d'enfants que nous. Le rapport Icart est éloquent à cet égard.

Et puis à quoi bon donner l'occasion de transférer les devises correspondant aux salaires — ce qui est bien normal pour eux — alors que nous avons ici des gens inemployés à qui il faut donner un emploi et jusque-là verser des indemnités ?

Mais comment les mettez-vous au travail ? C'est un sujet délicat et je regrette que M. Stoléro ait dû quitter momentanément le banc des ministres parce que c'est tout le problème du travail manuel qui est, à mon sens, posé et pour la solution duquel, vous me pardonneriez de le dire — mais ne vaut-il pas mieux que ce soit quelqu'un de la majorité qui le dise ? — le Gouvernement ne me paraît pas avancer à bien vive allure.

Pourquoi les Français ne veulent-ils plus effectuer certains métiers ? Les usines Citroën viennent d'ouvrir dans la ville nouvelle de Melun-Sénart un magnifique et très grand centre de fourniture de pièces détachées. C'est une véritable cathédrale, très moderne, où l'on travaille en musique, où l'on se déplace à bicyclette ou sur des chariots porteurs de type différent, où la plupart des manipulants sont dotés de gants, etc. Les conditions de travail y sont excellentes, le confort des locaux annexes, vestiaires, cafétérias, etc., aussi et tant mieux ! Ce devrait être comme cela partout et singulièrement pour le travail manuel.

Au cours de la visite j'ai demandé aux dirigeants de ce grand centre, combien ils employaient de travailleurs étrangers : 36 ou 38 p. 100 m'ont-ils répondu. Mais pourquoi donc ai-je demandé ? Mais tout simplement parce que malgré nos annonces, nous ne trouvons pas de Français.

Alors, monsieur le ministre, l'exemple du déménageur de ce chef-lieu de canton et celui du centre de pièces détachées de Citroën à Melun-Sénart, montrent que quelque chose ne va pas et qu'il n'est pas possible que dans le même temps, nous ayons un si grand nombre de salariés français qui soient pour les cadres à 90 p. 100 de leur salaire et pour les autres à l'allocation de chômage ! Il n'est pas normal que si l'agence pour l'emploi offre un, deux, trois ou quatre emplois de suite au secouru, puisqu'il faut l'appeler ainsi — et c'est bien normal qu'il soit secouru, car il n'est pas question de le laisser sans ressources — que dans le même temps l'intéressé ait le droit de refuser tous les emplois qu'on lui offre...

M. Pierre Gamboa. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Dailly ?

M. Etienne Dailly. C'est toujours volontiers que j'autorise à m'interrompre.

M. le président. La parole est à M. Gamboa avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Gamboa. Monsieur Dailly, je voudrais simplement vous poser une question. Vous venez de donner devant la Haute Assemblée deux exemples. Un exemple de déménageur et celui du centre de pièces détachées d'une entreprise automobile. Pouvez-vous, pour la Haute Assemblée, donner les salaires payés par ces deux entreprises ? Je crois que ce serait très intéressant.

M. Etienne Dailly. Il va de soi que les salaires de ces deux entreprises sont des salaires normaux, la première parce qu'elle a un personnel stable et très ancien et la seconde — car je vois bien où vous voulez en venir — parce que comment aurait-elle recruté les Français qui constituent 62 ou 64 p. 100 de son personnel ?

Quant à chercher à nous faire croire que la main-d'œuvre pourrait être payée dans ce genre d'entreprises à deux prix différents selon sa nationalité, vous n'y parviendrez pas, monsieur Gamboa ! Grâce au ciel nous n'en sommes pas là, en France, tout au moins ! Je suis heureux que vous m'ayez interrompu car cela me permet de m'inscrire en faux contre ce que je crois être la finalité de votre intervention !

J'en reviens au sujet et je suis heureux que M. Stoléro ait pu regagner le banc du Gouvernement.

Oui, c'est tout le problème du travail manuel qui est posé.

Ce qui est grave, me semble-t-il, c'est que dans des métiers aussi sains et propres que ceux que j'ai évoqués, nous ne trouvons plus à embaucher des Français.

Je crois que tout cela vient de très loin, que cela prend naissance à l'école. J'ai le sentiment que maintenant, c'est à l'école, dans nos écoles, que nous fabriquons finalement des demandeurs d'emploi et cela parce que les familles françaises finissent par s'imaginer que tout est perdu si l'enfant n'a pas en tout cas un bon CAP et, si possible, un bachot technique.

Alors, comment allez-vous faire pour revaloriser le travail manuel ? Tout le problème est là. Il faudra d'ailleurs imposer aux patrons un certain nombre de choses, c'est tout à fait certain. Il est absolument anormal qu'aux Etats-Unis, par exemple, le terrassier dans la rue soit respecté alors qu'en France il ne l'est pas. C'est d'abord sans doute qu'il n'est pas payé assez cher chez nous, mais finalement, lorsqu'on voit ce que coûte le secours au chômage, 36 milliards de francs, me semble-t-il, il me paraît d'une part que l'on peut demander au patronat des efforts qui se substituent à une partie de sa part de charges et, d'autre part, à l'Etat qui pourrait abonder ces efforts nouveaux dans des conditions qui finalement coûteraient moins cher à la collectivité.

La considération serait faite, c'est sûr, de la connaissance que l'on a du salaire, du bon salaire que percevrait le travailleur manuel. Les conditions de confort, d'hygiène, jouent aussi. Pourquoi aux Etats-Unis, à côté de tous les chantiers de terrassements, y a-t-il des remorques où le terrassier pénètre habillé comme vous et moi, en ressort en habit de travail, puis à la fin de la journée y retourne, prend sa douche et ressort de nouveau habillé comme vous et moi.

Tout cela demande d'abord certainement un effort d'imagination et ensuite quelques moyens. Est-ce au-dessus de nos forces ? Car vous ne pouvez pas rester dans la situation actuelle.

Nous ne pouvons pas tout de même admettre que tout travail manuel, fût-ce lorsqu'il s'agit de manipuler des pièces détachées chez Citroën avec les gants et des chariots électriques, comme je l'évoquais voilà un instant, soit refusé par les Français et ne puisse être exécuté que par des étrangers. Ce n'est pas possible.

Par conséquent, il faut changer tout cet état d'esprit. Sinon nous nous préparons à des jours très difficiles.

Si j'évoquais, tout à l'heure, ces 36 milliards de francs que représente le coût de ces opérations, ce n'est pas qu'au départ elles n'étaient pas indispensables. Seulement maintenant il va falloir, à mon avis, les rendre plus sélectives. Il n'est pas possible qu'après avoir refusé X emplois, pendant X temps, le chômeur continue à percevoir la même somme.

Il faut encourager tout de même la recherche de l'emploi donc aboutir à une certaine dégressivité. Si elle n'est pas facilitée par l'agence nationale pour l'emploi, il faut en effet que la recherche d'un emploi résulte aussi d'une certaine incitation, que l'intéressé ait des raisons d'y procéder.

D'autant qu'en fin de compte et vous le savez bien, si vous ne prenez pas des mesures à cet égard, finalement, c'est le moral de la nation qui sera atteint. Une majorité silencieuse de toutes opinions politiques s'est formée dans ce pays contre cette situation. Les syndicats eux-mêmes entendent bien ne pas défendre ceux qui par des moyens plus ou moins obliques refusent un emploi, c'est certain.

Et il faut qu'il en soit ainsi car plus nous allons — car le Français est débrouillard — plus le Français « s'installe » dans le système ; il est même permis de se demander s'il n'y trouve pas son compte.

Monsieur le ministre, je terminerai mon propos par une boutade, une histoire que je trouve drôle et qui me paraît résumer la situation.

Cela se passait la semaine dernière, m'a-t-on dit — mais je pense que c'est malgré tout une histoire — dans un golf de la région parisienne. Au départ du « un », un vieux monsieur de soixante-douze ou soixante-quinze ans environ venait pour faire sa partie quotidienne. Il est à la retraite, c'est bien son droit. Il rencontre un jeune homme, ou un homme jeune, de trente-cinq ans environ. Ils ne se connaissent pas.

« Est-ce que je peux faire le parcours avec vous ? », demande ce dernier.

« Je ne demande pas mieux », répond le vieux monsieur.

Le jeune homme se présente et dit :

« Je suis cadre au chômage, je touche une indemnité de chômage égale à 90 p. 100 de mon salaire, mais il va falloir que je pense à trouver une autre méthode, car il va y avoir maintenant onze mois que cette situation dure ; je prépare ma licence d'anglais le matin et je joue au golf l'après-midi. »

Mais il y avait aussi, à quelques mètres, un ouvrier d'entretien apparemment membre du personnel du golf, occupé à tailler une haie avec une cisaille pour que tout soit bien propre. Lorsqu'il a entendu le cadre dire qu'il était au chômage et qu'il touchait 90 p. 100 de son salaire, il s'est retourné et, avec un bon sourire, tout en continuant à couper sa haie, a déclaré : « Ah ! vous êtes au chômage ! Tiens, c'est rigolo, moi aussi ! »

M. Robert Schwint. C'est une caricature !

M. Etienne Dailly. C'est une caricature — ce soir, M. Schwint a raison d'employer ce terme, mais il n'avait pas raison d'en user cet après-midi — mais ne résume-t-elle pas parfaitement la situation ?

Si nous n'y prenons garde, la France va s'installer dans le système « débrouille » et, pour une partie, dans le travail noir. C'est M. Schwint, je crois, qui disait tout à l'heure que le chômeur se lève plus tard et que cela lui donne le temps de rêver. Je crois qu'il faut tout de même que vous fassiez très attention, monsieur le ministre, car on ne vit pas de rêves. Et si vous me permettez cette expression, je dirai que le moment me paraît largement venu de « resserrer les boulons » ! (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Emplois féminins). Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les interventions des divers orateurs appellent de ma part quelques précisions.

M. Fosset a parlé des attributions du secrétariat d'Etat. En fait, le secrétariat d'Etat est chargé de l'emploi et de la formation professionnelle des femmes ainsi que de toutes autres missions que veut bien lui confier le ministre du travail et de la participation. Ce secrétariat ne peut être autonome ; il doit être inséré à l'intérieur du ministère du travail.

Le travail est ouvert aux hommes et aux femmes en fonction de leurs compétences, de leurs aptitudes, et non en fonction de leur sexe.

La situation de l'emploi féminin est préoccupante, vous l'avez tous indiqué. Cela est vrai surtout pour les jeunes filles, qui éprouvent plus de difficultés à s'insérer professionnellement que les hommes. On a cité le chiffre de un million de femmes en plus sur le marché du travail depuis dix ans. C'est exact. Rappelons également que les femmes ont toujours travaillé et qu'au début du siècle, elles étaient presque aussi nombreuses à travailler que maintenant. Elles étaient agricultrices, commerçantes ; elles n'exerçaient pas les mêmes fonctions que maintenant. Aujourd'hui, elles ont droit au travail et personne ne peut leur contester ce droit.

Leur motivation a été mise en cause. Il est bien certain que les raisons qu'elles ont de travailler sont extrêmement variées. Elles travaillent autant pour le revenu familial, auquel elles contribuent de plus en plus, que pour leur insertion dans la vie sociale ou professionnelle et la sécurité de leur avenir.

Nous respectons cette liberté de choix pour la femme de travailler ou de s'arrêter de travailler quand elle le souhaite, comme nous respectons cette liberté de choisir son métier.

La proposition formulée par M. Henriot devra être étudiée et soumise au haut comité de la population. Il n'est pas possible d'y donner suite dans l'immédiat, car certains chiffres méritent d'être précisés.

Comme le secrétariat d'Etat s'insère dans le ministère du travail, il n'a pas de budget propre, et c'est normal. Néanmoins, je dispose d'un budget spécifique pour conduire certaines actions. Il en est ainsi de l'action concernant l'ouverture de tous les métiers aux femmes. Pour cette action, un crédit de cinq millions de francs figure au budget. Cette ouverture de tous les métiers s'impose en raison des difficultés d'insertion des jeunes femmes, qui se dirigent beaucoup trop vers des emplois de bureau.

Une diversification des métiers est donc nécessaire pour lutter contre cette ségrégation à l'embauche qui entraîne des disparités de salaires dont un certain nombre de femmes sont victimes.

Un autre dossier, qui n'est pas spécifiquement féminin, mais que je m'emploie à faire avancer, concerne le travail à temps partiel, qui a été également évoqué ici. Le travail à temps partiel intéresse un grand nombre de femmes. Pour elles, un des principaux problèmes posés par le travail à temps partiel, c'est la nécessité de le rendre réversible. Beaucoup de femmes, en effet, le demandent à un moment donné, quand elles sont jeunes, pour élever plus facilement leurs enfants, mais elles désirent ensuite reprendre une activité à temps complet. Il faut donc les aider à se réinsérer dans la vie professionnelle.

Le problème se pose aussi — et c'est un véritable drame — pour les veuves, les femmes divorcées, les femmes qui deviennent brutalement chef de famille. Vous avez bien voulu voter en leur faveur les dispositions du second pacte pour l'emploi, dispositions particulièrement importantes en raison des difficultés qu'elles éprouvent pour trouver du travail...

C'est ainsi que vous leur avez permis, cette année, d'accéder au contrat emploi-formation. Cette possibilité de réinsertion professionnelle des mères de famille est très importante. Il est bien certain que si les jeunes femmes savaient qu'elles peuvent reprendre leur travail après s'être arrêtées quelques années, elles hésiteraient beaucoup moins à interrompre leur activité professionnelle.

Cette réinsertion est encore difficile, malgré les très gros efforts accomplis par des associations, que nous soutenons d'ailleurs.

Je conclurai en vous faisant part de ma conviction qu'il ne faut pas empêcher les femmes de travailler. Ce n'est pas en luttant contre le travail des femmes que l'on verra se redresser le taux de natalité.

Il faut accepter cette évolution des jeunes femmes et les aider à faire face à la fois à leurs tâches familiales, à la maternité et à leur emploi. C'est très important. (*Applaudissements au centre, à droite et sur quelques travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Lionel Stoléro, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation (Travailleurs manuels et immigrés.) Je répondrai simplement sur quelques points précis.

Je suis un peu moins sévère que les rapporteurs et les orateurs en ce qui concerne le fonds d'amélioration des conditions de travail, qui, certes, ne gère pas des milliers de dossiers, mais qui en a déjà géré plusieurs centaines en un an et demi. Nous avons insisté à ce sujet auprès des moyennes et petites entreprises qui ne faisaient pas ou qui faisaient peu d'investissements de nature à améliorer les conditions de travail.

Nous avons créé dans toute la France un courant d'innovations exemplaires. L'Etat ne finance que les innovations qui sont utiles à d'autres entreprises que celle où l'innovation est effectuée. Par exemple, dans un atelier où elle ne revêt pas un caractère exemplaire, elle est à la charge de l'entreprise. Le fonds d'amélioration des conditions de travail n'intervient pas. En revanche, un nouveau système de protection contre les fumées de soudage ou les vapeurs de vernis peut être financé par le F. A. C. T. Comme l'agence pour l'amélioration des conditions de travail publie la liste des innovations ainsi financées, cela a un effet direct dans l'entreprise où l'innovation a lieu, puis un effet d'entraînement pour la diffusion de ces nouvelles méthodes.

En ce qui concerne la participation des travailleurs à l'amélioration des conditions de travail, nous avons élaboré un projet, dans le cadre des réformes sur la participation, intitulé « projet-partage », qui a pour objet de donner voix au chapitre aux ouvriers d'un atelier pour qu'ils puissent eux-mêmes proposer et même conduire un certain nombre de projets d'amélioration des conditions de leur travail.

M. Dailly faisait fort justement remarquer que toutes ces difficultés commencent à l'école. Bien entendu. Je dirai même qu'il n'y a pas que les problèmes du travail manuel qui trouvent leur origine à l'école ; il y a aussi tous ceux qui touchent à

la justice sociale. Notre école valorise surtout les qualités cérébrales, mais très peu les qualités de maturité, d'initiative, de dynamisme, de travail en équipe, qui sont, en fait, les qualités des enfants des milieux sociaux défavorisés, lesquels enfants sont bien obligés d'apprendre à se débrouiller seuls. C'est très important.

Nous devons accentuer nos efforts en faveur du travail manuel. Nous l'avons introduit en classe de sixième, cinquième, quatrième et troisième. Cela permettra à tous les jeunes Français de savoir utiliser leurs mains; cela permettra, en tout cas, de détecter les aptitudes des jeunes avant qu'ils ne choisissent leur carrière.

M. Bohl souhaite l'assimilation des apprentis aux étudiants. C'est un thème que j'ai lancé il y a un an et demi. Nous avons fait pas mal de chemin dans cette direction. L'égalité fiscale est pratiquement réalisée, puisque le salaire de l'apprenti n'est plus impossible depuis la loi de finances de 1978. Une carte d'étudiant en apprentissage a été créée et est distribuée dans les centres de formation d'apprentis. Par son nom même, elle donne bien cette notion d'assimilation et nous faisons en sorte qu'elle procure les mêmes avantages que la carte d'étudiant. Certains de ces avantages dépendent de l'Etat, d'autres des communes.

Nous subventionnons les repas des apprentis au même taux que les repas des étudiants. Nous essayons donc d'aller dans le sens que vous souhaitez pour placer l'apprenti et l'étudiant à un même niveau.

M. Dailly déclarait que toutes ces difficultés venaient du fait que les gens n'étaient pas payés assez cher. Il n'y a pas que cela. En 1978, une quinzaine d'accords de valorisation du travail manuel, intéressant certaines branches prioritaires, ont été conclus et ont eu leur traduction dans les feuilles de paie. Un accord dans le secteur du bâtiment et des travaux publics devrait bientôt être signé. La négociation s'est engagée il y a seulement quelques semaines. Nous continuerons dans la même voie au cours de l'année 1979, qui sera une année de rigueur en matière de prix et de salaires eu égard aux engagements européens de la France.

Nous continuerons à donner une priorité aux travailleurs manuels dans l'évolution des salaires. Une réunion, qui a eu lieu récemment chez le Premier ministre, confirme cette orientation.

En ce qui concerne les travailleurs immigrés, l'amicale pour l'enseignement des étrangers a été dissoute non pas pour diminuer l'effort de formation, mais parce que, avec un budget de 50 millions de francs, elle enregistrait un déficit de 15 millions de francs, et cela malgré des années — M. Dijoud s'était d'ailleurs attaché à ce problème — de vains efforts. Mais près des deux tiers des cours ont déjà repris et sont donnés par d'autres associations. D'ici à la fin de l'année, ils auront tous repris. Ainsi, les travailleurs immigrés non seulement ne recevront pas moins de formation qu'avant, mais ils en recevront davantage.

En matière de logement, il est vrai que la gestion des foyers pose des problèmes. Pour la Sonacotra — Société nationale de construction de logements pour les travailleurs — les déficits ont atteint des sommets invisibles à l'œil nu, si je puis dire, puisqu'ils sont de l'ordre de 250 millions de francs pour 1978, représentant la moitié du fonds d'action sociale pour l'ensemble des immigrés. Il faut donc bien remettre un peu d'ordre dans cette gestion et, notamment, faire accepter à chacun des travailleurs immigrés qu'il paie sa redevance en mettant fin aux grèves des loyers.

Cela nous amène à livrer une épreuve de force dans certains foyers en utilisant les moyens légaux de saisie sur salaires ou d'expulsion à la suite d'un jugement du tribunal, de la même manière qu'un Français qui ne paie pas son loyer se trouverait avoir des difficultés avec la justice.

Je voudrais simplement, en terminant, joindre ces deux problèmes, comme le suggérait M. Dailly, pour dire que je ne pense pas qu'il y ait des travaux réservés aux travailleurs immigrés ni que ces derniers soient indispensables à l'économie française. Au contraire, ce qui serait normal, c'est que ces travaux soient effectués conjointement par les travailleurs immigrés et les travailleurs français, quelle que soit leur nature.

C'est tellement vrai que nous ne délivrons plus de cartes de travail sous prétexte que les immigrés seraient indispensables.

Ainsi, pour les Houillères, j'ai refusé la délivrance de cartes de travail à des Marocains car j'ai estimé que la France comptait suffisamment de travailleurs. Les bassins devraient fermer, prétendait-on, mais, pour l'instant, ils ne le sont toujours pas. Nous

avons mis tous les moyens nécessaires à la disposition des Houillères pour qu'elles trouvent le personnel compétent afin de les inciter à changer leurs conditions de travail.

J'ai reçu une lettre d'une entreprise qui demandait des tailleurs de pierre portugais pour la restauration de la façade de la cathédrale de Strasbourg. J'ai répondu que celle-ci avait survécu à plusieurs guerres, qu'elle pouvait donc attendre que soient formés des travailleurs français et qu'il n'était pas question de délivrer de nouvelles cartes de travail.

Un sénateur à droite. Très bien !

M. Lionel Stolérú, secrétaire d'Etat. En consentant les efforts nécessaires, nous pouvons arriver à une substitution normale des travailleurs français aux travailleurs immigrés. De toute façon, même si leur nombre diminue, ils constitueront toujours une communauté importante. Mais, au lieu d'avoir des tâches réservées, celles dont les Français ne veulent pas, ils devront partager l'ensemble des tâches disponibles dans la société française. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. A cette heure matinale, je répondrai brièvement et je vais commencer par la fin, en vertu du principe selon lequel les derniers seront les premiers et les premiers seront les derniers. (*Sourires.*)

Je commencerai donc par M. Dailly. En effet, une vérité me paraît évidente, tellement évidente que, tout à l'heure, dans son intervention, un des orateurs s'est trompé — je crois qu'il s'agit de M. Viron — lorsqu'il a parlé de 1 500 000 chômeurs; il entendait 1 500 000 demandeurs d'emploi: une confusion générale s'est créée ainsi dans notre pays. Quand, dans ma ville de Libourne, on parle de 1 500 000 demandeurs d'emploi, on comprend chômeurs.

M. Etienne Dailly. C'est vrai !

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Il faut sortir de cette idée fautive, sauf pour les gens qui veulent, en effet, s'en servir comme d'un détonateur et en faire une espèce de psychodrame.

Je trouve, monsieur Dailly, que 850 000 chômeurs suffisent, si vous me permettez cette expression, et que ce nombre pose déjà un problème grave pour notre pays.

Il faut bien comprendre que le chômeur, c'est celui qui perd un emploi ou bien celui qui demande un premier emploi au terme de trois mois de scolarité.

Je vais publier le rapport d'Alain Cotta, auquel je faisais allusion tout à l'heure et qui est un éminent professeur de droit et d'économie politique que tout le monde connaît, rapport qui démontre — je lui en laisse la responsabilité — que si l'on veut obtenir un taux de croissance créateur d'emplois, il faut atteindre 4,5 p. 100, sans quoi il ne peut y avoir en fait création d'emplois. Le chômage est alimenté aujourd'hui à la fois par un taux de production intérieure brute de l'ordre de 3 p. 100 et par une réserve de personnes qui ont la capacité de travailler mais qui, à un moment donné, ne sont pas demandeurs d'emploi.

Savez-vous combien il en existe? Onze millions, onze millions de personnes qui pourraient travailler, qui ne le font pas et qui, à un moment donné, se décident à s'inscrire comme demandeurs d'emploi. Je veux bien qu'on parle de 11,5 millions de chômeurs, si l'on veut s'amuser à ce jeu !

Je n'entends pas, pour reprendre votre expression, monsieur Schwint, que vous avez vous-même empruntée au Président de la République — il faut dire vrai dans cette affaire — que résorber le chômage consiste à casser le thermomètre et à truquer les chiffres. Qui peut se prêter à ce jeu ?

Il faut faire une opération de clarté, et c'est ce que j'ai bien l'intention de faire. Je réponds en cela à des questions qui m'ont été posées à maintes reprises par un certain nombre d'orateurs, MM. Chérioux et Béranger en particulier. La réforme de l'Agence nationale pour l'emploi est subordonnée à une réforme préalable, celle de l'U. N. E. D. I. C. En effet, les tâches auxquelles se consacrent l'agence sont des tâches matérielles consistant à vérifier que les demandeurs de l'aide publique, en vertu de critères extraordinairement compliqués, remplissent un certain nombre de droits, ensuite à transmettre leurs dossiers aux Assedic, puis à additionner les deux pour donner enfin des indemnités aux chômeurs. Il faut d'abord régier ce problème des indemnités de chômage avec les partenaires sociaux car je continue à penser qu'il faut pratiquer la politique contractuelle et ne pas vouloir décider seul lorsque patrons et syndicats discutent.

Les partenaires sociaux se réunissent d'ailleurs aujourd'hui. Vont-ils aboutir à un accord ? Je le souhaite et nous saurons bien, ce soir, ce qui se sera passé. En fonction du résultat des négociations, le Gouvernement prendra des décisions qui aboutiront, en effet, à réformer l'agence nationale pour l'emploi et à l'orienter vers le placement.

Dans ce domaine, le rapport établi par M. Bloch-Lainé démontre que les aides du chômage, à l'échelon départemental ou régional, sont extraordinairement dispersées. J'ai reçu de M. Vimont un excellent rapport, et une quinzaine de décrets d'application, actuellement soumis au Premier ministre, vont permettre de coordonner, selon des techniques que je ne peux vous décrire ce soir, ces aides trop dispersées. C'est là une réforme fondamentale.

M. Chérioux a parlé de la participation. Je suis le ministre du travail et de la participation. Il connaît ma philosophie en cette matière, les principes auxquels je suis attaché de longue date, et je crois que le Gouvernement, en ce domaine, avance d'une manière très pragmatique.

On s'est fait trop longtemps — et lorsque je dis « on », je m'accuse moi-même — de la participation une idée générale philosophique ; mais maintenant, il faut passer à la pratique.

Premièrement, un projet de loi a été élaboré sur la participation des cadres aux conseils d'administration. Comme le Conseil économique et social n'était d'accord sur rien, il a émis un avis disant qu'il n'en avait pas, ce qui ne pouvait guère me satisfaire. Ce texte doit venir en discussion au Parlement au mois d'avril 1979.

Deuxièmement, la distribution d'actions dans le cadre de l'entreprise. Le fait que les salariés soient des actionnaires, même très minoritaires, auxquels on distribue des actions, peut changer l'état d'esprit d'une entreprise, surtout si, après distribution gratuite de l'action compensée financièrement, on installe des mécanismes incitatifs afin que les salariés continuent à acheter des actions et y soient encouragés par l'entreprise. Il y a là une évolution très intéressante.

Enfin — M. Stoleru vous l'a rappelé tout à l'heure — un projet de loi institue une participation au niveau de l'atelier, ce qui va dans la bonne direction.

Ce n'est pas tout et je ne prétends pas avoir épuisé le sujet. En effet, des propositions de loi intéressantes ont été déposées en particulier par le groupe auquel vous appartenez (*l'orateur s'adresse à M. Chérioux*), mais également par d'autres groupes. Je les étudie avec beaucoup d'attention et, si elles recueillent l'accord du Gouvernement, elles feront partie de l'ensemble des textes qui nous seront soumis.

Beaucoup d'orateurs, MM. Schwint, Béranger, Bohl, Viron, bien sûr, et M. Giraud ont évoqué le chômage en soulignant qu'il posait un problème inquiétant, angoissant — Dieu sait si j'en suis conscient ! — qui préoccupait à juste titre tous les Français. Dans la mesure même où l'on est dans une situation difficile, il faut essayer d'y apporter des remèdes.

Or, comme le disait très bien M. Dailly, le pays a le sentiment qu'hélas il y a de véritables chômeurs, des gens qui ont réellement perdu leur emploi, mais qu'en même temps des emplois sont refusés. Nous connaissons tous, nous, les maires des villes, de telles situations ; nous pouvons, chacun pour notre compte, citer des centaines d'exemples. Cela créé nécessairement un mauvais climat.

Il faut donc aller dans le sens d'une clarification et c'est ce que j'ai l'intention de faire. Mais, pour lutter contre le chômage, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis désolé de le dire, on a oublié une chose : le VII^e Plan. Seul M. Schwint en a parlé. Or, c'est précisément de ces propositions que je me suis inspiré.

Vous pouvez reprendre toutes les mesures : le pacte national pour l'emploi, celles qui sont préparées actuellement et que je défendrai demain à l'Assemblée nationale, celles qui concernent l'Agence nationale pour l'emploi, l'enseignement alterné — et c'est très important — la réforme des indemnités de chômage, la réduction du temps de travail, le travail à temps partiel, le travail à mi-temps, etc. ; toutes ces mesures ont été formulées non seulement dans le cadre du VII^e Plan mais aussi dans les instances communautaires.

On disait autrefois des femmes, ce qui était absurde, qu'elles avaient les cheveux longs et les idées courtes ; aujourd'hui, on prétend que le ministre du travail et de la participation a des cheveux courts et des idées courtes. Ce n'est pas original.

On m'a rappelé que je n'étais pas un magicien ; je le sais bien, et c'est pourquoi j'attends qu'on me formule des propositions.

J'ai interrogé la Commission, à Bruxelles. J'ai participé à des réunions internationales regroupant les vingt-quatre pays de l'O. C. D. E. J'ai étudié les rapports du Plan. Encore une fois, j'attends d'autres propositions.

On me dit qu'il faut accroître la production intérieure brute. Naturellement, si nous pouvions avoir un taux de croissance de 5 à 6 p. 100, il en irait autrement, mais nous ne le pouvons pas, et cela pour des raisons internationales. Avec le taux de croissance de 3 p. 100 que nous aurons atteint en 1978, nous aurons battu le record en Europe car les Allemands n'atteindront sans doute que 2,5 p. 100. Or ce sont nos principaux clients. Il faut vendre nos marchandises sur les marchés internationaux et tenir compte des phénomènes conjugués de notre taux de croissance, de l'arrivée des jeunes sur le marché du travail jusqu'en 1985 — on l'a rappelé — de l'aspiration, très légitime, des femmes à trouver un emploi qu'elles revendiquent et, en même temps, des problèmes structurels d'inadaptation. Sans doute faut-il des réflexions structurelles en profondeur sur les conditions, les rythmes et le temps de travail ainsi que sur certains services solvables.

Il faut également prendre en compte les orientations européennes que je viens de faire voter à Bruxelles ; la France a proposé, au cours des discussions, des encouragements à l'emploi des jeunes et à la création d'emplois d'intérêt collectif. La Communauté a rendu possible un certain nombre d'expériences en ce domaine. Ce sont là des orientations que nous avons effectivement prises.

Il est certes facile d'accuser le Gouvernement, mais vous savez — et je vous le redis — il n'y a qu'une sortie dans cette affaire : améliorer la situation des entreprises, leur redonner la capacité d'investir, créer des emplois. C'est cela la vraie richesse.

On trouve maintenant une idée moderne, tout à fait extraordinaire, qui consiste à dire que puisqu'il y a des chômeurs, il suffit de les faire travailler en les payant. Figurez-vous que si l'on pouvait les faire travailler, ils ne seraient plus chômeurs ! On peut aussi créer 1 500 000 fonctionnaires de plus, c'est possible, mais qui les paiera ?

N'oublions pas cette autre idée : parmi les 850 000 chômeurs qui ont perdu leur emploi — et je signale ce chiffre à l'attention de M. Dailly — 40 p. 100 retrouvent du travail dans les trois mois.

S'il était possible de leur procurer des emplois permanents ou de les nommer fonctionnaires de l'Etat ou d'une collectivité locale, le déficit budgétaire serait non plus de 30 milliards de francs mais de 50 ou 100 milliards de francs. Pourrions-nous le combler par la création de monnaie — c'est-à-dire par de la fausse monnaie — par l'augmentation des prix ou encore par une fiscalité accrue ? Non. La vérité est qu'il faut assainir les entreprises. Il y a des secteurs, des pans entiers de notre économie dont la situation est préoccupante. Dieu sait si j'en ai conscience !

M. Bohl a évoqué le problème lorrain, M. Viron celui de la sidérurgie. Alors que la sidérurgie mondiale a perdu 50 p. 100 de ses effectifs depuis dix ans, nous sommes les seuls à ne pas avoir connu une évolution semblable. Ce secteur pose cependant un problème dramatique.

On peut sauver la sidérurgie française à condition de lui redonner sa compétitivité. C'est vrai.

Quant à la construction navale, je ne sais pas ce qu'on peut faire dans ce domaine. Je suis allé à Nantes, je connais les problèmes de La Ciotat. Cette ville vit entièrement de cette activité ; or il n'y a aucun navire prévu dans les carnets de commandes.

En ce qui concerne le textile, des solutions ont été apportées.

Le bâtiment souffre, mais la situation est conjoncturelle. Il peut espérer des jours meilleurs.

A ce sujet, M. Giraud m'a dit que mon budget était plus un budget d'assistance que de stimulation. C'est à la fois vrai et faux. Il faut trouver dans la stimulation un certain nombre d'éléments qui ne figurent pas expressément dans mon budget, tel l'achat d'actions en bourse au titre de la « loi Monory » ; ce sont 3,5 milliards de francs qui permettent aux entreprises de se procurer des fonds propres. Je citerai aussi les 10 milliards de francs versés par le Crédit national pour aider les entreprises à investir. Je citerai enfin le découvert budgétaire de 30 milliards de francs que je viens d'évoquer. Certes, il s'agit surtout de dépenses de fonctionnement et toutes ne vont pas à l'équipement, loin de là, mais ces crédits permettent de stimuler, de soutenir l'ensemble de l'économie.

Autrement dit, nous disposons aujourd'hui d'éléments hors budget qui participent au soutien de l'économie. Il ne faut pas examiner la situation sous ce seul aspect.

M. Bohl a cité le système proposé par le rapport Ripert sur les charges sociales, qui est, en effet, destiné à soulager les entreprises de main-d'œuvre. Je me permets de vous rappeler que ce rapport, lors de son examen par le Conseil économique et social, a été littéralement mis en pièce par le rapporteur, M. Calvez, et par l'avis finalement émis par le Conseil économique et social. On est toujours pour des mesures, à condition qu'elles ne soient jamais proposées.

Le docteur Henriet a abordé, comme l'avait fait le rapporteur, les problèmes de la démographie.

M. Michel Debré, lui aussi, a dénoncé depuis des années cette situation, à juste titre.

Nous sommes confrontés là à un problème dramatique.

Je viens de créer le haut comité de la population. C'est très important.

Je ferai étudier votre proposition, monsieur Henriet, dans le cadre de ce haut comité de la population parce que je ne veux pas négliger des propositions qui permettraient de créer des emplois nouveaux.

Au surplus, deux conseils de planification ont été consacrés, à la demande du Président de la République lui-même, à l'examen de la situation démographique. Des mesures ont été prises et nous continuerons notre action dans ce domaine.

M. Viron a rappelé que la région du Nord était très touchée. Je le sais. J'ai reçu le conseil général du Nord. Le fonds spécial d'adaptation industrielle, dans une telle région où domine précisément la sidérurgie, a pour vocation de créer des emplois et le délégué à l'aménagement du territoire s'en préoccupe.

Dans ce domaine difficile, nous avons quelques atouts en main et le Gouvernement a l'intention de les jouer tous.

Je crois très honnêtement, mesdames, messieurs les sénateurs, que la France est sur la bonne voie et que, dans le second semestre de 1979, peut-être même avant, du moins je le souhaite, nous assisterons à une certaine reprise de l'activité économique grâce aux efforts d'assainissement que nous avons poursuivis.

Les Allemands ont commencé, voilà quatre ans, leur redressement — pourtant ce sont les Allemands! — et ils récoltent aujourd'hui les fruits de leurs efforts.

Nous n'avons commencé à opérer notre redressement qu'au mois de septembre 1976, tâche difficile à réaliser en raison de la conjoncture économique internationale.

Deux ans dans l'effort, c'est long, je le reconnais, mais c'est la seule voie possible. Je sais bien qu'on peut critiquer l'action menée, mais je reste convaincu que seul le redressement des entreprises sera la source réelle d'activité dans ce pays.

Tels sont, formulés d'une manière très rapide, les propos que je voulais prononcer pour répondre aux différents orateurs. (Applaudissements sur les travées de l'UCDP, du RPR et à droite.)

M. Robert Schwint. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schwint.

M. Robert Schwint. J'ai décelé dans les propos de M. le ministre deux types de difficultés. La première se situe dans le vocabulaire. Monsieur le ministre, il faudra faire preuve d'imagination pour distinguer les chômeurs des demandeurs d'emploi. Pour ce faire, il suffirait d'inventer un vocabulaire très particulier pour que l'on sache, en France, s'il y a effectivement 850 000 « chômeurs » et 1 300 000 « demandeurs d'emploi ». C'est une question de vocabulaire uniquement.

M. Etienne Dailly. C'est très important.

M. Robert Schwint. C'est vrai, monsieur Dailly.

La deuxième difficulté est relative à l'emploi et au chômage.

Je suis pessimiste comme vous, monsieur le ministre, car je ne vois pas d'issue au problème du chômage. En effet, nous nous trouvons dans une situation économique difficile, la croissance est insuffisante, la démographie est telle qu'elle va mettre sur le marché des classes d'âge nombreuses, et notamment des femmes qui demandent de plus en plus à s'insérer dans le marché du travail.

Or les mesures qui sont préconisées actuellement ne me semblent pas susceptibles de résoudre ce problème du chômage. En existe-t-il d'autres? Peut-être, monsieur le ministre, mais je n'en vois pas dans le régime libéral que vous défendez.

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner successivement les crédits des lignes « Travail et santé » concernant la section I. — Section commune, et la section II. — Travail et participation, figurant aux états B et C.

ETAT B

I. — Section commune.

M. le président. « Titre III, plus 25 435 310 F ».

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le crédit figurant au titre III.

(Ce crédit est adopté.)

ETAT C

I. — Section commune.

M. le président. « Titre V: Autorisations de programme, 53 220 000 francs ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 30 140 000 francs ». — (Adopté.)

ETAT B

II. — Travail et participation.

M. le président. « Titre III, plus 160 011 502 francs. — (Adopté.)

« Titre IV, plus 1 118 595 649 francs ». — (Adopté.)

ETAT C

II. — Travail et participation.

M. le président. « Titre VI: Autorisations de programme, 198 875 000 francs ». — (Adopté.)

« Crédits de paiement, 63 034 000 francs ». — (Adopté.)

Article additionnel.

M. le président. Par amendement n° 241 rectifié, MM. Labèguerie, Henriet, Kauss et Mézard proposent, à la fin du projet de loi, d'insérer un article additionnel ainsi rédigé:

« Le Gouvernement déposera avant le 1^{er} mars de chaque année sur le bureau du Parlement un rapport sur la situation démographique de la nation.

« Ce rapport comportera trois parties:

- 1° Une analyse de la situation démographique;
- 2° Un bilan pour l'année précédente des résultats des mesures prises par les pouvoirs publics;
- 3° L'état des travaux et des propositions du haut comité de la population. »

La parole est à M. Labèguerie.

M. Michel Labèguerie. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous connaissez les raisons qui ont inspiré cet amendement.

Au cours de la discussion générale de la première partie de la loi de finances, j'avais appelé l'attention du Gouvernement et du Sénat sur la gravité du phénomène de la baisse de la natalité qui touche notre pays depuis 1973, en regrettant alors que le présent projet de budget ne comporte aucune mesure susceptible d'amorcer un redressement démographique, dont la nécessité n'est contestée par personne.

Nos collègues Henriet et Kauss, intervenant à propos du budget de la santé et de la famille, ont également plaidé en faveur de diverses mesures à prendre en ce domaine.

M. Henriet, ce soir encore, a évoqué de nouveau ce problème, et je voudrais rappeler que la commission des affaires sociales du Sénat, justement émue par sa gravité, a décidé de l'étudier soigneusement et de se faire à son sujet une opinion qui la conduise ensuite à des propositions pratiques en vue de permettre un redressement.

Si ce redressement passe, entre autres, par des mesures de politique familiale, de logement, d'urbanisme, bref par des mesures d'une politique globale qui intéresse divers ministères, il se trouve que la démographie est du ressort de M. le ministre du travail.

C'est la raison pour laquelle, avec mes collègues cosignataires de l'amendement, je souhaite son adoption dans le cadre de la discussion du budget du travail.

Cet amendement a pour objet de demander au Gouvernement d'informer exactement le Parlement, chaque année, en ajoutant à l'analyse de la situation démographique qu'effectue l'Institut national des études démographiques, le bilan des résultats des mesures prises en la matière, ainsi que l'état des travaux et des propositions du haut comité de la population.

En adoptant cet amendement, le Sénat montrera le prix qu'il attache à ce que, dans le projet de loi de finances pour 1980, figure un ensemble de mesures permettant le redressement démographique de notre pays, sans lequel il n'y aura ni solution du chômage — problème évoqué longuement déjà — ni résorption du déficit de la sécurité sociale — autre drame du moment — redressement sans lequel aussi la place de notre pays dans le monde et dans l'Europe est plus que compromise, si ce n'est l'avenir même de l'Europe. En effet, le phénomène de baisse de la démographie, c'est-à-dire de la dénatalité, est aussi intense, si ce n'est plus, chez nos voisins, en Allemagne fédérale en particulier.

Il est entendu, monsieur le ministre, que le présent amendement suppose sans doute quelque financement, mais je suis persuadé que vous avez conscience de la gravité du problème comme nous-mêmes, et j'ose espérer que vous ne refuserez pas les crédits nécessaires à l'entreprise de redémarrage démographique de notre pays.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. André Fosset, rapporteur spécial. L'esprit de cet amendement correspond aux préoccupations qui ont été exprimées par la commission des finances lors de l'examen des dotations budgétaires du ministère du travail.

Comme vous l'avez dit, monsieur Labèguerie, un problème de financement se posera. Il ne nous semble pas impossible à surmonter.

Dans ces conditions, la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Le Gouvernement est favorable à l'amendement qui va tout à fait dans le sens de ses préoccupations d'ordre démographique. Il me paraît souhaitable, en effet, qu'un rapport analysant la situation démographique, établissant le bilan des mesures prises les années précédentes et donnant l'état des travaux et des propositions du haut comité de la population, soit déposé sur le bureau du Parlement.

Je remercie M. Fosset d'avoir retiré son sous-amendement n° 247 ; l'amendement n° 241 rectifié répond mieux, me semble-t-il, au désir exprimé par le Parlement. Il reste certes un problème de coordination que M. Fosset avait justement souligné dans son sous-amendement, mais nous pourrions le résoudre par notre procédure.

Quant à l'effort financier, je suis en mesure de vous dire que M. le président de la commission des finances ainsi que M. le rapporteur général ont exprimé le désir de voir traduit en termes budgétaires l'effort qui pourrait être consenti au haut comité de la population. Vous connaissez aussi bien que moi les règles budgétaires ; elles ne me permettent pas, aujourd'hui, de déposer un amendement qui augmenterait les dépenses. Mais je pourrai le faire en deuxième délibération. Je me suis mis en rapport avec mon collègue M. Papon, qui m'a autorisé à vous dire qu'au moment de cette deuxième délibération le Gouvernement déposera un amendement qui aura pour objet d'augmenter la dotation du chapitre 37-61 intitulé : « Etudes et statistiques ». Ainsi le haut comité de la population recevra-t-il des moyens supplémentaires qui lui permettront, messieurs Henriot et Labèguerie, d'entreprendre des études.

Je crois pouvoir vous donner cette assurance en vous indiquant que j'accepte l'amendement n° 241 rectifié.

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly pour répondre au Gouvernement.

M. Etienne Dailly. Un mot ! Non pas pour répondre au Gouvernement sur le fond, car je suis d'accord avec lui. Mais, monsieur le ministre, vous avez été longtemps ministre du budget, et je ne veux pas laisser s'établir — j'ai été forcé de rectifier la même inexactitude l'autre soir du haut du fauteuil de la présidence — l'idée que vous ne « pouvez » pas déposer à l'instant l'amendement que vous souhaitez.

Depuis un ou deux ans, le Gouvernement utilise la méthode qui consiste à demander une deuxième délibération. C'est tout à fait son droit et, bien entendu, ce n'est pas le Sénat qui va le regretter, puisqu'il sait bien qu'au travers de la nouvelle délibération il a peut-être quelques crédits à glaner. Donc, depuis deux ou trois ans, le Gouvernement demande une deuxième délibération, et puis nous présente en bloc la « liasse » des cadeaux qu'il fait au Sénat. Alors, on voit tomber un certain nombre d'amendements qui, les uns ont trait à la santé publique, les autres à l'agriculture, les troisièmes au budget de votre ministère, etc., et en général en un moment où les ministres concernés ne sont plus là pour en discuter. C'est une procédure !

Mais rien n'empêche aucun ministre, lorsqu'on discute de ses crédits, de déposer sur-le-champ l'amendement qui convient, après, j'imagine, s'être mis d'accord avec le ministre du budget. Mais je ne veux pour rien au monde que continue à s'établir dans l'esprit de mes collègues l'idée que ce pourrait être là une procédure obligatoire.

Nous, nous n'avons pas le droit de le faire, car nous nous voyons alors opposer l'article 40. Mais le Gouvernement, lui, peut déposer l'amendement qu'il souhaite quand il le souhaite, et nous aurions voté aussi bien cet amendement, ce soir, s'il avait été prêt et si vous aviez pu le déposer !

C'est un simple point de procédure que je voulais préciser, car il ne faut pas laisser s'accréditer des méthodes qui n'ont aucun caractère obligatoire.

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Non, vous vous trompez, je suis désolé de devoir vous le dire, moi qui ai présenté sept budgets successifs.

Vous avez voté un article d'équilibre, vous ne pouvez le modifier qu'à l'occasion d'une deuxième délibération, soit en augmentant le déficit, soit en prévoyant une nouvelle recette, soit en prenant un gage.

Mais nous parlons pour la forme ! Nous reprendrons ce débat l'année prochaine, monsieur Dailly.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 241 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé sera inséré dans le projet de loi.

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le ministère du travail et de la participation.

— 5 —

DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE MISSION D'INFORMATION

M. le président. M. le président du Sénat a été saisi par M. Michel Chauty, président de la commission des affaires économiques et du Plan, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information ayant pour objet d'étudier les orientations et la planification du développement économique de la République populaire de Chine et les perspectives de renforcement des échanges économiques, scientifiques et techniques entre ce pays et la France.

Le Sénat sera appelé à statuer sur cette demande dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

— 6 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 5 décembre 1978, à dix heures quarante-cinq, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale (n°s 73 et 74, 1978-1979), M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales.

— Commerce et artisanat :

M. René Ballayer, rapporteur spécial (rapport n° 74, annexe 4).
M. Raymond Brun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 76, tome VI).

— Défense :

1° Rapporteurs spéciaux :

Exposé d'ensemble, dépenses en capital : M. Jean Francou (rapport n° 74, annexe 43);

Dépenses ordinaires : M. Modeste Legouez (rapport n° 74, annexe 42);

Budget annexe du service des Essences : M. Henri Duffaut (rapport n° 74, annexe 44);

2° Rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées :

Section commune : M. Jacques Genton (avis n° 77, tome IV);

Section gendarmerie : M. Lucien Gautier (avis n° 77, tome V);

Section forces terrestres : M. Jacques Chaumont (avis n° 77, tome VI);

Section air : M. Albert Voilquin (avis n° 77, tome VII);

Section marine : M. Max Lejeune (avis n° 77, tome VIII).

— Budget annexe des monnaies et médailles :

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial (rapport n° 74, annexe 39).

— Economie et budget :

III. — Economie :

M. Henri Tournan, rapporteur spécial (rapport n° 74, annexe 11);

M. Gérard Ehlers en remplacement de M. Fernand Chatelain, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 76, tome VII).

Article 77 bis.

— Comptes spéciaux du Trésor :

M. Christian Poncelet, rapporteur spécial (rapport n° 74, annexe 45);

Articles 43, 43 bis, 44 à 53 (sauf compte redevance RTF annexé à l'article 46), 53 bis et 77.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1979.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents le jeudi 16 novembre 1978, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1979, est fixé au vendredi 8 décembre 1978, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant modification des dispositions du titre I^{er} du livre V du code du travail relatives aux conseils de prud'hommes, est fixé au mardi 5 décembre 1978, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 5 décembre 1978, à une heure trente-cinq minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 4 DECEMBRE 1978

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors session au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Chefs d'établissement du second degré : situation indemnitaire.

28331. — 4 décembre 1978. — **M. Tony Larue** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur l'indemnité de responsabilité de direction qu'il avait été décidé d'accorder aux chefs d'établissement du second degré et à leurs adjoints. Un crédit de 24,5 millions de francs destiné au financement de cette indemnité figure au budget de l'éducation pour 1978. Or, le décret en autorisant le paiement n'est pas encore publié. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que cette indemnité soit effectivement versée dès la présente année au personnel concerné.

Délai de présomption d'origine pour l'amibiase.

28332. — 4 décembre 1978. — **M. Fernand Lefort**, à la suite des réponses données à des questions écrites de plusieurs parlementaires relatives au délai de présomption d'origine pour l'amibiase notamment, demande à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** de lui faire connaître la teneur des instructions données aux centres de réforme pour que celui-ci soit portée à douze, voire dix-huit mois. En effet, à sa connaissance, il ne semble pas que de telles instructions soient parvenues, tandis que les juridictions des pensions (tribunaux, cours régionales et Conseil d'Etat) continuent à appliquer les dispositions du code des pensions militaires d'invalidité. De plus, se pose le problème de la régularisation des cas des militaires dont le dossier a fait l'objet d'une décision de rejet avant la promulgation de ces instructions.

Collège Nord de Muret : situation.

28333. — 4 décembre 1978. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la situation réservée, à la rentrée 1978, au collège Nord de Muret (Haute-Garonne). Il serait utile de procéder à la création : d'un poste de conseiller d'éducation ; d'un poste de bibliothécaire-documentaliste ; de postes supplémentaires pour le rétablissement des dédoublements de travaux dirigés en sixième et en cinquième ; de postes supplémentaires pour que chaque élève puisse bénéficier de l'horaire normal d'éducation physique. Une telle situation, génératrice d'échecs scolaires, pour un nombre toujours plus grand d'élèves, devient de plus en plus intolérable pour les personnels et les usagers du service public d'enseignement, et est source d'inquiétude et de découragement chez les enseignants. Par ailleurs, il attire son attention sur la nécessaire revalorisation du métier d'enseignant. Il serait désireux que lui soient communiquées les mesures prises pour le maintien et la progression du pouvoir d'achat, pour l'amélioration des conditions de travail, ainsi que pour l'unification du recrutement de tous les maîtres du second degré, au niveau « certifiés », et le droit à la formation continue. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à une situation qui n'a que trop duré.

REponses DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

BUDGET

Profession non commerciale : report de déficit.

25770. — 17 mars 1978. — **M. Jean Sauvage** expose à **M. le ministre du budget** qu'un contribuable appartenant à une profession non commerciale avait présenté une déclaration en déficit pour l'année 1973 de 80 173 francs, provenant principalement de travaux effectués sur immeuble. L'année suivante, ayant un excédent de revenus de 82 055 francs, il a déduit de celui-ci le déficit de l'année précédente, ce qui a ramené sa déclaration à 1 882 francs. Or, l'administration lui a fait application de l'article 168 du code général des impôts et a évalué forfaitairement ses revenus de 1973 à 64 941 francs et ceux de 1974 à 66 900 francs. Il se trouve donc qu'à la suite de ce redressement, le déficit de 80 173 francs de 1973 n'a pas été pris en compte. Il lui demande, dans ces conditions, de quelle façon le déficit demeure reportable sur le revenu des exercices postérieurs.

Réponse. — Lorsque la mise en œuvre des dispositions de l'article 168 du code général des impôts conduit à substituer une base forfaitaire d'imposition aux déficits déclarés, ce mode particulier de taxation ne fait pas obstacle au report ultérieur dans le délai de cinq ans prévu à l'article 156-I du même code des déficits supportés au cours de son application. Toutefois, ce report n'est possible que si les déficits n'ont pas été compensés par les revenus positifs déclarés au titre des années suivantes. Au cas particulier, le déficit constaté au titre de l'année 1973 a été entièrement compensé par les résultats positifs déclarés au titre de l'année 1974. Il ne peut donc être reporté sur les revenus des années suivantes.

Centres de gestion agréés : abattements accordés aux adhérents.

26657. — 13 juin 1978. — **M. Pierre Louvoit** demande à **M. le ministre du budget** s'il peut lui faire connaître les intentions du Gouvernement en ce qui concerne une éventuelle modification des conditions mises à l'octroi des abattements accordés aux adhérents des centres de gestion agréés ou des associations agréées de membres des professions libérales. Il se permet d'observer, à cet égard, que la notion de recettes brutes, sur laquelle repose l'actuelle législation en la matière, recouvre des réalités très différentes, non seulement d'une profession à l'autre, mais également au sein d'une même profession, en fonction notamment des frais professionnels assumés et du personnel employé. Afin que toutes les professions concernées se trouvent traitées de façon égale, ce qu'exigent aussi bien la justice que le souci de parvenir à une nécessaire vérité fiscale, il paraîtrait souhaitable, dans l'hypothèse où l'octroi des avantages susvisés demeurerait sélectif, de se référer à cet égard au seul bénéficiaire net imposable.

Réponse. — La référence au chiffre d'affaires ou aux recettes s'explique principalement par la volonté du Gouvernement, à l'époque où ont été institués les centres de gestion et associations agréés, de réserver les allègements fiscaux auxquels donne droit, sous certaines conditions, l'adhésion à ces organismes, aux petits et moyens contribuables appartenant aux catégories socio-professionnelles concernées (agriculteurs, artisans, commerçants, membres de professions libérales). A cet égard, le critère du chiffre d'affaires ou des recettes qui était déjà utilisé pour la délimitation des régimes du forfait, du réel simplifié et de l'évaluation administrative, et qui était sans nul doute d'une compréhension aisée pour les intéressés, est apparu à l'époque comme le meilleur. Il est rappelé d'ailleurs que la loi de finances pour 1978 a comporté un relèvement de 50 p. 100 des limites retenues à l'origine, mesure qui a permis d'augmenter substantiellement le nombre de contribuables susceptibles d'adhérer aux centres et associations. D'autre part, le projet de finances pour 1979 qui vient d'être adopté en première lecture par l'Assemblée nationale prévoit un nouveau relèvement de 10 p. 100 de ces limites. Conformément aux engagements pris, le Gouvernement s'efforcera au cours de la présente législature de poursuivre le relèvement des limites du chiffre d'affaires et des recettes, en vue de parvenir à terme à leur disparition. Bien entendu, dans cette hypothèse, subsisteraient, pour la détermination du taux de l'abattement, des limites exprimées en termes de bénéficiaire, qui sont d'ailleurs les mêmes que pour les dirigeants salariés de société détenant plus de 35 p. 100 du capital de leur entreprise.

Imposition des rentes viagères.

27465. — 21 septembre 1978. — **M. Michel Moreigne** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur l'injustice sociale qui frappe les rentiers viagers, et surtout les plus âgés, en leur faisant payer un impôt sur le capital au taux exorbitant de l'impôt sur

le revenu. La suppression de cet impôt, demandée par la caisse nationale de prévoyance et par le médiateur, coûterait seulement 17 millions de francs, compensée en partie par une augmentation de rendement des compagnies d'assurances et par une simplification des impôts. Cela contribuerait également à la décripation des rapports entre le Gouvernement et les rentiers viagers. Il lui demande s'il envisage, lors de l'examen du budget pour 1979, d'abroger le dernier alinéa du paragraphe I de l'article 75 de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963, alinéa qui est contraire à l'exposé du ministre des finances de l'époque.

Réponse. — Le Gouvernement a décidé de proposer au Parlement, dans le cadre de la loi de finances pour 1979, de supprimer la limite au-delà de laquelle les rentes viagères constituées à titre onéreux sont imposables sur 80 p. 100 de leur montant. Cette mesure qui vient d'être adoptée en termes identiques par l'Assemblée nationale et le Sénat est de nature à satisfaire la demande des rentiers viagers et le souhait exprimé par l'honorable parlementaire.

DEFENSE

Médecins des armées : réforme du statut.

27781. — 24 octobre 1978. — **M. Henri Caillavet** rappelle à **M. le ministre de la défense** que les médecins des armées sont soumis depuis le décret n° 74-515 du 17 mai 1974 à un nouveau statut. Or l'article 5 dudit décret stipule que les règles de déontologie propres aux médecins des armées et pharmaciens chimistes des armées sont fixées par décret. Il lui demande pour quelles raisons celui-ci n'est toujours pas publié et le prie d'apporter amélioration à cette situation qui bloque actuellement l'application du décret portant réforme du statut.

Réponse. — La médecine d'armée doit se définir par rapport aux principes qui constituent le fonds commun de l'éthique médicale. Un nouveau code de déontologie médicale préparé au ministère de la santé et de la famille devant être publié prochainement, il était dès lors opportun de subordonner à celui-ci la parution du décret fixant les règles de déontologie propres aux médecins et pharmaciens chimistes des armées. Cette attente n'a d'ailleurs nui en aucune manière à l'application à ces personnels de la réforme statutaire prévue par le décret n° 74-515 du 17 mai 1974.

ECONOMIE

Retraite des salariés (création d'un compte ad hoc).

25657. — 2 mars 1978. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre du budget** sur le rapport de l'épargne, les fonds propres des entreprises et les régimes d'actionnariat et de participation récemment rendu public. Il lui demande de lui indiquer la suite que le Gouvernement envisage de réserver à la proposition tendant à la création d'un « compte retraite » alimenté par des versements en espèces déductibles du revenu imposable afin de faciliter la retraite des salariés. (*Question transmise à M. le ministre de l'économie.*)

Réponse. — La mise en place de mécanisme permettant aux Français de constituer un capital placé en valeurs mobilières en vue de préparer leur retraite présente le double intérêt de fournir un complément aux systèmes existants de retraite par répartition et de favoriser le développement de l'épargne. Le Gouvernement a retenu l'esprit des propositions contenues en la matière dans le rapport sur l'épargne, les fonds propres des entreprises et l'actionnariat ; des dispositions spéciales ont été insérées dans la loi sur l'orientation de l'épargne vers les investissements productifs en faveur des personnes qui souhaitent préparer leur retraite en achetant des actions, les autorisant à déduire de leur revenu imposable, dans certaines limites, les sommes consacrées à ces achats. Pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier 1978 et le 31 décembre 1981, et pour les contribuables âgés de plus de cinquante ans, la période au cours de laquelle les achats d'actions seront déductibles du revenu imposable est prolongée jusqu'à leur date de départ en retraite et au maximum pendant quinze ans ; en outre, le montant de la déduction autorisée est porté de 5 000 à 6 000 francs, cette somme est majorable en fonction des enfants à charge.

Information des consommateurs de produits et services : délivrance des certificats de qualification.

26211. — 28 avril 1978. — **M. François Dubanchet** demande à **M. le Premier ministre** de bien vouloir lui indiquer les perspectives et les échéances de publication du décret prévu à l'article 22 de la loi n° 78-23 du 10 janvier 1978 sur la protection et l'information des consommateurs de produits et de services, laquelle doit préciser

les conditions de délivrance, d'utilisation et de retrait des certificats de qualification des produits industriels, agricoles, non alimentaires ou des biens d'équipement commercialisés en France (*Question transmise à M. le ministre de l'économie.*)

Protection et information des consommateurs de produits et de services : textes d'application de la loi.

26463. — 23 mai 1978. — **M. Raymond Bouvier** demande à **M. le Premier ministre** de bien vouloir préciser les perspectives et les échéances de publication du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 1^{er} de la loi n° 78-23 du 10 janvier 1978 sur la protection et l'information des consommateurs de produits et de services, lequel doit déterminer la liste des organismes scientifico-techniques, ainsi que les conditions dans lesquelles ces organismes, les organisations de consommateurs agréées et les professionnels intéressés seront consultés pour l'éventuelle interdiction ou la réglementation des produits, objets ou appareils dont une ou plusieurs caractéristiques présentent, dans ces conditions normales d'utilisation, un danger pour la santé ou la sécurité des consommateurs. (*Question transmise à M. le ministre de l'économie.*)

Réponse. — Le décret auquel les honorables parlementaires font allusion est préparé en collaboration par plusieurs départements ministériels. Sa rédaction a soulevé un certain nombre de problèmes techniques. Par ailleurs, une consultation du comité national de la consommation et des organisations professionnelles intéressées est nécessaire. Il ne pourra donc paraître que dans quelques semaines.

Entreprises de matériels de travaux publics : déblocage des tarifs.

26793. — 21 juin 1978. — **M. André Picard** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur les difficultés rencontrées par les entreprises de location et de réparation des matériels de travaux publics, dont les tarifs, bloqués en novembre 1968, n'ont pu depuis être augmentés que suivant des taux très nettement inférieurs à ceux des hausses dont elles ont dû par ailleurs subir les effets. Une prolongation de cette situation étant de nature à entraîner des conséquences regrettables sur le double plan des investissements et de l'emploi. Il lui demande s'il envisage, sinon de rendre rapidement aux entreprises dont il s'agit la liberté de leurs taux de facturation, du moins de leur accorder l'autorisation de réviser substantiellement ces derniers.

Entreprises de matériels de travaux publics : révision des taux de tarification.

26919. — 30 juin 1978. — **M. Henri Moreau** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie** sur les difficultés que connaissent les entreprises spécialisées dans la distribution, la location et la réparation des matériels de travaux publics, depuis que la direction générale des prix, décidant en novembre 1968 de bloquer les tarifs de facturation de la main-d'œuvre, n'a autorisé que de faibles augmentations, nettement inférieures à celles accordées à d'autres branches professionnelles, telles que l'automobile ou le poids lourd. En soulignant que les tarifs pratiqués actuellement ne peuvent pas tenir compte de leurs prix de revient, ce secteur a dénoncé les graves conséquences que pourraient avoir sur l'investissement et l'emploi la prolongation d'une telle situation. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage, très prochainement, de réviser les taux de tarification pratiqués par ces entreprises.

Réponse. — Les difficultés rencontrées par les entreprises de réparation de matériels de travaux publics n'ont pas échappé à l'attention de l'administration. C'est ainsi que les taux horaires de réparation pratiqués par les intéressés ont pu être relevés de 4 p. 100. Cette hausse pouvait être portée à 2 francs s'il résultait de l'application du taux de 4 p. 100 une augmentation moindre en valeur absolue. Bien entendu, cette augmentation s'ajoute à celles déjà autorisées pour l'année 1978.

Comptes bancaires : libre disposition des salaires virés.

27023. — 13 juillet 1978. — **M. Marcel Rosette** expose à **M. le ministre de l'économie** le fait suivant : une banque a procédé à la clôture du compte de l'un de ses clients pour le seul motif que l'intéressé avait pour habitude de retirer la quasi-totalité de son salaire immédiatement après en avoir reçu virement. Il lui fait observer que la loi obligeant le règlement par chèque ou virement des salaires supérieurs à 2 500 francs, les salariés concernés se trouvent contraints d'être titulaires d'un compte. Il apparaît, dans ces conditions, que ces salariés ne sont pas en état de disposer en toute liberté de leurs revenus professionnels. Il lui demande, en conséquence, s'il entend prendre ou proposer les dispositions qui s'imposent pour remédier à une situation aussi choquante.

Réponse. — Les conventions d'ouverture de compte bancaire étant généralement conclues sans détermination de durée, il peut, en vertu des principes généraux du droit civil, y être mis fin à tout moment par l'une ou l'autre des parties. A priori et sous réserve qu'un préavis ait été notifié en temps utile au client concerné, le comportement de la banque mise en cause par l'honorable parlementaire n'apparaît donc pas répréhensible.

INDUSTRIE

Accord Peugeot-Citroën-Chrysler : conséquences.

27258. — 16 août 1978. — **M. Guy Schmaus** appelle l'attention de **M. le ministre de l'Industrie** à propos de l'accord que viennent de conclure le groupe privé français de l'automobile Peugeot-Citroën et le géant américain Chrysler. Selon le communiqué publié, la firme américaine recevrait près d'un milliard de francs pour ses filiales françaises, britanniques et espagnoles, tandis qu'en échange, elle prendrait une forte position dans le groupe Peugeot-Citroën. Quel témoignage irréfutable du règne absolu des multinationales qui placent des secteurs entiers de notre économie dans la coalition atlantique sous bannière américaine ! Du même coup, l'objectif avoué est d'accélérer les investissements à l'étranger, cela au détriment de la production et de l'emploi en France. Il lui rappelle que déjà plusieurs usines Citroën de la périphérie parisienne ont des effectifs en baisse sensible et sont menacées de fermeture à court et moyen terme, aggravant ainsi la désindustrialisation pourtant inquiétante de la région Ile-de-France. En outre, la constitution d'un groupe d'une telle puissance est de nature à porter un préjudice très sérieux à l'entreprise nationale de construction automobile qu'est la régie Renault. Il lui signale par ailleurs, que la décision a été prise sans consultation des comités d'entreprise, ce qui illustre avec éclat le mépris insolent dans lequel sont tenus les travailleurs et leurs représentants, au moment où la plupart d'entre eux sont en congé. Chacun sait aussi que ces entreprises se distinguent en violant systématiquement et impunément les droits syndicaux ! Il observe que contrairement aux affirmations officielles, la fusion Peugeot-Citroën que le Gouvernement a parrainée en versant un milliard quatre cents millions de francs prélevés sur les contribuables, n'a abouti à aucune création d'emploi. Or, le nouveau groupe annonce déjà une restructuration, ce qui aurait pour effet des réductions d'emplois aussi bien dans les usines que chez les sous-traitants. Il lui demande en conséquence : 1° s'il ne lui paraît pas conforme aux intérêts de l'économie nationale et de l'emploi de s'opposer à cette opération industrielle et de prendre en considération la proposition de loi des parlementaires communistes tendant à la nationalisation de la construction automobile ; 2° quelles mesures il entend prendre pour que soient respectées, dans les sociétés en question, les lois sur les droits et prérogatives des délégués aux comités d'entreprise.

Réponse. — La très bonne compétitivité de l'industrie automobile française lui a permis ces dernières années de développer sa production de façon importante. Ce secteur a ainsi pu jouer un rôle majeur dans le développement de l'emploi en France et dans l'équilibre de nos échanges extérieurs. Ces brillants résultats ne doivent cependant pas faire oublier que l'industrie automobile mondiale sera marquée dans les années à venir par une concurrence internationale accrue due principalement à la poursuite de l'expansion des constructeurs japonais et à la reconversion des constructeurs américains dans la fabrication de modèles de taille européenne. Afin de faire face à ces modifications de l'environnement international, notre industrie doit consolider ses structures, notamment par des opérations de concentration et des implantations à l'étranger, qui permettent de renforcer à terme la compétitivité grâce aux économies d'échelle qu'elles autorisent. Aussi le rachat par PSA Peugeot-Citroën des filiales européennes de Chrysler Corporation, qui crée en France le premier constructeur automobile européen, donne-t-il au groupe ainsi constitué, et à son personnel, les meilleures garanties pour l'avenir. Il faut noter, de ce point de vue, que le rapprochement de Peugeot et de Citroën, en permettant le redressement de cette dernière, s'est en définitive accompagné de créations d'emplois. C'est ainsi que les effectifs en France d'automobiles Citroën ont augmenté d'environ 5 000 personnes depuis l'accord passé entre Peugeot et Michelin, en décembre 1974. En ce qui concerne la consultation des représentants du personnel, l'accord entre Chrysler et PSA Peugeot-Citroën a été soumis le 9 août à l'avis du comité d'entreprise de cette dernière conformément à la réglementation en vigueur. L'information a, d'autre part, été faite aux comités centraux d'entreprise d'Automobiles Peugeot et d'Automobiles Citroën. L'honorable parlementaire pose, par ailleurs, le problème de l'entrée dans le capital de PSA Peugeot-Citroën de Chrysler Corporation : la participation qui sera détenue par le groupe américain sera très minoritaire et elle ne lui permettra pas d'exercer une influence importante sur Peugeot-Citroën compte tenu du niveau de participation des principaux actionnaires français ; ses partenaires ont fait part de leur désir de maintenir la participation de Chrysler

Corporation dans le capital de PSA en dessous de 20 p. 100. En tout état de cause ce seuil ne pourrait être dépassé sans l'autorisation des pouvoirs publics français au titre de la procédure de contrôle des investissements étrangers.

Charbonnages de France-Chimie : difficultés économiques.

27643. — 10 octobre 1978. — **M. Henri Caillaud** rappelle à **M. le ministre de l'Industrie** qu'à la suite de l'absorption de l'Entreprise minière et chimique (EMC) par Charbonnages de France-Chimie cette dernière société connaît une crise grave. Il lui demande de lui indiquer quel projet il envisage de mettre en œuvre pour que soient enfin équilibrés les résultats de CDF-Chimie et, en particulier, si une éventuelle participation d'un partenaire privé a été examinée ?

Réponse. — Aux termes du décret n° 77-1532 du 31 décembre 1977, l'Entreprise minière et chimique (EMC) a fait apport au groupe CDF-Chimie de son ancienne filiale Azote et produits chimiques (APC). La dotation budgétaire de 300 millions de francs qui a accompagné cet apport d'APC à CDF-Chimie a été utilisée intégralement à rétablir la structure financière d'APC qui était gravement compromise par les pertes d'exploitation de 1976 (— 150 millions de francs) et de 1977 (— 200 millions de francs). Le secteur des engrais du groupe CDF-Chimie — qui comprend notamment APC et ses filiales — connaît en 1978 un redressement certain, en raison : d'une meilleure tenue générale du marché des engrais azotés qui offre des perspectives de rentabilité normale en France ; d'une réforme des structures internes du groupe CDF-Chimie, aux termes de laquelle tout le secteur engrais (production et commercialisation) a été regroupé au sein d'APC et de ses filiales. Les résultats d'APC sont en progrès sensibles puisque sa perte comptable devrait être réduite, en 1978, de moitié par rapport à celle de 1977 et l'équilibre atteint en 1980 si la tendance actuelle du marché se poursuit. Il convient de noter, à cet égard, que l'objectif de redressement d'APC en trois ans, qui avait été fixé par le Gouvernement en 1977, lors du rattachement d'APC à CDF-Chimie, devrait être atteint. Le rapprochement de ces deux entités a pu s'effectuer sans licenciement, contrairement aux craintes exprimées par certains, l'an dernier. Pour ce qui concerne la situation de l'ensemble du groupe CDF-Chimie — qui, en plus du secteur des engrais précité, comprend, à raison d'une pondération d'un tiers pour chacun d'eux, le secteur des thermoplastiques et grands intermédiaires ainsi que le secteur des produits acryliques, peintures et goudrons — le résultat net comptable de 1977 a été déficitaire (— 71 millions de francs pour le groupe CDF-Chimie - APC alors non compris) et celui de 1978 le sera également. Ces résultats décevants sont dus notamment à : la cassure du rythme de croissance de la consommation des produits considérés depuis 1976 ; au fait qu'il n'a pas été possible d'organiser le marché européen de la pétrochimie, dont la surcapacité et la surproduction sont pourtant générales. Le retour à l'équilibre financier du groupe CDF-Chimie dépend en premier lieu de l'assainissement de ce marché. Le détail des actions de redressement — que le ministère de l'Industrie suit avec la plus grande attention — relève de la responsabilité directe des dirigeants de CDF-Chimie et ne peut être précisé à l'heure actuelle, compte tenu de la gamme des solutions possibles. Celles-ci englobent bien évidemment la recherche de nouveaux partenaires apportant des fonds propres supplémentaires.

Brevets industriels : meilleure publicité de la réglementation.

27668. — 11 octobre 1978. — **M. Henri Goetschy** demande à **M. le ministre de l'Industrie** de bien vouloir lui préciser la suite qu'il envisage de réserver à une proposition de réforme formulée dans le cinquième rapport présenté par le médiateur au Président de la République et au Parlement concernant la modification de la réglementation du recouvrement des redevances annuelles dues par les titulaires de brevets industriels. Il s'agirait essentiellement d'un problème de meilleure information des administrés, un certain nombre de titulaires de brevets, faute de renseignements, s'étant vu privés de leurs droits pour ne pas avoir payé en temps voulu les redevances instituées par la loi.

Réponse. — La proposition de modification de la réglementation du recouvrement des redevances annuelles dues par les titulaires de brevets d'invention faite par le médiateur dans son cinquième rapport (1977) au Président de la République et au Parlement, rejoint la préoccupation du Gouvernement de simplifier les formalités et, pour ce qui est de brevets d'invention, de faciliter à leurs titulaires la sauvegarde de leurs droits. C'est ainsi qu'il a été tenu le plus grand compte des observations faites en la matière par le médiateur au ministère de l'Industrie entre 1975 et 1977 lors des études qui ont abouti à la réforme de la loi du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention, adoptée par le Parlement le 12 juillet 1978 (loi n° 78-742 du 13 juillet 1978 modifiant la loi n° 68-1 du 2 janvier 1968, *Journal officiel* du 14 juillet 1978). En l'état de la législation en vigueur

(art. 41 et 48 de la loi du 2 janvier 1968) est déchu de ses droits tout breveté qui n'acquiesce pas le montant d'une taxe annuelle avant le dernier jour du mois de la date anniversaire du dépôt, ou (moyennant éventuellement le paiement d'une surtaxe de retard) dans un délai supplémentaire de six mois dit « délai de grâce ». Toutefois, même après l'expiration de ce délai de grâce, le breveté déchu dispose de six mois de plus pour introduire une action devant la cour d'appel de Paris en vue d'être restauré dans ses droits s'il justifie d'une excuse légitime. Sauf en cas d'erreur de l'administration, le directeur de l'Institut national de la propriété industrielle ne dispose, en effet, d'aucun pouvoir pour procéder à cette restauration. La réglementation pour l'application de ces dispositions (article 60 du décret du 5 décembre 1968) prévoit, par ailleurs, qu'un avertissement est adressé par l'INPI au breveté qui n'a pas payé l'annuité en temps utile afin de lui permettre de bénéficier de ce délai de grâce pour effectuer le paiement. La nouvelle législation doit entrer en vigueur avant le 1^{er} juillet 1979. Elle dispose notamment (article 68) que « le directeur de l'INPI est habilité à statuer sur les recours en restauration lorsque l'erreur dans le taux des taxes, l'erreur de l'administration ou le décès du propriétaire du brevet sont invoqués à titre d'excuse légitime ». De plus, afin de simplifier le calcul du délai de recours, l'article 48 modifié fait partir celui-ci de la date de réception de la notification de déchéance. Malgré une procédure simplifiée (le recours à un avoué ou un avocat est facultatif) et la suppression des frais de greffe (loi n° 77-1488 du 30 décembre 1977) intenter une action en restauration peut sembler contraignant et présenter des difficultés pour des brevetés dont la bonne foi est souvent évidente et qui désirent sauvegarder leurs droits. La nouvelle faculté offerte par l'article 68 modifié, ainsi que l'amélioration du calcul des délais présentée par le nouvel article 48, constituent pour les titulaires de brevets une simplification considérable et des garanties supplémentaires pour le maintien en vigueur de leurs droits. Bien entendu, les facilités accordées actuellement pour le paiement des annuités restent acquises : avertissement que le paiement n'a pas été fait dans le délai requis et délai supplémentaire pour l'effectuer. L'ensemble de ces dispositions pourra apporter un remède aux deux sources principales du défaut involontaire de paiement : l'erreur dans le taux des taxes ou le calcul des délais et la négligence dans la surveillance des échéances. Certaines autres modifications, suggérées par le médiateur, peuvent être apportées à la procédure en accroissant le rôle de l'INPI dans la surveillance des échéances. Toutefois, ces modifications, qui relèvent du décret d'application actuellement en cours d'élaboration doivent faire l'objet d'un examen attentif. Sans en préjuger le résultat, on peut se demander s'il apparaît souhaitable de décharger entièrement les brevetés du soin de veiller eux-mêmes au respect des dates d'échéance. En effet, en matière de paiement des taxes annuelles pour le maintien en vigueur des brevets, les législations étrangères sont généralement au moins aussi contraignantes que la législation française. Il reste à craindre, dans ces conditions, que des facilités excessives dans ce domaine rendent un mauvais service aux ressortissants français qui risquent alors de ne pas faire preuve de toute la vigilance nécessaire dans la surveillance de leurs droits auprès des offices de brevets étrangers.

Chauffage d'immeubles collectifs (pose de compteurs individuels).

27674. — 11 octobre 1978. — **M. Jean-Pierre Blanc** demande à **M. le ministre de l'Industrie** de bien vouloir lui préciser les perspectives et les échéances de publication des textes rendant obligatoire la pose de compteurs individuels permettant une répartition aussi équitable que possible du montant des consommations de calories des personnes résidant dans des immeubles collectifs.

Réponse. — La répartition, dans les immeubles collectifs, des frais de chauffage et d'eau chaude en fonction des consommations individuelles, fait l'objet de l'article 4 de la loi n° 74-908 du 29 octobre 1974 relative aux économies d'énergie. La complexité des problèmes correspondants a conduit, pour l'application, à distinguer trois cas dont deux ont déjà fait l'objet de décrets : la répartition des frais d'eau chaude dans les immeubles collectifs neufs et existants : code de la construction et de l'habitation, partie réglementaire, approuvée par décret n° 78-622 du 31 mai 1978, articles R. 131-9 à R. 131-14 (reprenant le décret n° 75-496 du 19 juin 1975) ; la répartition des frais de chauffage dans les immeubles collectifs neufs : code de la construction et de l'habitation, partie réglementaire, articles R. 131-1 à R. 131-8 (reprenant le décret n° 75-1175 du 17 décembre 1975). Le cas des immeubles collectifs existants est plus complexe, et il convient dans ce domaine de faire en sorte que la réglementation conduise à des économies d'énergie réelles sans imposer de contraintes excessives aux utilisateurs et aux exploitants de chauffage. Les résultats d'expérimentations effectuées en la matière, ainsi que l'apparition récente de nouvelles techniques permettant de déterminer les consommations individuelles, conduiront à préparer un texte permettant aux intéressés de choisir librement entre les différentes solutions envisageables, et qui pourrait être publié dans le courant de l'année prochaine.

INTERIEUR

Conciliateurs : incompatibilité de leurs fonctions avec des mandats électifs.

27770. — 20 octobre 1978. — **M. Eugène Bonnet** expose à **M. le ministre de l'Intérieur** que l'article 2 du décret n° 78-381 du 20 mars 1978 relatif aux conciliateurs précise que ceux-ci doivent notamment n'être investis d'aucun mandat électif. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas également opportun de décider, eu égard à la nature des fonctions qui leur sont dévolues, qu'ils soient d'autre part inéligibles à tout mandat électif dans la circonscription dans laquelle ils les exercent ou les ont exercées depuis moins d'un an.

Deuxième réponse. — Le code électoral prévoit que les magistrats sont inéligibles en qualité de député, sénateur, conseiller général ou conseiller municipal, en raison de la nature de leurs fonctions. Or celles des conciliateurs institués par le décret n° 78-381 du 20 mars 1978 revêtent un tout autre caractère. En effet, en vertu des articles 1^{er} et 2 de ce texte, leur mission se réduit à faciliter, en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable de différends et ils ne doivent pas exercer d'activités judiciaires à titre professionnel. Par conséquent, les conciliateurs, qui n'appartiennent pas à la hiérarchie judiciaire, n'ont pas qualité pour prendre des décisions opposables aux parties et pour trancher des litiges. Dans ces conditions l'inéligibilité évoquée par l'auteur de la question ne serait, semble-t-il, pas justifiée.

TRANSPORTS

Région parisienne : amélioration des transports.

27545. — 3 octobre 1978. — **M. Jean Béranger** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie** sur l'intérêt que représenterait pour les populations des banlieues Nord-Ouest et Ouest la liaison ferroviaire par le viaduc de Viroflay des lignes de Rambouillet, Saint-Quentin-en-Yvelines, Montparnasse, Plaisir, Montparnasse et les lignes desservant Saint-Lazare. L'économie de temps, d'énergie et la qualité de la vie quotidienne des habitants de cette région dite privilégiée, mais dont les migrations dues à la recherche d'un emploi sont de plus en plus importantes, seraient sans doute à considérer par rapport au coût de cette infrastructure. (*Question transmise à M. le ministre des transports.*)

Réponse. — M. Béranger est prié de se reporter à la réponse qui a été faite par M. le ministre des transports à sa question écrite n° 27544, publiée au *Journal officiel* des débats parlementaires n° 75 S. du 27 octobre 1978, p. 2941.

Construction de routes et autoroutes : utilisation du béton.

27714. — 17 octobre 1978. — **M. Roger Poudonson** appelle l'attention de **M. le ministre des transports** sur les études récentes faisant apparaître pour la réalisation des routes et autoroutes les qualités du béton qui, tant au niveau des prix qu'au niveau de l'entretien, est particulièrement concurrentiel. Compte tenu par ailleurs qu'aux Etats-Unis 80 p. 100 des autoroutes sont en béton, que de telles techniques sont utilisées dans plusieurs pays européens et que l'utilisation du béton permettrait à la France, qui fabrique son ciment, de réaliser d'importantes économies de devises, il lui demande de lui indiquer la suite qu'il envisage de réserver aux études précitées quant à l'utilisation du béton dans la construction des routes françaises.

Réponse. — On compte en France environ 500 kilomètres de chaussées en béton dont la plus grande partie a été réalisée à l'occasion du développement du réseau autoroutier à partir des années 1960. Certaines sections construites dans le passé ont donné lieu à des déboires liés à la fois au comportement de la structure et au maintien de bonnes caractéristiques de surface. Des études ont donc été lancées en 1973 à l'initiative de la direction des routes et de la circulation routière, en liaison avec les sociétés d'autoroutes concernées, avec le double objectif de rechercher des solutions d'entretien permettant de pallier les défauts constatés sur les chaussées en service et d'élaborer de nouvelles structures faisant appel au béton et susceptibles de ne plus présenter prématurément les mêmes inconvénients. Sur le premier point, ces études ont abouti à la mise au point des solutions techniques permettant de régénérer après usure les caractéristiques de surface. Elles ont également montré que, lorsque l'entretien structurel devient nécessaire, il faut faire appel à des travaux importants et coûteux, qu'il s'agisse de renforcements en forte épaisseur ou de démolition puis de reconstruction partielle de la chaussée. Il convient donc de retarder au maximum cette échéance. Sur le deuxième point, les enseignements acquis au cours de ces travaux ont permis d'améliorer la conception des structures de ce type de chaussées, notamment en ce qui concerne une meilleure protection contre les effets de l'eau. Les structures ainsi modifiées ont fait l'objet de réalisations opération-

nelles (A 4 à la sortie de Paris, A 36 au voisinage de Besançon). Elles permettent d'escompter une amélioration très sensible du comportement de la chaussée en béton. En revanche, elles ne permettent pas pour l'instant de prévoir de combien d'années sera reculée la nécessité d'un entretien structurel lourd, donnée essentielle pour établir un bilan investissement-entretien précis sur une longue période. Quant aux réalisations étrangères, de nombreux congrès ou séminaires internationaux et plusieurs voyages d'études ont permis aux ingénieurs français d'en avoir une bonne connaissance, mais les conditions propres à chaque pays — qu'il s'agisse des matériaux et matériels disponibles, des charges à l'essieu, du climat — sont très spécifiques et ne permettent pas de transposer directement les solutions techniques d'un pays à un autre. D'ailleurs, la solution française qui a donné lieu aux problèmes évoqués plus haut est directement issue de l'une des principales méthodes mises au point aux Etats-Unis, à savoir la méthode dite « californienne ». Les autres méthodes employées aux USA (dalle armée, joints goujonnés...) sont également utilisées dans des pays voisins du nôtre (Belgique, RFA). Mais elles seraient, dans les conditions françaises, de 20 à plus de 50 p. 100 plus chères à l'investissement que la solution retenue et ne permettraient pas d'utiliser l'équipement en usage dans les entreprises, qui est pourtant, à l'heure actuelle, largement sous-employé. On peut donc raisonnablement estimer que les solutions mises au point dans le cadre des études citées plus haut sont mieux adaptées aux conditions françaises que celles qui sont utilisées à l'étranger. En ce qui concerne les économies de devises entraînées par l'emploi du ciment, le béton est sur ce point en compétition avec d'autres types de structure faisant appel à des sous-produits industriels (laitiers, cendres volantes), à des matériaux locaux (sables) et même au ciment dans d'autres structures faisant appel à ce liant. Le souci constant de la direction des routes et de la circulation routière est de disposer d'une gamme étendue de techniques bien adaptées et concurrentielles permettant de faire face à la diversité des solutions régionales ainsi qu'aux aléas de la conjoncture. Le béton fait partie de ces structures et deux fiches techniques lui sont consacrées dans le catalogue des structures de chaussées neuves. Pour donner au béton des chances égales à celles des autres solutions, il a donc été décidé qu'une étude serait engagée pour chaque projet faisant l'objet d'un financement d'Etat, afin d'examiner si les conditions liées au volume de travaux, au trafic, aux terrains traversés et aux matériaux disponibles permettent d'envisager favorablement la réalisation d'une chaussée en béton. Dans l'affirmative, le maître d'œuvre est invité à pousser l'étude plus avant et à mettre, lors de l'appel d'offres, la structure en béton en concurrence avec d'autres types de chaussées. De même, les présidents des sociétés concessionnaires d'autoroutes ont été invités à étudier une structure faisant appel au béton chaque fois que cette solution pouvait être techniquement satisfaisante et économiquement concurrentielle. C'est en effet pour les autoroutes que le bilan global envisagé plus haut a le plus de chances d'être favorable au béton.

UNIVERSITES

Situation de l'université de Paris-Sud.

24831. — 30 novembre 1977. — **M. Pierre Noé** rappelle à **Mme le secrétaire d'Etat aux universités** qu'une journée d'action a été organisée le 23 novembre 1977 par le conseil de l'université de Paris-Sud à laquelle participaient de nombreux élus du département de l'Essonne. Il lui demande de bien vouloir l'informer des décisions prises concernant : 1° l'intégration des personnels contractuels de l'université au secrétariat d'Etat aux universités et au CNRS et la manière dont a été tenu compte de leurs qualifications sans perte de salaire ; 2° l'amélioration des carrières et des conditions de travail et la façon dont ont été intégrés, aux dispositions prises, la défense de la fonction publique et le service public universitaire ; 3° le maintien à l'université de l'ensemble des emplois et la création des postes de recherche, d'administration et d'emploi technique, les moyens de fonctionnement de l'université tenant compte des charges structurelles, notamment pour Orsay, et de l'importance des activités d'enseignement et de recherche ; 4° les travaux des bâtiments et équipements nécessaires.

Situation de l'université de Paris-Sud.

27531. — 30 septembre 1978. — **M. Pierre Noé** rappelle à **Mme le ministre des universités** sa question écrite n° 24381 du 30 novembre 1977, restée sans réponse, concernant : 1° l'intégration des personnels contractuels de l'université au secrétariat d'Etat aux universités et au CNRS ; 2° l'amélioration des carrières et des conditions de travail ; 3° le maintien à l'université de l'ensemble des emplois et la création des postes de recherche, d'administration et d'emploi technique, les moyens de fonctionnement de l'université, tenant compte des charges structurelles, notamment pour Orsay, et l'importance des activités d'enseignement et de recherche ; 4° les travaux relatifs des bâtiments et équipements nécessaires. Il lui demande de bien vouloir l'informer des décisions prises.

Réponse. — 1° et 2°. Tous les agents qui étaient rémunérés à temps complet sur le budget de fonctionnement de l'université Paris XI à la date du 1^{er} avril 1976 seront pris en charge en qualité d'agents contractuels sur le budget de l'Etat. De même, tous les ingénieurs, techniciens et administratifs hors statut remplissant les conditions fixées par le conseil restreint du 3 novembre 1975 sont intégrés progressivement dans des emplois ouverts au budget du CNRS à cet effet, au fur et à mesure qu'ils atteignent cinq ans d'ancienneté à la date prévisible de leur intégration. Le classement des agents intégrés est déterminé en tenant compte des diplômes, de la nature des fonctions exercées et de l'ancienneté des intéressés, conformément aux dispositions statutaires qui régissent le corps dans lequel ces agents sont intégrés. Lorsque l'application des dispositions statutaires, y compris des dérogations éventuelles pour certains agents n'ayant pas les titres correspondant à la fonction qu'ils exercent, assure une rémunération inférieure à celle qu'ils percevaient antérieurement, une indemnité différentielle leur est servie afin d'éviter des pertes de salaire. 3° S'agissant de la situation des emplois de personnels ATOS, l'université de Paris-XI a bénéficié au budget 1978 de la création de 43 postes de personnel contractuel de type CNRS en vue de l'intégration des agents hors statuts ; 24 emplois de personnel technique titulaire définitivement vacants ont été transformés en postes de personnel contractuel dans le cadre de la résorption de l'auxiliaire ; 2 emplois de personnel technique catégories 1B et 2B ont été créés au centre de calcul pour le fonctionnement de l'IRIS 80. A l'IUT d'Orsay, un emploi de catégorie 3D a été créé pour l'intégration d'un agent hors statut et un emploi de catégorie 5B au titre de la formation continue pour le département chimie. En ce qui concerne le personnel enseignant, un emploi de maître de conférences, trois emplois d'assistant, deux emplois de professeur technique adjoint de lycée ont été créés à l'université ; les IUT ont bénéficié de la création d'un emploi de professeur technique adjoint de lycée, de deux emplois de professeur certifié et d'un emploi de professeur technique adjoint d'ENSAM. 4° Dans le cadre de la politique de maintenance du ministère des universités, des crédits d'Etat sont délégués chaque année aux recteurs d'académie, chancelliers des universités, aux fins de travaux dans les bâtiments universitaires. Les travaux suivants ont été programmés pour l'université de Paris-XI en 1978 : centre d'Orsay (travaux de sécurité : 2^e tranche) : 2 millions de francs ; centre de Châtenay-Malabry (travaux d'étanchéité) : 1,2 million de francs ; centre d'Orsay (travaux spécifiques de sécurité au titre des locaux de recherche) : 1,5 million de francs.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du lundi 4 décembre 1978.

SCRUTIN (N° 48)

Sur l'amendement n° 213 rectifié de M. Schmaus tendant à réduire les crédits du titre III de l'Etat B du projet de loi de finances pour 1979, adopté par l'Assemblée nationale (jeunesse et sports).

Nombre des votants.....	288
Nombre des suffrages exprimés.....	288
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour l'adoption	101
Contre	187

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM.	Georges Constant.	Jean Geoffroy.
Henri Agarande.	Raymond Courrière.	François Giacobbi.
Charles Alliès.	Georges Dagonia.	Léon-Jean Grégoire.
Antoine Andrieux.	Michel Darras.	Roland Grimaldi.
André Barroux.	Georges Dayan.	Robert Guillaume.
Gilbert Belin.	Marcel Debarge.	Bernard Hugo.
Jean Béranger.	René Debesson.	Maurice Janetti.
Noël Berrier.	Emile Didier.	Paul Jargot.
Mme Danielle Bidard.	Henri Duffaut.	Maxime Javelly.
René Billères.	Raymond Dumont.	André Jouany.
Auguste Billiemaz.	Guy Durbec.	Robert Lacoste.
Serge Boucheny.	Emile Durieux.	Tony Larue.
Marcel Brégégère.	Jacques Eberhard.	Robert Laucournet.
Louis Brives.	Léon Eeckhoutte.	Françé Lechenault.
Jacques Carat.	Gérard Ehlers.	Charles Lederman.
Marcel Champeix.	Jean Filippi.	Fernand Lefort.
Fernand Chatelain.	Claude Fuzier.	Anicet Le Pors.
René Chazelle.	Pierre Gamboa.	Louis Longequeue.
Bernard Chochoy.	Jean Garcia.	Mme Héliène Luc.
Félix Ciccolini.	Marcel Gargar.	Philippe Machefer.

Pierre Marcilhacy.
James Marson.
Marcel Mathy.
Jean Mercier.
André Méric.
Louis Minetti.
Gérard Minvielle.
Paul Mistral.
Josy Moinet.
Michel Moreigne.
Jean Nayrou.
Pierre Noé.
Jean Ooghe.
Bernard Parmantier.
Albert Pen.

Jean Périquier.
Mme Rolande Perlican.
Louis Perrein (Val-d'Oise).
Hubert Peyou.
Maurice Pic.
Edgard Pisani.
Robert Pontillon.
Roger Quilliot.
Mlle Irma Rapuzzi.
Roger Rinchet.
Marcel Rosette.
Guy Schmaus.
Robert Schwint.

Abel Sempé.
Franck Sérusclat.
Edouard Soldani.
Marcel Souquet.
Georges Spénaie.
Edgar Tailhades.
Pierre Tajan.
Henri Tournan.
Camille Vallin.
Jean Varlet.
Maurice Vérillon.
Jacques Verneuil.
Hector Viron.
Emile Vivier.

Michel Maurice-Bokanowski.
Jacques Ménard.
Jean Mézard.
Daniel Millaud.
Michel Miroudot.
Claude Mont.
Geoffroy de Montalembert.
Henri Moreau (Charente-Maritime).
Roger Moreau (Indre-et-Loire).
André Morice.
Jacques Mossion.
Jean Natali.
Henri Olivier.
Paul d'Ornano.
Louis Orvoen.
Dominique Pado.
Francis Palmero.
Sosefo Makape Papilio.
Guy Pascaud.
Charles Pasqua.

Bernard Pellarin.
Guy Petit.
André Picard.
Paul Pillet.
Jean-François Pintat.
Christian Poncelet.
Roger Poudonson.
Richard Pouille.
Maurice PrévotEAU.
François Prigent.
André Rabineau.
Jean-Marie Rausch.
Joseph Raybaud.
Georges Repiquet.
Paul Ribeyre.
Guy Robert.
Victor Robini.
Eugène Romaine.
Roger Romani.
Jules Roujon.
Marcel Rudloff.
Roland Ruet.
Pierre Sallenave.
Pierre Salvi.
Jean Sauvage.

Pierre Schiélé.
François Schleiter.
Robert Schmitt.
Paul Séramy.
Albert Sirgue.
Michel Sordel.
Pierre-Christian Taittinger.
Bernard Talon.
Jacques Thyraud.
René Tinant.
Lionel de Tinguy.
René Touzet.
René Travert.
Georges Treille.
Raoul Vadepied.
Edmond Valcin.
Pierre Vallon.
Jean-Louis Vigier.
Louis Virapoullé.
Albert Voilquin.
Frédéric Wirth.
Michel Yver.
Joseph Yvon.
Charles Zwickert.

Ont voté contre :

Lionel Cherrier.
Auguste Chupin.
Jean Cluzel.
Jean Colin.
Francisque Collomb.
Jacques Coudert.
Pierre Croze.
Michel Crucis.
Charles de Cuttoli.
Etienne Dailly.
Jean David.
Jacques Descours Desacres.
Jean Desmarests.
Gilbert Devèze.
François Dubanchet.
Hector Dubois.
Charles Durand (Cher).
Yves Durand (Vendée).
Yves Estève.
Charles Ferrant.
Maurice Fontaine.
Louis de la Forest.
Marcel Fortier.
André Fosset.
Jean-Pierre Fourcade.
Jean Francou.
Henri Fréville.
Lucien Gautier.
Jacques Genton.
Alfred Gérin.
Michel Giraud (Val-de-Marne).
Jean-Marie Girault (Calvados).
Paul Girod (Aisne).
Henri Goetschy.
Adrien Gouteyron.
Jean Gravier.
Mme Brigitte Gros.
Paul Guillaud.
Paul Guillaumot.
Jacques Habert.

Jean-Paul Hammann.
Baudouin de Hauteclocque.
Jacques Henriet.
Marcel Henry.
Gustave Héon.
Rémi Herment.
Marc Jacquet.
René Jager.
Pierre Jeambrun.
Pierre Jourdan.
Léoni Jozeau-Marigné.
Louis Jung.
Paul Kauss.
Michel Labèguerie.
Pierre Labonde.
Christian de La Malène.
Jacques Larché.
Jean Lecanuet.
Modeste Legouez.
Bernard Legrand.
Edouard Le Jeune (Finistère).
Max Lejeune (Somme).
Marcel Lemaire.
Bernard Lemarié.
Louis Le Montagner.
Charles-Edmond Lenglet.
Roger Lise.
Georges Lombard.
Pierre Louvot.
Roland du Luart.
Marcel Lucotte.
Paul Malassagne.
Kléber Malécot.
Raymond Marcellin.
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).
Louis Martin (Loire).
Pierre Marzin.
Serge Mathieu.

N'ont pas pris part au vote :

MM. Hamadou Barkat Gourat, Maurice Blin, Edouard Bonnefous et Gaston Pams.

Absent par congé :

M. Pierre Perrin.

N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Maurice Schumann, qui présidait la séance.

Ont délégué leur droit de vote :

(Art. 63 et 64 du règlement.)

M. Henri Agarande à M. Léon Eeckhoutte.
Robert Lacoste à M. Maurice Vérillon.
Emile Vivier à M. Philippe Machefer.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	287
Nombre des suffrages exprimés.....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour l'adoption	99
Contre	188

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

Renseignements : 579-01-95.

Administration : 578-61-39.

TELEX

201176 F DIRJO-PARIS